21547

Bibliothèque de Philosophie scientifique

V^TE GEORGES D'AVENEL

Découvertes d'Histoire sociale

1200-1910

33322

БИБЛІОТЕКА * Ученаго Комитета Мин. Фин. *

Le socialisme d'hier. – La Terre aux laboureurs.
Les salaires à travers les âges.
Dépenses de l'ouvrier et du paysan.
Impuissance constante de l'État et des Syndicats sur les prix de vente.
Riches du passé et du présent.
Inégalité croissante des fortunes
et nivellement progressif des jouissances, etc.

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

БИБЛІОТЕКА
* Ученаго Комитета Мин. Фин. *

Découvertes d'Histoire sociale

БИБЛІОТЕКА
Ученого Комитета Нин. Фин.

27547

Bibliothèque de Philosophie scientifique

Vte GEORGES D'AVENEL

33322

Découvertes d'Histoire sociale

1200-1910

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26
—
1910

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays y compris la Suède et la Norvège.

Библиотека НКФ СССР

38040

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Copyright 1910,

by Ernest Flammarion.

Découvertes d'Histoire sociale

1200-1910

БИБЛІОТЕКА
Учёнаго Комитета Мин.

INTRODUCTION

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Comment les découvertes de l'histoire économique répondent aux préoccupations actuelles. — Elles apportent des faits positifs. — 75.000 prix classés, rapprochés et comparés. — Réunion et façonnage des matériaux. — Leur mise en œuvre ; comment l'histoire des chiffres devient l'histoire des hommes. — L'auteur a fait ses découvertes malgré lui. — Exemples qu'il en donne : tirés des prix du blé sous Richelieu, des salaires d'ouvriers de métiers en corporation ou libres, etc. — Les évolutions économiques ne dépendent pas des changements politiques ou sociaux. — Le XIXe siècle où s'est fondée l'égalité dans les codes a vu croître l'inégalité dans les fortunes. — Le prix du travail n'a aucune corrélation avec le coût de la vie. — Pas de concordance entre la prospérité du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la classe laborieuse. — Le salarié de 1848 semblable à celui de 1788. — Lors même que rien ne serait libre en un État, le prix des choses ne se laisserait asservir par quiconque. — La question « sociale » est une question scientifique et nullement politique.

I

Longtemps nos yeux, dans le passé, n'ont aperçu que l'écorce des choses, les modifications toutes exté-

rieures des royaumes, les têtes qui dépassaient le niveau des foules, les faits qui dérangeaient le cours ordinaire de la vie. Comme ces faits le plus souvent étaient tristes, et que ces modifications étaient accompagnées de désastres, de luttes sanglantes, on a été amené, par l'usage de cette lorgnette spéciale, à formuler cet axiome bête que « les peuples heureux n'ont pas d'histoire »; parce que l'histoire n'était qu'un tissu d'événements qui, presque toujours, faisaient le malheur des peuples.

Les mesquines affaires des grands de ce monde, le récit de leurs passions, de leurs intrigues, de leurs vertus ou de leurs forfaits, n'ont plus le don de nous intéresser uniquement. On se lasse d'admirer les stratagèmes des généraux, de compter les soldats sous les armes et les cadavres sur les champs de bataille. Les finesses des diplomates qui amènent la guerre pour profiter de la paix et profitent de la paix pour préparer la guerre; l'élargissement des empires qui soudent les hommes en grosses masses, leurs morcellements qui divisent les citoyens en minces troupeaux, ne sont-ce pas là des matières à réflexions qui vieillissent et qui s'usent? Ne serait-il pas aussi utile de savoir l'état des moyens de transport au moyen âge, ou le nombre des hectares cultivés sous François Ier, avec autant de précision que l'on connaît le nom, l'humeur et la durée des maîtresses successives de Louis XV ?

Guy de Maupassant, dans la préface d'un de ses livres, distinguait en ces termes le roman « réaliste » du roman « d'aventures » : « En somme, disait-il, si le romancier d'hier choisissait et racontait les crises de la vie, les états aigus de l'âme et du cœur, le romancier d'aujourd'hui écrit l'histoire du cœur, de l'âme et de l'intelligence à l'état normal. » De même, dirais-je à

mon tour, existe-t-il une « histoire des Faits divers » et une « histoire des Faits constants » ?

Les découvertes de l'histoire économique ne satisfont pas une curiosité spéculative seulement ; elles répondent à des préoccupations d'ordre tout actuel. Au milieu des discussions contemporaines, où s'échangent surtout des idées, touchant les destins de la société future, ces recherches apportent des faits positifs : elles opposent, aux concepts imaginatifs et aux plans issus du pur raisonnement des hommes d'aujourd'hui, le témoignage d'expériences précises et de lois en quelque sorte mécaniques que les hommes d'hier ont tentées ou subies. Elles méritent l'attention des sages qui, sans égoïsme mais sans chimère, veulent le bien.

Il va de soi que s'il existait une doctrine, un système, par la vertu duquel la majorité du genre humain pût être enrichie, fût-ce aux frais d'une élite de privilégiés, non seulement tous les bons citoyens auraient le devoir de s'y rallier, mais il faudrait même punir et proscrire les égoïstes récalcitrants.

Malheureusement, un pareil système n'existe pas.

Le voyage d'exploration que je viens de faire depuis trente ans, non pas comme Stanley, « à travers les ténèbres de l'Afrique », mais à travers les ténèbres de sept siècles d'histoire, aboutit à cette conclusion.

L'étude des prix, des prix de toutes choses, depuis sept siècles, lentement amassés, au nombre de 75.000 environ, classés, rapprochés et comparés, m'a fait faire, à cet égard, des découvertes que je crois convaincantes. Leur exposé fera l'objet des chapitres qui vont suivre.

Quant aux sources où ces prix ont été puisés, le lecteur curieux d'en connaître le détail est prié de se reporter à mon *Histoire Économique de la Propriété*,

des Salaires, des Denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800. Il trouvera, dans les cinq volumes déjà parus de cet ouvrage, groupés en tableaux distincts, une partie des chiffres recueillis dont la suite sera ultérieurement publiée.

Un bon nombre de ces prix ont été extraits par moi de documents manuscrits appartenant aux grands dépôts publics ou aux archives privées de certaines familles. Un nombre beaucoup plus grand de prix ont été tirés des « Inventaires » imprimés de nos archives départementales, communales et hospitalières, et de publications d'importance diverse, mais d'une haute valeur, consacrées à une période restreinte, à une province ou une localité déterminée.

Sans le secours de ces recherches antérieures, de cet énorme et judicieux dépouillement de pièces, exécuté sur toute la surface de la France, par des travailleurs compétents et impartiaux dont quelques-uns sont des maîtres d'érudition, ma propre entreprise de synthèse eût été inexécutable. Quelques théoriciens d'histoire, auxquels mes conclusions déplaisaient, m'ont reproché de n'avoir pas fouillé *en personne* les archives locales et les documents qu'elles contenaient. Or, la préparation d'un seul volume d' « inventaire-sommaire », dans lequel sont analysées des centaines de registres, liasses et cartons, exige plusieurs années de la vie d'un archiviste, préparé par l'Ecole des Chartes à ce patient labeur. On en peut dire autant des recueils de comptes, des éditions de mémoires, de rapports officiels ou de journaux privés, des monographies copieuses dont chacune, par des détails accumulés sur l'existence d'une paroisse ou d'un monastère, d'une ville ou d'une famille, éclaire un petit coin de notre passé.

Je ne crois pas exagérer en disant que les volumes,

au nombre d'environ quatre cents, mis plus ou moins à contribution par moi, représentent de la part de leurs auteurs un travail global de *quatorze à quinze cents ans*, c'est-à-dire qu'il n'eût pas fallu moins de temps à celui qui eût prétendu tirer seul, des documents manuscrits, les chiffres et les faits que la lecture de ces livres lui apprenait en une quinzaine d'années.

D'autant plus que cette masse de prix, une fois trouvés et mis en ordre, n'offrent à l'état natif où ils sortent de la poussière des archives publiques ou particulières aucun intérêt immédiat. Ils n'éveillent aucune idée, écrits comme ils sont dans une langue que nous ne comprenons pas. De lire que, vers l'an 1300 ou 1400, le *jaloi* de terre à Saint-Quentin valait 10 sous, la *vergée* de bois à Lisieux une livre, la *salmée* de vigne dans le Comtat-Venaissin un florin, que la *mencaudée* de blé en Flandre se vendait 15 *patars* et le *penal* de seigle en Franche-Comté 28 *engrognes*, cela n'apprend absolument rien.

Il m'a fallu, pour comparer ces prix entre eux, traduire les différentes monnaies royales et seigneuriales, les monnaies « de compte » et les monnaies « réelles », en francs intrinsèques d'aujourd'hui ; ramener ensuite les innombrables mesures de l'ancien régime aux unités correspondantes du système métrique. Tout prix qui n'est pas converti ainsi en langage actuel est une lanterne non allumée.

On sait que nos mesures françaises, avant 1789, étaient très diverses, qu'elles variaient non seulement d'une province à sa voisine, mais, dans la même province, d'une paroisse à l'autre, et, dans les limites d'une même paroisse, il existait quelquefois des étalons, de noms semblables ou différents, mais de valeurs diverses, servant à mesurer des objets identiques, les

uns dans tels hameaux qui dépendent de l'abbaye, les autres dans telles fermes qui relèvent du seigneur laïc.

Cet extraordinaire émiettement des mesures de longueur, de surface et de capacité, rebelle à toute loi et à toute règle, fut si long et si tenace que l'adoption légale du système métrique ne put en avoir raison. Il déjoua les efforts du législateur révolutionnaire et fit reculer Napoléon. On avait renouvelé le pays de fond en comble, refait quatre ou cinq fois la Constitution, et l'Empereur, vainqueur de l'Europe en 1812, en était réduit à capituler devant le « boisseau », à transiger avec la « toise » et le « pied ». Ce ne fut, on le sait, qu'en 1840 que ce vestige de l'ancien régime fut extirpé des actes officiels, mais non des habitudes de la population.

Ces matériaux, ainsi réunis et façonnés, il fallait les mettre en œuvre ; les travaux de substruction une fois achevés, il fallait bâtir. Certains savants livrent au public des blocs de marbre qu'il ne leur plaît ni de tailler, ni de voir tailler; y porter une main audacieuse, dévêtir, débarbouiller seulement ces documents vierges de toute interprétation, inféconds par là même, c'est aux yeux de ces hommes trop scrupuleux commettre une sorte de viol historique, réduire un texte inattaquable en une vile pâte à dissertation. De peur de faire mentir ce texte en le faisant parler, ceux-là préfèrent le voir se taire. Cependant, s'il se tait, nous ne saurons rien.

II

Les chiffres ne seraient, en effet, qu'une statistique vaine, si l'on ne précisait les faits que ces signes nous

révèlent et les lois qui en dérivent. C'est ainsi que l'histoire des chiffres devient à nos yeux la plus grosse part de l'histoire des hommes : celle de leurs intérêts, de leur vie privée.

Dans cette méthode de travail, point n'est besoin de le dire, il faut interroger les chiffres de bonne foi. et l'aveu que je vais faire sera, je pense, une garantie de mon absence de parti pris : j'ai été amené très souvent à dire *le contraire* de ce que je comptais dire, *le contraire* de ce que je pensais tout d'abord, *le contraire* de mes idées personnelles, préconçues, — qui étaient d'ailleurs les idées de tout le monde, — pour dire ce que les chiffres m'ont révélé. Je confesse donc ici, en toute naïveté, que ce que j'ai découvert, *je l'ai découvert malgré moi.*

Vers 1879, lorsque je réunissais les matériaux de mon ouvrage sur *Richelieu et la Monarchie absolue*, je voulus me rendre compte de la valeur relative, de la puissance d'achat de l'argent, de 1620 à 1640, par rapport à ce qu'il est de nos jours, afin de pouvoir traduire en francs actuels les chiffres du XVII^e^ siècle. Préoccupé de donner à cette recherche une base plus large que celle de mes devanciers et de ne pas me borner à la comparaison des prix du blé, aux deux époques, considérés par moi comme notoirement insuffisants pour établir la différence du prix général de la vie, je m'appliquai à recueillir le plus grand nombre possible de prix des diverses sortes de denrées, autres que le blé, les prix des vêtements, du chauffage, de l'éclairage, des loyers, des transports, des salaires et de toutes les marchandises en général, et je reconnus qu'en tenant compte de tous ces éléments, le prix de la vie pouvait être évalué de nos jours à deux fois et demi ou trois fois plus qu'il n'était sous Louis XIII, autrement dit : qu'un kilo d'argent monnayé procurait

deux fois et demi ou trois fois plus de jouissances sous Louis XIII que de nos jours.

Ce résultat obtenu, j'abordai l'étude des prix du blé de 1620 à 1645 et je constatai avec une vive contrariété que l'hectolitre de blé coûtait à cette date, en moyenne, à peu près aussi cher que sous la présente république. Les mercuriales des Halles parisiennes, les chiffres des marchés provinciaux, les livres de raison, les sources les plus variées concordaient pour me fournir ce résultat surprenant. Je demeurai quelques jours, non seulement déconcerté, mais désolé de cette constatation qui dérangeait tous mes calculs. Il m'était pourtant impossible, en m'en tenant aux seuls prix du blé, d'affirmer que la vie n'avait pas augmenté depuis la première moitié du XVII^e^ siècle; l'ensemble des autres chiffres m'eût d'ailleurs donné un démenti formel et pourtant j'étais bien forcé de reconnaître que le froment n'avait pour ainsi dire pas enchéri depuis Richelieu.

A la réflexion, je remarquai que cette discordance, qui me gênait si fort, était une découverte importante : si le blé était demeuré presque invariable dans sa valeur, alors que les salaires et toutes les autres marchandises avaient triplé, c'est donc que le blé avait diminué des deux tiers, que son prix *relatif* était aujourd'hui trois fois plus bas que sous Louis XIII; c'était la preuve *mathématique* que le pain blanc à discrétion était une conquête moderne. C'était justement par le désaccord des chiffres que cette conquête nous était révélée.

L'histoire des salaires me réservait les mêmes surprises; je croyais, comme la généralité de mes contemporains, que le prix du travail s'était toujours proportionné au prix de la vie, que les gages et les salaires haussaient ou baissaient suivant le mouve-

ment général des autres marchandises. J'ai dû reconnaître qu'il n'y avait aucune espèce de rapport entre ces deux phénomènes, que les ouvriers vivaient bien ou mal suivant que leur gain était haut ou bas, mais que la proportion supposée entre la rémunération du travail et un certain minimum d'existence était une pure imagination issue du cerveau de quelques écrivains.

Pour les corporations, je me trouvais en présence de deux théories historiques, de deux écoles dont l'une vante l'ancienne réglementation du travail et dont l'autre la honnit. Partisan de la liberté, je pensais trouver dans les salaires comparés des maîtres et des compagnons, des métiers jurés et des métiers libres, des arguments décisifs pour confondre les admirateurs systématiques du « bon vieux temps ».

Je découvris tout autre chose, un fait beaucoup plus considérable et auquel je ne m'attendais nullement : c'est que les corporations n'avaient eu aucune espèce d'influence sur le taux des salaires, — on en verra plus loin la preuve, — et cette découverte est assez intéressante à l'heure où précisément les corporations ressuscitent, sous le nom de « syndicats », avec la ferme volonté de régler les salaires de leurs adhérents. Esclave hier, libre aujourd'hui, despote demain peut-être, le travailleur, qui a connu de bons et de mauvais jours sans que l'État ait été pour rien dans les uns ou dans les autres, ne paraît pas pouvoir, par sa volonté propre, influer sur le taux de la main-d'œuvre; même les corporations fermées du Moyen Age n'ont pas réussi à procurer à leurs membres une condition meilleure que celle des ouvriers isolés; et monopoles, privilèges ou entraves n'ont eu *ni avantage ni inconvénient* pour la rémunération des uns et des autres.

Enfin, l'histoire de l'argent, c'est-à-dire celle de la monnaie, de sa valeur intrinsèque et relative, de son loyer, — taux de l'intérêt, — depuis 1200 jusqu'à 1800, m'ayant révélé que, par une loi fatale et inéluctable, tous les riches anciens avaient été ruinés, je m'attendais à ne plus trouver dans le présent aucune fortune comparable à celle des siècles passés et je me préparais à faire ressortir le contraste entre la hausse contemporaine des salaires et la pulvérisation des capitaux, entre l'abaissement du rentier et l'élévation du travailleur.

J'ai donc été de nouveau très désorienté lorsque l'étude de la richesse actuelle m'a fait connaître qu'à la place des capitalistes d'autrefois, dépossédés par la force des choses, — et non par aucune révolution, — à la place des fortunes anciennes, détruites, de nouvelles avaient surgi plus grandes qu'il n'y en avait jamais eu naguère.

Mais l'apparition de ces riches, tous et nécessairement de date récente, me fournit un argument nouveau à l'appui de la conclusion principale qui résulte de ces études : c'est que *les évolutions économiques ont été indépendantes des changements politiques ou sociaux, aussi bien au Moyen Age qu'aux temps modernes ou de nos jours.* C'est le fait dominant qui se dégagera de ce livre.

S'il est arrivé que, sur le point même qui lui tient le plus à cœur, notre démocratie, passionnée pour le nivellement politique, s'est vue contrainte, par ses intérêts, d'élever dans son sein des altesses économiques plus éminentes que toutes celles des monarchies abolies ; si le *XIX^e^ siècle, où s'est fondée l'égalité dans les codes, a vu croître l'inégalité dans les fortunes ;* si le même siècle, où s'est fondée l'égalité politique, a vu surgir et croître parallèlement des

inégalités économiques, inconnues des siècles passés, cela ne prouve-t-il pas que les révolutions politiques et les phénomènes économiques sont indépendants les uns des autres, qu'il n'y a point entre eux de connexité nécessaire, encore moins un rapport de cause à effet?

Ces deux biens dont la possession est en somme le seul objectif de l'humanité : la liberté et le bien-être, n'ont entre eux aucun lien positif; ils ne s'appellent pas, ils ne s'engendrent pas l'un l'autre : les temps passés le démontrent clairement.

Ce que de mauvais gouvernements ont possédé sans le chercher, par suite d'évolutions physiques qui s'accomplissaient de leur temps, en dehors d'eux (à savoir le bien-être de la masse de leurs sujets) de bons gouvernements le chercheront avec zèle et bonne foi, sans l'obtenir, parce qu'ils auront à lutter avec des forces naturelles contre lesquelles ils sont et seront toujours impuissants.

La civilisation, en créant l'épargne, en morcelant le sol et en consacrant la propriété exclusive de quelques individus, en multipliant les habitants surtout et en faisant par là renchérir les vivres, a été jadis défavorable à l'être qui n'avait que ses deux bras pour toute fortune. Chaque paire de bras représentait une bouche; la bouche de ce nouveau convive qui arrivait ainsi, lorsque déjà tant d'autres étaient à table qui avaient peine à se suffire, paraissait de plus en plus importune; ses bras semblaient de moins en moins nécessaires.

Dans une société civilisée, il peut arriver, il arrive quelquefois qu'un homme meure de faim; cela n'arrive jamais à un cheval. Sans aller jusqu'au décès par inanition, il est des misères dont souffrira maint électeur et que n'endurera jamais un bœuf. Les

conditions économiques dans lesquelles ces animaux sont placés les préservent, durant la vie, de certaines privations dont la civilisation ne préserve pas toujours les hommes.

L'histoire de la propriété foncière nous a révélé que le servage disparut sous l'influence de causes exclusivement matérielles : la poursuite, par les maîtres du sol, d'une opération avantageuse; qu'il y eut ainsi une période, au Moyen Age, où tous les paysans furent propriétaires du fonds qu'ils cultivaient et qu'ils avaient acquis sans capital.

On constate en outre que la notion de « propriété » a varié singulièrement, jusqu'à nous. A mesure que des couches successives de détenteurs fonciers se superposaient les unes aux autres, la part du propriétaire, dans le produit net des terres, allait en s'accroissant; celle du fermier en diminuant. Cependant, avant 1789, on demeurait encore communiste sous certains rapports; la Révolution fortifia la propriété personnelle et anéantit la plupart des jouissances collectives.

L'histoire des paysans et des ouvriers nous apprend que le prix du travail n'a aucune corrélation, ni avec le coût de la vie, ni avec le progrès agricole; que la prétendue loi, dite « d'airain », était une erreur grossière, mais que les salaires s'étaient proportionnés, jusqu'à notre siècle, au mouvement de la population et à l'étendue de terre disponible. Nous avons constaté qu'il n'existe aucune concordance entre la situation politique et la situation économique, entre la prospérité du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la classe laborieuse. La France de 1789 est riche, le paysan, l'ouvrier y sont pauvres; tandis que la France de 1475, par exemple, est pauvre, alors que le prolétaire y était

riche. Voilà un phénomène très intéressant à retenir.

D'autre part, les progrès de l'agriculture et le bien-être du paysan sont choses tout à fait distinctes. La première peut être très florissante et le second très malheureux ; comme on le voit sous Louis XVI, où les salaires ruraux furent plus médiocres qu'ils n'avaient jamais été peut-être, comparés au prix de la vie ; tandis que les champs se trouvaient beaucoup mieux cultivés qu'ils ne l'avaient été précédemment.

Au XIX^e^ siècle, de nobles réformes politiques s'étant trouvées accomplies à une époque peu éloignée de découvertes scientifiques prodigieuses, beaucoup de gens ont cru qu'entre les deux choses, il y a une connexité quelconque, bien qu'il n'y en ait absolument aucune : l'ouvrier de 1848 ressemblait beaucoup comme salarié à celui de 1788, dont il différait si fort comme citoyen ; l'ouvrier de 1910 est semblable, comme citoyen, à celui de 1848 dont il diffère si fort comme salarié.

Il est un enseignement donné par l'expérience des siècles qui viennent de s'écouler, c'est que, lors même que rien ne serait libre en un État, le prix des choses le demeurerait néanmoins, et ne se laisserait asservir par quiconque.

Les prix de l'argent, de la terre, du travail, ceux de toutes les denrées et marchandises n'ont jamais cessé d'être libres : aucune contrainte légale, aucune entente privée ne sont parvenues à les asservir.

Depuis le XVI^e^ siècle, où les possesseurs du sol s'étaient enrichis, tandis que les prolétaires s'appauvrissaient d'une façon inouïe, ni la douceur des mœurs aux temps modernes, ni l'affranchissement politique de la Révolution n'avaient pu remédier à cette décadence du bien-être populaire. On ne se souvenait même pas, en 1789, qu'il eût jamais existé

pour l'ouvrier un état meilleur, dans le passé, et l'on n'en concevait pas de plus avantageux dans l'avenir.

Mais voici qu'à la fin du premier tiers de notre siècle est entrée en scène une force nouvelle : la Science. Elle a multiplié pour l'homme la faculté de produire les objets utiles ou agréables à la vie, de telle sorte que le vieil équilibre entre la population, la terre et les subsistances s'est enfin trouvé rompu et que la hausse du taux des salaires a dépassé l'accroissement du nombre des bras.

Le rôle de l'État, dans ces reculs ou ces progrès, a été nul : jadis l'autorité ne s'occupait des salaires que pour les réduire, et la loi, mise au service des consommateurs, était injustement plus favorable aux employeurs qu'aux employés. Volontiers, elle pencherait maintenant dans l'autre sens. Toutefois, la recherche de moyens capables d'augmenter le bien-être des masses, la « question sociale », comme on l'appelle, n'est pas une question politique, puisque les pouvoirs constitués n'y peuvent rien; c'est une question scientifique, sous cette réserve que la force gouvernementale, qui ne saurait créer de richesse, pourrait en détruire, si elle voulait. Piètre résultat, dira-t-on, que d'avoir commenté des myriades de chiffres, pour venir dire à un siècle affamé de rénovation et anxieux de « faire quelque chose », qu'il n'y a rien à faire; du moins dans la voie et de la façon qu'il pensait. C'est toujours un résultat fort important de savoir comment l'on peut commettre une sottise, ne fût-ce que pour s'en abstenir.

En tout cas, l'auteur de ce livre a la satisfaction de constater que, depuis quinze ans où les résultats de ses recherches ont commencé d'être livrés au public, ses conclusions, bien que violemment attaquées par

des esprits ignorants, sont chaque jour vérifiées et prouvées par des recherches nouvelles ; tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, leur exactitude est confirmée par l'apparition des monographies qui apportent leur contribution à l'histoire. L'auteur est donc certain que le temps fera triompher ses idées, qu'elles pénétreront parmi la masse des Français instruits ; mais il sait que cela ne se fera pas rapidement, car la diffusion des idées est lente, même avec l'instruction démocratisée et la liberté de la presse ; parce que les lois ne changent pas la nature humaine qui est routinière.

CHAPITRE I

L'argent à vendre ou à louer.

Le coût de la vie; pouvoir d'achat de l'or et de l'argent. — Comparaison de la somme des marchandises que procure, à deux époques différentes, un kilogramme d'argent. — Cette connaissance eût évité nombre d'erreurs à de célèbres économistes. — Opinions fausses d'Adam Smith, de Malthus et autres, causées par l'ignorance de l'histoire des prix. — Le prix de la vie n'a pas du tout augmenté d'une façon constante. — L'or et l'argent ont augmenté en quantité beaucoup plus qu'ils n'ont baissé de prix. — L'or, plus abondant et plus cher. — L'or a augmenté *en quantité* deux fois plus que l'argent depuis quatre siècles; pourtant il a triplé de *valeur* par rapport à l'argent. — Résumé de l'histoire du prix de la vie depuis le Moyen Age. — On ne peut rien conclure de la hausse ou de la baisse du prix de la vie relativement à la prospérité publique. — Coût de la vie en 1789. — Variations diverses depuis 120 ans, pour chaque nature de dépenses. — L'argent à louer et l'argent à vendre. — Fluctuations du loyer de l'argent ou taux de l'intérêt. — Ses causes. — Vassal d'un billet de mille francs. — Féodalité métallique. — Albergue de « trois chevaliers, trois écuyers et deux setiers d'avoine ».

Le point initial des recherches dont je résume ici les lignes principales devait être une connaissance exacte de ce qu'on appelle le pouvoir d'achat, la puissance d'échange de l'or et de l'argent, appelée vulgairement le coût de la vie.

Pour comparer deux kilogrammes d'argent que nous prenons à même la circulation monétaire, l'un autrefois, l'autre aujourd'hui, et dont nous voulons savoir la puissance d'achat, il nous faut connaître, non seulement ce que l'un et l'autre nous donneront de pain, de viande, de vêtements et de combustibles, mais aussi ce qu'ils représentent de salaires ouvriers, d'appointements et d'honoraires libéraux, de services rétribués, de propriété acquise ou louée, de chemin parcouru, suivant les systèmes de locomotion en usage, en un mot, de « marchandises » de toutes sortes.

80040

Cette connaissance, qui résulte du rapprochement des prix, n'est pas utile seulement pour l'histoire, elle eût été précieuse à l'économie politique. Elle lui eût évité des erreurs. Pour l'avoir ignorée, pour avoir donné à leurs affirmations une base trop étroite, de célèbres économistes ont établi des « lois » que les « faits » ont démenti.

Adam Smith, par exemple, a énoncé cette idée que « le prix de la viande *ne peut plus guère hausser* lorsqu'il y a autant de profit à employer la terre à l'alimentation du bétail qu'à celle des hommes », autant de profit à faire de l'herbe que du blé. Il disait cela, parce que de son temps la viande avait beaucoup enchéri, par rapport aux céréales, et qu'un kilo de bœuf, qui valait deux kilos de froment sous Louis XIV, était arrivé à valoir trois kilos de froment sous Louis XVI. Mais s'il avait regardé plus loin dans le passé, il aurait vu qu'au XV^e^ siècle le kilo de bœuf avait aussi valu trois kilos de froment et qu'il n'y avait aucune raison pour que le rapport du blé avec la viande ne variât pas encore de nouveau et bien davantage dans l'avenir. La preuve c'est que, de nos jours, un kilo de bœuf vaut sept kilos de froment.

Malthus, de son côté, par le spectacle de l'accrois-

sement de population qu'il avait sous les yeux, et qui était supérieur à l'accroissement des subsistances, a été conduit à formuler comme un dogme son fameux rapport entre la progression du nombre des hommes mathématiquement supérieure, suivant lui, à la progression de la quantité des vivres. Notre siècle devait donner à cette assertion le plus éclatant démenti. Mais Malthus ne l'aurait jamais risquée, s'il avait connu les fluctuations des salaires et du prix de la vie depuis le Moyen Age.

Au milieu du XIX^e^ siècle, après la découverte des mines d'or de Californie, lorsque l'argent faisait prime sur l'or, vers 1855, de nombreux publicistes imprimèrent que l'or était voué à une décadence probable vis-à-vis de l'argent. Une plus ample connaissance des variations historiques de ces deux métaux, par rapport l'un à l'autre, leur eût épargné cette prédiction naïve.

Enfin l'étude des prix et des monnaies, si elle eût été faite naguère, n'aurait pas permis à nos devanciers d'affirmer, sur la foi de quelques mémorialistes, que les altérations monétaires des rois, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, et plus récemment le Système de Law, sous Louis XV, avaient eu pour conséquence un bouleversement général et passager des prix ; lorsqu'au contraire, comme on le dira plus loin, les prix n'ont été affectés, *dans le commerce*, ni par les édits ou les falsifications monétaires des temps féodaux, ni par la folie du papier-monnaie au temps de Law.

Au rebours de ce que l'on croit généralement, le prix de la vie n'a pas du tout augmenté d'une façon constante.

Au temps de Socrate, cinq siècles avant notre ère, l'hectolitre de blé ne coûtait pas moins cher qu'au temps de Philippe-Auguste, c'est-à-dire environ quatre

francs, et un mouton valait le même prix sous Solon que sous Charles VIII, c'est-à-dire à peu près un franc. Une journée d'ouvrier au temps d'Aristophane (400 ans avant J.-C.) valait 0 fr. 48 c. comme sous Louis XIII. Un bœuf gras au temps de Démosthène (350 ans avant J.-C.) se payait 80 francs, plus cher que sous Philippe le Bel.

La Rome impériale payait son vin ordinaire plus cher qu'il ne vaut, aujourd'hui, dans le département de l'Hérault. Il ne paraît pas que le pouvoir de l'argent fût plus bas, dans son ensemble, à l'avènement de saint Louis, qu'il l'était à l'avènement de l'empereur Auguste ; et la terre se louait bien plus cher en Italie, sous les Césars, — près de 100 francs l'hectare, dit Fustel de Coulanges, — qu'en France sous les Valois.

L'or et l'argent eux-mêmes ont augmenté en quantité, beaucoup plus qu'ils n'ont baissé de prix ; puisqu'il y a peut-être sur la surface de l'Europe soixante fois plus de métaux précieux, en 1910, qu'il n'y en avait en 1520, tandis que leur prix de vente, — autrement dit leur puissance d'achat, — n'a baissé depuis lors que de cinq à un, et que leur prix de loyer, — autrement dit le taux de l'intérêt, — n'a baissé que de trois à un, tout au plus.

Les prix respectifs de l'or et de l'argent, comme ceux de toute autre marchandise, ne dépendent pas seulement de leur abondance plus ou moins grande, mais de l'usage plus ou moins général qui en est fait. Croire que l'or était moins cher autrefois, parce qu'il était moins rare, serait une erreur. D'après une hypothèse vraisemblable, il y aurait eu, en l'an 1500, 36 fois plus d'argent que d'or ; d'après la statistique d'extraction des métaux précieux depuis quatre siècles il y a seulement aujourd'hui, sur le globe, 20 fois plus d'ar-

gent que d'or. Cependant l'or ne valait, en 1500, que 11 fois et demie l'argent, tandis qu'en 1910, il vaut commercialement 32 fois plus. Il est à la fois plus abondant et plus cher.

En d'autres termes, l'or, depuis quatre siècles, a augmenté *en quantité* deux fois plus que l'argent; pourtant, il a triplé *de valeur*, par rapport à l'argent.

Le simple bon sens, au surplus, suffit à expliquer cette anomalie. La diminution seule du pouvoir d'achat des métaux précieux a rendu l'argent incommode et impropre à une foule d'usages auxquels il suffisait jadis. Le même objet que l'on avait en 1400, en 1500, pour 1.000 grammes d'argent équivaut aujourd'hui à 5.000 ou 6.000. On pouvait porter 1 kilogramme dans sa poche et 5 ou 6 kilogrammes dans sa valise; on répugne à porter 5 ou 6 kilogrammes d'argent dans ses poches et 25 ou 30 dans sa valise. Et je crois que l'argent aurait baissé bien davantage encore en notre siècle, par rapport à l'or, si l'on n'avait pas inventé le billet de banque, qui, s'appliquant aux deux métaux, atténue les défauts encombrants de l'un d'eux. Cet encombrement n'existait pas jadis ; il fallait si peu de métal pour tant de choses.

Au XIII^e^ siècle la vie était quatre fois moins chère que de nos jours ; elle enchérit au XIV^e^ siècle et coûtait seulement trois fois moins qu'aujourd'hui aux temps des guerres de Du Guesclin et du Prince Noir, sous Charles le Sage. Puis elle baissa de moitié au XV^e^ siècle jusqu'à ne plus coûter de 1450 à 1500 que le sixième de ce qu'elle coûte en 1910. Ensuite l'afflux de l'or et de l'argent du Nouveau-Monde la fit de nouveau enchérir au XVI^e^ siècle ; de sorte qu'en 1590, elle était seulement deux fois et demie meilleur marché qu'aujourd'hui. Ces fluctuations continuèrent dans les temps modernes avec enchérissement sous Colbert

et diminution sous la Régence, au XVIII^e siècle, jusqu'à 1750.

Mais l'histoire nous apprend, au contraire de ce que l'on dit souvent, que l'on ne peut rien conclure, relativement à la prospérité publique, ni de la diminution du prix de la vie, ni de l'immobilité de ce prix, puisqu'il se trouve diminuer ou demeurer immobile, aussi bien dans des moments de crise que dans des moments de progrès. On ne peut conclure davantage de l'augmentation du prix de la vie, puisqu'elle peut provenir de la très grande abondance de l'or et de l'argent, aussi bien que de la très grande rareté des marchandises et que, dans la première hypothèse, elle est un indice de prospérité, et dans la seconde un indice de malaise.

La misère aussi bien que la prospérité tendent à déranger le rapport ancien du métal aux marchandises : la première en diminuant la quantité de métal en circulation, la seconde, en augmentant la quantité des marchandises produites. Et la preuve c'est que, dans les six siècles écoulés de 1300 à 1800 les périodes de bien-être et de misère ont été indifféremment, aussi bien des époques de cherté que des époques de bon marché, soit au Moyen Age, soit aux temps modernes.

En 1789, la vie, en France, coûtait à peine moitié moins cher qu'aujourd'hui.

Beaucoup de personnes trouveront étrange que la vie n'ait fait que doubler, durant les cent années qui nous séparent de la réunion de l'Assemblée Constituante. Cependant cette augmentation de 100 pour 100 n'est elle-même qu'une moyenne : le linge et le drap n'ont que peu augmenté. L'huile à brûler coûte le même prix, et la chandelle beaucoup moins qu'autrefois. Le loyer des chaumières de campagne a fort

enchéri; mais le blé n'a augmenté que de 20 pour 100, et l'épicerie, le sel notamment, est trois fois moins cher. Bref, la vie, dans son ensemble, n'est que deux fois plus coûteuse qu'il y a un siècle; or, tandis que les salaires ont quadruplé, le revenu de l'hectare de terre n'a pas doublé et l'intérêt des capitaux a baissé de 20 pour 100[1].

Le pouvoir de l'argent sur lui-même, dont le taux de l'intérêt, c'est-à-dire le loyer de l'argent, est le critérium, n'a pas subi jadis les fluctuations du pouvoir général de l'argent sur les marchandises. Par exemple, le taux de l'intérêt fut plus bas au commencement du XVI^e^ siècle qu'au milieu du XIV^e^. L'argent de la première époque procura plus de marchandises, mais il procura moins d'argent.

C'est que l'argent à vendre et l'argent à louer ne répondent pas aux mêmes usages, aux mêmes besoins. L'argent que l'on veut seulement prêter pour en retirer un loyer annuel ne subit pas les mêmes influences que l'argent venant sur le marché pour y être échangé définitivement contre un autre produit.

L'offre d'argent à prêter vient de l'épargne accumulée, des capitaux disponibles; la demande d'argent à emprunter vient du commerce, des entreprises industrielles. Il semble, à première vue, qu'en comparant, aux temps féodaux et de nos jours, d'une part la masse d'argent à placer, le métal errant en quête d'emploi, d'autre part les besoins du commerce et de l'industrie, le taux de l'intérêt aurait dû être autrefois beaucoup plus bas qu'il n'était. En admettant que la somme des capitaux ait été beaucoup moindre au

1. Le lecteur trouvera en appendice, à la fin du volume, un tableau des variations du *pouvoir de l'argent* aux diverses époques, depuis 1200 jusqu'à 1800, sous ce titre : *Valeur en monnaie actuelle de la livre tournois.*

XIV^e siècle qu'elle ne l'est de nos jours, le besoin de ces capitaux a dû être encore moins grand que la masse n'en était petite. Seulement l'intérêt des prêts purement mobiliers n'était pas alors à un taux normal ; par une aberration singulière, les mêmes gens qui trouvaient tout naturel de louer leurs terres ou leurs maisons, trouvaient dégradant de louer leur argent; à cette époque de servage, où la personne humaine, susceptible de vente et d'achat, était considérée comme une marchandise dont le possesseur, clerc ou laïque, surveillait très strictement et s'appropriait, en toute sûreté de conscience, l'accroissement par reproduction, l'or et l'argent, — ou même le blé, car le prêt des denrées était aussi mal vu que le prêt des métaux, — n'étaient pas regardés comme pouvant à bon droit se reproduire par la location.

On n'oserait se montrer trop sévère pour ces excentricités de la raison des aïeux, parce que nos descendants trouveront encore matière à rire dans beaucoup de nos idées actuelles, qui nous paraissent les plus respectables; que beaucoup de professions sont décriées ou recherchées qui, dans deux ou trois siècles sans doute, ne le seront plus. N'oublions pas qu'il y a fort peu de temps qu'un chirurgien est l'égal d'un médecin, fort peu de temps aussi que les artistes dramatiques jouissent du droit commun des chrétiens et des citoyens, et que les marchands d'esclaves n'en jouissent plus, qu'un agent de la police criminelle, qui maintient l'ordre social en pourchassant, au péril de sa vie, ceux qui tendent à le troubler, est infiniment plus bas placé dans l'estime publique qu'un huissier ou un avoué qui rendent de moindres services.

Autrefois, tout salaire, toute obligation, prenant la forme d'un fief, on affieffait de l'argent, et l'on devenait vassal d'un billet de mille francs ou d'un sac de

pièces d'or. Il y avait une féodalité mobilière ou métallique, à côté de la féodalité foncière ou terrienne. Les vassaux étant la richesse du suzerain, il est naturel qu'il en achète avec de l'argent, aussi bien qu'avec de la terre. Imbert de Tréfort, écuyer, se déclare vassal de Jean de Chalon, en reconnaissance d'un don de 20 livres (1279) ; un chevalier fait hommage au seigneur de Chatelbelin (1392) pour prix d'un cadeau de 100 florins d'or, etc. De pareils exemples ne sont pas rares et nous montrent le rôle de l'argent à cette époque beaucoup plus étendu qu'on ne se le figure, puisqu'il servait à transformer en valeurs vénales une foule de propriétés qui semblent ne pas se prêter aux transactions marchandes.

Ainsi le droit de l'homme sur l'homme, restreint ou absolu, étendu ou mitigé, étant le droit commun du Moyen Age, des nobles même sont l'objet de transactions commerciales, comme les serfs. Un seigneur en engage à un autre. On acquiert, dans le Sud-Ouest, pour quatre-vingts sous, une albergue de « trois chevaliers, trois écuyers et deux setiers d'avoine ».

БИБЛІОТЕКА
Ученаго Комитета Мин. Фин.

CHAPITRE II

La monnaie et la ruine des anciens capitalistes.

Les altérations des monnaies par les rois n'ont eu aucune influence sur le prix des marchandises dans le commerce. — Des deux sortes d'altérations : sur la nature du métal, sur sa valeur en livres. — Il est faux que le *Système de Law* ait influé sur les prix; les prix ne varièrent pas à cette époque. — Croyance des gouvernements à un « juste rapport » entre l'or et l'argent. — Lutte bouffonne entre l'État et le public. — Par la force des choses, toutes les anciennes fortunes mobilières sont tombées en poussière. — Action combinée de la dépréciation de la livre tournois, de la diminution du pouvoir d'achat de l'argent et de la baisse du taux de l'intérêt. — Une somme de mille francs de l'an 1200 est aujourd'hui réduite à 3 fr. 70 c. — Capitalistes mobiliers tous par conséquent de date récente. — Les allées et venues des familles du haut en bas et du bas en haut de l'échelle sociale. — Opinions « rétrogrades » et « avancées », également fausses devant l'histoire. — Illusion d'optique sur l'ancienne aristocratie. — Erreurs sur le chiffre des parvenus anciens et modernes.

L'histoire des prix dissipe encore une autre erreur très accréditée. On enseigne dans les collèges que les altérations de la monnaie par les rois ont eu pour résultat une hausse excessive, — bien que passagère, — de la valeur de toutes choses. Or il n'en fut rien. Les altérations monétaires des rois du Moyen Age ou des temps modernes n'ont eu aucune influence sur le

prix des marchandises dans le commerce; d'où l'on peut induire que de nouvelles incursions dans ce domaine, que pourraient être tentés de faire les gouvernements contemporains, n'auraient pas plus de succès.

Les altérations revêtaient deux formes bien distinctes; l'une portait sur la nature du métal, l'autre sur sa valeur en livres. Par la première, l'État donnait du cuivre, plus ou moins mélangé d'or et d'argent, pour de l'or et de l'argent purs. C'est la fausse monnaie classique que nos tribunaux punissent mensuellement des travaux forcés ou de la réclusion. Par la seconde, l'État attribuait à un métal ou à l'autre, le plus souvent à l'argent, une valeur arbitraire.

Mais l'opinion du XIV^e^ siècle persista à traiter la monnaie comme une marchandise; et, si le gouvernement a émis des espèces affaiblies, on ne les reçoit que pour leur valeur intrinsèque, à laquelle on les ramène, aussi bien dans le langage que dans les écritures. Les sujets de Jean le Bon et de Charles VI agissaient, à l'égard des fausses monnaies de ces princes, comme nous aujourd'hui envers les piastres d'argent de l'Amérique du Sud, véritables pièces de cinq francs que nous ne prenons que pour 2 fr. 50 c. Il en fut de même à l'époque du *Système de Law :* tout le monde a entendu dire qu'à cette époque les prix ont été bouleversés; or il n'en fut rien. Cette aventure, sans lendemain, ne produisit pas, même aux heures de son court triomphe, les résultats que l'histoire nous décrit. Les prix, exprimés en livres, sous et deniers, n'ont pas varié dans les provinces, ni même pour ainsi dire dans la capitale.

Les gouvernements d'autrefois croyaient qu'il existait entre l'or et l'argent un « juste rapport »; — on

n'ose trop leur jeter la pierre à cet égard, les gouvernements modernes l'ont cru très longtemps, et il existe peut-être des hommes d'État qui le croient encore. — Partant, les plus honnêtes estimaient avoir le droit, et même le devoir, de maintenir ce rapport, puisqu'il était « juste ». Quand l'un des deux métaux renchérissait, bien vite des édits, ordonnances ou déclarations solennelles commençaient par lui enjoindre de reprendre son ancien prix; à quoi naturellement il n'avait garde d'obtempérer. Désespérant de vaincre cette résistance et de faire rentrer dans l'ordre cette marchandise rebelle; impuissant contre ce « cours abusif », comme il le nommait, l'État essayait souvent de rétablir le rapport auquel il tenait, en élevant le prix du métal qui restait stationnaire.

Mais l'élévation légale de ce dernier était immédiatement suivie d'une augmentation commerciale correspondante de l'autre. La lutte s'engageait entre l'autorité officielle, qui courait après son « juste rapport » avec une persévérance tout à fait bouffonne, et le public qui voulait précisément changer ce rapport. Les prix du kilo d'or et du kilo d'argent montaient alternativement, jusqu'à ce que le souverain et ses ministres, vaincus par la force des choses, battissent en retraite. Un exemple mémorable des conflits de ce genre, où naturellement le commerce eut le dernier mot, nous est fourni par l'histoire monétaire du règne de Louis XIII, durant lequel le rapport entre l'or et l'argent s'éleva de 11 1/2 à 15.

Enfin l'histoire de l'argent, sous ses diverses formes et dans ses manifestations variées, conduit à cette conclusion, qu'il est nécessaire de mettre en pleine lumière : mathématiquement, par la force

des choses, toutes les fortunes mobilières du Moyen Age sont détruites, disparues, tombées en poussière. Il n'en subsiste pas une seule. Quant à celles des temps modernes, elles sont tellement atteintes que les riches des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ont à peine aujourd'hui une modeste aisance, et que ceux qui jouissaient dès lors de cette aisance modeste ne sauraient plus vivre sans travailler.

Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer depuis sept cents ans l'amincissement, on pourrait dire la volatilisation d'un capital déterminé sous la triple action combinée de la diminution du pouvoir d'achat des métaux précieux, de la dépréciation de la monnaie qui, tout en conservant son nom de « livre », signifie une quantité de plus en plus petite d'or ou d'argent, de la baisse du taux de l'intérêt enfin, puisqu'on ne vit pas avec le capital de son bien, mais avec l'intérêt que l'on retire de ce capital.

Mille livres tournois, à l'avènement de saint Louis, équivalaient à 100.000 francs et procuraient un revenu de 10.000 francs.

En 1400, le taux de l'intérêt et le pouvoir de l'argent n'ayant guère varié, mais la monnaie étant fort dépréciée, les 1.000 livres ne correspondent plus qu'à 35.000 francs.

En 1600, le possesseur de 1.000 livres tournois se trouve à l'aurore des temps modernes, avec 417 francs à dépenser par an. Il n'est plus riche, ni aisé; il n'a plus de quoi vivre, même pauvrement.

Enfin en 1910, il a pour tout capital 1.000 francs, produisant, à 4 p. 100, 40 francs d'intérêt. C'est un ouvrier qui possède, comme beaucoup d'autres, quelques économies représentées par un livret à la caisse d'épargne.

En résumé, la somme de 1.000 livres tournois,

dont il s'agit, prise pour symbole de la valeur mobilière, à subi, depuis le XIII^e siècle, un dépérissement de 20 à 1 par la dépréciation de la monnaie, de 4 à 1 par la diminution du pouvoir de l'argent et de 3 à 1 par le fait de l'abaissement du taux de l'intérêt. En juxtaposant ces trois causes de moins-value qui ont agi de concert, une somme de 1.000 francs de l'an 1200 s'est trouvée réduite à 3 francs 70 centimes[1].

Quand l'économie politique énonce que le capital n'est que du « travail accumulé », et que l'on coudoie tous les jours des riches qui ne travaillent pas et dont les pères n'ont pas travaillé davantage, on est assailli de doutes sur la valeur réelle de cette affirmation scientifique. On se demande si, en la tenant pour vraie à l'origine, l'accumulation de travail dont ce capital est le résultat ne remonte pas à des époques bien reculées ; si la jouissance des descendants de l'accumulateur primitif, qui possèdent toujours et ne travaillent jamais, ne se prolonge pas déjà depuis assez longtemps pour que les classes déshéritées, qui ne possèdent jamais et qui travaillent toujours, n'aient pas quelque titre à demander la revision de ce qui semble être un privilège éternel, dans une société comme la nôtre, ennemie de tout privilège, et très vivement éprise d'égalité.

C'est pour cela qu'il m'a paru important de montrer ici que tous les capitalistes mobiliers, sans exception, sont de date récente, et même très récente, et qu'il n'est pas possible, chiffres en main, qu'il en soit autrement.

Au temps passé, les allées et venues des familles, du haut en bas, et du bas en haut de l'échelle

1. Voyez, à la fin du volume, les variations monétaires résumées dans un tableau ayant pour titre : *Valeur en monnaie actuelle de la livre tournois*, depuis 1200 jusqu'à 1800.

sociale, ont été constantes et très rapides. L'égalité naturelle, qui est au fond de l'humanité, la sélection des intelligences, a joui, non pas de la plénitude des droits qu'elle possède aujourd'hui où aucune entrave ne l'arrête, mais de droits beaucoup plus étendus qu'on ne se le figure, étant donnée la construction d'une société qui parquait chacun, en apparence, dans une case infranchissable jusqu'à la consommation des siècles.

Ce serait un livre bien curieux que le récit de l'existence de cent familles françaises, prises au hasard en l'an 1200 dans tous les rangs de la société, depuis les hauts barons jusqu'aux plus humbles serfs, et qui les suivrait jusqu'en 1910. On y verrait les plus étonnantes péripéties.

Malheureusement la trace des petites gens n'est pas facile à suivre; ce sont des filets d'eau dans un océan. Ils font si peu de bruit et tiennent si peu de place ! Pour ces microbes de l'organisme social, il n'existe pas de microscope à portée de l'historien.

Quel mystère dans l'ascendance de tant d'inconnus qui ignorent leurs ancêtres. Bien des prolétaires d'aujourd'hui sont les fils des millionnaires de jadis; tel anarchiste fougueux descend peut-être de générations cossues, qui ont exploité les sueurs des populations du Moyen Age. Tel réactionnaire endurci, qui défend avec une âpre bonne foi les prérogatives de la naissance, n'est-il pas un noble d'hier, un propriétaire d'avant-hier, longtemps mainmortable et attaché à la glèbe, en la personne de ses aïeux?

D'après les cas nombreux de décadence et d'élévation qui me sont passés sous les yeux, je crois que l'histoire privée des Français, à mesure qu'elle sera mieux connue, confondra fort ceux qui nous vantent si volontiers la stabilité sociale du « bon vieux temps »,

en même temps que ceux qui rêvent d'une remise à neuf de la société actuelle, ayant pour objet un nivellement obligatoire des fortunes : les opinions « rétrogrades » et « avancées ».

Il est une illusion d'optique qui fait croire, dans les siècles écoulés, à la possession exclusive de la propriété foncière, du moins de la grande propriété rurale, par la classe aristocratique. L'illusion tient à ce fait qu'autrefois, à mesure qu'une famille devenait riche, elle devenait noble. On ne pouvait pour ainsi dire pas devenir riche sans devenir noble et pourquoi, d'ailleurs, se priver de la noblesse lorsqu'elle venait d'elle-même à l'argent. Aujourd'hui, l'extrême richesse de ceux qu'on nommait, sous l'ancien régime, « les roturiers » frappe davantage, parce que le riche du XX^e^ siècle dédaigne, non toujours, mais le plus souvent, les vaines apparences de gentilhommerie, qu'il veut régner démocratiquement sous son nom plébéien, tandis qu'il y a deux ou trois cents ans, son premier soin eût été d'en changer, même de « décrasser », par des combinaisons de parchemins, ses aïeux dans leur tombe ; et qu'ainsi, à distance, nous qui le trouverions « seigneur » de quelque chose, nous ne verrions pas aussi nettement son entrée dans la caste privilégiée.

Aujourd'hui, bien des gens se vantent « d'être venus à Paris en sabots » et de ce que leur père était un paysan. Or, ce n'est pas toujours vrai : le père, souvent, était davantage. Autrefois, les nouveaux riches se vantaient que leur père fût tout au moins un petit bourgeois ou un marchand ; or, ce n'était pas toujours vrai non plus. Le père, souvent, était moins que cela. L'orgueil démocratique de la société d'aujourd'hui, l'orgueil aristocratique de la société d'autrefois peuvent, tous les deux, nous induire en erreur et nous faire croire que les parvenus sont actuellement plus

nombreux et qu'ils aient été anciennement plus rares.

J'exposerai dans d'autres chapitres quelle force inéluctable a créé de nouveaux riches, comment il s'est constitué, « nécessairement », de nouvelles fortunes, en plus grand nombre et de chiffres beaucoup plus élevés, qu'il ne s'en était trouvé depuis saint Louis jusqu'à Napoléon. C'est là un fait « naturel », puisqu'il s'est produit en dehors des lois politiques et même, semble-t-il, contre ces lois. Aussi, la « politique » est-elle révoltée contre ce fait. Quoique les Français actuels aient deux fois plus de jouissances que leurs pères et qu'ils consomment beaucoup plus de tout, sauf peut-être de la joie, — parce que nul encore n'a su fabriquer de la joie à la mécanique, — un parti s'est fondé pour leur apprendre qu'ils étaient « déshérités » et, naïf en son ignorance, prétend créer la richesse par voie législative. Cependant, il n'est au pouvoir d'aucun parlement ni de la décréter, ni de l'abolir et d'organiser la « médiocratie » pécuniaire. Les lois écrites ne gouvernent pas tout en ce monde; elles règlent même assez peu de choses. C'est là ce que l'histoire nous oblige à confesser.

CHAPITRE III

La terre aux paysans.

Le servage, les hommes et femmes « de corps ». — Embrasser la serrure de son propriétaire. — Le respect, immeuble par destination. — Paix et trève de cent un ans entre un portefaix et un laveur de laine. — Il n'est pas exact que le servage différât de l'esclavage antique. — Le serf n'est pas nécessairement attaché à la terre. — Beaucoup de serfs personnels et mobiliers. — On les vend, on les donne, on les échange individuellement à son gré. — Pourquoi et comment le servage disparut. — Ce fut un phénomène purement économique, nullement moral ni religieux; encore moins politique. — On donne à la fois aux serfs la liberté et la propriété. — Le sol concédé aux paysans par contrat spontané et non par violence. — Le « droit d'attrait », escroquerie chevaleresque. — Défense d'aller à la cléricature, obligation de faire souche. — L'esclavage pur et simple des étrangers subsiste dans le midi jusqu'au XVI^e^ siècle. — Formes de l'aliénation à cens. — Presque toute la terre noble ou ecclésiastique glisse en roture et y reste. — Pendant la seconde partie du Moyen Age, les nobles ne peuvent plus acquérir la terre roturière, tandis que les roturiers peuvent acquérir la terre noble.

Les gens du XII^e^ siècle estimaient que la personne humaine est une marchandise, ils n'estimaient pas que l'argent en fût une. Ils proscrivaient le commerce des métaux précieux, ils admettaient le commerce des hommes. Les vertueux scrupules qui les empêchaient

de tirer un revenu de leurs capitaux mobiliers — *il n'en allait pas de même de leurs capitaux fonciers* — ne paralysaient nullement la conclusion de marchés de toutes sortes dont leurs frères et sœurs en Jésus-Christ étaient l'objet. De là le servage, les hommes et femmes « *de corps* » et le cortège des droits, perceptions et produits variés que l'on retirait d'eux ; propriété d'une espèce depuis longtemps abolie, mais qui entre pour une part notable dans la fortune privée au Moyen Age.

Ne nous abusons pas ; cette opinion qu'un homme peut appartenir à un autre homme, que nous jugeons fausse, les plus déterminés philanthropes de nos jours l'eussent trouvée toute simple s'ils avaient vécu au X^e^ ou au XI^e^ siècle. On en dirait autant de toute la mise en scène des investitures, transmissions ou simplement reconnaissances de propriété : quand un locataire « avouait », en 1350, être tenu d'embrasser la serrure de son propriétaire, ou lui devoir « *l'hommage à genoux, avec le baiser du pouce* », il faisait une chose qui paraît intolérable aujourd'hui, où personne ne se met plus à genoux devant personne, mais qui semblait tout à fait naturelle en un temps où tout le monde se mettait à genoux devant tout le monde.

C'est absolument comme ce terme salutatoire de « votre très humble serviteur », en usage il y a cent ans d'égal à égal, qui vaut tout au plus la « considération distinguée » de nos jours, dont le voile banal n'est lui-même destiné qu'à exprimer la plus complète indifférence. Supériorité, infériorité, étaient jadis monnaie courante ; la possession, la jouissance, la donation de choses assez mesquines, prenaient une forme hiérarchique et respectueuse. On se passait les uns aux autres ce respect légal, minutieusement dosé dans les chartes ; et ce respect, attaché à des valeurs

matérielles, était en quelque sorte *immeuble par destination*. Question de mœurs; comme ces guerres privées qu'entreprenaient alors les uns contre les autres, non seulement les guerriers de profession, appelés « nobles », mais même les roturiers et les gens de métier, qui jouissaient ainsi de prérogatives que notre société, pourtant très libérale, ne reconnaît plus qu'à des souverains. Quoi de plus singulier que de voir, en 1565, un portefaix et un laveur de laine, ou bien un cordonnier et un courtier, *signer chez un notaire*, à Perpignan, « une paix et trêve pour une durée de cent un ans »; *fière manifestation de l'indépendance individuelle*, admise et prévue par acte public, dans un temps où l'individu est si généralement déprimé.

De pareilles contradictions ne sont pas rares au Moyen Age, et il est *possible que les siècles futurs en relèvent dans le nôtre d'aussi fortes*, que nous n'apercevons pas.

L'histoire enseigne souvent que le servage différait de l'esclavage antique, en ce que le serf était attaché à la terre; ce n'est pas exact. « Pendant la féodalité, dit M. Guérard, depuis la fin du règne de Charles le Chauve, l'esclavage se transformant en servage, le serf retire sa personne et son champ des mains de son seigneur; il doit à celui-ci non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus. »

Cette théorie n'est nullement acceptable.

Le serf non affranchi ne possédait, ni sa personne, puisqu'on en disposait, ni son champ, puisqu'il n'avait pas de champ, ni son bien, puisque, à sa mort, le seigneur héritait de lui. D'abord, il existe un très grand nombre de serfs qui ne sont attachés à aucune terre, mais seulement à la personne de leur maître,

comme les esclaves antiques; la domesticité qui peuplait ce petit État : le domaine féodal, devait exercer la totalité des industries, et se livrer à la totalité des besognes, que chacun trouve depuis bien longtemps avantage à laisser à des artisans travaillant pour le public, et non pour l'usage exclusif d'un seul maître.

Il fallait au châtelain du XII^e^ siècle le personnel d'un grand faire-valoir rural : bergers, charretiers, vignerons, valets de charrue ou de prairies, et un échantillon des professions multiples auxquelles incombent le vêtement, l'ameublement, la construction, la préparation des objets alimentaires, depuis le meunier et le boulanger jusqu'au cordonnier, tisserand, charpentier ou maçon; il lui fallait des messagers et chevaucheurs, puisqu'il n'y avait pas de poste, etc. Ce dont une société organisée fait jouir pleinement et à bon compte chacun de ses membres, le riche, en l'absence de toute organisation sociale, devait, pour en jouir, se le procurer isolément.

Et tous ceux qu'il y employait étaient des serfs, si peu inséparables de son fief ou de sa personne, qu'il les vendait, les donnait, les échangeait à sa volonté avec d'autres. On cédait, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, le fils ou la fille d'un de ses « hommes de corps » dont on gardait le père; et réciproquement, on vendait les parents sans les enfants.

L'évêque de Soissons fait don, en 1220, d'un « homme de corps » à un sergent royal en échange d'une serve, fille d'une « femme propre », appartenant à ce sergent. Ce sont des marchés très usuels. On partage en mourant ses serfs et serves entre ses parents, on en laisse à des amis, en souvenir, comme on leur laisserait aujourd'hui un tableau ou un cheval.

Un propriétaire, au milieu du X^e^ siècle, s'exprime

ainsi : — « Au nom du Christ, me rappelant ces paroles de l'apôtre que, libres et serfs, nous sommes tous un, convaincu que le Seigneur affranchira de leurs péchés ceux qui affranchissent, je donne la liberté à un de mes serfs nommé Darem, et à une serve nommée Pergo. A partir de ce jour, eux et leur postérité, comme s'ils étaient nés de parents libres, auront le droit et le pouvoir de faire ce qu'ils voudront. Qu'ils soignent pour eux, qu'ils travaillent pour eux; que, comme des citoyens romains, délivrés de tout joug servile, ils perçoivent les fruits de leur labeur... » — Il faut remarquer que ce particulier qui, par des motifs si justes, affranchit deux de ses gens, en a peut-être cinquante autres qu'il n'affranchit pas.

Sautons six siècles : un gentilhomme bourguignon, en 1530, tient le même langage : — « Notre-Seigneur Jésus-Christ étant venu en ce monde pour nous délivrer des biens et servage du Mauvais, c'est œuvre méritoire aux siens d'affranchir leurs serfs, qui, selon la première loi, sont aussi comme nous des hommes francs et libres... » — Comme le contemporain de Hugues Capet, le contemporain de François Ier, qui parlait ainsi, avait d'autres serfs qu'il ne songeait pas à affranchir. C'est que, si l'affranchissement était œuvre méritoire, ce n'était pas œuvre indispensable.

Ce sont là des affranchissements humanitaires; ils n'ont rien de commun avec ce grand affranchissement économique, qui transforme l'exploitation du sol et en transfère la propriété d'une classe à une autre.

L'histoire des prix de la terre nous révèle la cause qui adoucit d'abord et fit disparaître ensuite le servage : le besoin de bras. La disproportion de l'étendue du sol avec le nombre des habitants était telle, au XIIe siècle, que la terre n'avait pas par elle-même un

prix réel et certain. Le propriétaire qui n'aurait possédé que le fonds, sans les hommes nécessaires pour le mettre ou le maintenir en valeur, se serait vu à la tête d'une terre en friche, par conséquent eût été absolument gueux. Les serfs étaient donc partie intégrante de la fortune foncière.

Quand, comment et pourquoi cet état de choses fit-il place à un autre tout différent, où le seigneur perdit à la fois sa terre et ses hommes et ne conserva plus qu'une rente; état aussi préjudiciable au propriétaire que le précédent lui était avantageux, et si avantageux au contraire au paysan, que les communistes n'en pourraient guère concevoir pour lui un plus favorable, et que, pour faire jouir le laboureur du XIX^e^ siècle des prérogatives qui ont été bénévolement accordées au serf affranchi du XIV^e^ siècle, il faudrait procéder à une révolution agraire, auprès de laquelle les changements politiques et sociaux de 1789 et 1793 ont été peu de chose.

Que cet affranchissement ait été un grand acte de justice accompli libéralement et, qui plus est, spontanément, par les puissants au profit des faibles, par les riches au profit des pauvres, sans être bien enclin au scepticisme, on a quelque peine à le croire. Jamais les Grecs ou les Romains ne s'étaient avisés d'affranchir en masse tous leurs esclaves, et les Etats-Unis du Sud n'ont pas montré, en ce siècle, plus de bonne volonté. En général, ceux qui proposent d'abolir l'esclavage sont ceux qui n'ont pas d'esclaves.

Faire de bonne grâce, par bonté et générosité pure, une chose contraire à ses intérêts, se dépouiller pour l'amour du prochain est trop contraire à la nature humaine pour que l'on assigne à ce désintéressement apparent des causes morales et philosophiques, voire même une cause religieuse. Évidemment, le christia-

nisme était, en principe, hostile au servage et à l'esclavage; mais, en pratique, il s'accommodait de l'un et de l'autre, comme d'un mal nécessaire auquel on est habitué. Le clergé régulier ou séculier ne prit aucune part — comme clergé — à la disparition du servage; et il n'y prit, comme seigneur féodal, qu'une part identique à celle des seigneurs laïques; affranchissant ses paysans comme ils affranchissaient les leurs, sans plus d'enthousiasme, ni plus tôt ni plus tard, et selon que les circonstances l'exigeaient.

Cette propriété de l'homme par l'homme est si naturelle, si bien dans les mœurs, que les religieux de l'ordre le plus sévère, des chartreux, qui vivent en pénitents et se condamnent, pour l'amour de Dieu, aux plus rudes privations, vendent en 1375 — époque où beaucoup de serfs étaient déjà affranchis — leurs serfs de Coulommiers en Duesmois au duc de Bourgogne, en échange d'autres biens que ce prince leur abandonne ailleurs. Les transactions sur l'homme, après des dizaines de siècles de servitude, avant et depuis l'ère chrétienne, ne pouvaient sembler choquantes à personne.

Seulement la terre avait beaucoup enchéri; à la fin du XIII^e^ siècle, elle était plus chère qu'à aucune autre époque du Moyen Age.

Après avoir été de 360 francs seulement, au XII^e^ siècle, le prix moyen de l'hectare monta à 824 francs en 1251-1275 et à 1.044 francs en 1300[1]. Les cultures furent entreprises partout à la fois, et, tout naturellement, les bras manquèrent.

C'est une remarque qui a l'air d'un paradoxe, mais qui n'est que strictement vraie : que le manque de

1. Tous ces chiffres, ainsi que ceux qui vont suivre, sont exprimés en monnaie de 1910. en tenant compte du pouvoir d'achat de l'argent.

bras prouve la prospérité de l'agriculture. A la fin du règne de Louis XV, on se plaignait que l'agriculture manquait de bras, au temps de Sully aussi ; et on s'en est plaint, en général, à toutes les époques de progrès rural. Cette plainte prouve de deux choses l'une : ou la mise en valeur d'une superficie plus grande que précédemment, ou la hausse des salaires agricoles ; parce que, quand les propriétaires ou fermiers disent que les bras sont rares, cela veut seulement dire qu'ils les trouvent chers, et reculent à les payer le prix demandé.

Le prix dont on paya les services de ces serfs, à la fin du XIII^e^ siècle, paraît exorbitant, puisque ces malheureux, qui n'étaient maîtres ni de leur corps, ni de celui des enfants qu'ils avaient procréés, reçurent à la fois pour salaire leur propre personne, appelée à la vie civile, et un morceau de propriété foncière.

L'homme est, à la fin du XIII^e^ siècle, le bien le plus précieux, source de toute richesse et de toute puissance ; on se l'arrache, et la poursuite que l'on en fait a dû influer d'une façon décisive sur l'abolition du servage. Cette abolition, l'adoucissement du sort des classes rurales a dû venir, à mon sens, d'un manque d'équilibre entre la terre et les hommes. Il y eut, à certain moment, pénurie d'hommes. En devenant rare, l'homme renchérit ; on se mit les laboureurs aux enchères, et le prix dont on les paya fut la liberté et le sol, concédé à des conditions exceptionnellement avantageuses.

Des seigneurs du Roussillon, libérant leurs hommes en 1240, déclarent « les affranchir de toute queste, force, tôlte et autres mauvais usages... ». C'était un joli pas déjà de considérer ces usages comme mauvais ; ceux qui les établirent, et qui en iouissaient, les

trouvaient bons, sans doute, et cependant ce furent les jouisseurs qui les abolirent; car ils furent abolis par contrat et non par violence.

Une fois le mouvement commencé, il dut continuer par sa seule force; les serfs, qui voyaient leurs voisins s'enrichir en labourant un sol qu'ils avaient reçu ingrat et qu'ils avaient fait productif, furent amenés à exiger de leurs maîtres le même traitement; et les maîtres durent l'accorder de leur plein gré, par le seul souci de leur revenu, qui leur fit craindre, s'ils refusaient, d'être abandonnés de leurs hommes.

Dès le XIII^e^ siècle, ce « droit d'attrait » existait déjà en plusieurs contrées; et c'était une manière, entre seigneurs voisins, de se soutirer les hommes les uns aux autres. Non seulement le roi, mais la plupart des princes usaient tant qu'ils pouvaient de cette escroquerie chevaleresque, vis-à-vis des fieffés, clercs ou laïques, de moindre envergure. La fuite devint ainsi le grand argument des populations mécontentes; les cultivateurs, en maintes seigneuries, déguerpissent quand la vie leur est trop difficile, et ne rentrent dans leur ancien domicile qu'après un accord avec l'abbé, le châtelain ou le chapitre, qui améliorent singulièrement leur situation.

En apparence, par l'affranchissement qui fait du tenancier serf, à redevances arbitraires, un tenancier libre, à charges fixes, le seigneur conclut une mauvaise affaire. Lorsqu'il touche quelque monnaie, c'est peu de chose; et, le plus souvent, il ne reçoit absolument rien que la promesse de quelques journées de travail, d'une rente en numéraire ou en nature, très inférieure à celle qu'il recevait auparavant, et la jouissance de droits de mutation éventuels.

Ce sur quoi le seigneur est inflexible, ce qui revient sans cesse dans les chartes d'indépendance, c'est

l'obligation, pour le colon, de ne pas quitter le domaine.

Le seigneur regimbe contre l'idée de n'en tirer aucun parti, ni d'une façon ni d'une autre. Aussi est-ce un vrai privilège que celui qui est confirmé aux habitants d'Eymet, en Périgord (1519), de « pouvoir tenir leurs enfants en école, et iceux faire chanter messe, sans requérir le vouloir du seigneur ni d'autre... ». En effet, aller à l'école, c'est, au Moyen Age, aller à la cléricature, au couvent, et, par conséquent, au célibat, ne pas faire souche, tarir le revenu du seigneur en diminuant la population. Il faut une faveur de lui pour cela.

A côté du servage aboli, subsista chez nous, dans le Midi surtout, l'esclavage pur et simple des anciens jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. Le parlement de Bordeaux rendit, par arrêt de 1571, la liberté aux Éthiopiens et autres esclaves qu'un marchand avait mis en vente sur le port, « la France ne pouvant admettre aucune servitude »; ce qui n'empêchait pas ce commerce d'être très prospère encore dans les villes de Provence, où un enfant nègre de douze ans coûtait environ le double d'un perroquet.

Au XV^e^ siècle encore, cette région fourmille d'esclaves de toute couleur : noirs, blancs, olivâtres; de toute nation : Turcs, Russes, Égyptiens; et appartenant à toutes les classes de la société. Dans l'inventaire d'un marchand figurent six esclaves dont « quatre femmes jeunes et blanches ». Un habitant de Perpignan écrit à un notaire de Barcelone (1438), pour le prier de lui acheter un esclave de plus de trente ans. Il lui demande en même temps à quel prix pourrait se vendre, à Barcelone, l'enfant naturel d'un esclave, âgé de quatre ans et demi environ, dont on lui offre déjà 945 francs.

Le prix variait, au XIVe siècle, depuis 870 francs de notre monnaie, pour une esclave enceinte âgée de vingt-trois ans, achetée par un apothicaire, jusqu'à 1.860 francs pour une fille blanche de race tartare, baptisée, achetée par un prêtre.

Nos idées sur l'esclavage ne se sont modifiées que d'hier. Au XVIIe siècle, notre gouvernement s'efforçait de paralyser la piraterie qui avait pour objet, non la traite des blancs, mais la traite des Français. Il n'y a guère plus de cent vingt ans, tandis que l'esclavage temporaire des blancs, — il pouvait durer jusqu'à huit ans, — était encore admis dans toutes les colonies de l'Amérique du Nord, la législation de Saint-Domingue, de la Guyane, etc., interdisait aux habitants d'affranchir leurs esclaves sans en avoir obtenu par écrit la permission du gouverneur. Il était également défendu aux maîtres « de faire baptiser, comme libres, des enfants dont les mères sont esclaves, et qui, par ce moyen, sont réputés affranchis ».

Après avoir appartenu à l'homme d'épée, puis, de concurrence avec lui, à l'homme d'Église, le guéret tombe aux mains de l'homme de charrue.

Il était intéressant, au moment où la possession du sol se transformait si radicalement, que la religion sanctionnât tous ces contrats. Thomas d'Aquin, le « docteur angélique » développait, en faveur de la propriété individuelle, cet argument qui plairait aux agitateurs de nos jours, que « la paix est par là même plus facilement conservée quand chacun est content de ce qu'il a ».

Seulement, il était plus facile de contenter chacun aux XIIIe et XIVe siècles, qu'il ne le serait au XXe, s'il plaisait à l'État de faire aujourd'hui, de vive force, ce qui fut exécuté alors de bonne grâce : l'abandon de la terre à tous les laboureurs qui voulurent en

prendre, moyennant un très faible intérêt annuel à payer aux anciens propriétaires.

La transaction consentie par ces derniers, en un temps où la terre était abondante et l'homme rare, où, par conséquent, le travail humain était plus recherché que la terre, se produit aujourd'hui en tous les pays placés dans les conditions identiques à celles de la France de l'an 1300. Mais il est curieux d'observer que le libre jeu des rapports naturels ait réalisé, à une époque barbare et qui ne se piquait pas d'humanitairerie, le rêve que les utopistes croient être le but final des sociétés politiques, — la terre au travailleur, — tandis qu'au contraire il accompagne seulement l'aurore des sociétés en formation.

L'aliénation, ou location à cens, fut donc un système offrant au preneur du Moyen Age des avantages inouïs, tels, que l'ouvrier ou le paysan de nos jours ne peut ni ne doit en espérer d'analogues d'aucune réforme sociale, d'aucune révolution économique, parce qu'ils avaient leur source dans un état matériel auquel nous ne pourrions revenir que par l'anéantissement des deux tiers, des trois quarts peut-être, de notre population et des neuf dixièmes de nos richesses nationales.

Le bailleur, selon la formule du temps, a « livré, cessé, quitté, transporté et octroyé, à toujours et à perpétuité, au preneur et à ses successeurs », la terre qui fait l'objet du contrat. Il « s'en est démis, dévêtu et dessaisi, et a vêtu et saisi le preneur » ; il l'a « mis en bonne possession, et fait vrai seigneur comme en sa propre chose et domaine ». Tels sont les termes solennels que l'on emploie, et il semble que l'on ait recherché les expressions les plus fortes que la langue juridique ait pu fournir, pour marquer la transmission expresse du fonds, du bailleur qui vend au preneur qui acquiert.

Peu à peu, par le développement que prirent les baux ou, mieux, les ventes à cens, presque toute la terre noble et une partie de la terre ecclésiastique glissa en roture, et elle y resta. Une seule restriction avait été apportée à l'indépendance du nouveau possesseur; il ne pouvait céder son domaine à des gentilshommes ou à des clercs : « mais pourra les aliéner à tous autres, à la charge par les acquéreurs d'en payer la rente et les lods et ventes au seigneur... ». Ces lods et ventes ne sont autre chose que les droits de mutation que perçoit aujourd'hui, pour le compte de l'Etat, l'administration de l'enregistrement et que percevaient, avant 1789, les héritiers des possesseurs primitifs.

Et c'est parce qu'ils craignaient de voir ces droits compromis, par le retour en mains seigneuriales de la terre qui en était la base, qu'ils interdisaient, à ceux qui recevaient cette terre, « de la céder à personne ecclésiastique ou gens privilégiés ». Au contraire, ils sont maîtres de la transférer « à gens pur lais, suivant leur plénière volonté, à vie et à mort... ».

Ainsi, pendant toute la seconde partie du Moyen Age, les nobles n'avaient pu acquérir la terre roturière, tandis que les roturiers pouvaient acquérir la terre noble.

CHAPITRE IV

Le fermage et l'agriculture moderne.

Tenures intermédiaires entre la vente à cens et le prêt moderne de la terre à court terme. — Elles sont plus favorables au bailleur. — Domaine congéable. — Emphytéose. — Toutes fort atteintes et la plupart résiliées par la Révolution. — Le *juveigneur* en Bretagne. — Le « mauvais gré » en Picardie. — Baux à vie et « baux à trois vies ». — Au XVIII^e^ siècle les baux se réduisent à six et neuf ans. — Les prétentions du propriétaire augmentent; sa part dans le produit net du sol devient plus grande aux temps modernes. — La condition du fermier empire.

Les laboureurs, qui passent pour routiniers, sont de perpétuels novateurs. — Adaptations successives d'une même terre. — Morcellement prodigieux du sol au XV^e^ siècle. — Mouvement de concentration depuis le milieu du XVI^e^ siècle. — Comparaison à chaque époque du *rendement* de la terre avec son *revenu*. — Révolution des assolements. — Mauvais outils ruraux. — Les salaires étaient bas et la main-d'œuvre des labours et moissons était chère. — A aucune époque la terre n'a été mieux cultivée et la condition du paysan n'a été pire qu'à la fin de l'ancien régime.

Entre la dépossession formelle du propriétaire au profit du colon, caractère distinctif du bail-vente à cens, et le prêt de la terre à court terme que nous nommons fermage, prennent rang diverses tenures intermédiaires, inégalement réparties sur le territoire de l'ancienne France. La plupart sont d'une date plus

récente que le contrat de cens ; toutes sont aussi, beaucoup plus que ce dernier, favorables au bailleur : en Bretagne, le « domaine congéable » et ses dérivés ; en Alsace, les « Waldrecht » ; en Picardie, le « droit de marché », et un peu partout l'emphythéose, sous des formes multiples. Les unes et les autres ont été fort atteintes par la Révolution. Elles ont été résiliées, soit au profit du fermier qui est devenu maître exclusif, soit au profit du propriétaire qui est rentré, avec bénéfice, dans un bien sur lequel il n'avait qu'une autorité illusoire ; selon que l'on a envisagé ou non, comme un droit féodal, les redevances emphytéotiques. Le petit nombre de ces tenures qui ont traversé intactes la première partie du XIX^e^ siècle ont peu à peu disparu dans la seconde, et ne seront bientôt plus sans doute qu'un souvenir.

Le « domaine congéable » qui régnait dans les districts où se parle la langue bretonne, était affermé à une famille de cultivateurs pour un temps indéfini ; mais le bailleur conservait le droit de rentrer dans son bien, en remboursant à l'exploitant les dépenses de tout genre qu'il avait faites. Ce dernier cependant s'attachait au fonds par la possession et le travail, de manière à n'en être jamais séparé. On vit des communes se mettre en état de révolte ouverte, quand les propriétaires, sous l'ancien régime, tentaient de reprendre leur bien par voie de congément.

Propriétaires du reste, jusqu'à quel point le demeuraient-ils, en face d'un fermier, auteur de tout ce qu'il créait à la surface : clôtures, édifices, futaies? Tel était l'usement de Rohan ; le *juveigneur*, ou plus jeune des fils, héritait seul de la tenure de son père, — un droit d'aînesse à rebours ; — à défaut de fils, la plus jeune des filles ; à défaut de fils ou de fille, le

frère ou la sœur, s'il demeure sur la ferme depuis un an et un jour.

Une autre forme de semi-propriété paysanne est le « droit de marché » ou de mauvais gré. Entre Péronne, Cambrai, Saint-Quentin et Laon, les cultivateurs jouissaient depuis des siècles de ce privilège dont l'origine est à peine connue. Dès qu'ils acquittent la redevance, point de terme à la location. Ils sont libres de transmettre la terre à qui bon leur semble, de la vendre, de la donner en dot. Si le propriétaire parle d'augmenter le loyer, le fermier refuse. Reçoit-il un congé, pas de résistance ; il se retire, mais personne ne se présentera pour lui succéder, et la terre demeure en friche. Le propriétaire se détermine-t-il à la faire valoir lui-même ou parvient-il à trouver au loin un nouvel occupeur, l'un ou l'autre doit se préparer à une vie de réprouvé. Le charron, le maréchal, refusent de travailler pour lui. C'est un *dépointeur*, ennemi public auquel on n'épargnera pas les vengeances. On lui scie ses arbres, on lui mutile ses instruments, on incendie ses granges et l'on tue ses bestiaux. Et, devant le grand silence des bouches rurales, la justice voit échouer ses enquêtes.

Par l'emphytéose, le propriétaire n'était pas entièrement dépossédé ; tous les quatre-vingt-dix-neuf ans, il fallait un nouveau contrat. Autrement, le bail prenait fin, et le maître du fonds pouvait y rentrer, en indemnisant le fermier de ses débours. Il arrivait qu'au contraire, dans l'intervalle d'un siècle, le tenancier s'enrichissait, et que le possesseur du fonds s'appauvrissait ; ce dernier vendait, au cours du bail, son droit de rachat à l'usager.

C'est ainsi que disparut peu à peu ce fermage de la première, tout au plus de la seconde époque

d'exploitation foncière que les détenteurs du sol trouvaient désormais trop onéreux. Si on le rencontre au XVIII^e^ siècle, c'est dans les régions pauvres et encore incultes.

Les baux ordinaires, ceux dont les clauses et conditions sont identiques aux nôtres, ont aussi une durée beaucoup plus grande au Moyen Age que dans les temps modernes. On fait jusqu'au XVII^e^ siècle des baux à vie, et même des « baux à trois vies », consentis à trois laboureurs qui héritent les uns des autres, jusqu'au dernier vivant, le droit au bail qu'ils ont signé conjointement. Au XVIII^e^ siècle, les périodes ne sont plus que de six et neuf ans. Aussi se plaint-on qu'elles soient trop courtes. Les agronomes du temps se répandent là-dessus en lamentations tout aussi bien que ceux de nos jours.

Parti d'un abandon éternel et irrévocable, — le cens, — réduit à un siècle, — l'emphytéose, — puis à une ou deux générations, enfin à vingt ou vingt-cinq ans, le colonage est venu de lui-même à sa brièveté moderne, compagne habituelle de la civilisation. Les doléances des prôneurs de la société patriarcale n'y ont rien fait et n'y feront rien, à moins que ces bons apôtres ne rétablissent la vie patriarcale, c'est-à-dire la vie à demi sauvage : des champs déserts, piquetés de rares laboureurs.

Et la raison en est fort simple : avec le système des baux éternels ou même des très longs baux, le fermier devient, beaucoup plus que de nos jours, intéressé à l'amélioration de la terre, mais le propriétaire y devient beaucoup plus indifférent.

Au cours du bail, la situation de ce fermier change : ou il se ruine et disparaît, ou il s'enrichit et disparaît aussi ; parce que ses ambitions augmentent avec sa fortune, qu'il réalise ses profits au

bout d'une ou deux générations, et entre dans une autre catégorie sociale.

C'est là ce qui s'est passé pendant six siècles, dans une société en apparence sévèrement partagée en castes fermées ; et il est impossible qu'il en soit autrement.

Comme on peut aussi le supposer, à mesure que le revenu de la terre augmente, que la terre est plus demandée, les prétentions du propriétaire haussent. Sa part dans le produit net du sol devient plus grande. Il prend le plus qu'il peut, ce qui est assez naturel, et, ce qui ne l'est pas moins, l'exploitant, qui ne dispose désormais que d'une marge plus restreinte pour vivre et faire face à ses frais de culture, se fait prier pour financer.

A lire dans *le Bourgeois poli*, en 1631, le dialogue du rentier qui réclame ses fermages en retard, avec le tenancier qui ne les lui donne pas, on croirait le morceau écrit d'hier. Ce sont, dans la bouche du fermier, tous propos actuels : « les terres sont trop chères... j'aime mieux les quitter... il n'y a pas moyen de s'y sauver... », etc.

Pour éviter l'ennui de ces doléances, le gros propriétaire cherche à s'éclipser. Il traite avec quelque marchand du voisinage pour la gestion de ses biens. Lorsque, avec le XVIII^e^ siècle, l'absentéisme se développa, que tant de gentilshommes ne mirent plus les pieds dans leurs domaines ruraux, le système des « fermes générales » se propagea. Il remplaça le métayage en beaucoup de provinces. La plupart des grandes terres, à la fin de l'ancien régime, surtout depuis 1740, étaient louées en bloc, comme aujourd'hui en Irlande, à des fermiers généraux, gens d'affaires de la ville.

La terre devenait ainsi une valeur de spéculation.

Elle devait nourrir deux maîtres au lieu d'un, en plus de ses exploitants immédiats.

La condition du fermier empire donc dans les temps modernes. La législation est pour lui beaucoup plus dure sous Louis XIV que sous Charles le Sage. Les formes dans lesquelles le seigneur féodal pouvait retirer sa terre au colon, pour non-paiement de fermage étaient jadis minutieusement réglées. Il y fallait des avertissements successifs, multiples, des délais prolongés ; de plus, le tenancier du Moyen Age pouvait toujours s'en aller, quand il lui plaisait de rendre la terre. Au contraire un cultivateur est emprisonné, au temps de Henri IV, « pour avoir délaissé la métairie dont il était fermier ».

Métayage ou fermage, le fait indéniable, c'est que la part de l'exploitant dans le produit de la terre a sensiblement diminué depuis le Moyen Age jusqu'en 1789 et depuis 1789 jusqu'à nos jours, tandis que la part du propriétaire a augmenté. La terre se présente à nous aux siècles passés, du moins depuis l'an 1500, sous l'aspect d'une industrie dans laquelle des générations de spéculateurs ont édifié leur fortune.

Cette industrie agricole comporte deux associés, souvent réunis dans une seule et même personne, mais qu'il faut ici distinguer : le propriétaire et l'exploitant. Le premier fournit la matière première, le second la met en œuvre. Au début, quand cette matière première était si abondante qu'elle semblait inépuisable, et quand les metteurs en œuvre étaient rares, il fallut leur abandonner une grande part du bénéfice ; d'autant plus que la matière première était informe, et qu'il y avait énormément à faire pour la transformer, pour tirer des denrées commerçables d'un steppe inculte. Peu à peu, à mesure que l'effort devenait moindre et les profits plus grands, par

l'accroissement de la population qui faisait hausser les produits de la terre et baisser les salaires, les prétentions des propriétaires tendirent à s'élever; dans l'Aisne, des terres sont affermées, en 1158, pour une quantité égale au douzième de la semence, soit peut-être 20 litres de froment à l'hectare.

Au contraire, lorsque les progrès de la population dépassaient l'essor du défrichement, les conditions du fermage sont plus dures. La Normandie rentrait, au XIII^e^ siècle, dans ce dernier cas. Les terres produisaient moyennement, dans le Calvados, 11 hectolitres de blé à l'hectare, sur lesquels le propriétaire en prenait 7, les deux tiers (1290); mais c'est là un exemple unique.

Il faut d'ailleurs distinguer, aussi bien dans la période du Moyen Age que dans la période moderne, les terres incultes des terres déjà en valeur. En pays riche, il y a deux cents ans, on ne trouve pas de terres neuves à moins du sixième du produit à venir; en pays pauvre, on ne donne jamais au propriétaire plus du 20^e^ ou du 15^e^. C'est la règle dans les désertes parties du Limousin.

La différence entre l'infime redevance originelle de la terre à l'état sauvage et la location avantageuse de la terre définitivement labourée n'est autre chose que le bénéfice du ou des fermiers primitifs. Le bénéfice réalisé, l'affaire a perdu son côté aléatoire. Le propriétaire ne laisse à l'exploitant que la stricte rémunération de son travail et l'intérêt des capitaux qu'il engage dans la faisance-valoir.

De quelque côté que l'on se tourne, on s'aperçoit que, de nos jours, la propriété est devenue plus exigeante et l'exploitation moins profitable. L'une a gagné, l'autre a perdu. Comme ouvrier, le fermier jouit des avantages qu'a obtenus, depuis soixante

ans, la classe des travailleurs; comme capitaliste, il a souffert de la baisse générale du taux de l'intérêt et de la baisse spéciale qui sévit plus fortement dans des branches d'industrie où le besoin de capitaux se fait le moins sentir.

Les agriculteurs d'aujourd'hui sont de plaisants pessimistes, et leurs gémissements témoignent de leur ignorance du passé.

Depuis cent ans le loyer intrinsèque des terres a doublé, et cependant le prix du blé n'a haussé que d'un quart. Il suffit de rapprocher ces deux faits pour s'apercevoir que, si l'agriculture n'avait pas réalisé d'énormes progrès depuis la fin du siècle dernier, la plupart des terres seraient aujourd'hui abandonnées en France, en raison de l'impossibilité où elles se fussent trouvées de lutter avec celles des pays neufs. Ce qui s'est vu depuis cent ans s'est vu aussi depuis sept siècles.... ces laboureurs qui passent pour routiniers qui, de fait, croient l'être, et que l'on regarde comme les plus timides de tous les hommes, sont de perpétuels novateurs, sans cesse dérangés dans leurs calculs par des événements qu'ils n'ont pu prévoir, et forcés sans cesse d'imaginer de nouveaux plans. Cet état de choses est aussi vieux que notre civilisation.

Il y a dans notre pays certains sols, les mêmes peut-être, les moins bons, qui ont trois fois passé de l'état brut à l'état civilisé et de l'état civilisé à l'état brut; que l'homme a successivement pris, quittés et repris, qu'il s'est disputé avec acharnement pour les abandonner plus tard avec insouciance.

Le parti que l'agriculture a tiré de la terre, l'emploi qu'elle en a fait, depuis sept cents ans, n'ont pas été moins variables. Elle a boisé et ensuite déboisé, creusé des étangs pour les dessécher plus tard, substitué les céréales aux pâtures, puis la vigne aux

céréales, puis la prairie à la vigne, ou les cultures industrielles modernes à la prairie. Le tout sous mille influences politiques et fiscales ou économiques. Et l'avenir nous réserve à coup sûr bien d'autres avatars, dont nous n'avons pas la moindre idée encore, de ces mottes de terre, dont on a fait jusqu'ici du pain, des bûches, du vin, des gigots, de l'huile, de la soie, du sucre, dont on a fait déjà tant de choses qu'on ne fait plus, du moins au même endroit, dont on fait déjà tant d'autres choses qu'on ne faisait pas il y a deux cents, quatre cents, six cents ans.

Il y eut ainsi, dans toute la France, des provinces entières et, dans l'étendue de chaque province, nombre de surfaces où la vigne successivement fut plantée, puis arrachée, reparut de nouveau, pour disparaître encore. Cela, sous diverses influences, économiques ou agricoles, fiscales ou politiques.

Le rêve humanitaire de « la terre au paysan », fut, comme je l'ai constaté déjà, une réalité tangible et vivante au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Il en résulta une division de la propriété, telle que les plus ardents socialistes la peuvent souhaiter, puisque toute famille posséda le champ qu'elle ensemençait, que presque tout le sol eut pour maîtres ceux qui personnellement l'arrosaient de leur sueur.

Un domestique vend à un tonnelier un cordonnier achète d'un vigneron. Ces parcelles sont extrêmement mouvantes : treize sillons d'un champ, dans le Maine, passent en quelques années d'une maladrerie à un commissaire des guerres, de celui-ci à un couvent de minimes, du couvent à un gentilhomme, etc. Les legs et les échanges de morceaux de labour faits par des villageois, par des gens de peu, sont innombrables en Touraine; dans une seule commune de Bourgogne, de dimension médiocre, Chassy, il y a 167 proprié-

taires de vignes en 1694, et dans une commune voisine, Thury, 350 arpents, c'est-à-dire 140 hectares environ, sont partagés entre 168 détenteurs.

Plus tard seulement la terre devint un luxe, parce qu'elle augmenta par rapport aux autres marchandises. Alors ceux des anciens exploitants qui, s'étant enrichis, étaient passés dans une classe plus élevée, louèrent leurs biens à de nouveaux venus, et ceux qui s'étaient appauvris — beaucoup s'appauvrissaient forcément par les partages — tombèrent dans la classe des prolétaires ruraux. Depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'à la fin de la monarchie, il y eut un mouvement de concentration, et la grande propriété se constitua.

La terre de Maillebois (Eure-et-Loir) se forme, ou, si l'on aime mieux, se reforme arpent par arpent, miette à miette, au temps de Louis XIII; 100 laboureurs auparavant faisaient du blé jusque sous les murs du château.

Ce ne fut pas seulement en France que ces courants successifs de découpage de domaines en mille fractions, puis de coagulation des parcelles éparpillées, peuvent être constatés : l'histoire de l'agriculture en Angleterre fait passer sous nos yeux des édits royaux qui défendaient la concentration de la terre, et d'autres édits royaux qui défendent le morcellement, preuve que l'une et l'autre tendance dominèrent, chacune à son heure. Le morcellement exagéré du Moyen Age constituait une entrave au développement de la richesse agricole, après avoir été utile à l'opération préliminaire du défrichement.

L'absorption des plaines par la grande culture qui balayait des centaines de chaumières et effaçait des douzaines de hameaux, la création des grandes fermes de Beauce et de Brie, qui toutes datent du XVII^e^ siècle,

fut alors une révolution équivalente à celle de la grande industrie et du grand commerce de nos jours, qui condensent et par suite remplacent, au plus grand profit du public, tant d'ateliers isolés ou d'échoppes minables. Ces échoppes pourtant, et ces ateliers, avaient réalisé en leur temps une amélioration sur l'état de choses antérieur ; l'humanité leur devait la division du travail. Il arrive que l'avènement d'un système, comme plus tard son abandon, sont également utiles ; que le morcellement a été un progrès, et que la concentration a été un autre progrès.

La récolte moyenne de l'hectare ensemencé en froment, que l'on évalue aujourd'hui à 17 hectolitres, ne dépassait pas naguère 8 ou 9 sur l'ensemble des surfaces emblavées. Elle avait peu varié durant six cents ans.

En comparant le revenu de l'hectare de terre au prix de l'hectolitre de blé, on constate que, de 1500 à 1600, le blé avait quintuplé — de 4 à 20 francs l'hectolitre — tandis que le revenu foncier était seulement deux fois et demie plus fort — de 8 à 19 francs l'hectare [1]. — Comme le prix de la main-d'œuvre était stationnaire, cela signifiait que la terre était mal cultivée, qu'elle rendait peu, puisque ses produits haussaient de prix beaucoup plus qu'elle-même. Du XVII[e] siècle à la Révolution, le revenu de la terre et la valeur du blé demeurent à peu près dans le même rapport. Enfin, depuis cent ans, ce rapport a totalement changé : la rente de la terre a doublé pendant que le blé ne haus-

1. En francs intrinsèques, dont je me sers exceptionnellement dans ce paragraphe pour faire mieux saisir le mouvement des prix. Traduits en monnaie actuelle, d'après le pouvoir de l'argent, la hausse du blé, de 1500 à 1600, fut de 20 à 50 francs l'hectolitre, celle de la terre de 40 à 47 francs. On verra plus loin que, d'une date à l'autre, la journée du manœuvre tomba de 3 francs à 1 fr. 95.

sait que d'un quart, mouvement tout contraire à celui du XVI^e siècle.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du règne de Louis XV que la jachère recula, que la sole du repos fut renvoyée à la troisième, puis à la quatrième année, qu'elle fut utilisée enfin par les prairies artificielles et devint autant ou plus profitable à l'agriculteur que les périodes du labour.

L'ouvrier des XVII^e et XVIII^e siècles faisait moins de besogne que celui du XX^e siècle, peut-être parce qu'il se nourrissait plus mal — le terrassier de Paris remue, en l'espace d'une heure, moitié plus de terre que le terrassier de Basse-Bretagne, — sans doute aussi parce que ses outils étaient moins bons, remplissaient moins bien leur office.

Presque toutes les pelles, au XVII^e siècle, étaient en bois; quelques-unes seulement avaient une garniture de fer sur le bord. Comme ces pelles étaient très lourdes, il fallait, pour les pouvoir manier, les faire plus étroites que celles d'aujourd'hui; de là moins de besogne avec plus de peine.

Le total de la main-d'œuvre des moissons montait assez haut, y compris le battage au fléau, sans que, pour cela, le laboureur fût payé cher; les charrues aussi labouraient mal; la surface minimum qu'un attelage de bœufs était tenu de parcourir dans sa journée, d'après les chartes des temps féodaux, se trouve beaucoup moindre que celle qu'il retourne et herse sans peine aujourd'hui.

Jusqu'alors les campagnards se contentaient trop, pour éviter certains accidents, de procédés moraux, assurément respectables, mais en somme insuffisants. Telle municipalité de Provence dépense 24 sous, en 1662, pour aller demander à Arles à son archevêque « la permission d'exorciser les chenilles et autres

insectes qui gâtent les chênes blancs ». Ailleurs, on ne borne pas à les exorciser, on les excommunie. Une commune sollicite encore, en 1737, un exorcisme « contre les poux qui mangent les millets »; une autre obtient pouvoir, moyennant 12 sous, « d'excommunier les bestiaux qui mangeaient les légumes », Ici on les excommunie même tous les ans, c'est une dépense ordinaire du budget ; en revanche, on fait bénir d'autres bestiaux et chanter des grands'messes à leur intention.

Quant au paysan, le plus curieux est que bien loin de profiter des progrès de l'agriculture, de la plus-value des terres, cette plus-value même et ce progrès semblent tourner à sa ruine, et qu'il est plus malheureux, à la fin de l'ancien régime, qu'il ne l'était durant la première moitié du règne de Louis XV ou au début de celui de Louis XIV. Il n'y a pas dans toute notre histoire un moment où les terres aient été mieux cultivées, où elles aient valu davantage, et il n'y en a guère où la condition du campagnard ait été pire. Il est juste d'ajouter qu'il n'y a pas non plus une seule époque où la population ait été aussi dense qu'au moment de la Révolution.

Il y avait eu, depuis l'accensement, trois ou quatre races superposées de propriétaires. Et l'histoire des défricheurs primitifs, si les détails en étaient connus, serait hautement instructive pour les amateurs du partage agraire. De tous ces colons, égaux devant la nature, avec leurs bras et quelques instruments rudimentaires pour tout capital, qui reçurent, du XIII^e^ au XV^e^ siècle, des lambeaux de terrains d'une importance variant entre 10 et 150 hectares par famille, selon les provinces, les uns eurent des descendants qui, par une marche constamment ascensionnelle, entrèrent dans la bourgeoisie. puis dans la noblesse; d'au-

tres se ruinèrent et retombèrent dans le prolétariat. Un certain nombre mourut sans postérité ou émigra sans laisser de trace.

Ainsi, à la pénétrer profondément, l'histoire de la propriété nous en montre la mobilité continuelle et la triple impossibilité d'empêcher les riches de se ruiner, les pauvres de s'enrichir, et les pauvres à moitié enrichis de retomber dans le dénûment. Le passé tout entier nous offre le spectacle des forces économiques se jouant des combinaisons législatives, que ces combinaisons soient l'œuvre d'aristocrates ou de démocrates, qu'elles aient pour but de maintenir ou d'empêcher certaines inégalités des conditions.

CHAPITRE V

Le socialisme d'hier et l'extension récente de la propriéte individuelle.

Changement d'appréciation, des temps féodaux aux modernes, sur les choses qui peuvent être possédées, sur les formes et les degrés de la possession. — Le travail, propriété collective, non individuelle : bouchers et hôteliers communaux. — Propriétés privée et politique, anciennement confondues. — Formalités solennelles des prises de possession. — Droits d'usage sur la superficie boisée, pour pâture, chauffage, charpente, meubles et ustensiles. — Procès aux temps modernes. — Les usagers et le nu-propriétaire au XVIII^e^ siècle. — Propriété du bétail est entière ; propriété du sol est restreinte. — Le maître d'une prairie n'est chez lui que pendant trois mois et demi par an. — Il n'a droit qu'à la première récolte du foin. — La jouissance collective regardée comme nécessaire pour le bétail. — Les jachères obligatoires. — Défense d'employer la faux pour les pailles ; on les coupe à mi-hauteur. — Glanage légal. — Les vaches ne donnent de lait que pendant six mois par an. — Maigreur des bestiaux, révélée par la comparaison des prix du bétail sur pied avec ceux de la viande au détail. — Bestiaux à demi-sauvages. — La graisse est rare et le cuir abondant, d'où les chandelles chères et les souliers à bon marché.

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que le mouvement économique, le libre jeu des intérêts avaient seuls *aboli le servage*, que le paysan avait pendant quelque temps *seul* possédé la terre et que, par le

même libre jeu des intérêts, il s'en était *dessaisi*, *graduellement*; que le morcellement avait été institué à un degré prodigieux et avait, plus tard, fait place à la *concentration*; que *le propriétaire avait gagné et le fermier perdu* et que, par suite, le laboureur était devenu plus malheureux à la fin de l'ancien régime qu'il n'avait peut-être jamais été, bien que, *politiquement*, un mouvement inverse se fût opéré tout contraire au mouvement économique.

Au XVIII^e^ siècle, les hommes étaient volontiers philanthropes mais les combinaisons sociales étaient plus dures aux non-possédants, parce que la propriété était devenue plus absolue.

La marche de la civilisation l'avait rendue telle; nous allons voir comment nos pères sont sortis hier du socialisme, du collectivisme et du communisme — mots nouveaux, systèmes anciens — qui, loin d'être le but final des sociétés policées, accompagnent au contraire l'aurore des sociétés en formation.

Les choses de l'époque chevaleresque, que l'on nous présente sous des formes poétiques et légendaires, sont tout aussi prosaïques que les nôtres; les mêmes intérêts, les mêmes appétits existent toujours. La seule différence est que les phénomènes économiques changent avec les milieux. La difficulté est de dégager avec une clarté suffisante, de faits mal connus eux-mêmes, leurs causes naturellement moins connues encore; de décrire dans ce corps social de l'an 1200, qui offre si peu de rapports avec le corps social de l'an 1900, le jeu de muscles, l'action de nerfs, la circulation d'un sang que les révolutions physiques et intellectuelles ont tant modifiés.

La plus grande de ces révolutions, dans le passage

des temps féodaux aux modernes, c'est le changement de point de vue et d'appréciation : 1° sur les choses qui peuvent être possédées; 2° sur les formes et les degrés de la possession. Tout ce qui concerne la propriété étant convention, chaque peuple, chaque temps a droit d'avoir la sienne; il a également droit de trouver bizarre celle des autres.

La propriété privée du Moyen Age comprend plus de choses que la nôtre, — des choses qui ne sont plus susceptibles de propriété, comme l'homme; ou qui ne sont plus susceptibles de propriété individuelle, comme les fleuves, la mer, — elle est d'un autre côté, sur ce qu'elle embrasse, beaucoup moins entière que la propriété moderne, grevée de plus de servitudes, plus enchevêtrée, plus entravée dans son exercice. Elle a plus d'étendue et moins de profondeur.

Les municipalités d'autrefois estimaient que les citoyens étaient propriétaires en commun du travail communal. Par suite, ils s'attribuaient le pouvoir de disposer de ce travail en maîtres, conférant à chacun d'entre eux le monopole des diverses professions : l'un aura le droit exclusif de vendre de la viande, à condition de la vendre à un prix déterminé; l'autre, hôtelier unique, jouira du privilège de loger les étrangers de passage et payera, pour cela, une redevance.

Les gens qui agissaient ainsi voyaient dans le travail une propriété collective de la communauté, au lieu d'y voir seulement une propriété individuelle. D'une autre appréciation fausse, du fait de considérer le travail, non comme une propriété naturelle, mais comme une propriété acquise au premier occupant, et, par suite, transmissible, sont venus tous les vices des corporations.

Les socialistes contemporains, préoccupés du bonheur de la masse laborieuse, s'efforcent d'augmenter artificiellement son salaire, c'est-à-dire ses recettes, sans oser jusqu'ici prétendre s'opposer, par des édits de *maximum*, à l'enchérissement des denrées. Ils ne tiennent ainsi qu'un des plateaux de la balance. Nos pères étaient plus logiques.

Le « socialisme » d'hier, — la monarchie ignorait le mot, mais elle pratiquait la chose, bien qu'avec des vues opposées, — le vieux socialisme, dont nous sommes sortis depuis cent vingt ans à peine, avait très bien jugé que pour régner sur les prix, dans ce qu'elle estimait de l'intérêt public, la puissance exécutrice et législative devait ordonner à son gré de la production, de la circulation et de la vente des marchandises. Qu'il s'agît du vin ou de la viande, des légumes ou du poisson, qu'il s'agît du laboureur ou du tavernier, du seigneur ou du villain et que les prescriptions et les défenses fussent l'œuvre des autorités locales, des magistrats de la province ou du Conseil royal, il y avait sur tout et pour tous des règlements minutieux : sur la manière de cultiver ses vignes et de vendre ses volailles, sur le poids au-dessous duquel les bouchers, à leur « sacre », juraient de ne pas descendre pour chaque quartier de veau, sur la déclaration d'origine dont tout porteur de choux ou d'ail pouvait être requis, sur le bénéfice mesuré des détaillants, la façon de cuire le pain et de fondre le suif, l'obligation pour certains bœufs de fréquenter certains marchés, la défense pour les restaurateurs d'acheter avant une heure convenue, les dates de l'année avant ou après lesquelles il n'était pas permis de vendre des raisins, des harengs frais ou des melons.

Ces règlements changeaient souvent, suscitaient

des plaintes incessantes et, quoiqu'on les renouvelât fréquemment, on ne parvenait guère à les faire observer. Une armée formidable de fonctionnaires était censé pourtant tenir la main à leur application, mais s'appliquait surtout à percevoir les menus droits qui leur étaient attribués sur le trafic ; chaque marchandise ayant ses jurés mesureurs, porteurs, courtiers et contrôleurs et le plus simple légume n'y échappait pas : Paris avait ses « visiteurs d'oignons », héréditaires en titre d'office, comme ses jaugeurs de vin ou ses briseurs de sel.

Parfois les édits rendus pour prévenir une augmentation de prix étaient abrogés bien vite, parce qu'ils favorisaient la hausse ; ces fixations arbitraires étaient toujours fort difficiles à établir ; à Strasbourg, jusqu'à la veille de la Révolution, on se disputa sur la taxe de la bière, les brasseurs et l'administration ne parvenant pas à se mettre d'accord sur le rendement en liquide d'un sac de malt. Hâtons-nous d'ajouter que nulle part et à aucune époque l'ingérence officielle ne parvint à régenter le prix des objets d'alimentation ; les seules taxes viables étant celles qui consacraient simplement les évaluations du libre négoce, auquel cas elles ne servaient à rien.

Si différentes des nôtres sur la propriété en général, les idées anciennes ne l'étaient pas moins sur la propriété foncière en particulier.

Le développement de la propriété terrienne, personnelle et entière, est un résultat récent du progrès. Au sortir de la barbarie, les Germains n'avaient pas une idée nette de la propriété ; ils n'avaient même pas de mot pour la désigner, ils la confondaient avec l'usufruit.

De même la distinction se fit-elle assez tard entre la propriété privée d'un sol et sa propriété politique.

Ainsi, les Normands passent la mer en 1066, et la conquête de l'Angleterre consiste à s'emparer, non pas seulement du gouvernement, mais de la terre et des habitants. Les Anglo-Normands repassent le détroit lors de la guerre de Cent Ans, trois siècles après; ils s'emparent, politiquement, de la moitié de la France, mais ne dépouillent privément personne de son bien, du moins d'une façon légale.

Si l'on remonte au delà des temps féodaux, on trouve la propriété individuelle plus étroite encore, et ne subsistant qu'à l'état d'exception. La règle, c'est la propriété collective, de famille, de clan ou de commune.

Par amour d'une égalité farouche, les membres du clan font passer et repasser le niveau sur leurs têtes; ils se livrent à des lotissements compliqués de la masse agraire, qu'ils reforment à la mort du père, du fils, du petit-fils, etc., pour uniformiser des parts que la nature, le nombre des enfants, dérangeaient sans cesse. A l'est, dans l'histoire des Burgondes, comme à l'ouest, dans celle des Bretons, on trouve la trace de ce modèle d'établissements.

Que signifient ces formalités solennelles, cette présence de nombreux témoins qui, sous l'ancien régime, accompagnent encore en tant de provinces la prise de possession d'un bien foncier, même d'un bien de médiocre importance, sinon l'inquiétude du nouvel acquéreur de voir son droit méconnu, discuté ou paralysé?

Jamais il ne croit, pour éviter de pareils accidents, en avoir fait assez. Le procès-verbal d'une vente de maison au XVII[e] siècle, mentionne que « l'acheteur a ouvert les portes et les fenêtres, qu'il y a fait feu et fumée, qu'il y a bu et mangé, que, dans le jardin, il a bêché, creusé, coupé et planté du bois, et que,

rentré dans la maison, il en a fait sortir l'ancien propriétaire ». De pareils usages survivent en Bretagne jusqu'en 1785.

Des actes passés sous Louis XV, en Vendômois, en Poitou, en Angoumois, nous montrent le nouveau maître rompant, à coups de sabre, les haies servant de clôture, cassant des branches, taillant des vignes, remuant des pierres, « en déclarant à haute voix, à toutes personnes présentes, qu'il fait le tout à titre de bon et légitime possesseur ». Il n'y a pas plus de soixante-dix ans, en 1840, — telle est la force de la coutume, — un huissier d'Elbeuf, en Normandie, rédigeait encore un procès-verbal en ces termes : « J'ai déclaré prendre possession par la culture que j'ai faite avec une bêche en divers endroits, par l'enlèvement de petites branches, et par la casse de plusieurs briques dans le logement ».

Le Moyen Age, par les conditions matérielles où il se trouvait — et non pas par ses institutions sociales ni politiques, ce qui serait dire une sottise, — le Moyen Age avait gratifié le paysan par les « droits d'usage », de l'usufruit d'une portion très notable de la terre française : la superficie boisée; il lui avait conféré aussi par le « droit de vaine pâture », la jouissance de tout le reste du territoire pendant la moitié de l'année.

Ces deux derniers avantages constituaient, pour le « pauvre homme de labeur » d'autrefois, de véritables subventions nationales. C'était une propriété collective, une richesse banale, à la participation de laquelle étaient admis tous les citoyens des champs.

Les forêts devaient être, au XIII^e^ siècle, dans une telle disproportion, avec la population d'une part, et

de l'autre avec le reste du sol, qu'elles ressemblaient, entre les terres cultivées, aux surfaces couvertes par la mer entre les continents. De ce sol commun, de cette étendue « vaine et vague » le seigneur se déclara plus ou moins propriétaire, parce qu'à ses yeux les choses qui étaient à tout le monde n'étaient à personne, et que les choses qui n'étaient à personne étaient à lui. Possession nominale du reste, là même où elle fut reconnue.

En matière de bois, le droit d'usage des habitants fut donc général : usage pour pâtures, pour chauffage, pour charpente, pour meubles et ustensiles de toute sorte, aussi bien dans les forêts royales que dans les domaines des seigneurs laïques ou clercs. Il en était, du chêne dans la futaie, comme aujourd'hui du moellon qui sommeille dans les entrailles de la terre, et qui n'a de prix que par le travail d'extraction, de charroi, de façonnage, dont il est l'objet.

En Roussillon, de vastes forêts sont concédées à des particuliers, avec autorisation d'y mettre le feu, « pour tuer et mettre en fuite les bêtes sauvages ». Ce mode sommaire de défrichement est encore appliqué dans le Midi, au début du XV^e^ siècle.

D'autres personnes, même sans être propriétaires, obtiennent le droit d'incendier ou de détruire certains bois de leur voisinage, pour détruire en même temps les sangliers et les ours qui les habitaient. Rien qui ressemble moins à nos idées étriquées, à nos économies sordides, sur cet article, que la magnifique prodigalité de nos pères en fait de bois. Aux portes de Paris, en 1346, le roi de France donne au duc de Bourgogne quatre hectares de la forêt de Crécy-en-Brie « pour la construction d'une nouvelle salle à son château »; politesse bien naturelle, puisque l'année précédente ce duc, recevant dans ses Etats le roi

Philippe de Valois, lui offrait une suite de festins dont la cuisine avait consommé 14 hectares de taillis. Quand on absorbe, pour débiter quelques solives ou faire rôtir quelques moutons, de telles surfaces forestières, c'est qu'elles ne sont pas bien précieuses.

On trouve les populations de la Marche en possession des droits d'usage et de pacage les plus larges dans la forêt d'Aubusson. Une charte seigneuriale reconnaît ces droits en 1265, « sans qu'il soit permis aux habitants de disposer des bois ni pour trafic, ni pour don ». Le seigneur se réserve seulement « un certain lieu de la forêt »; on le cantonne. Plus tard, en pareil cas, ce sont les usagers que l'on cantonnera. Les paysans, pour prix de cet usage, doivent seulement une journée de charroi « un voyage au bois ».

Dix-sept paroisses de l'arrondissement d'Avallon louent en 1319 le droit d'usage dans la forêt d'Hervaux pour 10 deniers par an et par feu.

Pour une poule et 5 deniers par tête, les paroissiens de Parassy, en Berry, obtiennent la libre possession de la forêt qui les entoure. Ces « concessions », il faut le dire, ne sont en général que des « reconnaissances » de droits plus ou moins obscurs, plus ou moins anciens, qui s'affirment et se préc ent. Les gens de Jumièges et de Braquetuit, en Normandie, soutiennent, dans un procès de 1579, que la forêt est commune entre eux et l'abbaye à qui nominalement elle semble appartenir; que, moyennant un sol par an et par famille, ils y ont droit de pâture, de chauffage et de glands pour leurs porcs.

Outre ces droits d'usage et de pâturage dans les bois seigneuriaux, les campagnards possèdent en propre une grande quantité de bois communaux.

Le seigneur de La Rochefoucauld avait « accordé à toujours » au XIII^e^ siècle, aux riverains de la forêt de la Boixe, en Saintonge, dont il était propriétaire, le droit de pacage à raison de 2 deniers par chaque bœuf ou vache avec son veau. Il crut évidemment faire un bon marché, et les riverains crurent en faire un mauvais, puisqu'ils prétendaient avoir ce droit pour rien. Ils n'acceptèrent l'arrangement que parce qu'ils ne purent faire autrement, « n'ayant, disaient-ils, d'autre justice à laquelle il leur fût loisible de recourir ». Au XV^e^ siècle, les vassaux jouissent non seulement du pacage, mais aussi du chauffage dans la forêt, un procès leur est intenté à ce sujet par les seigneurs, qui le perdent.

Chaque siècle voit renaître d'interminables litiges.

En même temps la population augmentait ; par suite le droit d'usage devenait plus onéreux à celui qui le supportait. Au XVII^e^ siècle une douzaine de paroisses envoient leur bétail à La Boixe ; chaque matin des caravanes de bœufs, de vaches, de porcs et de moutons se dirigent en longues files vers la forêt. Le seigneur trouvait toujours qu'on prenait trop de bois ; les usagers n'en avaient jamais assez. Pour six fours banaux dont le revenu était insignifiant, on employait annuellement 70.000 fagots, qui, très probablement, ne servaient pas tous à cuire du pain.

Quelques gentilshommes, pour mettre fin à la communauté orageuse qui existait entre eux et les usagers, s'efforçaient de divorcer à l'amiable : le duc de La Trémoille offrait aux paysans de Benon de renoncer à leur droit sur la totalité de cette forêt, contre l'abandon en toute propriété d'une partie du sol (1599) ; mais tous les suzerains n'étaient pas aussi raisonnables. Puis quand il s'agissait de traiter, de définir les droits réciproques, le campagnard sentait

obscurément sourdre dans sa cervelle les prétentions inavouées des aïeux à la possession exclusive du bois, comme de la lande. La tradition confuse du communisme foncier, que pratiquent toutes les sociétés humaines dans leur enfance et dont tant de vestiges subsistaient encore, le rendait hostile au partage. « Nous avons des griefs au sujet des bois », disaient dans leur manifeste de 1525 les paysans révoltés de l'Alsace, qui pourtant, moyennant quelques pfennings par arpent, jouissaient de très vastes superficies : « nos seigneuries ont usurpé les forêts pour elles seules. Notre opinion est que tous les bois, aux mains d'ecclésiastiques et de laïques qui ne les ont pas acquis par achat, doivent retourner à la communauté ».

Désormais ce n'est plus, comme aux périodes antérieures, par des chartes de concession, par des transactions et des accords assez bénévoles en somme, quoique au XVI^e^ siècle les tiraillements eussent commencé, que ces droits d'usage et de pâture vont se révéler à nous ; c'est toujours et uniformément par des procès. Procès copieux, touffus et éternels.

Là même où personne ne les inquiète, où les bois leur appartiennent en toute propriété, les communes exploitent avec tant de profusion qu'elles se mettent elles-mêmes mal à l'aise. Un arrêt du Parlement d'Aix prescrit aux paroisses qui n'ont pas assez de bois, de « mettre en défens certaine portion de leur territoire », qui sera gardée par les champiers, — gardes-champêtres, — nommés par les communes et inspectés par les consuls.

Ces règles que la cour de Provence tentait ainsi, sous Louis XIII (1634), de faire observer aux usagers qui se pillaient eux-mêmes et réduisaient à presque

rien, par l'abus, des droits énormes en apparence, ces règles protectrices du domaine forestier, Colbert allait, trente ans plus tard, les appliquer aux bois de l'État.

Sous l'influence des règlements nouveaux et surtout des idées nouvelles, la forêt, publique ou privée, cesse de plus en plus d'être cette bonne mère qu'un peuple de voisins, sous prétexte de paisson, de glandée, ramage ou affouage, gratte, rogne, taille et broute à l'envi les uns des autres : le tanneur y prenant des écorces, le boulanger des taillis, le potier du charbon.

Au XVIII[e] siècle la lutte entre les usagers et le nu propriétaire se poursuivit, tantôt ouverte, tantôt sourde, mais perpétuelle; partout on limite, on resserre, on écorne le droit des premiers. Le commandeur de Malte, auquel appartient la forêt de Villejésus (Charente), dénie aux habitants le droit de jouissance, injurie leur syndic et les menace de les tuer s'il les trouve dans ses bois.

En présence du prix croissant du combustible, les communes se demandent si elles n'auraient pas plus de profit à faire des coupes régulières.

Les bois que le seigneur de Taulignan (Drôme) possédait indivis avec ses vassaux, dont il leur avait, par des clauses expresses d'une charte de 1285, reconnu la libre jouissance, il demande en 1731 à ce qu'on en fasse le partage. De là procès ; après quatre siècles et demi de vie commune, le changement des conditions économiques provoque le divorce. Le litige est coûteux, les relations aigres, naturellement, comme entre gens qui s'envoient du papier timbré. En 1791, en 1793, des mémoires sont encore produits par les consuls contre les seigneurs ; les juges ont changé, la France se renouvelle, le sang coule, ces obstinés plai-

dent toujours. Il y avait soixante ans que le procès durait.

Autre exemple en Saintonge, qui nous initie à ces revendications contradictoires : les habitants de la châtellenie de Mortagne sont, par une transaction de 1314, en possession de droits étendus dans les bois de ce domaine. En 1761, le prince de Lambesc, seigneur de Mortagne, voulut procéder à un cantonnement. Les manants s'y opposèrent avec la dernière énergie, parce qu'avec l'accroissement de la population, la part de chaque famille, dans le morceau de forêt qu'on leur eût concédé, eût diminué sans cesse; tandis qu'avec l'usage illimité, c'était au domaine, c'est-à-dire au nu propriétaire, qu'incombait le soin de fournir aux nouvelles consommations. Ils firent valoir que l'ordonnance des eaux et forêts de Colbert n'accordait au seigneur le droit de partage — de triage — que lorsque la concession du terrain était gratuite, sans aucune redevance, et lorsque les deux tiers suffisaient pour l'usage des paroisses, — preuve que ces deux tiers ne suffisaient pas toujours, et que par conséquent le seigneur n'avait pas même un tiers. De plus « si les habitants paient quelque reconnaissance en argent, corvées ou autre, la concession, disait l'ordonnance, passera pour onéreuse et empêchera toute distraction au profit des seigneurs ». Ce furent ces clauses qui maintinrent beaucoup d'usages jusqu'à la Révolution. Or, les vilains de Mortagne payaient deux sous par an.

Des difficultés analogues surgissent partout à la fin de l'ancien régime, et partout elles se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers. Dans le cahier des doléances de Brétigny, pour les États Généraux de 1789, les habitants de cinq ou six paroisses, voisines de la forêt de

Séquigny, réclament leurs droits « d'une antiquité immémoriale, confirmés par beaucoup de rois et par un arrêt du Parlement en 1318 ! » Depuis vingt ans, « ces malheureux ne peuvent plus avoir que le quart des bestiaux dont ils ont besoin, parce que les seigneurs puissants qui possèdent la forêt les intimident par des vexations et des procédés violents ».

Partout les tribunaux, guidés par l'intérêt de la sylviculture et sachant les cultivateurs peu soucieux de la conservation du fonds boisé, ont désormais une tendance manifeste à favoriser le propriétaire de ce fonds.

Un autre reste de ce communisme rural dont nous parlons était le droit de vaine pâture. On constate dans l'Europe du Moyen Age, comme dans tous les pays à demi barbares d'aujourd'hui, une grande différence entre la propriété du bétail, qui est entière, et la propriété du sol qui est restreinte et bornée. Le maître d'une prairie n'avait droit qu'à la récolte du foin ; il n'était chez lui que pendant trois mois et demi par an, de mars à juin ; les coutumes fixent soigneusement les dates : ici le 1er mars, là le 8, ailleurs le 15. Sauf cette période, les prés appartiennent à tout le monde. Chacun peut y faire paître son bétail ; c'est pour les paroissiens un bien public, comme la grande route pour les citoyens d'un même pays. Une prairie ne pouvait donc jamais être enclose, du moins complètement, puisque la généralité des habitants, pendant huit mois et demi par an, devaient y avoir accès. Là-dessus l'opinion est aussi susceptible que la jurisprudence est formelle. Pour soustraire égoïstement quelques hectares à la communauté, il faut qu'elle y consente par une transaction spéciale. Trop de gens sont intéressés à maintenir intact ce patrimoine,

pour qu'aucune infraction puisse passer inaperçue. Quelques propriétaires du Limousin ayant enclos des prés en 1564, la masse des paysans leur intente un procès, « comme étant privés ainsi du droit de secondes herbes »; et ces propriétaires s'empressent de déclarer, par acte notarié, « qu'ils n'entendent pas faire du revivre (ou regain) leur profit particulier », et qu'ils n'ont droit audit pré que depuis le 25 mars jusqu'à la récolte de la première herbe. Aux prairies s'ajoutent toutes espèces de pâtures, que l'on appelle « vaines », — et qui effectivement le sont assez, il n'y pousse pas grand'chose, — les terres labourables après la moisson enlevée, les jachères, les friches, les landes et les marais.

Chacun peut seulement clôturer les alentours de sa maison, à la campagne comme à la ville, son jardin, son parc. En certaines provinces le laboureur a droit en plus à la retenue de 35 ares environ, à une « épargne de prairie », voisine de son habitation. Sauf ces exceptions, le sol, pendant la moitié ou même la totalité de l'année, s'il s'agit de terres au repos, reste banal.

Partout, jusqu'à un temps très proche de nous, a subsisté cette idée que, si la culture des céréales exigeait la propriété individuelle, la jouissance collective du sol s'imposait pour la nourriture du bétail. L'agriculture contemporaine a fait justice de ce préjugé si bizarre, mais si puissant jadis qu'il était interdit de remettre en culture « une terre qui avait été une fois en nature de pré »; le seigneur du lieu n'ayant pas plus de privilège à cet égard que le dernier des habitants. En effet, avec le système en vigueur, un propriétaire qui mettait sa prairie en labour frustrait toute la paroisse. Le labourage même

ne doit pas se renouveler tous les ans : une culture intensive ne laisserait pas à l'herbe le temps de pousser dans les guérets entre les moissons d'été et les semailles d'automne.

Jusqu'au siècle dernier, l'assolement traditionnel demeure, dans chaque localité, une arche sainte à laquelle on n'ose toucher. Le laboureur est justiciable des tribunaux pour avoir cultivé à contretemps, contrairement aux usages, une pièce de terre à lui confiée. Aux temps modernes, des ordonnances d'intendants défendent de labourer les prairies, de planter des vignes, de faire même couper ou manger l'herbe, « serrer les avoines » ou les blés, avant les saisons ordinaires.

Ces pratiques auxquelles on paraît attacher tant d'importance sont les plus primitives du monde; seuls les bons fonds sont admis, à la fin de l'ancien régime, à l'assolement triennal : deux ans de céréales, un an de repos. Le repos dure bien davantage dans les fonds médiocres ou mauvais ; dans ce Morvan qui occupe les deux tiers de l'élection de Vézelay, décrite par Vauban, les terres ne se labourent qu'un an sur six ou sept. Il en faut plusieurs hectares pour nourrir un homme. Un rare effort les épuise, et, à défaut de grains, on n'a pas trouvé moyen de leur faire produire autre chose. Des milliers de kilomètres étaient encore dans ce cas jusqu'au milieu du XVIII^{e} siècle. On voit en Limousin les « chaumes » qu'on laisse reposer pendant dix ans, pauvres terres anémiques, fourbues par une gestation qu'elles ne peuvent renouveler qu'à de rares intervalles. Au-dessous des « chaumes » sont les « bruyères », qui, elles, se reposent toujours et ne figurent que pour mémoire.

Les faux ne servaient qu'à l'herbe ; pour la paille

jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, on la coupait à la faucille.

On la coupait mal, mais l'usage le voulait ainsi ; et non seulement l'usage, mais la loi. Le glanage est un droit pour les gens « vieux et estropiés, petits enfants et autres qui n'ont pas la force de travailler ». Un jour franc après l'enlèvement des gerbes, le champ leur appartient ; le propriétaire ne peut légalement s'opposer à leur envahissement ; bien mieux, il doit se garder de couper sa paille trop près de terre, s'il ne veut provoquer les réclamations procédurières des gueux qui s'estimeraient frustrés de ce qui leur est dû. Des arrêts de parlement, dont le dernier date de 1756, défendent, sous peine de fortes amendes, de couper les blés avec la faux « dont l'usage prive le pauvre de la ressource du chaume, qui sert dans sa cabane à le couvrir et à réchauffer ses membres engourdis ». Effectivement, on ne devait pas couper la paille de blé, en certaines localités, plus bas qu'à moitié de sa hauteur.

Les innombrables quadrupèdes lâchés dans la vaine pâture ont de quoi subsister tout juste, de quoi vivre et grandir ; ils ont rarement de quoi prospérer. Un bœuf, pompeusement offert à Charles-Quint par la ville de Malines, est regardé comme un vrai phénomène, parce qu'il pèse un millier de kilos. De pareils sujets sont ordinaires dans nos concours régionaux, et il en est chaque mois, à l'abattoir de la Villette, dont le poids vif est moitié plus fort. Un traité d'économie rurale du XIII^e^ siècle évalue le produit d'une vache bien nourrie à 93 deniers pour les six mois d'été et à 10 deniers seulement pour les six autres mois, c'est-à-dire neuf fois moins.

Ce rendement intermittent montre que les vaches d'autrefois ne produisaient rien, ou très peu de chose

de plus que rien, pendant la moitié de l'année. Tout ce qu'elles pouvaient paître, pendant la saison morte, les empêchait seulement de mourir.

La grande majorité de l'espèce bovine ne fournit, lorsqu'elle fournit quelque chose, — car souvent on s'abstient de traire les vaches durant six mois, — qu'une livre et demie au plus de beurre par semaine.

Aussi, quoique le prix des bestiaux soit minime, le beurre, le fromage, le lait surtout, sont relativement coûteux. Du 1er novembre au 1er mai, le litre de lait se vendait trois fois plus cher que dans le reste de l'année. Et l'on ne s'expliquerait pas ce fait, si l'on ne savait que le foin aussi est très onéreux, parce qu'il en est très peu récolté, proportionnellement au nombre de bouches auquel il est destiné, et parce qu'avec le système communiste en vigueur personne ne se soucie d'améliorer des prairies pour autrui.

Une autre preuve de cette maigreur des bestiaux, du faible débit auquel ils se prêtent, nous est fournie par la comparaison du prix du bœuf sur pied avec celui du kilogramme de viande autrefois et de nos jours. Cet animal, qui rend aujourd'hui 240 kilos de viande, n'a jamais atteint une moyenne semblable dans les âges antérieurs. Le poids qu'accuse le rapprochement des prix de vente « au détail » et « sur pied » descend jusqu'à 100 kilos seulement de 1376 à 1450, pendant la période la plus critique qu'ait traversée l'agriculture. Sans doute personne ne songeait, en ce temps-là, à soumettre au régime de l'élevage des sujets menacés d'une rafle permanente de la part des brigands guerriers.

C'est, en effet, à la même époque que l'on constate les plus petits poids pour les moutons et les porcs.

Les premiers, qui pèsent en moyenne 18 kilos, de nos jours, n'en pesaient que 9 sous Charles VII ; les seconds qui équivalent actuellement à 60 kilos, n'en rendaient alors que 18. Pour les veaux, au lieu des 44 kilos du rendement contemporain, on n'en tire pas, en moyenne, plus de 20 kilos par tête. Cette situation se prolongea jusqu'aux temps modernes. Dans le marché passé sous Louis XIV pour la fourniture de la cour il est porté que les veaux pèseront au minimum 15 kilos. La distance est moins grande, par conséquent, entre le prix ancien du kilo de viande et son prix actuel, qu'elle n'est, entre les prix des deux époques, pour le bétail sur pied.

De ces bestiaux du Moyen Age, beaucoup sont des animaux à demi sauvages, n'ayant que la peau sur les os et traînant, à travers les landes, une existence dépourvue de tout engraissement. Pour ceux mêmes que l'on nomme « gras », par comparaison, cette épithète est très relative. Un seigneur de Basse-Normandie, le sire de Gourberville, consigne dans son journal (1555) que, tel jour, il est allé « à la forêt voir ses bêtes qu'il ne trouva point ». Il aperçut seulement « le taureau qui clochait, que l'on n'avait point vu depuis deux mois ». Le système agricole pratiqué par la France au Moyen Age était peut-être propice à la reproduction, à la pullulation du bétail, il l'était très peu au développement, à l'épaississement de chaque bête.

Le bœuf se payait, à la fin du XVI^e^ siècle, 1 fr. 05 c. le kilo en moyenne ; mais la graisse destinée au potage valait 3 fr. 25 c. Cet écart énorme, — juste l'opposé de celui que nous voyons maintenant, — montre que les animaux consommés étaient plus nerveux et plus membrés que gras. Aussi le cuir est-il abondant, tandis que le suif est rare ; et pendant que les sou-

liers coûtaient moitié du prix des nôtres, les chandelles se vendaient trois fois et demie plus qu'aujourd'hui. La même disproportion existait entre le porc, qui valait 1 fr. 12 c., et le lard, qui se vendait 3 francs le kilo.

CHAPITRE VI

La vaine pâture et la liberté de la chasse disparaissent.

Transformation de la vaine pâture, aux temps modernes. — Au XVIII[e] siècle commencent les prairies artificielles. — On met les luzernes en « défens ». — Le regain est réservé aux propriétaires. — Restes de communisme pour les animaux reproducteurs. — Le berger communal. — Avec la propriété flottante et relâchée du Moyen Age le non-possédant était chez lui à peu près partout; aux temps modernes il ne sera plus chez lui à peu près nulle part. — Le droit exclusif de chasse pour la noblesse était d'institution récente. — La chasse, souvent obligatoire au Moyen Age pour le seigneur, était libre pour tout le monde. — La dépossession du paysan est contemporaine des progrès de l'agriculture. — Ses réclamations, pour maintenir son droit, en diverses provinces. — Un édit forestier de Louis XIV défend aux roturiers de chasser sur leurs propres biens. — Comment l'abolition des droits féodaux par la Révolution de 1789 touchait peu la classe des travailleurs ruraux. — Souvent même cette classe y perdit. — Certaines familles nobles, n'ayant pas émigré, se trouvèrent au contraire enrichies par la Révolution. — Avantages de l'œuvre révolutionnaire : elle affranchit la propriété de ses entraves.

Aux temps modernes une transformation se produisit dans la vaine pâture. C'est la multiplication des bouches à nourrir qui le veut.

On mangera peut-être moins de viande, mais ne

faut-il pas avoir du pain? Sous cette influence disparaissent les entraves apportées, par le communisme d'autrefois, à la propriété individuelle et ces mille pratiques socialistes par lesquelles, sans presque posséder de terre, les gens des champs pouvaient vivre de la terre, comme des seigneurs fonciers. Le système d'autrefois donnait à chacun l'illusion de croire qu'il nourrissait ses animaux pour rien, mais coûtait en réalité au corps social par le gaspillage de terres qu'il occasionnait, beaucoup plus que les prairies particulières. Cependant, sous Henri IV, la « banalité » des pâturages demeure un dogme agricole, auquel nul n'oserait toucher, pas même le souverain, sans provoquer d'amères récriminations. L'État ayant concédé, en 1613, à la comtesse de Soissons, les palus et marais des bailliages de Caen et Cotentin, la population, gravement lésée dans ce qu'elle estimait être son droit, formula nettement, par ses réclamations réitérées, la théorie de ce droit telle qu'elle le conçoit : « Il est contre toute raison, Sire, voire contre le droit des gens de dépouiller un million de pauvres familles de telles possessions... ; la nature même a fait et créé palus et marais pour servir en commun aux habitants du pays. »

Vis-à-vis des particuliers qui seraient tentés de restreindre l'étendue des pâturages, c'est à force de sentences judiciaires, que les paysans savent se protéger.

Le passage de l'ancien mode d'exploitation à un mode nouveau, qui devait être si fructueux dans l'avenir, amena une crise et eut tout d'abord, pour quelques pays, des conséquences désastreuses. En Provence, sous le ministère de Richelieu, on voyait une masse de paroisses vides, parce que la privation des usages avait forcé les cultivateurs à « déguerpir ».

Ce n'est pas que les territoires banaux aient partout disparu ; l'intendant Basville, en 1698, cite une prairie communale qui avait cinq lieues de long sur une demi-lieue de large. Dans des pâtures semblables vaguaient des régiments de bêtes, non sans contestations fréquentes entre leurs maîtres respectifs, entre les paroisses dont elles dépendaient. Avec les prairies artificielles commence, au XVIII[e] siècle, la lutte de la vaine pâture contre le pré particulier. Le propriétaire de pièces ensemencées en sainfoin doit obtenir arrêt pour chasser les bestiaux que ses voisins envoient journellement chez lui. Dès 1750, les règlements de police rurale comprennent les luzernes et autres herbes fourragères parmi les terroirs qui sont toute l'année en « défens ».

Quoiqu'il reste, jusqu'à la fin de l'ancien régime, bien des paroisses où le droit de parcours subsiste dans son intégrité, où le sol est « en coutume générale », de jour en jour, dans l'ensemble du royaume, le domaine de la pâture vaine et vague se rétrécit. Un tribunal interdit, sous Louis XIV, à tous particuliers de posséder des bestiaux « sans avoir au préalable justifié qu'ils possèdent des pâtures suffisantes ». C'était proprement le contraire de l'ordre de choses préexistant. Peu à peu, par des ordonnances multipliées, malgré les communautés qui se rebiffent, les possesseurs de pré obtinrent de s'en réserver le regain, de ne plus les livrer au public qu'au moment où il n'y avait plus rien à tondre.

Le public qui considérait la « banalité » comme de droit commun pour tout ce qui n'était pas céréales, respectait peu ces prés artificiels. Il faut un édit spécial, en 1776, pour autoriser la « renclôture » des prés ; les passants, disent les règlements de police, s'immiscent journellement à frayer des chemins, tant

à cheval qu'avec voiture, dans les terres ensemencées en sainfoin.

La vaine pâture ne disparut pas aisément, ni en France ni dans le reste de l'Europe. Ce n'est que depuis vingt ans, par la loi du 9 juin 1889, que le droit de parcours, tel que l'entendaient nos pères, a été définitivement aboli; il n'en subsiste plus que des vestiges. Il y a cent ans, quoique la révolution agraire fût nettement dessinée, le monde officiel n'était pas sans en appréhender l'issue : « Les défrichements des pâtures ont enlevé beaucoup de subsistances aux animaux, dit un mémoire de 1788, le gouvernement trouverait aujourd'hui utile de les restreindre. »

On ne doit pas oublier que toutes les institutions anciennes, tout le droit public du Moyen Age, étaient très fortement imprégnés de socialisme communal pour l'agriculture comme pour tout le reste. Le « maire », en Alsace, était tenu, de par sa charge, de l'obligation de fournir au village des animaux reproducteurs; le bouc est acheté, en Dauphiné, sur les deniers de la commune et lui appartient. Toutes les chèvres paissent obligatoirement ensemble; il est défendu en Provence de faire des troupeaux à part; chacun doit remettre ses animaux à la garde du berger communal, chargé du soin de la « chabreyrade ».

Une routine qui a duré tant de siècles a ses partisans; on s'explique aisément que le système condamné de la pâture banale ne dut pas mourir sans se défendre.

Les habitants d'Allan (Dauphiné) jouissaient, par un accord de 1443, du droit de vaine pâture et « de couper du bois pour tous usages, même pour le vendre ». En 1785, on retrouve ces mêmes habitants aux prises avec leur seigneur, dans des procès dont

l'objet n'est rien moins que le sol de la commune; les usagers, après une jouissance cinq fois séculaire, étaient menacés de voir ce sol leur échapper. Après mille chicanes, le parlement d'Aix finit par donner gain de cause aux paysans, par un arrêt du 13 août 1789, neuf jours après que les droits féodaux avaient été abolis à Versailles.

De pareils litiges, très fréquents dans les deux derniers siècles, prouvent combien les idées, les mœurs, la notion même du droit de propriété avaient varié depuis le commencement du Moyen Age.

Nécessaire pour assurer un supplément de subsistances, par un meilleur usage des biens-fonds, la révolution qui s'est opérée à cet égard dans les temps modernes constitua un incontestable progrès. Mais on doit remarquer qu'avec la propriété flottante et relâchée du Moyen Age, le non-possédant était chez lui à peu près partout, tandis que, resserré ensuite entre des domaines jalousement exploités, celui qui n'eut pas quelque lopin en propre ne fut plus chez lui à peu près nulle part.

Un autre droit du Moyen Age dont les paysans furent dépouillés aux temps modernes, où il devint l'apanage exclusif, le « privilège » de la noblesse, est celui de la chasse.

Bien qu'il ait été parfois présenté comme un vestige du Moyen Age, ce droit ne remonte pas au delà du XVI^e^ siècle. Auparavant la chasse est libre pour tout le monde, ou plutôt, dans certains domaines, elle est obligatoire pour le seigneur; le « maréchal » de telle abbaye est « tenu de chasser pendant un mois, lorsque les tenanciers le demandent ». Dans les pays pauvres, à population rare, les bêtes féroces, ou simplement sauvages, causeraient les plus fâcheux dégâts si on ne luttait énergiquement contre elles : la

chasse n'y est pas un plaisir, mais un devoir. Pour encourager le seigneur à remplir en conscience cette mission de lieutenant de louveterie, ou de garde champêtre, les laboureurs proposent de lui donner quelques gratifications : une gerbe de blé ou d'avoine par tête d'habitant, s'il chasse pendant un temps plus long qu'il n'est féodalement tenu de le faire.

Les habitants de Versigny, en Champagne, ont droit absolu de chasse dans les bois qui les environnent; des lettres de Charles VI ordonnent au bailli de Vermandois d'informer contre un gentilhomme qui prétendait les troubler dans leur jouissance (1408).

Soit que la liberté de la chasse ait été considérée longtemps comme un droit naturel, patrimoine commun des citoyens, soit qu'il faille y voir, principalement au Midi de la France, un reste de droit romain, soit enfin — et ceci paraît le plus probable — que personne ne se fût avisé d'y apporter de restrictions, au temps où les bois couvraient un territoire immense, où le gibier, exagérément prolifique, était plutôt un fléau, où la population était peu dense et les armes à feu non encore inventées, le fait est que la chasse demeura libre au Moyen Age.

La dépossession du paysan est contemporaine des progrès de l'agriculture; plus l'état matériel du pays fut avancé, plus l'aristocratie revendiqua comme un monopole l'exercice d'un sport qui lui avait été jadis imposé comme une corvée. Dès le début du XVI^e^ siècle, le gros gibier commença à se faire rare; devenant plus rare, il sera plus disputé. Parmi les solitudes de la Marche et du Limousin, Jacques Bonhomme parvient encore à se défendre : jusqu'à la Révolution, les habitants d'Aubusson conservèrent le droit de chasser dans la forêt de ce nom « à cor et à cris et avec armes à feu »; ceux de la juridiction d'Eymet continueront,

dit une charte de 1519, à pouvoir chasser « sans contradiction du seigneur ni d'aucun autre ». En revanche, dans telle commune de Provence où la chasse était entièrement libre en 1450, elle ne l'est plus en 1550 qu'à l'arbalète, et les perdrix sont formellement exceptées de l'autorisation.

Les paysans alsaciens, dans leur révolte de 1525, réclamaient la liberté de la chasse comme un héritage paternel dont ils avaient été injustement dépouillés. Là aussi, la chasse venait de devenir une prérogative seigneuriale : le landgrave d'Alsace, les comtes de Hanau et des Deux-Ponts déclarent, en 1501, que « pour mettre un terme aux abus du commun peuple qui se livre de toutes manières à la chasse, en négligeant son travail, ce qui conduit les hommes à la misère et ne laisse aucune trêve au gibier », ils ont décrété que, désormais, tout individu bourgeois ou paysan doit renoncer à ce passe-temps. Naturellement, une pareille prétention ne s'établit pas sans lutte. Dès 1514 paraissait, en Brabant et en Flandre, une ordonnance de Charles-Quint prohibitive de la chasse ; on envoya les « braconniers » aux galères, on leur coupa l'oreille ; violation formelle du pacte provincial par lequel ces Brabançons, que l'on traitait de braconniers, jouissaient du droit de poursuivre toute espèce de bêtes dans l'étendue du duché.

Des lettres patentes de 1611 confirment encore aux bourgeois de Langres la permission de chasser aux environs de cette ville ; mais cette licence, qui eût semblé toute naturelle deux cents ans plus tôt, fait alors l'effet d'un anachronisme. La poursuite du gibier sera désormais exclusivement réservée aux gentilshommes, soit qu'ils s'y livrent eux-mêmes, soit qu'ils afferment leurs droits.

Un édit forestier de Louis XIV défendit, sous les

peines les plus sérieuses, aux paysans et roturiers, de quelque condition qu'ils fussent, de chasser, même sur leur propre bien. En revanche, le seigneur put chasser partout, sauf depuis le 1er mai jusqu'à la récolte, et nul ne peut enclore, fût-ce quelques arpents de pré ou de vigne, sans lui en donner les clés.

Le monopole finit par pousser de telles racines, que les gentilshommes les plus philanthropes le regardaient, au XVIIIe siècle, comme très naturel, et se figuraient qu'il avait toujours existé. Les vassaux, eux, ne s'étaient pas habitués à ce privilège, et l'on sait de quelles âpres réclamations il fut l'objet dans les cahiers de 1789.

Par l'abolition des droits féodaux, la Révolution de 1789 porta, pour le plus grand bien de l'agriculture, un coup décisif à ce qui restait de propriété collective, incorpora à la propriété individuelle une masse de territoire qui, jusque-là, y était réfractaire.

Pourtant, l'abolition des droits féodaux touchait peu la classe des simples travailleurs; elle ne profitait qu'aux détenteurs de propriétés roturières, et ces détenteurs étaient souvent des nobles. Le possesseur d'un fonds roturier, une fois sa terre affranchie de la redevance qu'elle payait jusque-là à un autre propriétaire, qui s'en intitulait seigneur, la loua d'autant plus cher à son fermier; mais le non-propriétaire, que les droits féodaux réels n'atteignaient pas, n'éprouva, de ce chef, aucun soulagement.

Quelquefois même il y perdit: beaucoup de droits d'usage, de pâture, de chauffage, sombrèrent dans cette simplification, d'ailleurs si désirable, de la propriété foncière. Ces nœuds gordiens, embrouillés par de vieux titres, furent coupés tout nets; et, si l'agriculture y gagna énormément en prospérité, il ne

serait nullement paradoxal de soutenir que certaines familles nobles, n'ayant pas émigré, — j'en connais plusieurs exemples, — se trouvèrent enrichies par la Révolution. Elle leur donna la pleine jouissance de territoires dont la nue propriété stérile leur appartenait seule jusqu'alors.

Les hommes primitifs ont, par une sorte d'instinct de bêtes, longtemps lutté contre la propriété individuelle; partout on les voit se défendre d'elle et la repousser. Ils imaginent, pour l'empêcher de prendre pied, mille combinaisons et stratagèmes. Pourtant, elle les a terrassés; la civilisation l'imposait; il n'y avait pas de civilisation possible sans elle.

Ce n'est donc pas sur je ne sais quelle tradition sacro-sainte, sur un fondement antique et mystérieux, qu'il convient d'asseoir la propriété foncière individuelle. C'est l'utilité générale qui l'a créée, qui l'a maintenue, malgré bien des atteintes passagères, qui lui a valu d'être mise au rang des « droits naturels » de l'homme par la révolution française. Cette révolution, quoique, — suivant en cela de mauvais précédents monarchiques, — elle ait violé effrontément, à plusieurs reprises, la propriété privée, l'affranchit néanmoins de ses dernières entraves, la simplifia, et finit par la laisser plus entière et plus forte. L'histoire nous apprend que la propriété foncière, sous sa forme actuelle, loin d'être, comme certains ignorants sont portés à le croire, un vestige du passé qu'on a omis de faire disparaître, est, au contraire, une conquête du présent que l'on vient de consolider.

CHAPITRE VII

Valeur et revenu des terres.

Prix actuels de l'hectare de terre en France. — Du XII^e^ au XIII^e^ siècle la terre triple de valeur. — Les prix de Philippe le Bel sont les plus hauts de tout le Moyen Age. — Ils s'appliquent à une petite quantité de terres. — Baisse de la terre aux XIV^e^ et XV^e^ siècles; ses causes successives. — Les inventaires à la fin de la Guerre de Cent ans. — Retour à la barbarie. — Hausse des biens-fonds au XVI^e^ siècle. — Les prix élevés des denrées. — Renaissance agricole sous Henri IV. — Sous Richelieu la terre baisse et le blé augmente; le contraire se produit sous Colbert. — La hausse des terres n'a aucun rapport avec la prospérité de la nation. — Crise foncière à la fin du règne de Louis XIV. — Le prix de 1.000 francs l'hectare est atteint sous le ministère de Fleury. — Valeur des prés; rapport ancien et moderne de leurs prix avec celui des terres labourables. — Histoire de la culture des vignes. — Prix des vignobles par provinces. — Prix des bois; leur diversité. — Comparaison, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, de la destinée des propriétaires de biens meubles et immeubles. — La propriété foncière en 1790 et en 1910. — Exemple des fluctuations de prix de quelques domaines.

Lorsque des administrations publiques, disposant de moyens variés d'information, ont peine à établir, d'une façon incontestée, la valeur vénale et le revenu des immeubles pour l'époque contemporaine, c'est une entreprise qui devra paraître insensée que celle d'un particulier essayant de dresser une statistique

analogue pour les six siècles antérieurs au nôtre.

L'intérêt social très élevé qui s'attache à l'histoire, encore inconnue, de la propriété foncière, justifiera cette prétention. L'auteur ne se dissimule pas combien son œuvre est imparfaite; il l'estime toutefois exacte dans ses lignes principales, et, telle qu'elle est, instructive.

La terre, dont le prix moyen en France est aujourd'hui de 1.600 francs, ne vaut que 238 francs l'hectare dans l'arrondissement de Castellane, elle vaut 6.700 francs dans celui de Valenciennes et 20.700 dans celui de Sceaux. Si l'on comparait ensemble les simples domaines, les variations extrêmes ne seraient plus de 1 à 100, mais de 1 à 1.000. Il y a, aujourd'hui, des hectares à 50 francs et des hectares à 50.000 francs, sans sortir du terrain purement agricole.

Les prix d'autrefois s'étageaient sur des échelles aussi vastes : de l'an 1200 à l'an 1600, la valeur des hectares labourables qui nous sont connus varie de 20 francs à 9.200 francs[1]. Les revenus ne sont pas moins différents : ils vont de 0 fr. 25 c. à 300 francs. Comme, du plus bas chiffre au plus haut, les prix se suivent graduellement, sans qu'il y ait d'intervalle trop marqué, aucun d'eux ne peut guère être laissé de côté, comme exagéré ou invraisemblable.

Nous trouvons, au XII^e^ siècle, l'hectare de sol labourable à 360 francs. Dans le premier quart du XIII^e^ siècle, ce prix est de 540 francs; il a donc énormément aug-

1. Je rappelle au lecteur que tous les chiffres contenus dans ces chapitres sont exprimés en monnaie de nos jours, c'est-à-dire que les livres tournois ont été converties d'abord en francs *intrinsèques* d'après leur poids d'argent, puis en francs *actuels* d'après la puissance d'achat du métal, sur les bases du tableau donné en appendice, à la fin du présent volume.

menté. Dans les soixante-quinze ans qui suivent, il atteint le chiffre de 1.044 francs. La terre aurait presque triplé en cent cinquante années. De pareilles fluctuations, comme on le verra plus loin, n'ont rien d'extraordinaire, mais, à des époques plus rapprochées, nous en saisissons mieux la cause.

La moyenne de 1.044 francs l'hectare[1] qui s'applique à une trentaine de nos départements actuels, dans le dernier quart du XIII^e^ siècle, est la plus haute de tout le Moyen Age.

Non seulement la terre semble avoir été plus chère, pendant cette courte période, que pendant les trois cents ans qui la suivirent, mais elle valut davantage que sous Henri IV, où elle était à 831 francs l'hectare; davantage qu'à la fin du règne de Louis XIV et sous la régence du duc d'Orléans, où elle était retombée, après une hausse de soixante-quinze ans, à 730 francs l'hectare.

Mais à quoi s'applique la moyenne de 1.044 francs l'hectare sous Philippe le Bel? *A une très petite quantité de terres, évidemment*, les seules qui soient alors en culture, les seules surtout qui soient dans le commerce. La seconde moitié du XIII^e^ siècle fut certainement une ère de progrès; il est vraisemblable que le défrichement et le peuplement allèrent de pair; peut-être, même, cultiva-t-on plus qu'on ne peupla.

Sans doute, il y eut, pendant quelque temps, plus d'acheteurs que de vendeurs; il y eut, jusqu'en 1300, un plus grand nombre d'hommes qui demandèrent du sol labourable, qu'il n'y en eut à en offrir. De là la hausse de la terre. Il arriva que cette hausse extraordinaire des biens-fonds excita les

1. En monnaie ancienne 14 livres 10 sous représentant, au poids de l'argent, 261 francs *intrinsèques*, qui correspondent, d'après leur pouvoir d'achat, à 1.044 francs.

convoitises des propriétaires, nobles ou clercs, que chacun d'eux, le roi en tête, se mit à défricher avec ardeur. Les bras se trouvèrent bientôt insuffisants; on mettait, ou plutôt on voulait mettre en culture plus de terrain que ne le permettait la main-d'œuvre dont on disposait. On ne pouvait louer du travail : pour s'en procurer, il fallait acheter des serfs; et le prix des serfs s'élevant, l'opération cessait d'être avantageuse.

Ce fut alors que l'affranchissement joua son rôle; au lieu d'acquérir les serfs d'autrui, on libéra les siens propres; on leur abandonna, en même temps que la propriété de leurs personnes, la possession d'un territoire déterminé. Le seigneur perdait la mainmorte, mais il gagnait des « lods et ventes »; il participait, par une combinaison de taxes dites féodales, à la plus-value que prendrait ce fonds. Telle fut l'économie de la transformation agraire, qui s'accomplit d'un commun accord, et qui eut pour effet la mise en valeur d'étendues jusqu'alors stériles. La conséquence de cette révolution, qui jetait ainsi sur le marché foncier tant de parcelles désormais négociables, fut une baisse de la terre; les progrès de la population, quoique très rapides, l'étant moins cependant que ceux du défrichement. La moyenne de 1.044 francs descendit, de 1301 à 1325 à 777 francs l'hectare.

Même, pour qu'un semblable prix ait pu se maintenir, il a fallu que le nombre des habitants de la France ait notablement accru durant cette période, et, ce qui le prouve, c'est la hausse des céréales. Dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, l'hectolitre de blé valut, en moyenne, 24 francs; dans le premier quart du XIV^e^ siècle, il valut 30 francs, soit une augmentation de 25 pour 100. Le prix moyen de 777 francs l'hectare, pour l'ensemble du royaume, de 1301 à

1325, quoique inférieur à celui de la fin du siècle précédent, n'en demeurait pas moins supérieur de plus du double à ceux de la fin du XII^e siècle.

Cette augmentation de la terre qui, de 540 francs l'hectare sous Philippe-Auguste, de 824 francs sous saint Louis, de 1.044 francs sous Philippe le Bel, l'a portée à 1.600 francs au début de notre XX^e siècle, n'a nullement été constante et ininterrompue. A l'avènement de la dynastie des Valois, dans la période 1326-1350, la moyenne, de 777 francs, tombe, tout d'un coup, à 378 francs. La baisse est universelle; de 840 à 560 francs dans l'Ile-de-France, de 1.260 francs à 455 en Normandie, de 420 francs à 210 en Saintonge...

On ne peut attribuer cette baisse qu'à l'extension immense prise en ce temps-là par les « accensements, » qui accompagnaient les affranchissements de serfs. Du coup, toute la terre française fut mobilisée, morcelée, déchiquetée. En eut qui voulut, à condition d'avoir une charrue et un bras solide pour la conduire. Il ne s'agissait plus, pour les seigneurs, de discuter le plus ou moins d'avantages de la culture par serfs ou par tenanciers libres; il fallait suivre le mouvement ambiant : quand le voisin avait affranchi l'homme et accensé la terre, il fallait, bon gré mal gré, affranchir et accenser à son tour, sinon le serf déguerpissait.

Cette première baisse de la terre fut donc l'indice d'un réel progrès, le résultat d'un large avènement des classes laborieuses à la propriété. Une autre preuve que cette baisse de la terre tenait, — entre 1326 et 1350, — à des causes purement économiques, et non aux causes politiques qui la précipitèrent plus tard, c'est que la propriété rurale fut seule alors à s'en ressentir; les maisons continuèrent d'augmenter de prix, tandis que le krach foncier allait les atteindre fortement à la fin du siècle.

Au moment où l'invasion étrangère se complique d'anarchie nationale, la moyenne de l'hectare de terre est tombée à 249 francs (1351-1375), au tiers de ce qu'elle était cinquante ans auparavant. Alors, c'est bien la misère qui cause cet effondrement, toutes les misères réunies qui vont peser sur notre malheureuse patrie, et la laisseront si épuisée que l'hectare n'atteindra plus le chiffre de 500 francs jusqu'au règne de François Ier, et ne sera, à la fin des guerres anglaises, que de 288 francs (1451-1475)[1]. Le routier a mis la France en coupe réglée, il se fait entretenir par le travail; c'est la caricature du système féodal. Cartouche souverain, capitaine de gens d'armes.

Que de fois, dans les baux, verra-t-on désormais cette mention de terrains : « où se trouvait anciennement une maison », — « où il y avait un village, un château! » le tout a disparu. Une masse de fermes et d'habitations rurales, désertées, figurent dans les revenus pour « néant, car elles vaquent et sont en ruines; les moulins sont en destruction depuis les guerres, et c'est encore, pour ce chapitre, néant... » Il y eut, dans cette crise centenaire, deux périodes plus aiguës : l'une de 1350 à 1370, l'autre de 1410 à 1430. Les comptes seigneuriaux ne sont alors que des litanies plaintives, où chaque article de recette, porté pour zéro, se termine par une description désolée de l'état du sol. « A cause de ce, tout ou partie des habitants se sont absentés »; ou bien « nuls ne demeurent plus en ce lieu... »

Ces désastres furent le tombeau de bien des petites cités qui ne reparaissent plus dans l'histoire; le

1. En monnaie de l'époque 8 livres 7 sous l'hectare, ou, intrinsèquement, 48 francs, correspondant, au pouvoir sextuple de l'argent, à 288 francs actuels.

Midi, où l'on ne s'est presque pas battu, est aussi désolé que le Nord.

Dans certaines régions, il n'existait plus ni culture, ni chemin, ni délimitation de propriété. La seigneurie de Bazoches (Aisne), dont les revenus s'élevaient jadis à 47.000 francs, est réduite en 1428 à 1.020 francs au plus; les hommes sont « hors du pays ». Le bourg de Priers, près Soissons, est en même posture, vide : au bout de quinze ans il y vient un laboureur « qui ne sait à qui s'adresser pour louer de la terre, et nul ne peut lui dire à qui la terre appartient ». Le territoire est en effet si défiguré que bien des gens ne retrouvent plus leurs champs. Ce qu'on loue est loué le sixième, parfois le dixième du prix ancien.

Aux alentours de la capitale, dans le département actuel de Seine-et-Oise, ce qu'il y a de « déserts », au milieu du XV^e^ siècle, est effrayant. Des dénombrements féodaux nous l'apprennent : à Brétigny-sur-Orge, « 36 sous de cens, réduits à 24 sous, puis à néant; 14 livres de cens, réduites à 10 livres, puis à rien »; et ainsi de suite. De 1397 à 1442, Vic-Chassenay, en Bourgogne, descend de 500 âmes à 160. Salses, en Roussillon, « qui avait autrefois 400 bonnes maisons, n'en possède plus que 35, toutes misérables ».

La France fut longue à renaître : Le mouvement reprit très inégalement. Les gens de Cercottes, « ville champêtre », dans l'Orléanais, avaient dû rester pendant vingt ans loin de leurs biens; leurs maisons étaient détruites. En 1441, « sachant notre délivrance des mains des Anglais », ils reviennent peu à peu. La fourmilière humaine, dispersée, décimée, se risque timidement à reprendre son œuvre.

Le prix de 288 francs pour l'hectare de terre, dans la deuxième moitié du XV^e^ siècle, n'est d'ailleurs

qu'une moyenne que beaucoup de provinces n'atteignent pas.

En Bourgogne, au XIVe siècle, l'hectare était tombé à 80 francs; il s'abîme en Champagne et en Berry, sous Charles VII, à ce même chiffre qui n'est pas alors si invraisemblable qu'il paraît, car, en Saintonge, l'hectare n'en vaut que 76, et 60 en Dauphiné[1].

Tandis que, dans le cours du XIIIe siècle et jusqu'en 1325, les hectares à 1.600 francs ne sont pas très rares, depuis 1401 jusqu'à 1475 le prix de 500 francs n'est guère dépassé que cinq ou six fois. En revanche, toutes ces localités, sises dans le rayon parisien, qui fournissait de fortes moyennes, se traînent à des prix dérisoires : 124 francs près de Meaux, 125 francs à Vanves près de Paris.

C'est seulement à partir de 1476-1500, depuis les dernières années du règne de Louis XI, que la reprise se fait sentir sur les biens-fonds. La moyenne qui avait été dans le quart du siècle précédent de 288 francs, s'élève à 475 francs à l'avènement de Louis XII.

Depuis cent cinquante ans, des générations entières de riches avaient été plongées dans la misère; les Français de 1500 étaient une nation toute neuve. Dans cette nuit séculaire les terres avaient en très grande partie changé de mains; et ceux qui avaient acheté sur le pied de 200 francs l'hectare s'estimaient très heureux de la plus-value énorme de leurs immeubles et n'imaginaient pas qu'ils eussent précédemment valu davantage. De fait, la nation se retrouvait dans des conditions presque identiques à celles où elle avait été deux cent cinquante ans auparavant : peu de bras et beaucoup de terre. Les bras étaient donc chers; la

1. En monnaie ancienne 2 livres 4 sous l'hectare.

terre, et par suite les produits de la terre, bon marché.

La population était très faible encore sous Charles VIII, sans doute plus que du temps de saint Louis, et, à mesure qu'elle s'accroissait, on remettait en valeur une masse de fonds qui étaient revenus à l'état de nature. C'est même pour cela que le blé, et en général le coût de la vie augmente peu, et que les salaires ne baissent pas, quoique le peuplement progresse, parce que l'agriculture absorbe tout le surplus de production humaine et en tire un supplément de denrées et de matières premières.

Cet état de choses était forcément limité dans sa durée. Il vint un moment où la population fut plus abondante, où les terres furent moins offertes, et où, par conséquent, elles montèrent. L'hectare labourable passa de 475 francs (1501-1525) à 723 francs (1551-1575) et à 792 francs en 1576-1600.

C'était une chance inespérée pour les propriétaires du XVI^e^ siècle, que celle de traverser la plus grosse crise pécuniaire des temps modernes, — une crise qui dépossédа les propriétaires mobiliers — en y trouvant un bénéfice positif.

Le prix maximum de l'hectare de terre, sous Henri III, est de 3.000 francs ; le minimum est de 13 francs. Il existe alors un élément prépondérant de plus ou de moins-value, dans chaque province, depuis 1560, où le royaume est en proie aux guerres de religion : c'est la sécurité relative de l'exploitation.

On revit, quoique sur une moindre échelle, et surtout durant moins de temps, les horreurs oubliées des générations nouvelles. « Qui n'en aura goûté ne les croira », nous dit Montaigne. Et le proverbe était « qu'où les reîtres ont passé, on n'y doit point de dîmes. »

Les denrées de première nécessité ne pouvant, à la fin du XVI^e^ siècle, ni circuler ni être produites en quantité suffisante, augmentèrent : les prix inouïs du blé, de la viande, contribuaient à aggraver la misère.

On risquerait cependant d'exagérer si, de traits épars, dont on ferait masse, on traçait un tableau poussé au noir plus qu'il ne convient. Si l'état matériel eût été aussi épouvantable que précédemment, la propriété foncière n'eût pas augmenté, comme on vient de le dire, de 1526 à 1600. Il y avait des provinces exclusivement catholiques et d'autres exclusivement protestantes où l'on se battait moins. On ne se doute plus, en certaines parties du Languedoc, de 1580 à 1600, des luttes qui ensanglantent le Nord du royaume; mais aussi que de plaies à panser! La campagne de Nîmes, « jadis voluptueux jardin de tout plaisir et abondance », disait-on en 1592, était en grande partie abandonnée, « à raison des ravages, brûlements et dégâts ». Dans l'Ouest (1598), le roi Henri, allant de Nantes à Rennes à travers un pays ruiné, ne pouvait s'empêcher de dire : « Où ces pauvres Bretons prendront-ils tout l'argent qu'ils m'ont promis? »

Le début du XVII^e^ siècle se signale par une prospérité agricole semblable à celle qui avait marqué le commencement du siècle précédent, mais plus rapidement conquise. Ce règne si court de Henri IV, demeuré si populaire dans les masses paysannes, dont l'instinct historique ne se trompe pas, cette douzaine d'années paisibles amassa au sein de la nation des économies auprès desquelles le trésor de la Bastille, dissipé, lui, en six mois, représentait à peine quelques liards.

L'hectare labourable, que nous avons laissé à 792 francs de valeur vénale (1576-1600), nous le

retrouvons en 1601-1625 à 831 francs. Si l'on tient compte de ce que, d'une date à l'autre, les défrichements se développèrent, on verra que la propriété rurale, dans son ensemble, a gagné bien davantage que chaque hectare de terre, pris isolément.

Avec le « bon ménage » du royaume cessa le progrès, du moins cette partie du progrès dont un gouvernement rudimentaire comme celui de 1610 pouvait être l'artisan. Mais la régence de Marie de Médicis a été peinte sous des couleurs trop noires par les historiens politiques. Le blé avait coûté, de 1601 à 1625, 42 francs l'hectolitre, tandis qu'il vaudra 48 francs de 1625 à 1650. L'augmentation prodigieuse des charges publiques, qui signale ce ministère si glorieux, mais si lourd, de Richelieu, ne contribua pas, on le devine, à la prospérité matérielle. La valeur des terres baissa peu, — de 831 à 748 francs, — maintenue par le prix exagéré de produits peu abondants, au lieu de l'être, comme du temps de Sully et de Colbert, par l'abondance de produits à meilleur marché. C'est même ce qui explique que la propriété foncière ait baissé de près d'un dixième pendant que le blé haussait de 15 pour 100.

La période suivante, au contraire (1651-1675), fut féconde pour l'industrie agricole : la terre passa de 770 à 962 francs l'hectare; tandis que les céréales baissaient d'un tiers : de 48 à 32 francs pour l'hectolitre de blé.

Depuis Henri IV jusqu'à la fin du ministère de Colbert, les salaires avaient baissé. C'est là un fait important à retenir, parce que les propriétaires fonciers sont enclins à présenter la hausse des biens-fonds comme le résultat de la prospérité générale d'une nation, et la dépréciation des immeubles, au contraire, comme le signe d'une misère universelle.

Il n'en est rien; chaque nature de prix subit des oscillations particulières, sous des influences qui agissent isolément. Le prix des denrées ne s'est jamais proportionné au prix des terres; et le taux des salaires n'a suivi, dans ses évolutions, ni le prix des terres, ni le prix des grains.

Plus que les grains, plus que les salaires, le capital immobilier allait se ressentir de la crise qui signale le dernier tiers du règne de Louis XIV. De 962 francs en 1651-1675, l'hectare de terre labourable tombe à 875 francs en 1676-1700. De 1701 à 1725 il ne valut plus que 728 francs. En moins de cinquante ans, la propriété foncière avait perdu 25 pour 100 de sa valeur.

On remarque que les terres, qui étaient descendues plus bas et plus vite que les autres marchandises, se relèvent à 1.032 francs, de 1726 à 1750, tandis que le blé diminue. A partir du milieu du XVIII^e^ siècle jusqu'à 1790, la hausse s'accélère avec une vivacité que n'atténue pas la dépréciation correspondante de l'argent. C'est le plus formidable mouvement ascensionnel dont nos annales aient gardé la trace. La terre labourable, qui avait passé de 728 à 1.032 francs sous le ministère de Fleury, monta à 1.200 francs, de 1751 à 1775, et à 1.578 francs l'hectare, de 1776 à 1800. Elle avait donc plus que doublé en cent ans.

Il n'a été, jusqu'ici, question que du sol labouré; nous devons examiner aussi les autres natures de fonds : l'hectare de prés avait été, au XIII^e^ siècle, de 2.000 francs pour l'ensemble de la France, contre 860 francs pour la moyenne des labours. Au XV^e^ siècle, il n'est plus que de 770 francs contre 375 francs pour la terre labourable. La différence de prix du labour avec la prairie reste beaucoup plus grande que de nos jours.

Aujourd'hui, le labour est estimé 1.600 francs, et la

prairie 2.600 francs l'hectare; le premier égale donc près des deux tiers du second; tandis que jusqu'à la fin du règne de Louis XV, il n'en valut pas même la moitié. On ne peut attribuer ce changement qu'à la création des prairies artificielles, et ce haut prix relatif des prés, correspondant à un prix également très élevé du foin aux siècles passés, est d'autant plus curieux qu'il existait alors une masse énorme de pacages banaux, et que ces pacages pourraient passer pour avoir fait aux prairies privées une heureuse concurrence. On voit qu'il n'en est rien; puisqu'aujourd'hui où ils sont supprimés, le nombre des têtes de bétail élevé dans notre pays est beaucoup plus grand qu'autrefois, et les prés sont cependant beaucoup moins chers en comparaison des fonds destinés aux céréales.

Les vignobles avaient valu, au Moyen Age, plus encore que les prés. On sait que, loin d'être plus particulièrement cantonnée, comme de nos jours, dans un certain nombre de provinces, la vigne était alors cultivée à peu près dans toute la France, y compris les districts qui lui paraissent le plus réfractaires, tels que la Normandie, la Picardie ou l'Artois. Cela tenait, non pas à ce qu'il faisait alors plus chaud, ainsi que quelques personnes l'ont assez naïvement avancé, mais à ce que les populations du Nord et de l'Ouest se contentaient le plus souvent d'un terrible verjus.

De plus, les règlements locaux faisaient un devoir aux régnicoles de chaque province de ne laisser pénétrer dans leur cave les produits d'une récolte étrangère qu'après avoir vidé les futailles du cru. C'était ainsi qu'on entendait alors le protectionnisme.

L'hectare de vigne a valu 2.320 francs, de 1201 à 1300, 1.442 francs de 1301 à 1400, 1.360 francs de

1401 à 1500, enfin, 1.612 francs de 1501 à 1600. Les vignes, comme les prés, coûtaient donc plus cher au XIII^e siècle que depuis la Renaissance, où la culture de la vigne prit une extension considérable. L'histoire des dîmes ecclésiastiques, dont la substance se modifie à travers les âges, nous l'apprend.

Sous Colbert, les vignes qui, dans la première moitié du XVII^e siècle, avaient valu 1.622 francs, s'élevèrent à 1720 francs. C'est le Languedoc qui occupe le dernier rang, à 130 francs l'hectare, et l'Ile-de-France qui tient la tête à 2.600 francs. La moyenne de la vigne normande (1.800 francs l'hectare) continue à dépasser celle de la vigne bourguignonne (1.560 francs l'hectare en 1666). Ce dernier chiffre provient d'environ 150 communes de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, où les crus sont classés, d'après leur valeur vénale, dans un tout autre ordre que celui que nous leur attribuerions aujourd'hui et que celui qu'ils auraient eu au Moyen Age. Ainsi, le vignoble le plus haut coté, en 1660, est celui de Santosse, où l'hectare vaut 7.400 francs[1]; Meursault et Pommard viennent ensuite à 3.636 francs, puis Volnay et Musigny de 3.000 à 3.500 francs. Le clos de Vougeot n'est évalué qu'à 1.804 francs l'hectare, celui de Beaune, jadis le plus renommé, qu'à 1.480 francs, et ceux des environs de Nuits qu'à 720 francs.

A cette époque, on pouvait vendre jusqu'à 3.600 francs un hectare planté de ceps de choix dans l'arrondissement de Versailles! Et cependant, les Bourguignons n'avaient pas à se plaindre; leur propriété vinicole avait beaucoup plus progressé depuis trois siècles que n'avait fait celle des Parisiens. Au XIV^e siècle, la vigne

1. En monnaie de l'époque 2.200 livres.

ne valait, dans le Mâconnais et la Côte-d'Or, que 700 francs l'hectare, tandis que celle des alentours de la capitale se vendait 3.500 francs.

Il n'en est pas de même des prés de l'Ile-de-France par rapport aux herbages des autres provinces. La moyenne des départements riverains de Paris fut de 4.200 francs l'hectare au commencement du XVII^e^ siècle et de 4.670 francs à la fin. A la même date les prés de Normandie ne valaient que 1.870 francs et ceux de Berry que 1.160 francs. Ces différences tenaient à l'espèce de monopole dont jouissaient les prairies situées à proximité de la capitale.

Sous le règne de Louis XVI, ce privilège de situation avait, en partie, cessé. Les progrès de la circulation permirent au bétail de toute la France de venir faire concurrence au bétail des départements voisins de Paris. Aussi, les prés du Berry haussaient-ils, durant le XVIII^e^ siècle, de 175 pour 100; tandis que ceux de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne ne montaient que de 33 pour 100.

La question du transport, celle de l'exploitation, qui joue un rôle capital dans la valeur d'une marchandise aussi encombrante que le bois, devait avoir jadis une importance susceptible de faire monter une futaie à des taux très hauts, ou de la réduire à un prix dérisoire. On n'est nullement surpris de trouver des hectares de bois au XIII^e^ siècle à 800 francs aux environs de Paris, à 100 francs en Normandie et à 50 francs aux environs de Cambrai. Au XV^e^ siècle, lorsque la charrue, loin d'empiéter sur les arbres, fuyait devant eux et leur rendait ses conquêtes antérieures, lorsque la forêt s'élargissait sans obstacle, sur les emplacements désertés par le labour, les prix de 50 et 70 francs l'hectare se rencontrent sans cesse.

Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, le mouvement s'opéra en

sens inverse : la moyenne de l'hectare de superficie boisée s'éleva à 525 francs à l'avènement de Henri IV, à 550 francs à la mort de Colbert; elle était de 800 francs à la veille de la Révolution.

Ainsi, tandis que le propriétaire mobilier est celui qui a été le plus malmené depuis sept cents ans, que les ouvriers ont été très diversement traités selon les époques, et que notamment leur situation matérielle avait fort empiré depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'à la Révolution; les propriétaires fonciers se voyaient investis d'un privilège qui sembla, malgré des atteintes passagères, impérissable jusqu'à ces dernières années. Et, ils s'étaient si bien habitués à voir le capital foncier s'élever avec le prix de la vie qu'ils considérèrent comme une spoliation la cessation d'un état de choses consacré à leurs yeux par une expérience de quatre siècles.

Même, en tenant compte des dépenses effectuées pour défrichements, irrigations, desséchements, engrais, routes d'accès ou bâtiments d'exploitation, la catégorie des détenteurs du sol a plus largement profité qu'aucune autre classe de l'accroissement de la population et de l'ensemble des découvertes qui constitue ce qu'on appelle le progrès.

Comparez le chemin respectivement parcouru, depuis le milieu du Moyen Age, par les possesseurs de biens meubles et immeubles : supposez deux propriétaires de 1.000 livres tournois, ou 98.000 francs, en 1200, dont l'un fait valoir son argent en prêts mobiliers au taux de 20 p. 100 et en retire peut-être 19.000 francs par an, et dont l'autre le place en fonds de terre. Ce dernier peut acheter alors 161 hectares qui lui rapporteront 9.760 francs. En 1400, les 1.000 livres, ou 30.000 francs, représentent 77 hectares. Cependant le propriétaire de 161 hectares du

XIII^e siècle en retire encore, malgré la dépréciation de son fonds, 6.450 francs, à peu près autant que le capitaliste peut tirer de ses pièces de monnaie à 20 p. 100.

En 1600, le propriétaire d'argent ne pourra plus acheter que 8 hectares et demi. Ses 7.100 francs, placés à 8 p. 100, en rentes d'État ou en « offices » publics lui rendront au maximum 570 francs par an, tandis que le maître des 161 hectares jouira annuellement d'un revenu de 6.762 francs. La distance qui sépare ces deux hommes s'accroîtra encore jusqu'à la Révolution, jusqu'à nos jours. En 1790, après les péripéties des deux derniers siècles, et les alternatives de succès et de revers par lesquelles ils ont passé, les héritiers de ces deux individus sont replacés face à face : le rentier n'a plus que 1.900 francs et n'en tire plus qu'un intérêt de 95 francs par an ; le terrien, avec ses 161 hectares du XIII^e siècle, possède un capital de 245.000 francs qui lui rapporte 8.500 francs.

Il nous reste à comparer la propriété foncière de 1790 avec la propriété foncière actuelle : l'hectare de terre labourable est aujourd'hui évalué en France à 1.600 francs ; il a donc peu augmenté depuis cent ans, puisqu'il valait 1.520 francs en 1790. Il en est de même de l'hectare de pré, passé de 2.480 à 2.600 francs. Les vignes n'atteignent pas cette proportion ; elles sont restées stationnaires à 2.600 francs. Les bois, au contraire, de 800 francs se sont élevés à 900 francs l'hectare. Cette augmentation ne s'est pas produite d'une manière régulière, périodique, de 1790 à 1910. Si l'on exprimait les prix de 1790, non plus, comme je viens de le faire *en francs de nos jours*, d'après leur pouvoir d'achat, mais en *monnaie de Louis XVI*, où l'hectare labourable valait seulement 760 francs,

on verrait que, pour arriver à 1.600 francs, il a procédé par bonds rapides, suivis de reculs, comme aux siècles antérieurs. Un de ces reculs s'est manifesté il y a trente ans à la suite de la hausse du demi-siècle précédent (1830-1880).

Il est possible que les troubles de la Révolution et surtout les guerres du premier empire aient ralenti le progrès agricole qui avait pris sous Louis XVI un très grand essor. Des contrées où la hausse s'était produite dans la première partie du XIXe siècle, de 1820 à 1850, ont relativement peu progressé dans la seconde. Depuis l'établissement des chemins de fer, de 1851 à 1879, la plus-value moyenne fut de 43 p. 100. Or cette augmentation, qui dans l'Allier, l'Aude, les Landes dépasse 100 p. 100, tombe à 5 p. 100 en Meurthe-et-Moselle, à 3 p. 100 dans les Vosges ; sans doute les contrées qui ont le plus gagné à la transformation des moyens de transport sont celles à qui les débouchés manquaient, et tel n'était point le cas de la plaine lorraine.

La terre n'a donc pas augmenté partout aux mêmes époques, ni dans la même proportion. Quelques exemples, pris au hasard, font toucher du doigt ces différences : le domaine de Coulanges (Cher), qui valait 128.000 francs intrinsèques en 1780[1], était vendu 269.000 francs en 1814 et 300.000 francs en 1826 ; le domaine de Murs, dans le même département, passe de 36.000 francs intrinsèques en 1782, à 109.000 francs en 1845, et à 460.000 francs en 1873. Dans le Nord, l'hectare à Flers coûte intrinsèquement 2.700 francs en 1776, 4.100 francs en 1820, 7.500 francs en 1870. Le domaine de La Rochette, en Bourgogne, était loué

1. Les prix *intrinsèques*, de 1776 à 1800, doivent être doublés pour avoir leur *valeur correspondante* en 1910.

1.000 francs intrinsèques en 1787, 1.500 francs en 1847, et 2.200 francs en 1885. La terre patrimoniale des Jumilhac, dans le Périgord, vendue 192.000 francs en 1808, était revendue 300.000 francs au financier Ouvrard, en 1811, et atteignait, dans des mutations successives, le prix de 500.000 francs en 1828 et de 1 million en 1862.

Pour l'ensemble de la France, le revenu de l'hectare, en 1790, représente une somme de 52 francs actuelle, et équivaut par conséquent au revenu moyen de 50 francs que le propriétaire foncier retire aujourd'hui de ses biens.

Pris en bloc, le revenu des diverses provinces de France a augmenté de 65 p. 100 de 1701 à 1790, puisqu'en 1701 il était de 31 fr. 35 et qu'en 1790 il était de 52 francs ; tandis que de 1790 à 1910 il n'y a qu'égalité d'intérêt. Mais il semble que la propriété foncière serait mal venue à se plaindre, puisqu'elle a pu supporter, sans éprouver aucun préjudice, une hausse du double dans le prix de la vie; au contraire, le propriétaire mobilier s'est vu, au cours de ce siècle, irrémédiablement dépouillé, par la seule force des choses, de 50 p. 100 de son avoir.

De ce que la valeur des labours, des prés, des vignes et des bois de la France actuelle soit le double, ou environ, de ce qu'elle était il y a cent ans, *exprimée en monnaie de Louis XVI*, il ne s'ensuit pas du tout que le revenu agricole de notre patrie, *pris en masse*, n'ait fait que doubler intrinsèquement d'une date à l'autre, ce qui, *en tenant compte du pouvoir ancien de l'argent*, reviendrait à dire qu'il est resté sans changement. On évalue communément aujourd'hui ce revenu net de la propriété rurale à 2 milliards 400 millions. Si le revenu de 52 francs (ou intrinsèquement 26 francs), que nous avons trouvé

pour la terre labourable en 1790, s'appliquait à la surface entière du royaume de Louis XVI, nous obtiendrions un chiffre total qui serait de beaucoup au-dessus de la vérité.

Le chiffre de 1.200 millions de livres, donné par Lavoisier en 1788 (2.400 millions actuels) est certainement exagéré. La première enquête faite en 1814 attribuait à la masse des terrains non bâtis un revenu net de 1.354 millions. Il est fort probable qu'ils ne rapportaient pas plus d'un milliard en 1790, intrinsèquement ou 2 milliards actuels.

Nous avons évalué leur revenu à 1.250 millions en 1576-1600; il s'éleva sans doute à 1.400 millions en 1675, sous Colbert, pour redescendre dans les dernières années de Louis XIV à un chiffre inférieur à celui qu'il avait atteint sous Henri III; si le revenu total atteignit à la fin de l'ancien régime 2 milliards, quoiqu'il n'ait été à l'avènement de Henri IV que de 1.250 millions en 1575-1600, ce n'est pas par la différence du rendement particulier de chaque hectare, c'est par l'extension du territoire en valeur.

Il en a été de même de 1790 à 1910 : au lieu de 21 millions d'hectares de labour et de cultures diverses, la France en compte aujourd'hui 27 millions; elle a 1.200.000 hectares de prés, 600.000 hectares de vignes et 200.000 hectares de jardins de plus qu'au siècle dernier. Inversement, elle a, en bois, 4 millions, et en terres incultes, 3 millions 1/2 d'hectares de moins. C'est dire qu'en résumé son territoire agricole s'est agrandi de quelque 8 millions d'hectares qui procurent à leurs possesseurs un revenu de 400 millions de francs par an. Ces 400 millions de francs, joints aux 2 milliards de 1790, contribuent à former la rente présente du sol en France.

CHAPITRE VIII

Maisons et terrains de Paris.

Les anciens édifices privés ont presque totalement disparu. — Le sol parisien haussé de valeur de 1 à 500, depuis le XIIIe siècle. — La hausse des maisons n'est que de 1 à 38. — Prix du mètre carré près du Louvre, faubourg Saint-Marcel, au Châtelet, rue de l'Ancienne-Comédie, à Vaugirard, faubourg Montmartre, près de la Madeleine, près du Luxembourg, rue de l'Université, etc. — Le gouvernement de Louis XIII s'oppose aux agrandissements de Paris. — Terrain, près le boulevard Montmartre, de 1234 à 1637. — Histoire de 2 hectares 70 ares, sur l'emplacement de l'Opéra, de 1380 à 1775. — Baisse de prix du XIIIe au XVe siècle; hausse depuis le XVIe siècle. — Prix des maisons de Paris, rue Notre-Dame, rue Pavée, rue Saint-André-des-Arts, rue Vieille-du-Temple, Place Royale, rue Saint-Honoré, rue Richelieu, Place Vendôme, rue de Tournon. rue Saint-Jacques, rue de la Chaussée-d'Antin, etc. — Loyers d'un chanoine, de la comtesse d'Artois, d'un apothicaire, d'un pelletier, d'un charpentier, d'un épicier, d'un savetier, d'une « femme amoureuse », de « chambrettes à fillettes ». — Prix des hôtels de Gondi, d'Effiat, d'Epernon, de Longueville, de Potier-Blérancourt, de la maison de Poquelin, père de Molière, de l'hôtel de Bourgogne. — Loyers de l'ambassadeur d'Angleterre, du collège Sainte-Barbe, de Mme de Coislin, du baron de Talleyrand. — Prix global du Paris ancien comparé au Paris actuel.

Quelques différences que puissent présenter entre eux, selon leur fertilité et leur situation, deux hectares de terre, qu'on les cultive avec plus ou moins de

science et de facilité, qu'on en tire plus ou moins de produits, ces produits sont les mêmes aujourd'hui que sous saint Louis.

Il n'en est pas de même des maisons, ni des villes où elles sont groupées. Les villes du Moyen Age, celles même du XVII^e^ siècle offrent bien peu de similitudes avec les cités que nous avons sous les yeux. La valeur d'une habitation urbaine ne réside pas tout entière en elle-même; la même maison a, de nos jours, un prix très variable suivant qu'elle est placée dans une ville ou dans une autre, et, dans la même ville, suivant les quartiers.

Qu'importe le cadre! dira-t-on. Certes, mais les maisons se sont modifiées comme les villes; même les chaumières des paysans ne sont plus du tout ce qu'elles étaient en 1200.

Dans la plupart des agglomérations actuelles, les édifices privés antérieurs au XVII^e^ siècle ont presque totalement disparu. S'il reste quelque vestige de l'un d'entre eux, on le montre à l'étranger comme une curiosité locale; presque tous sont précisément des morceaux de choix, que leur mérite a tirés du pair et a fait respecter. Ils nous induiraient en erreur sur l'ensemble des habitations du Moyen Age, en les représentant sous des couleurs beaucoup trop flattées. Les façades des maisons ordinaires, dans le Paris du XVI^e^ siècle, étaient en bois recouvert de plâtre; en bien des villes, les corps de cheminées aussi étaient de bois, et l'on sait comme les incendies d'alors avaient beau jeu. Les salles nues, où le jour pénétrait par des croisées de papier huilé, en guise de vitres (les vitraux, même en verre blanc, étaient un luxe de riche), n'offraient aucune de ces recherches du confortable qui sont venues, peu à peu et depuis une cinquantaine d'années seulement, modifier le type

moyen de la maison parisienne. Un immeuble du boulevard Haussmann ne peut pas plus être comparé à une bicoque de la rue de la Calandre, au XIV^e^ siècle, que le Paris de la troisième République ne peut se comparer au Paris de Louis VIII, dit le Lion.

Le mot de « maison », à Paris, éveille aujourd'hui l'idée de quelque bâtiment haut et vaste ; non point de ces petits pignons de deux ou trois fenêtres qui se poussent et se pressent à s'écraser l'un contre l'autre, dans les rues du Temple ou Saint-Denis. Ce sont là pourtant les modèles courants du XVII^e^ siècle. L'historien de la propriété bâtie est donc condamné à mettre en parallèle des objets qui diffèrent autant par le dehors que par le dedans.

Il est un élément demeuré immuable : c'est le terrain des villes. Les variations de prix de ce sol parisien, renfermé dans les fortifications présentes, nous apprennent que les mortels favorisés, qui ont hérité de leurs pères un morceau de ces quelques kilomètres carrés composant la superficie contemporaine de notre capitale, ont vu leur avoir non pas quintuplé, ou décuplé, non pas même centuplé, mais augmenté depuis le Moyen Age de 1 à 500.

L'hectare de terrain, compris dans les vingt arrondissements de Paris, valait en moyenne, au XIII^e^ siècle, 2.600 francs[1] ; il vaut aujourd'hui 1.297.000 francs. Autrement dit, le mètre carré est monté, dans cet intervalle de six cents ans, de 26 centimes à 130 francs.

Jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, presque aucun des prix que j'ai recueillis ne provient de quartiers partiellement bâtis à l'époque. Ils sont au Paris de saint

1. C'est-à-dire, en monnaie ancienne, 32 livres 10 sous, et en francs *intrinsèques* 652 francs, dont le pouvoir actuel correspond à 2.600 francs.

Louis, de Charles le Sage ou de Louis XII, ce que peuvent être au Paris actuel des terrains situés dans une des communes suburbaines du département de la Seine.

Il est certain que nous trouverions, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, des chiffres plus élevés si nous avions borné nos recherches de saint Louis à Jean le Bon, aux quartiers de Notre-Dame, de la Grève ou de la place Maubert, et de Charles VI à François I^er^ aux districts alors récemment annexés du Temple, de Saint-Antoine ou de Sainte-Geneviève. Une fois connus, les prix de ces quartiers, isolés de ceux des quartiers modernes, ne pourraient être comparés qu'à ceux des mêmes quartiers d'aujourd'hui; et ce ne serait plus alors une moyenne de 130 francs le mètre carré que nous trouverions, mais un chiffre trois, quatre ou cinq fois plus haut, puisque le prix des terrains du Paris actuel, qui descend jusqu'à 4 ou 5 francs dans les huit arrondissements de la banlieue d'hier, réunis en 1860, s'élève jusqu'à 2.000 francs le long des voies commerçantes du centre.

Les prix de maisons que j'ai notés accusent d'ailleurs de moindres différences avec le prix des maisons présentes; la hausse des maisons n'est que de 1 à 38 depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, dans les dix plus anciens arrondissements, au lieu d'être de 1 à 500 comme pour les terrains de l'ensemble du Paris actuel.

Sur la rive droite, un hectare est vendu, en 1212, auprès du Louvre, par conséquent hors les murs, sur le pied de 40 centimes le mètre; sur la rive gauche, le mètre vaut 40 centimes au faubourg Saint-Marcel en 1250, 12 centimes vers la rue de l'Ancienne-Comédie, et seulement 5 centimes vers la rue de Vaugirard. C'est à la fin du règne de saint Louis et au commencement

de celui de Philippe le Bel que se rencontrent les plus hauts prix de terrain du Paris futur. La moyenne de 1251 à 1300 ressort à 2.868 francs l'hectare; celle du XIVe siècle, pour des emplacements à peu près identiques, descendit à 1.150 francs.

Le mètre carré valait 4 centimes, en 1303, entre le Châtelet et les Tuileries, et 1 centime au faubourg Saint-Honoré (village du Roule), en 1309. En 1370 on pouvait acheter de la terre pour 16 centimes le mètre au faubourg Montmartre, et pour 24 centimes, en 1399, sur le boulevard des Italiens.

Sous Charles VII, on trouvait preneur pour 36 centimes le mètre au faubourg Saint-Marcel, pour 24 centimes dans le quartier de la Madeleine ; on n'atteignait pas plus de 15 centimes entre les rues de Sèvres et de Grenelle, et plus de 5 centimes aux environs du Luxembourg. Sous Louis XII il n'y avait qu'une différence du simple au triple, entre un morceau quelconque du sol cultivé dans le royaume, et le même morceau dans la superficie actuelle de la capitale. Aujourd'hui où la moyenne française est de 1.600 francs et la moyenne parisienne de 1 million 300.000 francs, cette dernière est 812 fois plus élevée que l'autre.

La moyenne des vingt-cinq premières années du XVIe siècle n'est que de 1.320 francs ; celle du XVIe siècle, dans son ensemble, est de 20.000 francs; c'est dire que de 1526 à 1600, et surtout à partir de 1540, les prix furent emportés dans un mouvement d'une rapidité inouïe. Je ne parle pas de terrains situés au centre de la ville, en pleine activité des affaires; le mètre carré, près du Petit-Pont, se vend 33 francs en 1543. Mais le sol, même extra-muros, trouve amateur à des chiffres que rien, aux précédents siècles, ne pouvait faire prévoir. Paris grossit; dans toutes les

directions partent des faubourgs, le long desquels on bâtira. A bon marché souvent; si, le long de la grande rue de Charenton, le mètre vaut 4 fr. 50 (1556), — parce qu'il s'agit d'un petit espace de 60 mètres avec façade, — dans le faubourg du Roule, trois hectares avec maison d'habitation sont vendus à raison de 45 centimes le mètre carré.

Il est toutefois des quartiers beaucoup plus chers : Le Pré-aux-Clercs, notamment, ce vieux domaine de l'Université, qui comprend un bon morceau du faubourg Saint-Germain et que l'on commence à morceler sous Henri II. Le long de la Seine, entre le pont des Arts et le pont Royal, le terrain vaut 1 fr. 16 le mètre en 1543, 2 fr. 40 en 1588. Sur l'emplacement des rues Jacob, du Vieux-Colombier et Mazarine, on paye jusqu'à 6 et 7 francs le mètre vers 1600. Sous Louis XIII on commençait à bâtir, dans le quadrilatère compris entre l'Institut, la rue de Seine, le boulevard Saint-Germain et la rue du Bac, des maisons moitié ville et moitié campagne, entourées de vergers, de prairies, de futaies.

Le gouvernement d'alors, effrayé de l'importance que prenait la capitale, croyait devoir mettre un terme à ses agrandissements. « Les rois nos prédécesseurs, dit un édit de 1627, reconnaissant que l'augmentation de notre bonne ville de Paris était grandement préjudiciable, ont souvent fait défense de bâtir dans les faubourgs... Néanmoins un grand nombre de personnes ne laissent pas d'y entreprendre plusieurs bâtiments ; ce qui nous a fait résoudre d'y pourvoir par nouvelles défenses et sur de plus grandes peines ». On interdisait non seulement de construire hors des portes, mais même dans l'intérieur de la ville, « en aucune place nouvelle, si ce n'est pour refaire les maisons qui s'y trouvent faites de vieille date, sans s'étendre ».

Dix ans après, on renouvelle les mêmes prohibitions. « Plusieurs personnes, dit un arrêt du Conseil d'Etat, par un désordre extraordinaire, se sont jetées dans la dépense des bâtiments aux faubourgs de Paris, et ont fait construire des maisons jusque dans la campagne; ce qui a rendu la ville plus susceptible de mauvais air, et l'accroît insensiblement, de telle sorte qu'il sera dorénavant difficile d'en pouvoir vider les immondices. En outre, la quantité des logements, qui se continuent aux faubourgs, attirent une infinité de personnes de la campagne, lesquelles font enchérir les vivres, donnent lieu au dérèglement de la police, aux meurtres et larcins qui se font impunément de jour et de nuit... Attendu que l'intention de Sa Majesté a été que sa ville de Paris fût d'une étendue certaine et limitée, dans laquelle les bourgeois eussent à se contenir » ; le roi « voulant réprimer la malice que les habitants de Paris et autres prennent de construire des maisons tant à l'intérieur de l'enceinte que dans les faubourgs, aux lieux où jusqu'à présent il n'avait été fait aucun édifice », il était de nouveau défendu de bâtir, « même dans Paris », avec injonction de faire démolir les nouvelles constructions.

Après avoir énuméré, en 1638, les maux incalculables qu'occasionnaient les nouvelles bâtisses, l'Etat crut devoir, cependant, en 1639, « pourvoir à la construction d'un nouveau faubourg du côté de la porte Saint-Honoré, nécessaire comme étant l'abord de la province de Normandie. »

Ce petit « cens » de quelques sous qui figurera, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, à côté des mille et mille livres du chiffre principal, dans les actes de mutation des immeubles de Paris, c'était le revenu vrai de ces terrains à l'époque où ils furent introduits dans le

domaine urbain; l'empreinte originelle les suivra, immuable, servant de base à l'étiage de leur valeur toujours grandissante, marquant le point de départ de leur course depuis l'époque ancienne et vague, mais qui ne remonte, en aucun cas, plus haut que la seconde moitié du XVI^e^ siècle, où ils ont été vendus pour une rente féodale?

La maison qui fait le coin des rues de l'Université et des Saints-Pères ne doit que 87 francs de cens; c'était également le cas des hôtels de Beaupréau et de Guéménée qui la suivent et qui correspondent aux premiers numéros de la rue de l'Université. Les hôtels Maupeou et Amelot ne doivent que 119 francs chacun; vis-à-vis de la rue de Beaune s'élève l'hôtel de Thury dont le cens est de 189 francs.

Dans la rue du Bac, le terrain de l'hôtel Nicolaï avait été originairement vendu pour une rente de 49 francs; les hôtels de Broglie, de Brou et Boiseulh, au coin de la rue Bellechasse, ne payaient chacun que 3 fr. 50. Le terrain de l'hôtel de Mailly rapportait, à ceux qui l'avaient primitivement concédé, 2 francs par an; or, cet hôtel, dont le sol avait été ainsi aliéné pour 2 francs de rente, a été vendu, il y a une trentaine d'années, moyennant 1.800.000 francs, à une société financière qui l'a démoli et a taillé, dans sa cour et son jardin une rue presque entière, la rue de Villersexel.

Il est quelques terrains parisiens dont nous pouvons suivre les variations à travers les siècles, parce qu'ils n'ont cessé, depuis le Moyen Age jusqu'à la fin de l'ancien régime, d'appartenir au même propriétaire, l'Hôtel-Dieu de Paris. En 1234, un cordonnier anglais achetait, moyennant une rente de 980 francs par an, 2 hectares 70 ares de marais, à peu près à l'encoignure du faubourg Montmartre et de la rue Bergère.

C'était un prix très élevé. Cependant, capitalisés, suivant l'usage du temps au denier 10 et 12, ces terrains ne valaient encore que 3.600 à 4.400 francs l'hectare, et les 2 hectares 70 ares coûtaient ainsi, tout au plus, 12.000 francs. Aujourd'hui, à 1.000 francs le mètre, prix qui n'a rien d'exagéré pour la partie du faubourg Montmartre qui avoisine le boulevard, cet emplacement représenterait une valeur de 27 millions de francs.

C'est là le capital qu'auraient acquis, rien qu'en se laissant vivre, les héritiers du cordonnier de 1234, s'ils étaient demeurés propriétaires des 270 ares. Le fait ne se produisit pas parce que, dès 1261, cet artisan et sa femme donnèrent le terrain à l'Hôtel-Dieu, en échange de quelques prières après leur mort, et à la charge d'être nourris comme « frères et sœurs de l'hospice » durant leur vie. L'hospice lui-même n'eut pas lieu de se féliciter tout d'abord du marché qu'il avait fait : ce terrain, loué 980 francs en 1234, ne l'était plus que 336 francs en 1394, 252 francs en 1407, et 144 francs en 1426, — 144 francs[1] de rente pour environ 3 hectares à côté du boulevard! En 1513, il était remonté à 390 francs, en 1589 à 865 francs, en 1630 à 1.820 francs et en 1637 à 3.680 francs.

Dès cette époque, il confinait aux murs de Paris. La vieille enceinte de Charles VI qui, de la Porte Saint-Denis, gagnait obliquement le Palais-Royal, allait s'étendre sous Richelieu et dessiner en cercle, jusqu'à la Madeleine, le tracé de nos grands boulevards actuels. Et ces 2 hectares 70 ares loués 3.680 fr., ne représentaient encore, capitalisés à 5 pour 100,

1. C'est-à-dire 5 livres tournois de revenu en monnaie de l'époque.

qu'une valeur d'environ 75.000 francs il y a deux cent soixante ans!

Nous avons un autre échantillon peu éloigné de celui-ci et plus piquant peut-être, dans un terrain sur lequel est en partie édifié l'Opéra. L'Hôtel-Dieu comptait parmi ses biens, à la fin du XIV^e^ siècle (1380), une petite ferme qui s'étendait de la rue de la Chaussée-d'Antin à la rue Scribe, non loin de ce qui fut plus tard la rue Basse-du-Rempart. Elle était d'une contenance de 8 arpents (2 hectares 72 ares) et se louait alors 800 francs; ce qui représentait, capitalisé au denier 12, environ 36 centimes le mètre de valeur vénale. Ce bail ne tarda pas à baisser, comme faisaient alors, dans le reste de la France, tous les revenus fonciers. En 1399, notre terrain était tombé à 540 francs, et en 1472 à 222 francs. Soixante ans après, en 1533, il n'était encore loué que 156 francs; et cependant, d'une date à l'autre, aux 2 hectares 70 ares dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, était venu s'ajouter 1 hectare 35 ares dans le quartier de la Madeleine, à la Ville-l'Évêque. Ces quatre hectares des 1^er^ et 8^e^ arrondissements, qui vaudraient aujourd'hui plus de 40 millions de francs, ne rapportaient pas 160 francs au milieu du règne de François I^er^, et ne valaient, par conséquent, pas plus de 2.400 francs[1] en capital. En 1552, ils s'étaient élevés à 5.700 francs, en 1646 à 63.500 francs, en 1767 à 150.000 francs et en 1775 à 606.000 francs.

La dernière hausse, si rapide, venait de ce que, sur ces terrains voisins des boulevards, concédés au sieur Charles Sandrié, entrepreneur des bâtiments du roi, des constructions compactes avaient succédé, sous Louis XVI, à la culture maraîchère. Ces maisons, qui

1. Soit une valeur de 150 livres tournois en monnaie ancienne.

formèrent le passage Sandrié, ont été expropriées à leur tour sous Napoléon III pour faire place à l'Académie nationale de musique et aux rues dont elle est entourée. De 1380 à 1533, une baisse avait eu lieu de 36 centimes à 7 centimes et demi le mètre; de 1533 à 1646, au contraire, la hausse s'était manifestée dans la proportion de 1 à 21 (7 centimes et demi contre 1 fr. 60 le mètre carré); puis, de 1646 à 1775, elle avait été de 1 à 10 (1 fr. 60 contre 15 francs le mètre). De 1775 à nos jours, elle a été de 1 à 66 (15 francs contre 1.000 francs le mètre). La hausse totale a été, en trois cent cinquante ans, de 7 centimes et demi à 1.000 francs, en cette partie de la capitale.

Ce sont là, bien entendu, des exceptions infiniment rares, puisque tous les terrains de Paris ne sont pas dans le voisinage du boulevard des Italiens, de la Madeleine ou du faubourg Montmartre; mais elles font toucher du doigt l'histoire, en quelque sorte féerique, du prix de ces surfaces privilégiées, que la civilisation est allée prendre au milieu des champs pour en faire ses centres d'élection, le lieu principal de son activité ou de ses plaisirs.

Au XV^e^ siècle, le mètre carré, qui avait baissé depuis le Moyen Age, ne valait plus, dans l'enceinte de nos fortifications, que 12 centimes et demi; au XVI^e^ siècle, il valait 2 francs; au XVII^e^, il coûte 11 francs et au XVIII^e^ siècle 50 francs.

Sous Henri IV, la reine Marguerite de Valois avait acheté, à raison de 51 centimes le mètre, dans la rue des Saints-Pères, plusieurs arpents de terrain de l'ancien Pré-aux-Clercs.

Nous ne possédons aucun chiffre d'alors qui dépasse 42 francs dans les meilleures rues du Marais et 22 francs dans le faubourg Saint-Germain, sous Louis XIV. Les terrains en bordure des rues de Seine

et Jacob se vendaient de 2 à 12 francs. Pour son jardin du Luxembourg, la reine Marie de Médicis acheta, en 1613, huit hectares et demi qui lui revinrent à 27 centimes le mètre et, peu après, deux autres hectares qui, cette fois, lui coûtèrent plus de 12 francs. Pour 188.000 francs, Anne d'Autriche acquérait, dix ans après, la surface nécessaire à l'abbaye du Val-de-Grâce, l'hôpital militaire d'aujourd'hui.

Le long de la rue du Bac, on avait du terrain à 3 et 5 francs en 1640; en 1671 on en avait à 1 fr. 50 entre les Tuileries et le Cours-la-Reine; à 90 centimes faubourg du Roule. Au faubourg Montmartre, où l'on achetait des jardins à 1 fr. 35 le mètre en 1630, on paie, en 1690, le terrain de façade 9 fr. 30.

Au coin du quai d'Orsay et de la rue du Bac, un chantier de 2,000 mètres carrés dit « La Grenouillère », était offert à 74 francs le mètre sous la régence du duc d'Orléans[1], tandis qu'auprès de la rue de Sèvres on ne payait pas plus de 1 franc. A la même époque, rue Saint-Honoré, près de la rue Royale, le terrain ne coûtait que 40 francs le mètre, pendant qu'il se vendait 550 francs rue Saint-Christophe, près de Notre-Dame, où il ne s'agissait, à vrai dire, que d'une parcelle de 39 mètres.

Dans les dernières années de l'ancien régime, de 1775 à 1790, le sol parisien se payait un franc le mètre rue Blomet, à Vaugirard; 4 francs dans le quartier Monceau, près la rue de Courcelles d'aujourd'hui; 6 francs derrière l'Observatoire, près la barrière Saint-Michel. Il valait 22 francs dans la rue de la Chaussée-d'Antin, 30 francs dans la grande rue du Roule, suite du faubourg Saint-Honoré, 80 francs au faubourg Montmartre, 90 francs rue de l'Université près la rue

1. Soit en monnaie de l'époque 22 livres 10 sous.

Bellechasse, et 124 francs dans la rue des Filles-Saint-Thomas (au Louvre).

Pour avoir grandement augmenté depuis sept siècles la propriété bâtie proprement dite, les maisons de Paris, de province ou de la campagne, restent bien en arrière de la hausse des terrains.

A Paris, sous le règne de saint Louis, la maison la plus chère dont j'aie relevé le prix est celle du chantre de Notre-Dame, rue de la Parcheminerie : 10.880 francs en 1225; la moins chère est celle d'un boucher de la rue du Sablon : 1.200 francs en 1235. Quant aux loyers annuels, le plus bas est de 36 francs rue Notre-Dame (1179). La rue de la Saunerie offre des types à 1.800 et 3.600 francs de loyer (1246). La moyenne des bâtiments qui nous sont connus accuse, pour la période 1200-1250, un chiffre de loyer de 500 francs par maison.

De 1251 à 1300 ces prix augmentèrent de plus de moitié : 824 francs de revenu en moyenne. L'hôtel de la comtesse d'Artois, près la porte Saint-Eustache, demeure seigneuriale où habitera plus tard Jean sans Peur, avait été acheté, en 1270, 210.000 francs. Au cœur de la ville, l'une de ces étroites bâtisses « avec cour », situées sur le Petit-Pont, se vend déjà 72.000 francs (1254). Ce n'est pas que le bourgeois, l'ouvrier, ne puisse encore se loger à bon marché : un homme d'armes paie 800 francs de loyer rue de la Calandre, un charpentier en paie 600 rue Zacharie. Le long des rues Saint-Denis, Saint-Landry, qui sont cependant des artères en vogue, il existe des maisons à 400 francs par an; et si l'on se contente d'un étage de maison, dans la rue Pavée (1286) on pourra se le procurer pour 28 francs.

Dans cette même *rue Pavée*, que son nom semble désigner à l'attention des amis du progrès, comme

ayant joui de bonne heure d'un revêtement de grès taillé, innovation qui était au XIII^e siècle dans toute sa fleur, on rencontre une maison louée 150 francs seulement en 1317. Sur la rive gauche, le collège du cardinal Lemoine, rue Saint-Victor, avait été acheté 60.000 francs (1302); une maison de la rue de la Grève était vendue 42.000 francs; ce devaient être là les demeures élégantes de la capitale de Philippe de Valois ou de Jean le Bon; puisqu'un apothicaire devenait alors propriétaire de son logis, rue du Sablon, moyennant 4.660 francs; et qu'un pelletier faisait l'acquisition du sien pour 2.700 francs.

En résumé la moyenne des loyers fut de 1301 à 1350, de 840 francs environ; c'était une hausse de 70 pour cent sur la première moitié du XIII^e siècle.

Au contraire la période 1351-1400 accuse une baisse énorme. La moyenne du prix des maisons de Paris tomba de 11.600 à 4.760 francs, et au siècle suivant, à 4.200 francs, prix le plus bas auquel l'ensemble des immeubles parisiens soit descendu dans le cours de notre histoire. C'avait été aussi l'époque du plus grand avilissement de la propriété rurale.

Les loyers sont à l'avenant; un épicier ne doit que 165 francs rue du Sablon; un savetier de la rue Saint-Landry est locataire d'un immeuble de 75 francs. Le poète Pétrarque, visitant notre capitale dans les dernières années du règne de Jean le Bon, était touché de la décadence où, dès cette époque, elle était entrée : « Je pouvais à peine reconnaître quelque chose de ce que je voyais. Le royaume le plus opulent n'est plus qu'un monceau de cendres. Où est donc maintenant ce Paris qui était une si grande cité? »

Au début du XV^e siècle pourtant, tandis que Paris est en proie à la guerre civile, aux meurtres quasi légaux et que les deux partis, traînant à leur suite un

égal nombre de coquins, dominent tour à tour la ville, ni le loyer ni la valeur vénale des maisons ne se ressentent tout d'abord de ces excès. Sans doute parce que le séjour du plat pays ou des petites villes est encore plus intolérable que celui des grandes. A partir de 1426, au contraire, les prix s'effondrent brusquement : le loyer *moyen*, dans le deuxième quart du siècle, tombe à 300 francs ; il ne dépasse pas 348 francs dans le troisième (1451-1475) et ne se relève sous Louis XI et Charles VIII, qu'à 480 francs. On n'a pas de peine à citer des immeubles de 180 francs, rue des Deux-Portes et, près de la pointe Saint-Eustache, un chanoine ne paie pas davantage. Rues Saint-Martin, de Jouy et de la Hucherie, les maisons descendent à 114 et 78 francs ; rues Mouffetard et de Venise, elles ne trouvent preneur qu'à 42 et 48 francs par an ; et toutes ces rues ne sont pas des voies méprisables ; ainsi c'est rue de Jouy qu'habite, en 1453, le prévôt de Paris Robert d'Estouteville.

Une maison de la rue Saint-André-des-Arts est louée à une « femme amoureuse » moyennant 1.000 francs[1]. Ce devait être quelque hétaïre en renom, telle que cette Catherine de Vaucelles, « félonne et dure », qui aime l'argent, nous dit Villon. Peut-être aussi ce loyer est-il celui d'une collectivité ? Une autre « femme amoureuse » ne payait, dans la même rue, que 225 francs de loyer ; une partie de maison, rue de la Harpe, affectée, suivant les termes du contrat, à l'usage analogue de « chambrettes à fillettes », ne rapportait annuellement que 40 francs ; ce qui paraît correspondre, sous Charles VII, à une prostitution d'ordre assez inférieur.

A chaque pas, au XV^e^ siècle, on apercevait à Paris,

1. En monnaie de l'époque 42 livres.

comme en province, des maisons à demi dégradées qui tombaient en ruines.

Tout change avec le XVI^e siècle; non seulement les prix, mais aussi les maisons auxquelles ils s'appliquent. Le saut des chiffres est assez brusque d'ailleurs, pour qu'il soit impossible de douter que la hausse des immeubles n'ait de beaucoup précédé leur transformation. De fait la cité de Charles VIII mit un siècle et demi à faire peau neuve; elle avait à peine fini de s'aligner, de se paver et de faire disparaître ses ordures à l'avènement de Louis XIV. Pourtant, dès le règne de Louis XII, un drapier achetait 35.000 francs sa maison de la rue du Petit-Pont; une maison de la rue de la Vieille-Boucherie valait 21.000 francs. Tel immeuble de la rue d'Autriche servant à « filles amoureuses » ne se négocie que 2.000 francs en 1519; mais un épicier donne 46.500 francs, rue Saint-Martin.

Les loyers n'avaient pas suivi tout à fait le mouvement ascensionnel de la valeur vénale. Le taux de capitalisation baissa au XVI^e siècle. Les maisons de la capitale qui avaient valu 5.650 francs en moyenne au siècle précédent valurent dans celui-ci 15.470 francs; elles avaient presque triplé.

Comparé à nos chiffres de 1910, qui font ressortir à 160.000 francs le prix d'une maison dans les 3^e, 4^e et 5^e arrondissements de Paris, — le Paris bâti du XVI^e siècle est tout entier contenu dans ces trois arrondissements, — le chiffre de 15.500 francs paraît bien médiocre.

Mais la comparaison de ces trois arrondissements de 1501 à 1600, avec ce qu'ils sont aujourd'hui, ne serait absolument concluante que si les maisons n'avaient pas varié. Or quand bien même nous suivrions, à travers les âges, une demeure unique, les résultats ne seraient pas plus précis; puisque cette

demeure isolée aurait été probablement, elle aussi, plusieurs fois remaniée et comme repétrie par ses propriétaires successifs. Les quelques exemples des variations de loyer d'une maison, que nous avons extraits des archives, suffiront à le prouver ; un immeuble de la rue Notre-Dame est loué 40 francs en 1179, à l'avènement de Philippe-Auguste ; 696 francs en 1241 ; 1.272 francs en 1295 ; 120 francs en 1369 ; 162 francs en 1430, et enfin 59 francs en 1442 ; il est remonté à 345 francs en 1502, à 535 francs en 1524 et à 621 francs en 1558. Son prix de location demeurait donc, sous Charles IX, inférieur à ce qu'il avait été sous Philippe le Bel, et même sous saint Louis ; mais la rue Notre-Dame avait cessé d'être, au XVI^e^ siècle, le centre de vie commerciale et, si l'on peut dire, mondaine qu'elle était au XIII^e^.

Rue de la Bûcherie, une maison que nous trouvons, en 1307, affermée à 820 francs, ne l'est plus que 488 francs en 1394 ; elle est remontée à 1.960 en 1514, et redescendue à 1.800 francs en 1609. La baisse ne se produisit pas partout en même temps : la « maison des Ardoises », rue Saint-Denis, — riche construction si l'on en juge par sa couverture, alors réservée aux seuls édifices de luxe, — était louée 1.620 francs en 1378 ; en 1408, elle avait augmenté jusqu'à 3.390 francs, et avait baissé en 1426 jusqu'à 800 francs. En 1444, nous la retrouverons à 940 francs (dans l'intervalle, on l'avait abattue et reconstruite) ; en 1541, elle ne rapportait encore que 1.200 francs.

Une plus-value extraordinaire de la propriété bâtie se produisit de 1601 à 1700. Elle eut pour cause à la fois le renchérissement des terrains et celui des matériaux de construction. Le progrès du luxe y joua son rôle, l'aisance accrue de la bourgeoisie parisienne, et aussi l'immigration dans la capitale d'une partie de la

haute noblesse, de la noblesse riche tout au moins, qui devenait la haute noblesse en dépensant ses revenus à Paris, et qui, de tous les coins du royaume, vint y élire domicile. Sous ces influences multiples, le prix moyen des immeubles parisiens, qui avait été de 5.650 francs au XV^e^ siècle et de 15.500 francs au XVI^e^, sauta au XVII^e^ à 75.000 francs.

Au siècle suivant, l'augmentation des bâtiments fut beaucoup moindre. Quoique le sol n'ait cessé de hausser, sous Louis XV et Louis XVI, presque dans la même proportion que sous Louis XIII et durant la première moitié du règne de Louis XIV, la valeur des maisons ne ressort, de 1701 à 1800, qu'à 100.000 francs, c'est-à-dire 33 p. 100 de plus que pendant les cent années précédentes. C'est que de la fin du ministère de Colbert au commencement de celui de Fleury, il y eut un recul considérable, puisque après avoir été de 81.000 francs en 1651-1675 et de 74.000 francs en 1676-1700, le prix moyen se trouva réduit, pendant les vingt-cinq années suivantes, à 62.400 francs.

Ce chiffre, qui embrasse la fin du règne de Louis XIV et la Régence, compense en quelque sorte le chiffre de 147.000 francs qui représente les années très chères de Louis XVI (1776-1790).

La valeur vénale des immeubles de la capitale, au commencement du XVII^e^ siècle, descend jusqu'à 6.600 francs, prix de la maison d'un maçon, rue du Vert-Bois, et s'élève jusqu'à 750.000 francs, prix de l'hôtel de Gondi. L'hôtel d'Effiat, rue Vieille-du-Temple, se vendait 457.000 francs en 1654, l'hôtel de Sillery, rue Saint-Honoré, 642.000, et l'hôtel de Bassompierre, place Royale, 408.000 francs. L'immeuble le plus cher est l'hôtel de Longueville que l'Etat, en 1657, achète 1.140.000 francs pour les agrandissements du Louvre. Hormis ces logis princiers, nous

ne rencontrons, de 1601 à 1700, qu'une seule bâtisse bourgeoise dont le prix dépasse 250.000 francs.

Les constructions sont exceptionnelles encore qui atteignent de 125.000 à 250.000 francs ; ainsi une maison de la place Royale ayant 14 mètres de long sur 54 mètres de large (par conséquent 756 mètres carrés de superficie) vaut 150.000 francs en 1671. L'hôtel d'Epernon, en 1674, est vendu 140.000 francs, rue Vieille-du-Temple. L'immeuble habité par « le sieur Jean-Baptiste Poquelin, marchand tapissier », père de Molière, au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue des Vieilles-Étuves, était, en 1638, vendu 150.000 francs.

Le célèbre « Hôtel de Bourgogne » qui était loué comme salle de spectacte 100 écus par mois en 1634, au temps du *Cid* et de *Cinna*, par conséquent sur une base de 18.750 francs par an, n'est vendu en 1676 que 76.000 francs.

C'est en général le peuple des menus fonctionnaires, des marchands de second ordre qui se partage la propriété bâtie de 50.000 à 75.000 francs.

Quant aux édifices des dernières catégories, inférieurs à 20.000 francs, nous en relèverons, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, rue des Lombards, Quincampoix, des Filles-Dieu, etc.

Au commencement du XVIII^e^ siècle (1701-1725), des chiffres aussi bas n'ont plus de quoi surprendre, tellement ils sont devenus usuels. Nous en rencontrons à foison dans tous les quartiers, rues du Petit-Bac, des Petits-Champs, d'Orléans.... A Chaillot, village qui ne paraissait plus aussi éloigné du centre que cent ans auparavant, lorsque Richelieu écrivait : « M. le maréchal d'Effiat est allé se baigner à Chaillot, d'où je pense qu'il reviendra demain », à Chaillot, une maison de quatre petits étages, ayant chacun deux chambres, valait 13.000 francs.

De 1726 à 1750 la valeur vénale augmente peu; en 1751, on offre « grande et belle maison » de la place Vendôme pour 230.000 francs[1] — elle vaudrait plus d'un million d'après les transactions récentes dont ces propriétés ont été l'objet; — l'hôtel de Potier-Blérancourt, place Royale, vaut 165.000 francs. Ces prix avaient plus que doublé au moment de la Révolution.

Nul ne se doutait, au milieu du XVII^e siècle, que Paris était destiné à se doubler du côté de l'ouest. Quand Richelieu quitta son logement de la rue des Mauvaises-Paroles, pour s'installer au Palais Cardinal, il se trouvait en plein désert. Les particuliers qui avaient acheté les terrains autour de son parc, en bordure de la rue nouvelle, dite « de Richelieu », — un juré-maçon, un maître charpentier, un orfèvre, — étaient tenus, par leur contrat d'acquisition, de construire, ou du moins d'élever des murs pour soutenir les terres, « afin de mettre ladite rue à hauteur compétente. » En effet, elle était beaucoup plus haute du côté du rempart (la rue actuelle des Petits-Champs) que du côté de Paris. La différence de niveau était telle que cette rue (non pavée encore en 1640) était impraticable. Et l'on ne parvenait pas, malgré les injonctions réitérées, à faire utiliser les terrains par leurs propriétaires.

Au moment de la Révolution, une maison de la rue de Richelieu valait couramment 180.000 francs[2]; il en est de 360.000 francs rue du Mail et boulevard Poissonnière, de 280.000 francs faubourg Saint-Honoré (n° 6) et rue d'Anjou. Les immeubles atteignent 160.000 francs rues de la Chaussée-d'Antin et Gaillon. Certes, on peut encore se procurer des bâtiments plus

1. En monnaie ancienne 104.000 livres.
2. Soit 90.000 livres en monnaie ancienne.

modestes, pour 40.000, 20.000 francs même, dans les quartiers commerçants, comme les rues Montmartre ou Saint-Antoine.

Mais, tandis que des chiffres aussi infimes étaient la règle en 1760, ils sont devenus l'exception en 1790. Le nombre des quartiers bâtis sous Louis XV est considérable; et ce sont les maisons de ces quartiers-là qui se vendent le plus cher, comme celles du Marais sous Henri IV; celles du faubourg Saint-Germain sous Louis XIV, ou celles des Champs-Élysées actuels.

La moyenne des loyers parisiens que j'ai relevés avait été de 1.800 francs au commencement du XVII^e^ siècle; elle passa à 4.400 francs en 1651-1675. Elle était retombée, sous la régence du duc d'Orléans, à 3.000 francs, et avait remonté à 7.000 francs lors de la réunion de l'Assemblée constituante. Un avocat payait, en 1601, 9.000 francs par an, rue Saint-Pierre aux-Bœufs, un marchand de vins 2.300, rue de la Mortellerie. Un fripier de la rue Guérin-Boisseau ne payait que 600 francs en 1613. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Cherbury, louait 15.000 francs par an l'hôtel qu'il habitait rue de Tournon (1620). Tallemant, qui accuse M^me^ de Coislin « d'avoir fait renchérir les maisons au point où on les a vues », dit qu'elle payait 2.000 écus pour l'hôtel d'Estrées, rue Barbette; somme qui représente 20.000 francs de notre monnaie. Mais dans le Paris de 1660, peut-être n'y avait-il pas plus de trente loyers dans toute la ville à ce taux.

Dans le Paris de 1910, il est 1.413 loyers de 13.000 à 26.000 francs et il en est 460 supérieurs à 26.000 francs parmi lesquels un certain nombre ne procurent pas la jouissance de maisons entières.

Donnerons-nous quelques aperçus des logements dans la première moitié du XVII^e^ siècle? En 1633, une

maison neuve de la place Maubert, composée de six chambres, un pavillon avec « étude », deux caves, deux boutiques, une cour et un puits, se louait 1.940 francs. Pour 8.250 francs on avait un beau logis, près du Louvre, avec sept chambres, cabinets, grande salle, jardin et écurie pour onze chevaux.

Trente ans plus tard (1663), les maisons les plus ordinaires allaient de 2.000 à 6.000 francs.

Il en sera tout autrement au commencement du XVIII^e^ siècle : les loyers de 900 à 2.200 francs seront assez communs même dans le centre, en plein quartier Vivienne, où la Bourse venait de s'installer. Sous le ministère de Fleury, le loyer du collège Sainte-Barbe ne dépassait pas 4.260 francs.

A la fin du règne de Louis XVI, un imprimeur paie 5.600 francs rue Saint-Jacques; sur les quais de Bourbon, d'Orléans et de l'Horloge, les baux vont de 3.000 à 6.000 francs; l'hôtel de la comtesse de Gramont, rue de Bourbon-Saint-Germain, est loué 12.600 francs ; celui du baron de Talleyrand, rue de l'Université, 19.000 francs. Il va de soi que les simples appartements coûtent beaucoup moins : on a quatre pièces rue Sainte-Anne, au troisième étage, pour 1.200 francs; une antichambre, trois chambres et une salle, au deuxième, rue de Seine; pour 760 francs, et trois pièces, rue d'Orléans, au premier, pour 270 francs par an.

De 1790 à nos jours, l'augmentation des maisons parisiennes a repris avec une ardeur extrême. La valeur moyenne des immeubles de la capitale avait été de 100.000 francs environ entre 1701 et 1800; dans ces dix premiers arrondissements, auxquels se bornait, il y a un siècle, le chef-lieu du royaume, le prix moyen d'un immeuble est de 260.000 francs. Que coûterait aujourd'hui Paris s'il était à vendre? Qu'aurait coûté le Paris de nos pères?

Au XVI^e siècle, où l'on comptait dans la capitale 14.000 maisons à 15.000 francs chacune, la propriété bâtie représenterait 182 millions de francs. Au XVII^e siècle, les 20.000 maisons de Paris valaient ensemble 1.482 millions, c'est-à-dire huit fois plus que, cent ans avant, pour la capitale des derniers Valois.

La valeur de celle de Louis XV s'élève, à son tour, à 2 milliards 600 millions, pour les 26.000 maisons qui se trouvaient dans les limites de l'octroi d'alors.

En 1910, nos 83.000 maisons parisiennes atteignent le prix de 10 milliards 800 millions.

Cette différence est loin d'être un véritable bénéfice; elle représenté, en partie, les frais de construction des maisons qui, d'une date à l'autre, s'élevaient dans le périmètre de nos fortifications. Mais, pour le sol, appartenant aux particuliers, la plus-value n'est le résultat d'aucun effort de la part de ceux à qui elle a profité; les détenteurs de ces parcelles du territoire national ont été exceptionnellement favorisés, puisque les 7.800 hectares du sol de Paris valaient, au XVI^e siècle, à 2 francs le mètre, 156 millions de francs et valent aujourd'hui, à 130 francs le mètre, plus de 10 milliards.

БИБЛІОТЕКА
* УЧЕБНАГО КОМИТЕТА ИМП. ФЛОТА. *

CHAPITRE IX

Maisons de province et de villages.

Ce qu'on doit appeler « villes », de 1200 à 1800, n'est pas ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot. — Rapport, ancien et actuel, du prix moyen d'une maison de province avec celui d'une maison parisienne. — Prix et loyers des maisons à Rouen, Soissons, Vitry-le-François, Montpellier, Montélimar, Beaucaire, Tours, Evreux, Orléans, Troyes, Rennes, Perpignan, Gray, Nantes, La Rochelle, Lille, Dijon, Clermont-Ferrand, Limoges, Tulle, Versailles. — Prix de châteaux forts. — Loyer de maisons d'école, de mairies, de lupanars, de casernes de gendarmerie, d'auditoires de bailliage. — Changement des constructions au XVII^e^ siècle. — Vente de la « Maison Carrée » à Nîmes. — Loyer du sire de Coucy à Orléans, du comte d'Egmont à Arras, du duc de Créqui à Grenoble, du comte de Tressan à Boulogne-sur-Mer, de cardinaux à Avignon, d'un évêque, d'un sénéchal, d'un professeur, d'un médecin, d'un libraire, d'un boucher, d'un imprimeur, du bourreau, d'un chapelier, d'un drapier. — Loyer de chambres et de boutiques. — Loyer de maisons villageoises à Courbevoie, Colombes, Gonesse. — Loyers en Languedoc, Saintonge, Normandie, Dauphiné, etc. — Moyennes des loyers de paysans du XVI^e^ siècle à nos jours.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé que les terrains et les immeubles de la capitale; il convient de jeter un coup d'œil sur les maisons des villes de province et des villages de l'ancienne France.

Qu'appellerons-nous villes et villages de 1200 à

1800? Comment distinguerons-nous les premières des seconds? Ni les uns ni les autres ne sont demeurés immobiles dans leurs rapports respectifs : leur importance, leur population ont beaucoup varié depuis sept siècles. Si des bourgs insignifiants du Moyen Age sont devenus de grands centres aux temps modernes, des villes, qui jadis ont joué un rôle et dont l'histoire a connu le nom, se sont évanouïes, effacées peu à peu de la carte, jusqu'à redevenir d'humbles communes rurales que nos contemporains n'ont pas jugées dignes d'être les chefs-lieux de leurs cantons.

Le nombre d'âmes ne peut servir de base à des désignations immuables. Trois mille âmes étaient, au XIV^e^ siècle, un effectif très convenable pour le siège d'une sénéchaussée ou d'un évêché. L'on ne saurait pourtant confondre aujourd'hui, sous une appellation semblable, des villes comme Lyon, Bordeaux ou Rouen, et les autres capitales de province, avec des localités qui ne sont même pas éclairées au gaz.

D'après les statistiques des contributions directes, en province, les maisons des villes de 5.000 habitants et au-dessus ne rapportent que 588 francs; celles des villages et des bourgs de moins de 5.000 âmes sont louées 91 francs. Une construction de province ne vaut donc que le 14^e^ d'une construction de Paris. Une construction rurale représente moins du 6^e^ d'une habitation citadine dans les départements; elle équivaut à la 77^e^ partie de la valeur d'une habitation parisienne. L'écart était infiniment moindre, au Moyen Age, entre ces catégories de logis; les maisons de Beauvais ou de Laon n'étaient pas inférieures à celles de Paris; Laon et Beauvais contenaient, comme Paris lui-même, un fort lot de baraques qui ne dépassaient, ni en dimension, ni en magnificence, les chau-

mières du plat pays. De là une tendance au nivellement des prix, que la hausse des terrains dans les centres favorisés a fait disparaître.

La valeur vénale des maisons de province, de 1201 à 1300, est de 4.400 francs, et celle des maisons de village de 740 francs, pendant que les maisons de Paris ne coûtent que 8.000 francs.

Une maison de Rouen, acquise par l'évêque d'Evreux (1135), ne montait qu'à 488 francs; à la même époque, un immeuble de Nîmes, servant de buanderie, revenait à 980 francs, et une habitation sise à Vitry-le-François valait 3.428 francs. Les maisons de Soissons varient, au XIII^e^ siècle, de 1.960 francs à 24.000; celle d'un boucher y dépasse 13.200 francs. Les bâtisses les plus chères, à Limoges, n'excèdent pas 4.000 francs; les meilleur marché descendent à 880 francs. Telle maison coûte 6.600 francs à Montpellier, telle autre 740 francs à Montélimar et 2.400 francs à Beaucaire (1290). Les châteaux forts offrent de plus grandes disparités : celui de Carzia, dans le Roussillon, était vendu 496.000 francs (1294); celui d'Ottodinge, en Franche-Comté, atteignait seulement 18.000 francs.

Avec le XIV^e^ siècle, une baisse notable se produit dans les petites villes et dans les champs, fait d'autant plus singulier qu'à Paris on constate une hausse. Les loyers varient de 9 fr. 50 à 540 francs à Tours; dans la ville d'Évreux ils s'échelonnent de 18 francs à 710 francs. Au siècle suivant, à Orléans, un hôtel se louait 590 francs, en 1435, cinq ans après la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc; à Nîmes, on pouvait se loger pour 35 francs. A Troyes, lors du traité auquel cette ville a donné son nom, les loyers varient entre 200 et 450 francs, tandis qu'ils n'étaient, dix ans plus tôt (1412), que de 90 à 240 francs. Cette hausse,

toute locale, tenait au séjour des princes et de leur suite.

De-ci, de-là, surgissaient en petit nombre quelques nobles édifices où l'opulence d'un seigneur, d'un prélat, s'était donné carrière. C'est ainsi qu'à Avignon, pendant le séjour des papes, tandis que tel cardinal achète sa maison 2.800 francs, et que tel autre paye la sienne 15.300 francs, un troisième prince de l'Église consacre à son palais (1313) une somme de 170.000 francs. En effet, le prix de ces morceaux exquis d'architecture n'a rien de commun avec celui des maigres constructions qu'ils dominent. Que peut être la « maison de ville » de Rennes, qui coûte 24.000 francs, ou le logis du chevalier d'Aragon, à Perpignan, qui en coûte 32.000, en regard de l'hôtel Chaillau, à Orléans, vendu 176.000 francs par le sire de Coucy, et du fameux hôtel « Hugues Aubriot », dans la même ville, acheté 240.000 francs en 1397?

Ces palais urbains ne sauraient empêcher les moyennes de descendre à 1.810 francs en 1301-1400, pour remonter à 3.750 francs en 1401-1500. Dans ces derniers cent ans, la moyenne parisienne avait été, comme on l'a vu ci-dessus, de 5.650 francs. L'écart entre Paris et la province restait inférieur, sous Charles VIII, à ce qu'il avait été sous saint Louis. Il n'en sera plus ainsi au XVI^e^ siècle.

La maison de deux étages qu'habite un conseiller au présidial de Nîmes lui reviendra à 28.000 francs, et l'hôtel du comte d'Egmont, à Arras, sera vendu 67.500 francs (1568). En revanche un drapier foulon acquiert sa demeure à Évreux, rue Non-Pavée, pour 650 francs (1599). — On remarquera, en passant, la dénomination de *Non-Pavée*, qui distingue une rue d'Évreux à la fin du XVI^e^ siècle, tandis qu'au XIII^e^ la qualification de *Pavée* suffisait à distinguer une rue de

Paris. — A Montélimar, en 1533, le loyer annuel du sénéchal est de 312 francs, celui de la maison d'école de 144 francs, et celui d'une maison « servant de lupanar » de 76 francs ; le bourreau paie 300 francs de loyer à Grenoble, un professeur à l'Université paie 501 francs (1554).

Ce n'est pas que la qualité de chef-lieu doive faire supposer, dans les cités du XVI^e^ siècle, une supériorité réelle. On trouvait, à la fin du XV^e^ siècle, cinq ou six villes de la sénéchaussée de Nîmes plus grandes, plus opulentes que celle-ci. En effet, il ne manque pas à Nîmes de loyers à 28 francs en 1550.

Les immeubles de Soissons oscillent, sous Louis XII, de 230 francs, loyer d'un chaussetier, à 730 francs, loyer d'un libraire ; ceux de Troyes varient, sous Charles IX, de 78 francs à 417 francs ; le dernier se rapporte à « l'hôtel de l'Arquebuse », où loge la compagnie de gendarmerie. A Gray (Franche-Comté) « l'auditoire du bailliage » — palais de justice — est loué par la ville 85 francs sous Henri III ; à Boulogne-sur-Mer, la « maison où se vend le hareng frais » est affermée pour un prix analogue.

Toutes proportions gardées, les boutiques — et quelles boutiques ! — étaient d'un meilleur produit au Moyen Age que les maisons entières. Au XIV^e^ siècle, un étal de boucher se louait de 90 à 120 francs à Paris, 35 francs à Evreux. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, pour une boutique de savetier ou de poissonnier, dans la capitale, on payait de 124 à 210 francs ; à Orléans, pour les mêmes professions, on devait donner de 40 à 230 francs.

L'histoire des cités de nos diverses provinces offre de singulières vicissitudes ; plusieurs d'entre elles ont peu ou nullement progressé. Les révolutions du commerce, de l'industrie, les modifications de la carte

administrative, amenant ici de lentes émigrations, là des éclosions subites ont influé sur la valeur locative d'immeubles que les habitants ne peuvent transporter, des lieux qu'ils abandonnent, dans ceux où ils vont s'entasser.

Cependant, pas plus en province qu'à Paris, l'augmentation n'est un pur gain : les maisons actuellement debout représentent une mise de fonds beaucoup plus considérable que celles de 1501 à 1600 qu'elles ont remplacées. Les logis provinciaux d'aujourd'hui ne rappellent que de très loin les soupentes, les arrière-boutiques et les taudis dont se contentait une notable fraction de la population de jadis.

Comparée à celle du XVI^e^ siècle, la valeur de la propriété bâtie au XVII^e^ siècle accuse une hausse notable, mais cette valeur, mise en regard des prix de 1701 à 1800, reste à peu près stationnaire dans les villes de province et à la campagne. Cela tient à la crise qui se produisit aux environs de l'année 1700; les chiffres du règne de Henri IV sont évidemment inférieurs à ceux du règne de Louis XVI : dans le premier quart du XVII^e^ siècle les maisons de province valaient 6.900 francs tandis que, dans les années qui précédèrent la Révolution, les mêmes immeubles avaient atteint le prix de 11.600 francs.

Mais, aux temps prospères du règne de Louis XIV, les constructions des bonnes villes allaient à 12.000 francs; or cinquante ans plus tard (1701 à 1725), les mêmes bâtiments ne se négociaient plus que pour 8.800 francs.

Ainsi le chiffre des années qui précèdent la Révolution avait été non seulement atteint cent ans avant, mais dépassé sous Louis XIV. Les bâtiments citadins, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, avaient gagné tout ce dont la classe bourgeoise, qui les occupait, s'était elle-même

enrichie. Elle y avait imprimé son goût nouveau pour le bien-être, tandis que la classe des laboureurs croupissait stagnante.

Celle-ci ne concevait aucune idée de progrès, parce que ses ressources ne lui auraient permis d'en exécuter aucune. Elle ne ressentait aucun besoin parce qu'elle ne pouvait en satisfaire aucun. Si quelque immeuble, aux champs, s'embellit et s'améliore, ce n'est pas la demeure du rustre, — celle d'un métayer des environs de Marans est citée en 1666, avec considération, par l'agronome Kerbrat, comme « la seule cabane vitrée qui existe dans le canton »; — c'est la résidence d'été du marchand, du petit homme de robe, dont les appétits grandissent avec la fortune.

L'auteur d'une « *Chasse au vieil grognard de l'antiquité* », qui plaint le passé et vante le présent, écrivait au début du ministère de Richelieu : « Des ignorants disent que les hommes du temps jadis étaient « aussi riches, avec leur peu, comme nous avec notre « abondance. Je le nie, car leur contentement, qui « était borné par force, était du reste mesquin. Il y a « deux cents ans, nos maisons des champs, même des « meilleurs bourgeois des villes, n'étaient que des « cabanes couvertes de chaume; leurs compartiments de jardin, des carrés de choux; leurs plus « belles vues, une ou deux fosses à fumier. Pas de « meubles, presque pas de vaisselle, quelques pots « de grès, un bassin de cuivre; le maître, pair et « compagnon avec le paysan de la maison.

« Aujourd'hui, conclut le contemporain de Louis XIII, « la campagne est enrichie de superbes édifices, maisons bourgeoises en quantité, bâties d'une structure « admirable, couvertes d'ardoises, garnies de fontaines « et de magnifiques vergers... » Le panégyriste abuse à coup sûr des couleurs riantes, il flatte le tableau;

son imagination lui fait décrire comme appartenant à l'ensemble des villas du royaume ce qui n'était encore l'apanage que des environs de Paris ou d'autres grandes cités. Autour de Marseille, en 1630, le Parisien Bouchard comptait plus de 800 de ces maisons de plaisance, — bastides ou « métairies ».

Non que l'adversaire du *laudator temporis acti* de 1622 n'exagère la louange du présent, quand il dit que « maintenant les bâtiments des villes sont autant « de châteaux, superbes meubles, tapisserie et vais- « selle d'argent; autrefois vrais nids à rats, petite « porte, bas planchers, petites fenêtres, chambres et « antichambres étranglées; le privé près de la salle, « et dehors une petite étable à loger le mulet et un « grand auvent à loger les poules ». Des maisons de ce genre, il en restait encore un bon nombre dans le premier quart du XVII^e^ siècle. A partir de Louis XIV, on sacrifia plus largement aux exigences de l'ornementation. Bien des détails rustiques ne choquaient pas encore, mais déjà les cités recherchaient l'air et l'espace et un certain ordre à défaut de luxe.

L'immeuble de province, qui vaut au XVII^e^ siècle 10.500 francs en moyenne, ressemble plus par conséquent à celui du XVIII^e^, qui vaut 12.750 francs qu'à celui du XVI^e^ qui ne valait que 5.600 francs.

A Nîmes, la fameuse « Maison carrée », aujourd'hui l'orgueil des Nîmois, l'une des curiosités locales, morceau d'architecture unique peut-être sur notre sol, n'était payée, en 1670, par les Pères Augustins, avec ses jardins et ses cours, que 18.400 francs[1]. L'hôtel d'un président, au Parlement, à Dijon, coûte 37.700 francs; la maison la plus chère vaut 56.000 fr. à Nantes, le même prix à Clermont-Ferrand;

1. En monnaie de l'époque 5.650 livres.

80.000 francs à La Rochelle ou à Lille, dans la rue Royale, et 210.000 francs à Lyon, dans la grande rue Mercière. Mais ce sont là des immeubles exceptionnels. A Limoges, l'habitation d'un médecin ne se paie que 11.600 francs, et celle d'un imprimeur que 500 francs.

Le loyer moyen, en province, avait été de 550 francs au XVII^e^ siècle; il fut de 650 francs au XVIII^e^. Les maisons de Bordeaux, en 1676, se louaient, suivant les quartiers, de 290 francs à 1.800 francs. Le duc de Créqui, gouverneur du Dauphiné, payait son hôtel, à Grenoble, 2.330 francs; le comte de Tressan, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, ne payait le sien que 900 francs; c'est à peu près ce que coûte à la ville de Châteaudun la location de l'immeuble qui lui sert de collège.

Tandis que la moyenne des loyers de province ne dépasse pas 580 francs au moment de la Révolution, les loyers moyens de Lyon, d'après les prix tirés des différents quartiers de la ville, ressortent, sous Louis XVI, à 2.600 francs environ. Des loyers particulièrement élevés étaient ceux de Versailles : sous Louis XV, en 1751, une maison de la rue de la Pompe rapportait 3.110 francs; une autre sur la place d'Armes, 4.900 francs; une troisième, rue du Vieux-Versailles, 11.200 francs. C'étaient, d'ailleurs, de vastes demeures, puisqu'un hôtel de deux étages, dans l'avenue de Saint-Cloud, vis-à-vis la rue Duplessis, affermé 5.200 francs, comprenait des écuries pour 40 chevaux.

A Rouen, les loyers allaient de 180 à 700 francs; près Saint-Maclou, un hôtel avec jardin planté d'espaliers, escalier à rampe de fer, écurie pour quatre chevaux, rapportait 735 francs en 1763.

Bien que les logements fussent assez petits encore,

dans la plupart des villes, pour que la majorité des habitants pût jouir de la totalité d'une maison, la foule des commerçants besogneux, des artisans brevetés à qui leur illusoire privilège ne procurait pas de quoi vivre, devaient se contenter d'une tranche de maison, d'une boutique où ils exerçaient leur industrie, et au-dessus de laquelle était le galetas — le *tristet*, disait-on dans le Midi — qui leur servait de chambre à coucher. A Tulle, la boutique d'un libraire se loue 80 francs, celle d'un maréchal, 40 francs, celle d'un chapelier, 22 francs. L'atelier d'un charpentier, à Bordeaux, coûtait annuellement 140 francs, celui d'un serrurier 110 francs. Une petite chambre d'étudiant avec cuisine s'obtenait, à Rouen, pour 25 à 30 francs. On acquérait souvent la propriété de ces chambres; les ventes de partie d'un immeuble n'étaient pas rares au XVIII^e^ siècle.

A la campagne, la moyenne des habitations rurales dont nous possédons les prix, s'élève, en capital, à 740 francs de 1201 à 1300, à 440 francs de 1301 à 1500 et à 700 francs de 1501 à 1600. Ces chiffres, en tenant compte des variations du taux de l'intérêt durant ces quatre siècles correspondent à des loyers de 60, 40 et 36 francs. Moins que les bâtiments urbains, ces chaumières profitèrent de la hausse du XVI^e^ siècle. Leur loyer varie, au XIII^e^ siècle, de 28 francs dans l'Eure et dans la banlieue de Laon, à 112 francs dans Seine-et-Oise. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, il oscille de un franc, taux du bail d'une maison d'école à Port-sur-Saône, en Franche-Comté (1365), de 4 francs en Périgord, jusqu'à 35 et 50 francs; les plus hauts chiffres ne passent pas 90 francs.

Au XVI^e^ siècle, bien qu'on trouve de petites maisons avec jardins pour 7, 11 ou 14 francs par an dans l'Eure-et-Loir, la Sarthe ou le Gard, le paysan des

environs de Paris ne peut guère consacrer moins d'une soixantaine de francs à son loyer.

La valeur vénale de ces maisons des villages et des bourgs se tenait, à la même époque, dans l'Ile-de-France et la Normandie, de 175 à 1.625 francs; en Bourgogne et en Franche-Comté, les chiffres sont compris entre 140 et 350 francs; en Languedoc et Comtat-Venaissin, entre 160 et 840 francs; ils vont, en Dauphiné, de 80 francs, prix que la commune de Chantemerle paie le « refuge des pauvres » à 2.300 fr. à Grignan, prix d'une « belle maison avec cour, précour, tours et passage » sur la grand'place (1594).

A ce dernier échelon de la propriété bâtie, chaque immeuble se rapproche toujours beaucoup, dans son prix de vente, de la somme qu'il coûterait à construire; et le prix des matériaux et des salaires est à peu près la seule cause qui ait influencé le cours des bâtiments champêtres de Philippe-Auguste à Henri IV.

Sous Louis XIII, on trouve les loyers communs entre 38 et 100 francs à Courbevoie, Colombes, Noisy-le-Sec. Sous Louis XIV, un boulanger de Gonesse paie 325 francs de loyer, tandis qu'à Saint-Eutrope, en Saintonge, on peut se loger pour 1 fr. 50 par an; entre ces extrêmes, la moyenne se rapproche de 40 francs, somme pour laquelle est affermé le presbytère de Gontaut (Lot-et-Garonne), et de 48 francs, prix payé pour la maison d'école de Marsanne, en Dauphiné.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, dans la même région, les maisons d'école se louent jusqu'à 15 francs; un journalier paye 20 francs de loyer dans l'Eure; un charpentier paye 36 francs dans l'Aisne, et un chirurgien 50 francs. A la fin du règne de Louis XVI et durant la Révolution, une maison décente aux champs, fût-ce dans les pays pauvres comme le Berry, se louait de 40 à 100 francs.

Le loyer moyen d'une famille villageoise avait été, au XVI^e^ siècle, de 42 francs. Il fut, au XVII^e^ siècle, de 54 francs ; au XVIII^e^ siècle, il s'éleva à 63 francs. Il est à l'heure présente de 91 francs dans les communes inférieures à 5.000 âmes. Les loyers infimes ont crû ainsi de 100 p. 100 du XVI^e^ siècle au XX^e^ : de 42 à 91 francs.

Mais cette hausse, plus rapide dans les cent dernières années, a eu pour corollaire un progrès bien plus grand aussi dans l'objet auquel elle s'applique; le type de cette maison rurale et semi-rurale des communes actuelles de 5.000 habitants et au-dessous s'est amélioré. Dans les simples villages qui n'excèdent pas 2.000 âmes, on trouve aujourd'hui un loyer moyen de 71 francs, c'est-à-dire à peu de chose près semblable au loyer de 63 francs en 1776-1800.

CHAPITRE X

Gages des journaliers et des domestiques.

L'histoire des salaires est l'histoire des quatre cinquièmes de la nation. — Seuls ils révèlent l'intimité des petits foyers. — La journée du manœuvre, mesure universelle des prix du travail. — Féodalité ouvrière ; fief de vacher ou de vigneron. — Inconvénients du système ; ces conventions cessent de plaire par suite du mouvement perpétuel des prix. — On les rachète. — Prix du travail libre; pourquoi il est bien payé au XIIIe siècle. — Faucheurs, journaliers, porteurs d'eau. — Hausse des salaires au XVe siècle. — La journalière rurale. — Nombre des bras dans les campagnes. — Le travailleur, à la fin du XVIe siècle, n'a plus que la moitié de ce qu'il avait cent ans plus tôt. — Le domestique autrefois était moins payé que le manœuvre ; c'est le contraire de nos jours. — Motifs de cette différence. — Gages des servantes. — La « bonne à tout faire » est, au point de vue du salaire, celle qui a le plus profité de la civilisation. — Légende sur les domestiques du temps passé. — Ils n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux d'aujourd'hui. — Plaintes contre les serviteurs aux XIVe, XVIe et XVIIe siècles. — Leur inconstance. — Les laquais.

L'histoire des salaires, c'est l'histoire de ces quatre cinquièmes de la nation qui sont tenus de signer en naissant un pacte avec le travail manuel, qui vendent leur vie pour avoir de quoi vivre, pour jouir seulement d'un nécessaire plus ou moins strict, semblables en cela à des marchands qui se donneraient

beaucoup de mal pour revendre leur marchandise au prix coûtant. Un des problèmes dont notre époque s'honore de rechercher la solution est celui de savoir par quels moyens peut être amélioré le sort de cette majorité laborieuse qui n'a pas d'héritage à léguer ni à recueillir, qui n'a point ou presque point de part à la possession du capital. Pour dissiper l'obscurité qui règne encore dans ces régions de la science, on nous pardonnera l'accumulation des chiffres, froids et nus. On se souviendra que chacun de ces chiffres, dont la longue suite forme un texte rebutant, recouvre mille émotions secrètes de nos pères, que ces hausses ou ces baisses de quelques centimes sur la journée du manœuvre cachent cent plaisirs et cent peines ignorés, qui n'ont point trouvé place dans les chroniques. Tout au plus les annalistes leur consacrent-ils quelques lignes s'il s'agit d'une catastrophe fameuse, d'une famine bien caractérisée, où la plèbe silencieuse est morte par grands tas. L'intimité des petits foyers, des petits budgets, les salaires nous la révèleront, et seuls ils peuvent nous la révéler.

La mesure universellement admise des prix du travail, c'est la journée du manœuvre, la rémunération de la force brutale, dépouillée autant que possible de science et d'intelligence. Les exemples des salaires de ce genre sont rares au XIII^e^ siècle. Presque tous les journaliers sont alors, ou des serfs qu'on ne paie point ou des vassaux que l'on a, une fois pour toutes, payés en terres. Les relations d'homme à homme étaient alors exclusivement féodales ; le féodalisme s'était fourré partout. L'on prêtait hommage-lige à un voisin pour cinq cents francs dont il vous faisait cadeau en espèces — féodalité financière. — De même, on s'assurait les services perpétuels d'un boulanger ou d'un charron moyennant l'octroi de

quelques hectares labourables, — féodalité ouvrière. — Brasseur, berger, messager, forgeron, tous sont fiefs. Toute besogne, tout achat. apparaissent ainsi sous forme fieffée aux gens du Moyen Age. Au lieu de payer son cordonnier ou son tailleur, le rentier, laïque ou clerc, passe avec eux des contrats à perte de vue, compliqués et éternels. Chacune des parties concédait des avantages et se soumettait à des obligations qui parurent peu à peu aussi gênantes aux employeurs qu'aux employés.

Si ces derniers ont une postérité abondante, la terre qui constitue leur rétribution passe à une collectivité assez nombreuse : le fief du vacher de telle abbaye normande est représenté, en 1400, par sept personnes, celui du vigneron par quatorze, celui du maréchal par plus de vingt. En ce cas, l'aîné du fief en rend le service, taille les vignes, ferre les chevaux. Avec ces emplois héréditaires, il arriva, au bout de plusieurs générations, qu'une charge incombant dans le principe à un chevalier échut à des paysans, qu'au contraire un métier peu illustre comme celui de portier, ou exigeant un minimum de compétence, comme celui de cuisinier, vint en partage à des bourgeois qui se substituèrent des remplaçants quelconques. Mieux valait, en pareil cas, se rendre mutuellement sa liberté. C'est ce que firent, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, des conventions intervenues pour détruire ce que les conventions antérieures avaient cru organiser à jamais. Un « queu » fieffé se libère, en 1524, par une rente en argent, de l'office dont il est encore tenu.

Aucune époque ne s'est plus efforcée de combiner entre les individus des rapports immuables; aucune n'a été ensuite plus embarrassée de son œuvre et n'a plus souffert pour l'anéantir. Les prix de toutes

choses étant dans un mouvement perpétuel, ces marchés permanents qui avaient satisfait, le jour de leur conclusion, l'intérêt réciproque des deux parties, cessaient, au bout de très peu de temps, de plaire à l'une ou à l'autre. Tantôt le maître estimait payer trop cher, tantôt le travailleur se jugeait payé trop bon marché.

Un terrassier qui jouit d'un fief de 7 hectares 1/2 en 1270, doit, comme redevance, labourer, ensemencer de blé et moissonner 51 ares de terre, faucher et engranger le foin de 27 ares de pré. Au prix actuel ces diverses façons agricoles représentent une centaine de francs, si le cultivateur fournit la semence, tandis que le revenu de 7 hectares 1/2, par lequel ce travail est jadis rétribué, correspond présentement à un chiffre moyen de 375 francs. L'écart entre la valeur de la main-d'œuvre et celle de la terre était donc ici, au XIII^e^ siècle, trois fois moindre qu'il ne l'est de nos jours.

Ces inféodations s'étant faites librement, il avait fallu, pour que le seigneur et le vilain tombassent d'accord, qu'à une heure donnée la possession des 7 hectares 1/2 fût aussi avantageuse à l'un que l'était à l'autre l'exploitation des 80 ares en blé et en herbe. C'était le résultat d'une situation économique qui s'imposait. On ne saurait en faire honneur politiquement au régime féodal, pas plus qu'on ne serait fondé à louer la générosité du gouvernement des États-Unis d'avoir vendu, depuis cinquante ans, pour 10 francs l'hectare nombre de surfaces fertiles aux colons européens. Seulement il n'est pas niable que la condition de l'ouvrier fieffé du XIII^e^ siècle ait été avantageuse et que son salaire, évalué en argent, ait à cette époque singulièrement progressé. Ce qui le prouve, c'est que les maîtres d'alors offrent fréquem-

ment aux prolétaires ruraux une prime pour annuler les anciennes conventions. Un monastère rachète ainsi, sous Philippe le Hardi, les emplois de charretier, de gardeur de porcs, de fournisseuse héréditaire du fil à coudre, afin de supprimer en même temps les distributions de lin et de chanvre qui constituaient le paiement de cette dernière. Il fallait que les propriétaires, pour agir ainsi, eussent la certitude de se faire servir à meilleur compte, soit par des paysans affieffés à des conditions nouvelles, soit par des colons indépendants.

Cependant ce travail libre était lui-même bien payé : un faucheur gagne, en 1200, 5 francs par jour de notre monnaie, en tenant compte et de la valeur intrinsèque du métal et de sa valeur relative par rapport au prix de la vie.

Les journaliers de Languedoc et de Normandie reçoivent, en 1240, 2 francs[1]; et si, à Paris, la journée des porteurs d'eau de saint Louis n'est que de 1 franc, c'est qu'ils sont nourris et logés au palais royal et qu'il s'agit de gages assurés pour toute l'année. Comparées aux salaires actuels, que l'on évalue en France pour le manœuvre non nourri à 2 fr. 50, et pour le manœuvre nourri à 1 fr. 50 par jour, les rétributions du XIV^e^ siècle ne leur sont pas inférieures.

Le traitement de l'homme le plus bas placé dans la hiérarchie laborieuse était donc égal à ce qu'il est aujourd'hui et certainement plus avantageux qu'il n'a

1. Tous les chiffres contenus dans ces chapitres comme dans les précédents sont exprimés en francs actuels, d'après le pouvoir d'achat relatif de l'argent. Ainsi le journalier de 1240 gagne, en monnaie de l'époque, 6 deniers qui valent intrinsèquement 0 fr. 50 et, comme la puissance d'achat de ces 0 fr. 50 est quatre fois plus grande en 1240 qu'en 1910, ces 0 fr. 50 équivalent à 2 francs d'aujourd'hui.

été de 1801 à 1840. Il était impossible qu'il en fût autrement si l'on se reporte aux conditions de la France entre 1301 et 1350. Les causes qui favorisaient alors le travailleur rural sont analogues à celles qui faisaient payer, il y a trente ans, un manœuvre du Far-West 20 et 25 francs par jour. Quand on peut devenir propriétaire sans bourse délier, comme au temps de Philippe de Valois, et cultiver son propre fonds, personne ne veut plus cultiver la terre d'autrui. Pour que ce serf affranchi, à qui son maître d'hier, devenu simplement son seigneur, « accensait » le sol à discrétion, consentit à travailler à la tâche, il fallait qu'il n'eût pas en poche les quelques dizaines de francs indispensables à l'achat du matériel sommaire d'une petite exploitation. C'est pourquoi les services de l'ouvrier agricole furent à plus haut prix sous Jean le Bon que sous Louis XVI.

Même les salaires augmentèrent à mesure que le pays se dépeuplait. Au lieu de 2 fr. 50 sous Charles V, le manœuvre gagna 3 fr. 15 et 3 fr. 60 sous Louis XI. De son côté la journalière rurale acquiert, de 1401 à 1500, une paye normale de 2 fr. 25. Les bras mâles ou femelles, les simples bras du XV^e^ siècle, sont moitié plus rémunérés que ceux du XX^e^, si l'on n'envisage que le taux de la journée.

Le journalier de Bavière recevait, dans les mêmes conditions, un salaire identique et ceux d'Angleterre aussi. Ce n'est pas une des moindres singularités du Moyen Age que le faible écart de ces chiffres, d'un pays à l'autre, au XV^e^ siècle.

Il y avait pourtant, proportionnellement au nombre d'hectares cultivés, plus de bras dans les campagnes: d'abord parce qu'il en fallait davantage pour la culture — le batteur au fléau avait en grange de la besogne pour une partie de l'hiver, — ensuite parce

que beaucoup des moissonneurs et des faneuses étaient des ouvriers de métier, fileuses ou tisserands souvent, qui quittaient le rouet ou la navette pour la fourche ou la faucille. S'il y avait aujourd'hui, avec les machines agricoles et l'organisation mécanique de l'industrie textile, autant de monde aux champs qu'il y en avait au XV^e^ ou au XVI^e^ siècle, comme le souhaitent ceux qui se plaignent de la dépopulation des campagnes, les malheureux laboureurs, privés d'ouvrage, crèveraient de faim durant dix mois de l'année.

Jamais le salaire des paysans n'avait été au Moyen Age aussi élevé que dans la seconde moitié du XV^e^ siècle ; jamais, dans les temps qui vont suivre, il n'atteindra des chiffres équivalents, pas même de nos jours. Dès le règne de Louis XII (1498-1515), les dépenses du prolétaire, comparées à ses recettes, accusent une situation moins favorable : l'influence de la crue de population se manifestait.

Le laboureur de la fin du XVI^e^ siècle n'avait, pour vivre, que la moitié de ce qu'avait eu son aïeul, cent ans auparavant.

Le XVI^e^ siècle, qui vit le triomphe des propriétaires fonciers, vit aussi la déroute des travailleurs manuels ; tandis que le XV^e^ siècle, où les terres étaient tombées presque à rien, avait été l'ère la plus avantageuse pour les salariés.

La dépression des gages au XVI^e^ siècle ne se produit pas brusquement ; elle n'est le résultat d'aucune catastrophe, d'aucun krach dans la fortune publique ; au contraire, elle s'accentue en raison inverse des progrès de cette fortune et procède insensiblement comme une mer qui se retire. Nominalement, intrinsèquement, le prix du travail s'élève à la vérité de 33 pour 100, mais le prix de la vie augmente de 200 pour 100.

Le journalier d'aujourd'hui est moins payé que le

domestique. Il l'a été davantage au temps jadis. Le service personnel était aussi honorable et noble, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, qu'il est discrédité dans l'esprit de nos travailleurs contemporains, et si l'état de domestique s'est depuis cent ans amélioré plus que tous les autres, sous le rapport du salaire, c'est précisément parce qu'il a été moins recherché par les salariés.

Dans les mœurs d'une époque qui sortait à peine du servage, il ne pouvait s'attacher aucune idée humiliante au service domestique. Le peuple des campagnes, au sein duquel le mouvement des idées s'opère avec plus de lenteur, n'a pas encore là-dessus la même manière de voir que celui des villes : il est aujourd'hui nombre de métayers et de curés de village qui ont chez eux leur sœur comme servante appointée. Les valets ne mangent-ils pas à la ferme à côté des maîtres, dont la prérogative est seulement d'occuper à table le « haut bout » ?

La condition du journalier était donc meilleure autrefois que celle du domestique.

Aujourd'hui la proportion s'est complètement retournée : de 80 francs par an sous Louis XVI, les gages des domestiques femmes se sont élevés à 210 francs pour les filles de ferme, à 300 francs pour les servantes d'intérieur. Plus favorisées encore que les précédentes, celles-ci sont par conséquent trois fois et demie plus riches qu'elles n'étaient précédemment. La fille de ferme et la bonne à tout faire sont donc, au point de vue des gages, sans avoir fomenté aucune grève, les privilégiées de la civilisation moderne, celles qui en ont le plus profité.

L'élévation des gages de la domesticité, conséquence du peu de goût des salariés pour le service personnel, est d'ailleurs un des caractères qui marquent en notre siècle le progrès de la démocratie. Elle témoigne de

l'autorité toute-puissante que possède cette loi inéluctable de l'offre et de la demande. Voici une catégorie de gens qui n'ont jamais fait parler d'eux depuis cent ans, qui n'ont jamais songé à la grève, et dont le salaire a quadruplé ; et l'augmentation du prix de la vie ne les touche aucunement puisqu'ils sont défrayés de tout. Une seule dépense les intéresse : celle du vêtement, et elle n'a cessé de décroître. La demande de domestiques a-t-elle augmenté avec les progrès de l'aisance, qui ont permis ce genre de luxe à un plus grand nombre de citoyens ? L'offre au contraire a-t-elle diminué ? En l'absence de statistiques comparatives, il est impossible de le dire. C'est malgré tout la dernière hypothèse qui paraît la plus probable. En Angleterre, il y a soixante ans, on comptait 1 million de domestiques sur 24 millions d'âmes ; en 1881 la population de la Grande-Bretagne était passée à 35 millions, le nombre des domestiques ne s'était accru que de 250.000.

Pour coûter moins cher, ces domestiques d'autrefois sur le compte desquels on nous a servi plus d'une légende, n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux de nos jours. Dans les villes, dit un de nos contemporains, prôneur acharné du bon vieux temps, « la séparation entre maîtres et domestiques s'est accentuée surtout à partir de 1789, depuis que les lois ont proclamé l'égalité de tous les citoyens » ! Cette opinion, historiquement, est peu fondée. S'il y a séparation, c'est au profit du domestique dont la dignité a grandi. Son maître ne le tutoie plus, ce dont il est présumable que le serviteur se console ; en tout cas, il ne le bat plus. Il n'est pas de rentier actuel qui se permettrait de rosser ses gens, comme il arrivait à des personnages, d'ailleurs débonnaires, sans que la chose tirât à conséquence. Le roi Louis XIV, homme de si bonne

compagnie, ne se gêna pas pour casser sa canne, dans un moment d'impatience, sur le dos d'un « valet du serdeau » qu'il aperçut volant une pêche.

Il est, au XX^e^ siècle, des domestiques excellents, fidèles et même héroïques, puisqu'on en récompense tous les ans qui servent, pour l'amour de Dieu, des maîtres tombés dans le malheur. Il se trouve donc tout autant de bons domestiques que jadis. Mais ce qu'il n'y a plus, ce sont de mauvais domestiques qui ont le goût et la gloriole du service de certaines maisons.

Aux admirateurs systématiques du passé, je recommande la lecture des plaintes adressées en 1579 par les bourgeois d'Alsace à leur gracieux seigneur : « De nos jours, disent-ils, les domestiques poussent si loin leur esprit d'indépendance et d'insolence, qu'ils refusent d'obéir non seulement à leurs maîtres, mais à l'autorité publique. » Et ce sont d'aigres jérémiades sur leurs prétentions intolérables pour les gages, sur la paresse, les débauches des valets et des servantes auxquelles on ne peut mettre un frein.

Le ménagier de Paris, au XIV^e^ siècle, se plaint amèrement des serviteurs et de l'impossibilité où l'on est, sous Charles V, d'en trouver de bons. Et au début du XVII^e^ siècle, Olivier de Serres déplore l'arrogance des domestiques des champs, « habitués en tous vices et désordres. J'estime, dit-il, que le plus fâcheux de la rustication est de se faire bien servir, sans laquelle difficulté la culture serait la plus plaisante chose du monde, si on pouvait recouvrer des gens propres et affectionnés comme il appartient. » Aux domestiques de haute volée, il y avait encore plus à redire que pour les rustauds valets de la ferme. La « livrée » des villes, celle de Paris, notamment, était une des pires espèces du monde ; la troupe des filous et des coupeurs

de bourse se recrutait journellement — les rapports de police sont unanimes à le constater — parmi ces beaux laquais galonnés, si prompts à dégainer dans les carrefours en l'honneur de leurs maîtres.

L'inconstance de ceux que notre siècle appelle les « gens de maison », leur facilité à changer de places, amenait les bourgeois, il y a cent cinquante et deux cents ans, à faire avec eux des baux comme avec les fermiers. Il en est qui « s'accueillent » — c'est le terme consacré dans l'ouest — pour deux ans, avec promesse de ne pas demander d'augmentation. Aux yeux de beaucoup, la domesticité n'est qu'un état de transition : l'un s'enrôle contre les Impériaux, l'autre part dans un vaisseau contre les Turcs. Il n'est pas rare de voir le maître, en les engageant, leur promettre, par contrat verbal ou écrit, de leur payer l'apprentissage de quelque métier. S'il ne l'a pas promis, il le fait quelquefois par charité, à sa mort. Cet apprentissage est une libération. L'ouvrier d'état était, en effet, plus heureux que le domestique.

CHAPITRE XI

Salaires des ouvriers de métier.

Les corporations n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. — Les ouvriers de métier ont subi les mêmes vicissitudes que les manœuvres. — Ni la puissance des rois, ni la coalition des intérêts ne sont parvenus à maîtriser la valeur de la main-d'œuvre. — Preuves de ce qui précède. — Proportion identique à celle de nos jours, entre les salaires des métiers jurés et ceux des journaliers ruraux. — Pléthore et disette de certains corps d'état. — Les corporations se multiplièrent aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, quand le prix du travail diminuait. — Durée et prix de l'apprentissage. — Nombre annuel des jours de travail autrefois. — Loisir volontaire et chômage forcé. — Rapport du salaire des hommes à celui des femmes. — Inconvénients de la restriction du travail féminin. — La Révolution de 1789 ne fit pas augmenter les salaires. — Ils n'étaient pas plus avantageux en 1850 qu'en 1789. — Résultat des découvertes scientifiques depuis le milieu du XIX^e^ siècle. — Est-il possible de faire du pain avec des lois ? — Le bien-être n'est pas du domaine de la politique, même dans une démocratie.

Quelle a été l'influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier? C'est là une question qui se pose naturellement dans cette étude et dont l'intérêt nous semble d'autant plus vif que beaucoup de gens paraissent las, à l'heure actuelle, de la liberté du travail, telle qu'elle existe depuis cent ans, et

recommandent la restauration, sous des noms modernisés, des pratiques socialistes de nos pères.

Il les faut étudier sans parti pris pour se convaincre de l'inanité des efforts tentés en ces matières par les pouvoirs publics du Moyen Age et des temps modernes. Nous avons vu la loi économique gouverner en souveraine le taux des gages du journalier, du domestique, de toutes ces paires de bras que les Anglais appellent « unskilled », — sans capacités spéciales. — Mais c'étaient là, dira-t-on, des espèces faciles à vivre, qui ne savaient point résister au courant des choses, qui ne formaient ni association, ni confrérie d'aucune sorte. Or, il résulte des chiffres recueillis par nous que les corporations plus ou moins fermées, avec leur cortège de règlements et les prérogatives dont elles s'étaient fait investir, n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. Les ouvriers de métier ont eu beau se grouper et se raidir dans leurs jurandes; ils ont subi les mêmes vicissitudes que les malléables hommes de peine, isolés, désarmés, devant les mouvements de hausse et de baisse des salaires que causaient la rareté ou l'abondance des hommes.

Ni la puissance des rois, ni la coalition des intérêts savamment organisée en faveur des *beati possidentes*, ne sont parvenues à maîtriser la valeur de la main-d'œuvre. La proportion a été, à peu de chose près, la même autrefois qu'aujourd'hui : entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers de métier ; entre les salaires respectifs des divers métiers (maçons, charpentiers, couvreurs, etc.), et par suite entre le nombre de ceux qui s'y adonnaient. Enfin il n'y a aucune différence appréciable, dans la rétribution de chaque corps d'état, entre les villes où

ces corps d'état étaient libres et celles où ils étaient monopolisés. Les corporations ne mériteraient donc, à ce point de vue, — et ce point de vue est le principal, — d'une hausse artificielle des salaires, ni les éloges, ni les colères dont elles ont été l'objet de la part de certaines personnes qui n'en parlent que par ouï-dire, d'après des légendes non contrôlées.

En somme, l'ancienne organisation du travail, malgré son appareil très compliqué, aboutissait pour les salaires à peu près au même résultat que la complète liberté contemporaine. La société en général éprouva, aux derniers siècles surtout, par le fait de ces restrictions chicanières, un préjudice difficile à chiffrer, mais réel. Les artisans n'en ressentirent, directement, ni avantage, ni inconvénient.

Les ouvriers réunis en corporations, ai-je dit, n'étaient ni mieux ni plus mal rémunérés que ceux des professions libres. Rien de moins uniforme, en effet, que l'état de la France sous ce rapport; à la campagne le travail demeura, jusqu'à la fin de la monarchie, aussi indépendant que de nos jours; on voyait au XV^e^ siècle des femmes employées comme maçons. Beaucoup de villes, et non des moins importantes, furent à cet égard semblables aux simples villages. A Paris même, chef-lieu de la réglementation, où elle était le plus minutieusement usitée, bon nombre des associations que l'on voit au XVIII^e^ siècle avaient une origine récente. Il y eut ailleurs des confréries qui surgirent et disparurent dans la suite des temps, sans laisser de traces, après avoir passé tour à tour pour utiles et pour gênantes.

Si le régime corporatif avait eu les conséquences que l'on suppose, les ouvriers de métier eussent été

autrefois beaucoup mieux payés que les journaliers ; et ils l'eussent été beaucoup mieux dans les villes où leur privilège les eût rendus maîtres des prix du travail que dans les localités où la concurrence était ouverte à tout le monde. Or, rien de tout cela ne s'est produit. On évalue en 1910 le salaire du journalier non nourri à 2 fr. 50, celui du maçon à 3 fr. 40, celui du couvreur à 3 fr. 50, celui du charpentier à 3 fr. 70. Le maçon gagne donc un tiers plus que le journalier ; le journalier gagne les trois quarts du maçon. Eh bien ! cette proportion a été identique depuis six siècles. Malgré leurs variations respectives, qui élèvent tantôt l'un de ces salaires, tantôt l'autre, on peut les considérer comme demeurant en moyenne dans le rapport de 3 à 4.

Et, où l'on peut observer que seule la loi de l'offre et de la demande, et non les combinaisons factices des associations ouvrières, amène ces fluctuations, c'est quand on voit le maçon payé moins cher à Rouen, ville corporative, que dans une commune rurale de la Seine-Inférieure dont les métiers sont accessibles à tout venant.

Toutes les fois que l'on pourra discerner les causes des révolutions survenues dans le traitement des ouvriers en général, ou d'une catégorie d'ouvriers en particulier, on les trouvera purement mécaniques, pour ainsi dire, dominées par la force des choses, non par les artifices des intéressés.

On ne saurait nier qu'il y eut parfois pléthore et parfois disette dans tel ou tel corps d'état d'une ville ou de l'autre ; mais la faute n'en est pas imputable au régime des corporations, car les campagnes libres offraient souvent le spectacle d'une distribution aussi défectueuse, et aujourd'hui, sous l'empire d'une liberté absolue, cette accumulation d'un trop grand nombre

d'hommes dans une même profession se rencontre encore : parmi nos 86 chefs-lieux de départements, les uns possèdent, par 10.000 habitants, 7 boulangers, les autres en ont 15, d'autres 30 et jusqu'à 40. Et ces localités, si diversement partagées, ne sont distantes que de quelques lieues les unes des autres, et celles où le chiffre des boulangers est proportionnellement le plus haut ne sont pas celles où la consommation du pain, par tête, est la plus forte.

Les chiffres que j'ai recueillis sur les divers corps d'état de l'alimentation ou des tissus, de l'ameublement, de la métallurgie ou du bâtiment, suffisent d'ailleurs pour établir que leur rétribution était naguère, vis-à-vis les uns des autres, dans le même rapport qu'aujourd'hui. On en peut donc conclure qu'il n'y a pas eu, depuis quatre, cinq et six cents ans, de changement dans l'appréciation sociale des services d'un couvreur, d'un peintre, d'un charpentier et que, malgré toutes les combinaisons féodales, malgré le morcellement des souverainetés et l'absence de communication des territoires, les besoins locaux avaient, pour se satisfaire, dosé et réparti d'eux-mêmes, sur chaque kilomètre carré, le nombre voulu de maçons, de charpentiers, de peintres et de couvreurs.

Par une singulière bizarrerie, les corporations allaient se multipliant, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, tandis que le prix du travail — travail du maître aussi bien que du compagnon — allait diminuant.

De 1.240 francs qu'il recevait en 1476-1500 — c'est-à-dire en espèces 20 pour 100 de plus qu'en 1910, avec 17 pour 100 de moins en efforts, — l'ouvrier tombe à 980 francs à la fin du règne de François I^er^, puis à 750 francs à la fin du XVI^e^ siècle. Pour avoir moins perdu que le journalier, qui, de Louis XII à Henri IV était passé de 900 à 490 francs, l'ouvrier d'état n'en

avait pas moins subi une baisse de 62 pour 100 dans ses recettes. Et sa condition ne devait pas se relever, dans les deux cents ans qui séparent le début du XVII[e] siècle de la Révolution de 1789, au contraire!

La durée aussi bien que la rigueur de l'apprentissage furent-elles un résultat de l'organisation hiérarchique du travail? Les patrons, par ces règlements dont nous nous attachons à démontrer le peu d'effet sur le salaire des artisans formés, n'étaient-ils pas parvenus à se procurer avec les apprentis un profit exagéré? La loi de l'offre et de la demande, omnipotente pour tout le reste, a-t-elle ici été vaincue? A bien examiner le mode de recrutement de la classe ouvrière du XV[e] siècle au XIX[e], je ne le pense pas. D'abord, pour les plus longs de ces apprentissages, quand le métier demandait plus d'adresse que de force, on embauchait des sujets très jeunes.

Puis, et c'est là une remarque capitale, qui ressort de la comparaison des divers contrats, les longs apprentissages sont ceux qui ne coûtent rien aux parents. Ceux pour lesquels on payait aux patrons des sommes équivalentes à celles de 1910, ne sont pas plus longs que les nôtres.

Le nombre des jours chômés a beaucoup varié sous l'ancien régime suivant les siècles, les régions et, dans chaque région, suivant la nature du travail. Si l'on en croyait Boisguillebert, il n'y aurait pas eu dans l'année plus de 200 jours où il fût permis de se livrer aux « œuvres serviles ». Les magistrats, à en juger par leur calendrier, respectaient avec scrupule 89 fêtes d'obligation, en plus des dimanches; mais de tout temps, les administrations publiques chôment plus volontiers que la classe ouvrière. Il est par exemple inadmissible que le paysan ait jamais consenti à se croiser les bras au mois d'août, en pleine

récolte, pendant les quinze jours que les gens du Tiers-État classaient comme « non ouvrables ». Mais, on peut considérer que, sur les onze autres mois, étaient répartis, en sus des jours où le cultivateur se repose aujourd'hui volontairement, une cinquantaine de jours de chômage obligatoire, soit 250 jours de labeur par an. Les loisirs n'ont de prix, pour la classe laborieuse, qu'à la condition de ne pas diminuer son bien-être au delà de certaines limites. Le paysan de 1790, auquel son salaire ne procurait qu'une existence très misérable, aurait sûrement accepté avec joie 50 jours de labeur supplémentaire. Si le loisir volontaire est une jouissance, le chômage forcé est une souffrance. On en arriverait autrement à proférer cette absurdité : que les ouvriers les plus heureux sont ceux qui ont le moins d'ouvrage.

Dans l'espace de quatre cents ans (1200-1600) le rapport entre les bras mâles et femelles varia au point de faire estimer ceux-ci jusqu'aux trois quarts du prix de ceux-là, à la fin du XIV^e^ siècle, et de déprécier ensuite au XV^e^ siècle le labeur des femmes jusqu'à près de moitié seulement de celui des hommes. Quelle a été la cause de ce changement, et ne faut-il pas dire, en retournant l'argument de ceux qui cherchent de nos jours à entraver le travail féminin pour faire hausser le masculin, que c'est au contraire la baisse de la paie masculine, provoquée par des causes indépendantes des salariés, qui, amenant la gêne du ménage, contraignit un plus grand nombre de femmes à solliciter de l'ouvrage et à en restreindre la valeur par leur mutuelle concurrence?

La moyenne des ouvriers de métier, non nourris, était de 2 fr. 20 au moment de la Révolution; elle est aujourd'hui de 4 fr. 10 dans la grande industrie, de 3 fr. 75 dans la petite et se trouve supérieure à la

moyenne du salaire des femmes de près de moitié dans la petite industrie, de plus de moitié dans la grande. Les ouvrières des manufactures gagnent actuellement en général 2 fr. 10, la différence est donc plus grande entre les ouvriers des deux sexes qu'entre les journaliers mâles et femelles. Cela peut tenir à ce que les bras des femmes sont plus appréciés ou plus rares dans les campagnes ; à ce que le sexe faible est cantonné dans un assez petit nombre de professions industrielles, que par suite ces professions sont encombrées et que leur rémunération baisse.

On demande à la législation actuelle de chercher à restreindre le travail féminin. N'est-ce pas une tendance très fâcheuse et qui nuira beaucoup à ceux qu'elle prétend servir? Le contraire serait plutôt profitable aux ménages. L'accession des femmes à des métiers plus nombreux aurait pour conséquence le relèvement de leurs salaires dans les emplois qu'elles occupent déjà. Or, toute augmentation du salaire des femmes favorise la morale publique en encourageant le mariage ; tandis que plus la disproportion sera grande entre le gain de l'ouvrière et celui de l'ouvrier, moins il sera avantageux à l'homme de se marier, puisque les charges de la communauté seront supportées presque entièrement par lui seul.

En même temps que disparaissaient les subventions sociales, qui jusqu'alors avaient formé un appoint des petits budgets de la campagne, le salaire, qui en faisait le fonds principal, montrait dans les derniers vingt-cinq ans de la monarchie, une tendance marquée à décroître — le salaire réel s'entend, — puisque les dépenses de l'ouvrier augmentaient tandis que ses recettes demeuraient stationnaires.

Il est évident que le travail est, à la fin du XVIII[e] siècle,

plus offert que demandé; et cela est évident par le bas prix de la journée du manœuvre.

Cet état de choses subsista durant la Révolution; nous pourrions même observer que, sous la Restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe, les salaires, eu égard au prix de la vie, n'étaient pas sensiblement plus avantageux qu'en 1789. L'augmentation est récente et date du développement de l'industrie. En 1838, on ne payait les hommes que 85 centimes en hiver, 1 franc en été et 1 fr. 25 pendant la moisson. De 1820 à 1830, les journaliers gagnaient 75 centimes en hiver, 30 centimes en été; et jusqu'à 1860, les manœuvres nourris, en Bretagne, ne touchaient qu'un salaire de 60 centimes.

Torturée depuis quatre-vingts ans par la Science, qui lui dérobe ses secrets un à un, la Nature se laisse approcher et se résigne enfin aux assauts qu'on lui livre. Nous avons forcé ses éléments à s'accoupler à notre guise, domestiqué le feu et l'eau, le sol et l'air et mis quelque peu la foudre en bouteille. Pratiquement, il en est résulté ceci : une heure de travail manuel, évaluée en pain ou en drap, en éclairage ou en boisson, procure maintenant le double de denrées ou de marchandises qu'elle n'en procurait en moyenne voici un siècle. Le travailleur jouit ainsi d'un bien-être deux fois plus grand que celui de ses aïeux immédiats.

Comment ne se félicite-t-il pas sans cesse d'être venu au monde en un temps si favorable? Pourquoi gémit-il, au contraire, lui qui est riche, tandis que les générations précédentes ne se plaignaient pas, quoiqu'elles fussent pauvres? D'où vient que ce peuple et ce temps, assouvis de jouissances insoupçonnées par les autres peuples et les autres temps, sont précisément indignés contre leur sort sur ce seul chapitre où

ils devraient se réjouir? Ouvriers de la douzième heure, pour qui s'est allégé le poids de l'antique et universelle misère, nous protestons avec fureur contre une destinée que les ouvriers des heures matinales eussent rêvée à peine, eux qui acceptaient sans murmurer leur infortune, qui l'acceptent encore dans ces trois quarts du globe où l'homme est loin de pouvoir se repaître comme une vache dans un bon pré.

Il semble que le civilisé du XIX^e^ siècle, depuis qu'il est vêtu, s'aperçoit de sa nudité; la boisson dont est rempli son verre lui révèle la soif, et la conscience de ce qu'il possède engendre, chez lui, le sentiment de la privation. Il se connaît tout à coup misérable; il l'est par conséquent, comme a dit Pascal, puisque c'est être misérable que de se connaître tel. Le fellah, le moujik, le paria, le Bédouin, le Nègre ou le Peau-Rouge ne se connaissent pas misérables; aussi ne le sont-ils pas!

Misère de comparaison, en effet, les plaintes actuelles n'ont pas d'autre origine. L'inégalité des fortunes subsiste; elle semble insupportable à l'âme inquiète et compliquée de notre démocratie; tandis que les cervelles en friche du peuple féodal, où l'hommage était l'unique lien, ne concevaient pas d'autre monde; et que, même sous l'ancien régime, lorsque le respect immobilier des âges antérieurs s'évaporait lentement, la plèbe des « chers et bien-amés » sujets avait encore le privilège de ne point voir la hiérarchie d'aisance qui s'étageait au-dessus de sa tête.

Est-ce donc l'ultime résultat de la civilisation que de faner les fleurs en nos mains à mesure qu'elle nous les donne à cueillir et de nous prodiguer des pains qui se changent en pierres?

Le pouvoir ayant été transporté depuis cent ans du roi à la nation, d'une poignée d'individus à l'ensemble

des citoyens, comme la majorité des citoyens se composait de travailleurs manuels, par cela seul qu'il était l'égal des autres citoyens, le travailleur devenait leur maître, puisque le « nombre » régnait et qu'il était le « nombre ». On s'avisa donc que le peuple existait! le peuple, la foule que l'on n'aperçoit tout le long de notre histoire qu'à travers un nuage, figurant dans un lointain vague, en quelques préambules d'édits qui s'inquiètent d'abord de faire son bonheur et finissent par lui demander simplement de l'argent.

Les hommes d'État de jadis, même quand ils jaillissaient de la plèbe, — il y en eut de ceux-là, — commençaient par l'oublier, pour s'adonner à quelque œuvre grandiose, capable d'immortaliser leur nom.

Les hommes d'Etat contemporains, même quand ils sont nés aux sommets, ont pour souci principal de plaire aux travailleurs et la concurrence s'établit à qui leur plaira le mieux. On leur a donné tout ce que peut donner la législation, mais ils se trouvent médiocrement satisfaits. C'est du pain qu'ils voudraient plutôt que des lois; du pain, c'est-à-dire un bien-être plus large encore avec de plus amples loisirs. Cependant, les députés ne savent comment s'y prendre. Ils n'ont, à leur portée, dans les cartons, que des lois toujours et pas de pain. Si l'on essayait de faire du pain avec des lois? C'est la question qui se pose.

Ce n'est rien pour le travail d'être libre, s'il n'est favorisé; et à quoi sert-il au travailleur d'être émancipé, s'il ne peut fixer à son gré le prix de sa journée? Tel est le programme que de généreux utopistes veulent tracer à l'avenir. La connaissance du passé les convaincra peut-être que nul ne saurait dominer dans le monde économique, ni l'ouvrier, ni le patron, ni la nation en corps, fût-elle représentée par des manda-

taires tourmentés du besoin touchant et glorieux d'enrichir, par décret, la masse du genre humain.

La science et la politique ont leurs domaines distincts; la première donne le bien-être, la seconde donne la liberté et la justice. Pour forcer l'État à sortir de sa sphère, des méchants et des naïfs affirment à la masse qu'elle est spoliée. Ils ne savent pas, hélas! à quel point on les croira. Le trésor qu'ils promettent n'existe nulle part, mais le regret d'être privé de cette richesse imaginaire suffit à gâter, pour la foule, le charme des biens nouveaux et réels dont ce siècle l'avait gratifiée.

CHAPITRE XII

Les dépenses de l'ouvrier et du paysan.

La soi-disant « loi d'airain » n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques écrivains. — Chaque sorte de dépense a varié de la façon la plus diverse. — Leur importance respective dans le budget d'une famille. — La nourriture en représentait les trois cinquièmes; le pain, à lui seul, absorbait le quart des débours annuels. — La question du pain tenait une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. — Changement du pain noir en pain blanc. — Variations du simple au quadruple des prix du blé, d'une année à l'autre. — Les salaires évalués en froment. — La France exportait du blé sous Louis XIV, bien qu'elle en manquât. — La qualité du pain ne s'améliore pas de Henri IV à Louis XVI. — Rapport des prix du froment à ceux de la viande. — Salaires journaliers évalués en grammes de bœuf ou de porc, du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle. — Le peuple doit renoncer à la viande au XVI^e^ siècle. — Prix du lait, du beurre et du fromage. — Prix du vin; le nouveau plus cher que le vieux. — Plantations et arrachages successifs des vignes. — Prix du poisson, des œufs, de l'huile, du sel, des légumes. — Prix de l'habillement; salaire évalué en drap. — Prix du linge. — Au XVIII^e^ siècle, la matière première augmentait et le prix des façons baissait. — Révolution inverse depuis cent ans. — Coût du chauffage. — Prix de l'éclairage.

Il n'est rien de plus difficile à préciser que l'état matériel des diverses classes, des humbles surtout, qui n'écrivent pas leurs comptes. C'est seulement par

la comparaison des salaires avec le prix de toutes choses que l'on parvient à dresser le budget de l'ouvrier, à mettre, en quelque façon, la main dans sa poche.

Pas plus pour les paysans que pour les ouvriers, les recettes n'augmentent ni ne diminuent proportionnellement aux dépenses, et la célèbre « loi d'airain » n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques personnes.

Le taux des salaires et celui des denrées obéissent à des lois différentes; il y a eu des heures où les recettes du journalier s'élevaient au quart de leur chiffre actuel, tandis que ses dépenses étaient six fois plus faibles qu'aujourd'hui. Il y a eu d'autres heures où les salaires étaient trois fois moindres qu'à présent, mais où le prix des vivres de première nécessité était inférieur de moitié seulement à ce qu'il est en 1910.

Inférieur de moitié *en moyenne* : puisque chaque sorte de dépense a varié, dans la suite des temps, de la façon la plus diverse. Les unes ont augmenté, les autres ont diminué. Ainsi, *évalués en monnaie actuelle*, les œufs et la viande de boucherie ont renchéri; les premiers de 60 p. 100, la seconde de 65 p. 100; le lard a peu varié, il est plus cher de 4 p. 100 seulement. Au contraire, le beurre et le lait, le vin, les légumes, ont baissé de 10, 13 et 19 p. 100. L'huile à manger, l'épicerie et le poisson ont diminué de 35, 41 et 50 p. 100; enfin le pain est de 50 p. 100 meilleur marché, et l'on sait qu'il forme à lui seul le quart de la dépense d'un ménage rural. L'éclairage est en opposition permanente avec le chauffage : le premier, toujours onéreux; le second toujours abondant. A l'intérieur de chacun de ces chapitres il y a des dissensions : dans l'habillement, par exemple, certains

objets tendent à élever la moyenne, d'autres tendent à l'abaisser.

Il est admis que l'entretien du costume est l'une des dépenses qui ont le moins augmenté. Cela est vrai des étoffes et du linge, mais non des souliers, dont le bon marché, à certaines époques, fut extrême. Comparée à ce qu'elle était autrefois, la valeur actuelle du vêtement est moitié moindre, et celle du linge est de 50 p. 100 meilleur marché ; mais la chaussure se paye maintenant deux fois et demie plus cher.

D'un autre côté, et ceci est fort important, il va de soi que, pour apprécier l'influence des prix sur la situation matérielle du manœuvre, il faut tenir compte de l'importance respective de chaque dépense, de chaque aliment dans les frais de bouche : sur une somme de 1.000 francs qu'une famille paysanne débourserait chaque année, et dont la nourriture absorberait 600 francs, la baisse de 50 p. 100 sur le pain représente une épargne de 125 francs, tandis que la baisse de 50 p. 100 sur le poisson équivaut seulement à 15 francs. De tous les besoins, le plus pressant est la nourriture, et, dans la nourriture, c'est le pain qui vient en première ligne. Le pain, qui représente en moyenne 40 p. 100 des frais de la table ouvrière, descend jusqu'à 15 p. 100 chez les privilégiés de la classe laborieuse et s'élève, dans les familles nombreuses et misérables — qui ne mangent guère autre chose — jusqu'à 90 p. 100 du total de l'alimentation. En effet, il y a mille manières de vivre. Même dans la catégorie populaire formée par les familles qui dépensent en 1910 moins de 2.500 francs par an, se trouvent confondus des aristocrates du travail manuel et des serfs du bureau de bienfaisance. La compressibilité des besoins, chez le pauvre, est, hélas! incroyable. Si l'on descend un à un les échelons de la misère, on aperçoit, bien au-

dessous de cette vie de privation relative à laquelle sont voués encore beaucoup de nos semblables, des abîmes de détresse au fond desquels l'homme parvient à « vivre » et à se perpétuer. A chaque degré, la liste des articles consommés décroît, à mesure qu'augmente la part prise, dans ces budgets amaigris, par les quelques dépenses qu'on n'y peut rayer sans mourir. Aussi la question du pain tient-elle une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. Ce n'est que d'hier qu'elle est résolue.

N'eût-il pour lui, notre XIX^e^ siècle, que d'avoir changé le pain noir en pain blanc et d'avoir assuré à tous les travailleurs l'usage régulier de ce pain, nouveau pour eux, il ne ferait pas, ce semble, mauvaise figure devant l'histoire. Le progrès agricole a augmenté la production du blé; il en a, par suite, abaissé le prix. Ce prix, la liberté et le bon marché des transports ont permis au commerce de le niveler.

En Europe, là où il n'y a pas de droit d'entrée sur les céréales, destiné à accroître artificiellement leur valeur, le froment vaut depuis dix ans 15 francs à peine; il est donc moitié moins cher qu'en 1789.

Toutes taxes douanières à part, le maximum d'écart qui peut exister désormais dans les cours du blé sur la surface du globe ne dépasse guère le prix d'un fret maritime très réduit et d'un trajet très court par voie ferrée d'un point du monde à l'autre. D'une année à l'autre, aussi, la différence est à présent peu sensible, parce qu'il est rare que la récolte soit uniformément bonne ou mauvaise sur la totalité de l'univers; les excédents d'une contrée suffisent à combler les déficits de l'autre.

Dans le domaine beaucoup plus restreint de l'Europe du Moyen Age, les transactions commerciales, en les supposant tout à fait libres, n'auraient pu obtenir

de pareils résultats. Les nations étaient trop rapprochées pour que leurs récoltes ne fussent pas influencées souvent par les mêmes excès de froid, de pluie ou de sécheresse.

Le blé circulait d'ailleurs très peu et très chèrement. Un court trajet le grevait de charges énormes : pour conduire un hectolitre de blé de Rouen à Amiens, 130 kilomètres, au XV^e^ siècle il en coûte le tiers de sa valeur en port, courtage, péage et octroi. Pour une quotité moindre, on amène actuellement au Havre le froment du Far-West américain, embarqué à Chicago.

Avec l'absence de voies de communication et de moyens de transport, le blé n'aurait guère pu voyager quand bien même on l'y eût encouragé, et en général on l'en empêchait. Il arrivait donc, avec une et surtout deux bonnes récoltes de suite dans une province, que le blé tombait à rien, et qu'avec une ou deux mauvaises récoltes consécutives il atteignait des prix extravagants.

Les changements de valeur du grain étaient très douloureux pour la masse. Le blé, ou si l'on veut le pain, qui varie beaucoup en prix, ne varie pas beaucoup en quantité dans la nourriture. Il tient ainsi, selon qu'il augmente ou diminue, une place plus ou moins grande dans le budget du journalier. Et si sa baisse, en deçà d'un certain chiffre, est de moins en moins sensible, sa hausse, au delà d'un certain autre chiffre, devient de plus en plus douloureuse. Le peuple en un mot profitait peu des grandes baisses et souffrait beaucoup des grandes hausses. On vit les prix monter de 10 à 100 francs l'hectolitre. Un pareil manque d'équilibre réduisait infailliblement à la misère, quand il survenait, la moitié des ouvriers. Il est très rare de voir des variations subites du simple au décuple ; ce qui était assez fréquent, c'était une

hausse du quadruple, qui faisait passer l'hectolitre de 12 à 48 francs, de 16 à 64 francs; comme si de 20 francs aujourd'hui le blé montait tout à coup à 80 francs. L'un des résultats des hausses exagérées du blé, c'est que bien des paysans n'avaient pas de quoi acheter des semences, et que beaucoup de terrains restaient incultes pendant l'année qui suivait une disette ; ce qui contribuait à maintenir les chiffres élevés.

Le travailleur manuel se procure aujourd'hui avec le gain que produisent ses 300 jours de labeur, 37 hectolitres et demi de froment. A la fin du XVI^e^ siècle il ne s'en procurait pas 10 hectolitres.

En admettant qu'un laboureur ou un artisan consomme journellement un kilo de pain, soit environ 500 litres de blé par an, il aurait eu à peine, avec la valeur des 475 litres restant sur sa paie disponible, de quoi se vêtir, se loger, s'éclairer. Encore eût-il dû se contenter de pain sec et d'eau fraîche. Même, ce pain de froment lui aurait manqué, s'il avait eu la charge d'une famille.

Le manœuvre se contentait donc de pain de méteil, de seigle, d'orge, de sarrasin, de millet et, dans les mauvaises années, de pain d'avoine. Toutes les farines étaient mises à contribution.

Le besoin faisait passer son pain par une gamme de tons de plus en plus foncés : de blanc, il devenait gris, puis brun, puis noir.

Ces mots « bon pain », « pain blanc », « pain noir » qui traînaient dans le langage, les « dits » nombreux qu'ils avaient fournis, les proverbes et les expressions dans lesquels le pain s'était introduit, trahissent des soucis de nos pères, inconnus aux générations nouvelles. Est-ce aujourd'hui une qualité bien rare que d'être « bon comme du bon pain » ? Nul ne se préoc-

cupe de « ne pas manger son pain blanc le premier ». ni ne redoute d'en être réduit « au pain noir de l'adversité », simples métaphores désormais, comme le « pain amer de l'exil ». Quelle que soit l'adversité qui frappe un Français de 1910 il lui serait bien difficile de trouver du pain noir dans sa patrie. Nos indigents mangent le pain de pur froment des princes de jadis.

La question du pain fut, durant les deux derniers siècles de la monarchie, l'un des soucis constants du gouvernement. La correspondance administrative est pleine de notes, de rapports, de craintes exprimées et de calculs multipliés, pour savoir comment la population mangera l'an prochain, voire l'année courante. Cependant, par une étrange contradiction, la France, sous Louis XIII et Louis XIV, était, avec la Pologne, le principal fournisseur de blé de l'Europe. Elle figurait encore, au milieu du XVIII^e^ siècle, parmi les pays exportateurs. Sa grande rivale était alors l'Angleterre — *quantum mutata* — qui, au lieu d'acheter son grain sur le continent comme par le passé, vendait année moyenne aux étrangers près de 6 millions d'hectolitres.

Comment le paysan français exportait-il du blé, puisqu'il en manquait? Et comment en manquait-il, puisqu'il se plaignait d'en être encombré? C'est qu'il souffrait tour [à tour] des deux excès. Il sort actuellement des millions de sacs de blé de contrées dont les habitants ont à peine de quoi vivre. Même phénomène dans l'ancienne France. « Les chevaux qui labourent l'avoine, disait un vieux proverbe rural, ne sont pas ceux qui la mangent. » C'eût été folie au manant de prétendre consommer ce blé si cher et si noble, qu'au dire d'un contemporain de Louis XV, il n'y avait pas en Europe plus de 2 millions d'hommes mangeant du pain blanc. En beaucoup de villages de

la région parisienne, on ne mangeait du pain blanc que le jour de la fête patronale et, dans certains districts bretons, l'on ne put établir en l'an III la taxe du blé, parce que cette céréale n'y avait jamais été cultivée.

Le blé, le pain, sont choses si respectables que l'échevinage ne s'en occupe jamais trop : le grain arrive-t-il sur le marché, défense d'ouvrir les sacs avant l'heure fixée ; tout acheteur doit justifier que ses emplettes ont pour but exclusif sa propre consommation : défense d'acheter pour revendre ni d'absorber plus d'une quantité déterminée. Toute infraction est punie du fouet, d'amende ou de prison.

Non seulement la qualité du pain ne s'améliora pas, de Henri IV à Louis XVI, pour la masse de la nation, mais il est probable qu'elle dut être inférieure à ce qu'elle avait été à la fin du Moyen Age. Si l'on compare le gain des ouvriers à la valeur des céréales, on constate qu'il ne pouvait en être autrement.

On vit au XVII^e^ siècle l'hectolitre passer, d'une année à l'autre, de 25 à 75 francs et même de 12 à 110 francs. L'ouvrier, forcé de réserver à l'achat de cet aliment indispensable une plus grande part de son budget, avait ainsi moins de faculté de se nourrir d'autre chose, et la cherté même du pain obligeait les pauvres gens à en manger davantage.

Jusqu'à nos jours, les peuples civilisés, quoiqu'ils eussent fait de belles découvertes, écrit des livres immortels, remué beaucoup d'idées et atteint, en certains arts, aux dernières limites de la perfection, n'étaient point parvenus encore à s'assurer de quoi vivre. Il arrivait périodiquement qu'ouvriers et laboureurs, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la nation, manquaient de pain. Chaque récolte insuffisante était comme une de ces batailles où sont fauchées d'un

seul coup des milliers d'existences. On remarque, en dépouillant les actes paroissiaux, que les périodes de mortalité correspondent presque toutes aux époques de cherté du grain. La mort est l'argument décisif par lequel la population appuie ses doléances. Lorsque les Etats provinciaux, intendants ou publicistes déclarent que les paysans « sont contraints de paître l'herbe »; lorsqu'ils montrent l'habitant d'une région sans récolte, errant, égaré par la douleur, réduit à « ramasser dans les ruisseaux des boucheries du son mêlé de sang », on doit craindre qu'ils n'amplifient; mais les récits des chroniqueurs et les rapports des fonctionnaires sont documentés. Notre temps n'entend plus ce cri, poussé parfois d'un bout à l'autre du royaume, sur la détresse d'aliments, sur la faim transformée en passion, puis en supplice. Le drame du pain, au dénouement funèbre, ne se joue plus, du moins en France. Il est si oublié qu'il en devient improbable. Nos fils auront quelque peine à y croire.

Si le blé est, parmi les objets de consommation constante, un de ceux qui ont le moins augmenté depuis sept siècles, la viande est, au contraire, la marchandise qui a le plus renchéri.

A l'époque de la plus grande baisse des animaux de boucherie et des grains, au milieu du XV^e^ siècle, on vendait une vache pour 160 litres de froment dans la Manche, à la Haye-du-Puits (1454), et un mouton pour 20 litres de froment. Dans cette localité, les 160 litres de froment valaient 36 francs et les 20 litres 4 fr. 50[1]. De nos jours, vache ou bœuf coûtent en moyenne 1.900 litres de froment au lieu de 160; le mouton se vend 150 litres de froment au lieu de 20.

1. En monnaie de jadis : 19 sous pour la vache et 2 sous 7 deniers pour le mouton.

Ce n'est là qu'un exemple, entre cent, des changements de rapport qu'ont éprouvés, les unes vis-à-vis des autres, dans la suite des temps, les diverses marchandises. La vache et le mouton que nous citons ici n'étaient pas, à vrai dire, l'honneur de l'espèce ; leur prix est très inférieur à celui de la plupart des sujets adultes de leur race, à cette époque. Mais combien la valeur ordinaire de ceux-ci paraîtra minime en regard des mercuriales de 1910.

Le kilo de bœuf était arrivé, sous Louis XVI, à valoir trois kilos de froment, tandis qu'antérieurement, il n'en valait que deux.

L'état de la science agricole ne faisait guère prévoir que l'on parviendrait à multiplier le rendement des vieilles terres, et l'état des moyens de transport ne permettait pas d'imaginer que bientôt des grains, issus de terres nouvelles, iraient se promener sur le globe en quête d'acheteurs. Ces deux causes ont eu pour résultat d'immobiliser en Europe la valeur du blé, tandis que celle de la viande augmentait encore ; si bien qu'aujourd'hui, ce n'est plus 2 kilos de froment, comme sous Louis XV, ni 3 kilos comme au temps de la Révolution, mais bien 7 kilos de froment qu'il faut payer 1 kilo de bœuf.

Instruit par l'expérience de l'histoire, je me garderai bien de tirer du changement de rapport des prix de la viande avec ceux du grain la formule d'une de ces lois, soi-disant « nécessaires », à laquelle le train journalier du monde viendrait, demain peut-être, donner quelque éclatant démenti. Je ne vois — à cet écart grandissant entre les cours des deux denrées — aucune cause fatale, ni même durable : rien n'empêche d'augurer que la viande soit destinée à baisser dans l'avenir, tant par l'accroissement du bétail élevé sur notre sol que par les importations du dehors.

Le manœuvre d'aujourd'hui gagne environ 1.600 grammes; au XIII^e siècle, le produit de sa journée équivaut à 1.900 grammes, et à 2.500 grammes au XIV^e siècle. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, elle atteignit 3.700 grammes de bœuf et 2.600 grammes de porc. La viande était donc, par rapport aux salaires les plus médiocres, à moitié prix de ce qu'elle est en 1910. Au XVI^e siècle, le renchérissement de la viande revêtit l'aspect d'une calamité publique; les luthériens eux-mêmes, en Alsace, défendirent d'abattre aucun bétail pendant le Carême; mesure qui demeura en vigueur, dans cette province, un siècle après l'introduction du protestantisme.

L'augmentation continua et fut encore très sensible dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; il est douteux que ce fut à cause de la diminution du nombre des bestiaux. Ce pouvait être aussi bien à cause de l'augmentation du nombre des hommes.

Si, toutefois, la masse du peuple devait s'abstenir de viande, c'était surtout, comme je viens de le dire, à cause de la cherté du pain, qui absorbait une trop grosse part de son budget; et si l'usage de la viande s'est accru depuis cent ans, ce n'est pas que son prix ait diminué par rapport aux salaires. Mais d'autres chapitres, en devenant moins lourds, ont laissé plus de latitude au paysan. En somme, le lait, le beurre et le fromage ont beaucoup moins enchéri que la viande; c'est un résultat des progrès de l'agriculture. Quoique le kilo de vache vaille aujourd'hui 33 p. 100 de plus que sous Louis XII, le lait de cette vache et ses dérivés valent, eux, moitié moins cher, et la même proportion se retrouve à toutes les époques. C'est une distinction qui a son importance[1].

1. En monnaie *actuelle*, le kilo de bœuf, en 1500, valait 1 franc et le litre de lait 0 fr. 45.

Le vin a été la boisson usuelle des Français du Moyen Age. La vigne était cultivée sur la totalité de notre territoire, dans les départements même où l'on boit aujourd'hui de la bière et du cidre. Toutefois, comme la température n'a pàs varié depuis deux mille ans en Europe, il est facile d'augurer que les raisins de Normandie, Picardie ou Ile-de-France, d'une maturité le plus souvent imparfaite, ne donnaient qu'un liquide peu alcoolique, sujet à aigrir et incapable de se conserver. C'est pour ce motif qu'au rebours de ce que nous voyons maintenant, le vin nouveau était toujours plus haut prisé que le vin vieux ; on l'absorbait « tout chaud », suivant l'expression villageoise, avant que l'acide acétique y eût fait ses ravages, et souvent on l'additionnait de miel.

La question n'était pas, en ce temps, d'obtenir des produits remarquables, mais bien d'avoir des débouchés; le meilleur vin se vendait mal s'il était loin d'une ville, et le plus médiocre s'enlevait avec rapidité, si les consommateurs étaient à proximité du lieu où il se récoltait.

C'est ainsi que les vignobles parisiens, ceux des départements de la Seine et de Seine-et-Oise se vendent couramment, sous saint Louis, 3.600 francs l'hectare, pendant que les vignobles champenois ne valent que 1.600 francs et ceux de Touraine 1.000. Chose incroyable, tandis que le prix le plus bas qu'il nous ait été donné de recueillir est celui d'une vigne de Languedoc, dans le Gard, que l'on achète pour 60 francs l'hectare au XII^{e} siècle, c'est en Normandie, près de Mortain, que nous avons noté le prix le plus élevé : 9.200 francs l'hectare, en 1227. De pareilles anomalies s'explique par ce fait, que du terrain où le raisin mûrissait passablement, en Basse-Normandie, devait être fort recherché et très rémunérateur, tan-

dis que dans le Midi, où le vin était à très bon marché, une vigne médiocre pouvait aisément tomber à rien.

Cette difficulté des transports poussa l'agriculture, dans le Nord, au début du XVI^e^ siècle, à planter partout des vignes. On voit à cette époque disparaître des comptes de beaucoup d'hospices toute espèce d'achat de vins; tandis que parmi les dépenses de la maison apparaissent des frais de vendange. Les pouvoirs publics, de leur côté, commençaient à défendre l'extension du territoire viticole; la peur de voir se restreindre le sol réservé au blé inspirait ces prohibitions. La difficulté des transports qui maintenait, en deçà de la Loire, les vins à un prix assez haut, les faisait descendre à rien dans les régions du Midi lors des années d'exceptionnelle abondance. Les paysans languedociens ou provençaux furent réduits plus d'une fois, au XV^e^ siècle, après avoir rempli les futailles et les vases disponibles, à cesser de vendanger, laissant perdre, faute de débouchés, leurs raisins à la branche.

Au contraire du blé et du coût de la vie en général, le vin a baissé depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, indice d'un progrès agricole d'autant plus sensible que le vin fut successivement chargé des impôts les plus nombreux et les plus lourds. Il est, avec le sel, le point de mire favori du fisc. Le vin, qui peut être évalué à 47 francs l'hectolitre pour l'ensemble du XVII^e^ siècle, demeura au même prix de 1701 à 1790, mais avec une tendance à la baisse vers la fin de l'ancien régime. Comparé aux salaires, pourtant, il n'était possible au journalier d'en acheter que la moitié de ce qu'il peut acquérir avec son gain actuel.

Plus favorisé que le nôtre les jours gras, puisque

la viande coûtait beaucoup meilleur marché, le manœuvre était moins heureux les jours maigres que notre contemporain : le poisson lui revenait à un prix double ou triple. Or, les jours maigres constituaient la moitié de l'année. Si l'on prend pour type le hareng, le plus accessible par son prix pour la bourse de l'homme de labeur, on remarque qu'il coûtait non pas comme aujourd'hui 10 francs le cent, mais 25 et 30 francs le cent, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle.

Une simple remarque sur le coût du transport pour les denrées de cette nature : les huîtres en barils, au XIV^e^ siècle, se vendaient, à Paris, 4 fr. 50 le cent; les huîtres en écailles, 35 francs, c'est-à-dire trois fois et demie plus cher qu'en 1910; le cent d'huîtres sans écailles valait, au XVI^e^ siècle, dans nos diverses provinces, 3 francs, mais en coquilles, à l'intérieur des terres, il fallait les payer 17 francs.

L'écart entre le prix des poissons frais et salés demeurait considérable, aux temps modernes : un saumon de 0^m^,80 de longueur se vendait, à Paris, sous Mazarin, 100 francs, s'il était frais, 20 francs seulement s'il était salé.

Si l'on excepte une étroite bande de terrain dans le voisinage immédiat des côtes, on ne connaissait d'autre poisson frais que celui d'eau douce. Dans les marchés passés pour la fourniture des princes et grands seigneurs, il était stipulé toujours que le pourvoyeur « ne devrait livrer aucun poisson mort, dans les localités sises sur une rivière »; d'où l'on peut induire que, faute d'un étang ou d'un fleuve à proximité de leur résidence, des personnages très délicats se contentaient de poisson salé.

Les salaisons, chassées des villes par le poisson frais, ont été reléguées dans la chaumière du paysan, qui naguère osait rarement y prétendre; ainsi, le

progrès a beaucoup allongé la liste des comestibles, comme celle des matières servant à l'éclairage ou au vêtement.

Les œufs, au contraire, dont on peut évaluer la douzaine au prix moyen de 1 franc en 1910 sont une des denrées qui ont le plus augmenté. La journée actuelle du manœuvre équivaut à 30 œufs; elle en représenta d'ordinaire 25 au XVII^e^ siècle et 24 au XVIII^e^. Sur ce chapitre où la hausse pourtant a été si forte, le travailleur d'à présent est aussi bien traité que ses ancêtres. Peut-être même l'est-il mieux, si l'on considère que les œufs modernes sont en général plus gros que ceux de jadis, par suite du régime des volailles et de la sélection des races.

Un autre comestible, dont l'importance est moitié moindre dans le budget populaire, l'huile à manger, a aussi changé de nature. On se procure, en 1910, pour 2 fr. 40 un kilo d'huile d'olive de bonne qualité. L'olive, du reste, n'entrait que pour partie dans l'approvisionnement du Moyen Age; l'œillette ne fut connue qu'au XVI^e^ siècle, mais les huiles de pavot, de navette, de noix surtout, dont on usait, ne valaient certes pas mieux que l'huile commune issue du coton que nos épiciers détaillent pour 1 fr. 40.

Ce dernier prix, la moyenne des huiles à manger d'autrefois l'excédait du double; elles se payaient plus de 3 francs.

De toutes les denrées qui précèdent, l'offre et la demande réglaient plus ou moins la valeur; le sel, au contraire, était plutôt un impôt qu'une marchandise, puisqu'il arrivait, par suite des droits, à coûter au public trente fois plus que le fermier des gabelles ne l'achetait aux salines. Il exigeait souvent à lui seul cette portion de la dépense d'un ménage d'ouvrier, qui se répartit aujourd'hui sur le sucre, le café et dix

autres denrées ou condiments — naguère inconnus ou payés au poids de l'or — que nos « prolétaires » consomment journellement.

Quant aux légumes, représentant 4 p. 100 de la dépense totale des ouvriers, la comparaison, pour être exacte, doit se borner aux genres les plus communs : aussi bien les légumes consommés actuellement par les classes aisées sont-ils de découverte récente. Du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, on ne connaissait ni l'artichaut, ni l'asperge, ni la tomate, ni la betterave, pas plus que l'aubergine, le melon, etc... Le choufleur n'est cultivé que depuis cent cinquante ans environ et la pomme de terre que depuis le règne de Louis XVI. Cette absence de la pomme de terre, qui joue un si grand rôle dans l'alimentation des paysans du XX^e^ siècle, et que nos aïeux ignoraient, n'est pas, dans les rapprochements de ce genre, le seul vide embarrassant qui se rencontre. Les éléments de la nourriture ne sont pas seuls à s'être modifiés; ceux du chauffage, de l'éclairage, de l'habillement, ont eu le même sort.

On sortait du régime patriarcal, en vigueur jusqu'au XVI^e^ siècle, où chaque famille récoltait, filait sa laine, la donnait à tisser au métier voisin, et l'envoyait façonner au plus proche « moulin fouleret »; système qui ne comportait pas d'intermédiaires et grâce auquel on obtenait des produits communs et chers.

Pour acquérir un habillement en laine, si grossière fût-elle, il fallait, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, y employer une somme de 80 à 100 francs. De nos jours, pour moitié de ce chiffre, on aurait un vêtement supérieur. Mais un prélèvement de 100 francs constituait, pour le manœuvre du Moyen Age, beaucoup plus du huitième de son salaire. Pour le journalier actuel, le

même vêtement ne sera que le quinzième de son budget. En 1910, le journalier gagne, par jour, 50 centimètres de drap ; jadis il n'en pouvait acquérir que 15 ou 20 centimètres.

Je crois devoir passer les bas sous silence ; le menu peuple n'en portait pas, — les bas sont, comme le pain blanc, une conquête de la civilisation, — les classes aisées elles-mêmes ne connaissaient que les bas de toile ou de drap, bas sans pied à l'origine.

C'est une légende, mais ce n'est qu'une légende, que la qualité supérieure des anciennes étoffes, et la durée soi-disant indéfinie des vêtements transmis de génération en génération. Des habits se salissent, se déforment ; les modes changent... Elles étaient très changeantes aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, tout autant que de nos jours, surtout pour les hommes. Il y a beaucoup plus de dissemblance extérieure entre un contemporain de Philippe de Valois et un contemporain de Charles VI, ou entre ce dernier et un particulier du temps de Louis XI qu'il n'y en a entre deux bourgeois de 1825 et de 1910. A distance, l'œil ne perçoit que faiblement ces mutations ; ce qui nous fait à peine l'effet d'une nuance dans la coupe d'une cotte-hardie ou d'un surcot, constituait une révolution pour les intéressés.

En étudiant l'histoire des mœurs, on remarque que nos aïeux, nos aïeux mâles du moins, dépensaient plus que nous pour leur toilette ; en pénétrant l'histoire des prix on constate qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Moins lourde que celle du drap, la dépense du linge, évaluée à 2 p. 100 du budget ouvrier, était cependant au Moyen Age plus onéreuse que de nos jours. L'usage en était aussi, pour cela même, plus restreint. « A canaille non faut touaille », disait le

proverbe. Effectivement les « touailles », ou serviettes, étaient inconnues dans les ménages pauvres. Les draps de lit n'étaient pas beaucoup plus usités : les riches couchaient entre deux « couettes », ou lits de plume, et les pauvres entre deux balles d'avoine.

En évaluant en toile les salaires des simples manœuvres, on reconnaît qu'ils en peuvent acheter, avec le produit de leur journée, 40 centimètres, du XIII^e^ au XV^e^ siècle inclusivement; la baisse des prix intrinsèques du linge ayant correspondu à peu près à la baisse du taux des journées. Sous François I^er^ ils en pouvaient obtenir 70 centimètres. Le linge est par conséquent l'une des marchandises que le progrès de la civilisation a mis, au XVI^e^ siècle, à la disposition des classes laborieuses, dans une mesure plus large qu'au Moyen Age; tandis que ce même progrès les privait alors d'une notable portion de la nourriture dont elles avaient joui précédemment. Quant au journalier de 1910, il peut, avec son salaire quotidien, se procurer 1^m^,25 de toile. Il reste, sous ce rapport, mieux traité que ses prédécesseurs. La France, puisqu'elle exportait des lins, sous forme de matière première ou de tissus manufacturés, semblait en avoir « à revendre ». Cependant le coût élevé de ces marchandises montre que ceux qui travaillaient à les produire ne pouvaient prétendre en consommer; c'est ce que nous avons déjà vu pour le froment.

Les étoffes de coton ne jouaient qu'un rôle tout à fait borné dans le vêtement; elles entraient moins encore dans l'approvisionnement de linge, bien que le coton fût connu dès le Moyen Age; mais son prix était très haut, trois fois plus cher encore il y a cent ans qu'aujourd'hui.

De nos jours, outre le contingent fourni par nos propres agriculteurs, nos commerçants font venir

annuellement du dehors près de 23 millions de kilos de chanvre ; de plus, au lieu d'exporter comme jadis du lin brut, il entre de ce textile, à l'intérieur de nos frontières, 55 millions de kilos ; si l'on ajoute à ces deux sources, prodigieusement grossies, de la lingerie d'autrefois, deux sources nouvelles, inconnues de nos pères : le coton et le jute, et si l'on suppute combien, avec les 140 millions de kilos de coton qui demeurent en France, et avec les 65 millions de kilos de jute, tramés seuls ou mélangés à d'autres filés, il est tissé de mètres d'étoffes, dont une bonne part se transforme ensuite en chemises, serviettes, mouchoirs, draps de lit et bonneterie variée, on ne s'étonnera pas de l'abondance et du bon marché actuel de ces marchandises. Et comme il semble que, malgré cette abondance, nous ne soyons nullement encombrés de ces divers articles, on concevra à quel point nos ancêtres devaient être sevrés de cette jouissance puisqu'ils avaient à peine, pour la satisfaire, le quart peut-être des richesses que nous possédons en ce genre.

Sous l'ancien régime, quoique le prix de façon des chemises, comme celui de la toile, des souliers et de toutes choses eût baissé, la valeur de ces objets fabriqués avait augmenté ; la matière première dont ils se composaient était devenue beaucoup plus chère que la main-d'œuvre n'était devenue bon marché. Il se consommait lentement une révolution désastreuse pour l'ouvrier, à qui l'on achetait son travail de plus en plus bas et à qui l'on vendait de plus en plus haut les marchandises dont il avait besoin. Il ne profitait pas, comme consommateur, de la perte qu'il subissait comme producteur.

Une révolution inverse se poursuit depuis cent ans : la matière première, en fait de tissus, est moins

chère qu'autrefois, les frais de fabrication ont diminué et parfois l'objet fabriqué est aussi coûteux, parce que l'ouvrier a pris pour lui toute la différence.

En 1838, l'Angleterre constatait que le perfectionnement des machines avait fait tomber la façon d'une livre de fil n° 100 de 12 fr. 50 à 0 fr. 80. Avant les machines, la concurrence des filés étrangers, à la suite de la guerre d'Amérique (1784), avait fait traverser à notre industrie nationale, une crise très dure. Le filage du coton à la main, qui faisait vivre un grand nombre d'habitants des campagnes, fut frappé à mort. Il y eut en Normandie des paroisses où le tiers des ménages tomba subitement dans la misère.

Une crise analogue se produisit plus tard pour le tissage des étoffes. Cependant les tisserands n'ont pas à se plaindre : la façon du mètre de toile représentait, suivant la qualité, le sixième ou le neuvième de la valeur du tissu il y cent ans ; aujourd'hui cette valeur n'a presque pas varié, mais la façon entre pour un tiers ou un cinquième dans le prix de l'étoffe.

La population du Moyen Age a consommé énormément de bois, mais elle a toujours eu froid. Les cheminées étaient grandes et les fenêtres petites, mais ces fenêtres laissaient pénétrer beaucoup d'air à travers leurs châssis de toile. De plus, les pièces étaient très grandes, et chacun, dans notre siècle de calorifères, sait qu'avec de simples cheminées, y brûlât-on des arbres, on ne saurait chauffer un local un peu vaste.

La valeur moyenne des mille kilos, qui avait été de 12 francs au XIV^e^ siècle, se maintenait à 14 francs seulement depuis 1425 jusqu'aux premières années du règne de François I^er^. Tout à coup, on vit le combus-

tible monter au double, au triple de ce chiffre. Le manœuvre des villes, qui avait gagné les mille kilos de bois en cinq jours de travail, puis en quatre, dut en mettre six, puis huit et dix enfin à l'avènement de Henri IV.

Les trois francs par jour auxquels M^me^ de Maintenon, dans la lettre bien connue où elle dressait le budget de son frère, évaluait le chapitre du chauffage, ont permis au ménage d'Aubigné d'acheter, suivant le prix de ce temps, 150 kilos de bois (1679). « Il ne faut que deux feux, et que le vôtre soit grand », disait-elle; ... avec ces deux feux, dont un flambait sans doute à la cuisine, la maison devait être glaciale; tandis qu'un calorifère la chaufferait aujourd'hui tout entière presque pour le même prix.

La révolution dans le domaine de l'éclairage a été si rapide qu'en ce siècle plusieurs inventions — dont une seule eût suffi jadis à renouveler cette industrie pour une longue durée — ont surgi, lutté, grandi, ont été proclamées éternelles... et sont mortes ou vont mourir, dédaignées, vaincues par de nouvelles découvertes. Le changement a été si radical que, de la cire jusqu'à la résine, en passant par la chandelle et les huiles de toute provenance, rien de ce qui éclairait nos pères ne nous éclaire plus.

Le bon marché a développé le goût, le besoin, et la consommation de l'éclairage, comme jadis le haut prix de cette dépense condamnait la majorité des humains à une obscurité relative.

Dans la seule ville de Paris il est actuellement brûlé 25 millions de kilos de pétrole par an (contre 4 millions seulement en 1872), et 312 millions de mètres cubes de gaz qui correspondent à 120 millions de kilos d'huile de colza.

La transformation, à ce point de vue, s'est effectuée

aussi bien dans les plus humbles hameaux que dans les capitales ; elle est si radicale que les éléments font presque défaut pour la comparaison des marchandises d'autrefois avec celles d'aujourd'hui. Que mettrons-nous en regard du kilogramme de ce pétrole à 35 centimes le litre, qui, dans une lampe de porcelaine blanche suspendue aux solives du plafond éclaire nos paysans de 1910 ? A quoi le comparerons-nous ? Et à quoi comparerons-nous aussi cette torchette de résine, à la flamme rouge et opaque, jadis fichée dans l'âtre de nos chaumières, sur le chandelier de fer ?

Pourtant les torchettes de résine du pauvre, à 1 fr. 35 le kilo, — prix moyen du XVIII^e^ siècle, — revenaient, à clarté égale, plus cher que les fils d'or magique enfermés en des poires de verre, qui resplendissent maintenant dans la demeure du riche.

La chandelle de suif, la modeste chandelle, que nous dédaignons, était en effet trop au-dessus des ressources de l'homme de labeur, pour qu'il pût se la permettre journellement. Les huiles combustibles, issues de la noix ou du pavot, dont la petite bourgeoisie s'accommodait, n'étaient pas moins onéreuses pour l'ouvrier. Quant aux bougies — bougies de cire dont la lumière jaunâtre avait beaucoup moins d'éclat que celle de nos bougies de stéarine du XX^e^ siècle, — c'était le luxe des temples et des palais ; un médiocre châtelain ne les risquait qu'aux jours de gala. Au XVIII^e^ siècle, la duchesse de Bourgogne avouait n'avoir vu de la bougie dans son appartement que depuis qu'elle était à la cour de France.

Dans le domaine de l'ameublement, par exemple, si sommaire, jadis, même chez les riches, un luxe relatif a été mis, par le progrès de la science, par la production plus facile et plus abondante de mille objets nouveaux, à la portée des ménages modestes. Le paysan

de 1910 mange dans la faïence, la porcelaine ne lui est pas interdite. Le paysan du XIV^e^ siècle mangeait dans de la « terraille », sorte de poterie réservée aujourd'hui aux usages de la basse-cour et dont la fabrication n'avait pas varié depuis les Romains. Les plus humbles, et c'était la majorité, se contentaient des écuelles de bois qu'ils achetaient chez les « futaillers »; vaisselle plus économique, puisqu'elle était incassable, mais fort peu ragoûtante, imprégnée du relent des vieilles graisses.

La laine, les matelas étaient si chers, que dans beaucoup de villages, au XVI^e^ siècle, on n'avait encore que des lits de feuilles de châtaignier. Là où la literie existe, on ménage la place à ce point qu'un hôpital de Paris faisait mettre, en 1395, « des dossiers aux grands lits par devers les pieds, afin que les pauvres y pussent coucher au pied et au chevet »[1]. Au lieu du buffet et de l'armoire, l'artisan n'a encore que le coffre, la « bougette », où il serre tout ce qu'il possède; comme s'il allait partir au premier signal, souvenir de la vie nomade des aïeux.

Qui ne sait faire la part du « coulage », dans le budget de l'ouvrier, n'est pas digne de traiter les questions sociales. Et le coulage que l'on entend ici, ce n'est pas l'incurie ni le désordre; mais une médiocre dose d'élasticité dans l'existence, une petite fenêtre ouverte sur les jouissances de la vie, pour faciliter l'oubli, ou se distraire du poids de la tâche rude et quotidienne. C'est la gloire de ce siècle où nous vivons d'avoir donné plus de joies au pauvre, et c'est le but de ce livre de les faire mieux apprécier.

1. On en mettait jusqu'à six dans le même lit.

CHAPITRE XIII

Rapports de l'État avec le travail.

Trois périodes : travail asservi, libre, despote. — Ancienne réglementation gigantesque et infinie. — Les ordonnances observées seulement dans la mesure où elles sont d'accord avec les mœurs. — Changement récent d'attitude de l'argent vis-à-vis du travail manuel. — L'Etat protégeait l'agriculture et l'industrie, non les paysans ou les ouvriers. — Toutes mesures prises en faveur des employeurs plutôt que des employés. — Grèves et « monopoles » des ouvriers. — Métiers fermés seulement en apparence. — Les « lettres de maîtrises » et l'accession au patronat. — Prohibitions corrigées par des privilèges. — Ce régime n'a influé en fait ni sur la transformation du matériel, ni sur le salaire des ouvriers, ni sur le prix des marchandises. — Socialisme professionnel en lutte avec le socialisme municipal. — Entraves au commerce; les lois pour et contre la spéculation. — Les foires, bazars ambulants d'une population immobile. — Ce n'est pas la liberté qui a suscité la grande industrie. — Rapports anciens entre la population et les subsistances. — La vie humaine peu respectée et les bras de l'homme très chers. — Rapports de la population avec les salaires.

Nos descendants pourront diviser en trois périodes l'histoire des rapports du travail avec les pouvoirs publics : dans la première, le travail fut asservi ; dans la seconde, il est libre ; dans la troisième, il sera despote. La première de ces périodes emplit tout le Moyen Age et s'étend jusqu'à la Révolution de 1789. La

seconde commence avec le XIX^e^ siècle et finit sans doute avec lui. C'est dire que la troisième période est seulement à son aurore ; mais, par l'expérience du passé, on peut augurer l'avenir : qu'il soit, à la faveur des lois humaines, esclave, indépendant ou tyrannique, le travail ne connaît d'autre prix que celui des lois naturelles de la concurrence.

Les réformateurs les plus utopistes veulent bien reconnaître que dans aucun temps, proche ou lointain, l'universalité des hommes ne pourront vivre de leurs rentes ; c'est donc à augmenter les salaires qu'ils entendent s'appliquer. Mais le prix du travail, non plus que celui de la terre ou celui de l'argent, n'obéit à personne. Sur lui les lois n'ont guère de prise. Que ces lois émanent d'un monarque, en pays despotique, ou d'une assemblée populaire en pays démocratique, il leur échappe et s'en joue. Par contre, il a ses règles qui lui sont propres et il y demeure soumis, en tous les temps, sous toutes les latitudes, de quelque manière que les sociétés soient construites et que les individus soient groupés.

« Au fond de l'histoire intérieure et de l'histoire extérieure des nations, a dit quelque part Victor Hugo, il n'y a qu'un seul fait : la lutte du malaise contre le bien-être. A de certains moments les peuples mal situés dérangent l'ordre européen, les classes mal partagées dérangent l'ordre social. » Il est vrai, mais ni les invasions ne changent les lois géographiques, ni les révolutions les lois économiques. On pourra plusieurs fois bouleverser le monde avant de faire que le nord ait autant de soleil que le midi et que le travail soit bon marché là où il sera rare.

Semblable à un oiseau qu'on avait cru prendre dans une toile d'araignée, et qui la traverserait sans presque la voir, le prix du travail des métiers évolue dans

l'histoire suivant les lois naturelles qui lui sont propres, sans se soucier plus que si elles n'existaient pas des combinaisons péniblement élaborées en vue de le faire monter ou descendre. La valeur de la main-d'œuvre, si solidement maintenue, semble-t-il, si sévèrement gardée d'un côté par les statuts de chaque corporation qui la sollicitent à s'élever, de l'autre par les édits de maximum qui tendent à la ravaler, demeure indépendante des uns et des autres. Ces salaires que ni les producteurs ni les consommateurs ne peuvent isolément maîtriser; ces salaires auxquels ni les ouvriers, ni les patrons, ni le public, ne peuvent ajouter ou retrancher, c'est cependant l'opinion commune qui les régit, qui en fixe le taux; mais elle n'est pas libre de le fixer à sa guise, il s'impose à elle.

Pour admettre que les incursions faites, dans ce vaste monde des prix, par des particuliers associés ou par la puissance nationale aient été, je ne dis pas heureuses — on sait qu'elles furent tout le contraire, — mais simplement efficaces, voire d'une efficacité temporaire et partielle; pour qu'elles aient en un mot créé des prix factices, il faudrait admettre que l'âme humaine ait changé depuis le Moyen Age. Est-il quelqu'un d'assez audacieux pour soutenir que le sentiment de leurs intérêts n'ait pas dirigé les hommes, autrefois comme aujourd'hui, que la conclusion d'un marché ait été aux temps féodaux un combat de générosité? Se figure-t-on que, dans la sorte de contrat dont nous nous occupons ici, celui qui a pour objet l'achat et la vente de la main-d'œuvre, ce soit une nouveauté que la rivalité des ouvriers et des patrons dans le partage des bénéfices, ce qu'on appelle maintenant « l'antagonisme du capital et du travail » ?

Ce qui frappe, au premier regard jeté sur l'ancien

ordre de choses, c'est une réglementation gigantesque, infinie dans ses détails; par conséquent, une masse d'entraves. L'ouvrier n'est pas libre de s'établir, ni de se déplacer; le paysan n'est pas libre de se livrer à telle ou telle culture; l'outillage n'est pas libre de circuler d'une province à l'autre, le fabricant n'est pas libre de procéder à sa guise, sa besogne est minutieusement prescrite. Personne enfin ne paraît maître de travailler où, quand et comme il l'entend. Chaque localité défend âprement ses intérêts égoïstes contre celui des localités voisines.

Les draps devaient être vérifiés avant leur mise en vente, par les « auneurs » et « marqueurs » du bailliage qui apposaient un sceau de plomb aux deux bouts de la pièce, s'ils la trouvaient « légitime »; cela sous peine de confiscation. A défaut d'édits, ce sont les parlements qui promulguent des arrêts sur le tissage des fabriques de leur ressort, prohibent ou tolèrent l'emploi de tel procédé nouveau pour la presse ou la tonture.

A coup sûr, l'Etat n'aurait pu s'ingérer de la sorte dans l'organisation du travail, s'il n'avait eu l'opinion pour complice; aussi ses ordonnances ne demeurent-elles en vigueur que dans la mesure et pendant le temps où elles sont d'accord avec les mœurs.

Le travail de la terre ou des métiers avait été, durant toute l'antiquité, réservé aux esclaves. Au Moyen Age, il appartenait aux serfs : c'était « l'œuvre servile ». Comment s'étonner dès lors que, sur l'ouvrier, sur le paysan, pesât dans l'opinion une dépression héréditaire; que l'homme de labeur affranchi, loin d'être devenu « seigneur d'outils », au même titre que le soldat était seigneur de sabre ou le financier seigneur d'écus, parût encore, lorsqu'il touchait un salaire, recevoir un bienfait? C'est un progrès tout

récent que le changement d'attitude de l'argent vis-à-vis du travail manuel ; que l'égalité du propriétaire de ce travail, appelé l' « ouvrier », avec le propriétaire de cet argent, appelé le « patron », et que l'égalité du patron, vendeur d'une marchandise quelconque, avec le client qui achète cette marchandise.

N'oublions pas que jadis, « vivre noblement » et, plus près de nous, « vivre bourgeoisement », signifiait à peu près vivre sans rien faire. Dans l'ancienne société hiérarchisée, tout le monde, et l'ouvrier comme tout le monde, autant qu'il raisonnait sur son sort, admettait que la profession la plus honorable était celle de l'homme qui n'avait point de profession ; qu'au contraire, le travail manuel était la condition la plus humble, et que ceux qui l'exerçaient devaient s'estimer heureux de louer leurs bras ; comme si leurs bras étaient inférieurs à la monnaie contre laquelle ils s'échangeaient.

La royauté féodale ne s'était occupée des artisans que pour faire régner le bon ordre, ou ce qu'elle jugeait tel. L'Etat des derniers siècles observa qu'il y avait là matière à contributions, et moissonna des taxes dans ce champ comme dans beaucoup d'autres. Nos grands princes et nos grands ministres — ceux dont l'histoire a recueilli les noms, — protégèrent l'agriculture et l'industrie, abstraitement envisagées, mais non les paysans et ouvriers. Ils avaient en vue, par la création de puissantes manufactures, par les subventions concédées aux uns, par les lettres patentes décernées aux autres, l'honneur, la prospérité, la richesse de l' « État » ; nullement l'amélioration du sort matériel des classes laborieuses, auxquelles personne, sauf Henri IV, dans le souhait proverbial de « la poule au pot » du dimanche, ne paraît avoir songé.

Toutes les mesures étaient prises en faveur des

consommateurs et non des producteurs de travail, en faveur des employeurs plutôt que des employés. Depuis l'ordonnance de 1351, défendant sous peine de pilori aux patronnes de bureaux de placement, — aux « recommanderesses », comme on les nommait — de présenter une « chambrière » plus d'une fois dans le cours de la même année, jusqu'à l'ordonnance de 1736 interdisant aux ouvriers de quitter leurs maîtres sans les avertir un mois d'avance, tandis que les maîtres pouvaient renvoyer leurs ouvriers en les prévenant quinze jours d'avance seulement, le pouvoir montre une partialité évidente et constante contre les prolétaires.

Tantôt il s'appliquait à empêcher les salaires de hausser, en menaçant les patrons de contraventions s'ils subornaient les compagnons de leurs confrères, « en proposant directement ou indirectement une augmentation sur le prix des façons » ; tantôt il s'efforçait de les réduire par des lois de maximum, limitant les gages « du manouvrier et généralement de toutes personnes gagnant leur vie au travail de leur corps » ; de sorte, ajoutait un mandement royal, que le salaire « soit juste et équitable et non excessif ». De ces édits, rendus pour « mettre quelque ordre à l'excès des façons, labeurs et vacations payés à la journée », l'on en trouverait par douzaines ; ce que l'on ne trouverait pas aisément, par exemple, ce serait une intervention de l'État dans le sens contraire : les salaires pouvaient baisser tant qu'ils voulaient, l'autorité ne se posait pas la question de savoir s'ils restaient « équitables ».

L'ingérence de l'État et en général de toute autorité constituée, les efforts faits, par voie coercitive, pour diminuer les salaires quand ils s'élevaient naturellement, ont été aussi peu efficaces que ceux des salariés pour les maintenir quand, d'eux-mêmes, ils tombaient.

A ces actes officiels, dont l'objet est d'abaisser leur

rémunération, les gens de métier et serviteurs sont prévenus que ceux qui s'y opposeront « par monopoles, entreprises ou complots », s'exposeront à la hart. Ils s'y opposaient cependant, comme on le voit par les doléances des patrons, et comme le montrent les assemblées tumultueuses des confréries, j'allais dire des syndicats ouvriers, les procès intentés aux maîtres par les compagnons, leurs conjurations, leurs serments d'obéir à des chefs qu'ils choisissaient, les armes portées par l'ombrageux travailleur du XVI^e^ siècle jusque dans les ateliers, les grèves enfin, la désertion du travail à un signal donné. Tout cela prouve que le prolétaire des villes essayait de se défendre.

Il y eut des grèves, non pas aussi vastes, mais aussi sérieuses que les nôtres. Pour obtenir un salaire plus élevé, une durée de travail moindre, une nourriture meilleure, des compagnons quittaient une ville en masse, la mettaient au ban et, privées d'ouvriers, certaines industries locales moururent ainsi d'inanition. Sans aller jusqu'aux ruptures ouvertes, c'est une lamentation vieille de six siècles, vieille autant que l'humanité, que celle des patrons gémissant sur ce que les ouvriers « ne travaillent que selon le besoin qu'ils en ont et les ruinent par leurs pratiques ».

L'exclusivisme ainsi généralisé, le métier libre transformé d'office en métier fermé, ce principe de « nulle terre sans seigneur », amplifié, appliqué, en moule uniforme, au travail manuel comme au féodalisme terrien, n'eut pas du tout les conséquences qu'on aurait pu craindre ; d'abord parce que l'État ouvrait d'une main ce qu'il fermait de l'autre, ensuite parce que les édits en ce genre reçurent assez peu d'exécution, enfin parce que bien des statuts de corporation concordaient avec la règle naturelle et, en ce cas, ils ne gênaient personne ; la force des choses les eût fait

observer. Si la Chambre des députés actuelle votait une loi obligeant tous les citoyens valides à manger une fois au moins par vingt-quatre heures, cette loi serait très strictement exécutée; de même lorsqu'on exigeait un apprentissage d'un cordonnier ou d'un joueur de viole, on ne faisait que coucher par écrit une obligation que le bon sens n'a pas cessé d'imposer au même degré, de nos jours, sous l'empire d'une indépendance absolue.

Il en est d'ailleurs des corporations comme de tout l'ensemble des règlements que nous venons d'esquisser : leur attirail est moins vexatoire en réalité qu'en apparence. Lorsqu'on ne se borne pas à envisager la porte massive de cette prison aux serrures énormes, lorsqu'on en fait le tour avec patience, on aperçoit dans ses murailles nombre de brèches ou de fissures par où l'entrée et la sortie sont relativement aisées.

Voici qui aura l'air d'un paradoxe : de la multiplication des autorités naissait une sorte de liberté pour le travailleur, habile à passer à travers la belle anarchie de ces droits souvent contraires les uns aux autres. Le patronat ancien n'était pas seulement accessible par l'examen, le chef-d'œuvre et le consentement des « jurés » ou « gardes » du métier. Il existait d'autres voies pour y parvenir. A qui voulait se soustraire à ces formalités, s'offraient les « lettres de maîtrises » créées par le roi. Il suffisait d'en acheter une pour être investi, *de plano*, de tous les avantages des membres de la confrérie, sans être astreint à aucune « épreuve ».

Bref, malgré les entraves plus apparentes que réelles dont l'organisation du travail entourait jadis le patronat, il y avait beaucoup plus de maîtres autrefois que de nos jours. Et s'il n'y en avait pas davantage encore, ce n'est pas à cause des restrictions cor-

poratives, mais parce qu'il fallait à l'ouvrier, pour « s'établir », un capital, un fonds de roulement ou du crédit, toutes choses qui jamais ne furent ni ne seront à la portée de l'universalité de la classe laborieuse.

Il y a proportionnellement aujourd'hui dans la capitale, sous le régime de la liberté — même dans la petite industrie — deux ou trois fois moins de « maîtres » qu'il n'y en avait voici deux cent soixante ans. Une profession présentement encombrée est celle des boulangers; j'ai cité, dans un chapitre précédent, les chiffres excessifs qu'ils atteignent en certaines localités. Or, cet excès, jadis, était bien plus grand. Pour 2.600.000 âmes, le Paris de 1910 contient 1.822 patrons boulangers; pour 500.000 âmes, le Paris de 1721 en contenait 757; ce qui revient à dire que, pour 10.000 habitants, il se trouvait 15 boulangers sous le Régent, et qu'il s'en trouve seulement 7 sous la troisième République.

Même différence en province, en beaucoup de villes que je pourrais citer.

Dans l'ordre économique, le domaine des arts manuels voyait des milliers de prohibitions avoir pour correctifs des milliers de privilèges. A côté de tous les cadenas, que l'ancienne société avait laissé clore, la nécessité avait conduit à placer des clefs permettant de les ouvrir; le territoire était ainsi encombré de barrières qui ne fermaient pas. « Privilèges » étaient ces brevets d'invention que l'on délivrait chaque année pour de nouvelles substances ou de nouveaux mécanismes; qu'il s'agît d'un ciment réfractaire ou d'un appareil à puiser de l'eau.

Et quand les pouvoirs publics n'avaient pas légiféré sur la matière, les confréries s'en étaient depuis longtemps emparées. On connaît leurs disputes mé-

morables les unes contre les autres, les homériques procès auxquels elles se plaisent, les formalités graves qui président à la cooptation des nouveaux membres. A voir les cérémonies, les serments et les onctions laïques qu'il faut pour affilier à Paris un cordonnier aspirant à la maîtrise, on dirait qu'il s'agit de graduer un docteur ou de consacrer un prêtre!

Quoique la méfiance du progrès pût sembler le propre d'une époque où toute tradition était vénérable, quoique l'immobilité des procédés fût le principal objectif de l'organisation ancienne, il suffit de connaître l'histoire industrielle du pays, celle des objets d'habillement ou d'ameublement, celle des matériaux de construction et de tous les ouvrages enfin, sortis depuis six cents ans de la main des hommes, pour se convaincre que ces liens fragiles dont le travail et le travailleur étaient accablés, n'ont pas plus arrêté la transformation des choses qu'ils n'ont influé sur le salaire des gens.

Ils n'ont pas davantage influé sur le prix des marchandises; rien n'eût empêché les acheteurs auxquels on prétendait faire la loi de se fournir dans une ville voisine; rien n'eût empêché non plus de nouveaux maîtres d'acquérir quelques-unes de ces « lettres de maîtrise », qui traînaient dans les cartons des bureaux de finance de la généralité : maîtrises créées à tout propos par les rois pendant les trois derniers siècles, pour tous métiers et avec une profusion telle qu'elles se délivraient à très bon marché. Que dis-je! Bien avant que l'on ait eu à en venir là, le corps d'état qui eût essayé de majorer exagérément ses prix, grâce à ce monopole qu'il tenait du socialisme professionnel, eût vu le socialisme municipal, plus puissant encore, se dresser contre lui, et le conseil de ville, soutenu

par l'opinion publique, l'eût, de façon ou d'autre, mis à la raison.

Le travail est un domaine dans lequel toutes les autorités possibles sont chez elles et ont le droit de commander; le seul qui ne soit pas chez lui c'est le travailleur isolé, celui-là n'a que le droit d'obéir. Pour exercer le commerce de la boucherie, il faut, en bien des localités, passer avec les jurandes un bail minutieux, où, non seulement les prix de la livre de bœuf, de mouton et de porc, mais aussi la quantité de gigots à laquelle chaque habitant peut prétendre, la façon dont on coupera et débitera la viande, sont soigneusement spécifiés.

Le boucher n'était pas un commerçant, comme celui de nos villes qui exerce librement sa profession; c'était une sorte de fonctionnaire. Il prête, en prenant possession de son étal, le serment solennel « de bien servir la cité et tenir toujours assortiment de viandes saines » au taux légal. Car il va de soi que la viande est taxée, après des « essais » laborieux, faits par les maires et les échevins pour en établir le rendement. Et non pas la viande en général, mais chaque morceau en particulier; et si le boucher prétendait profiter de quelque omission dans l'ordonnance municipale pour agir à sa guise, la population se plaignait aussitôt aux consuls, comme elle fait à Nîmes (1631), que « les langues de bœuf soient vendues huit sous, ce qui est un prix fort excessif ».

Quoique les choses paraissent ainsi réglées au mieux, avec de bonnes amendes naturellement prévues vis-à-vis des contrevenants, les relations demeurent difficiles et orageuses entre les autorités et le commerce de la « chair ». Ici, le conseil communal menace les préposés officiels de faire venir des étrangers en concurrence avec eux, « s'ils continuent

à mal satisfaire les acheteurs ». Ailleurs, sur le refus des bouchers de vendre au prix fixé, l'administration organise elle-même une boucherie qu'elle fait desservir par ses employés. Les bouchers essaient-ils d'une résistance concertée, se mettent-ils en grève et ferment-ils leurs boutiques : c'est par la confiscation de leurs « bancs » et par l'emprisonnement de leurs personnes que les récalcitrants, au XVIII^e^ siècle comme au XVII^e^, dans les moindres localités aussi bien que dans les chefs-lieux de province, sont ou paraissent être mis à la raison.

Cet appareil coercitif n'aboutissait à rien de pratique. Les pouvoirs publics, malgré leur ingérence minutieuse, finissaient toujours par capituler. Lorsque les bouchers qui « refusaient de tuer » étaient demeurés quelques jours sous les verrous, l'autorité se voyait forcée d'en venir à composition et le prix de la viande se trouva ainsi, à travers mille disputes, exactement ce qu'il eût été s'il n'avait dépendu que de la libre volonté des marchands et des acheteurs.

Une autre décision administrative défendait « de vendre ou tuer des agneaux pendant deux ans, à partir de 1726 ». Les règlements de police avaient souvent édicté, au XVII^e^ siècle, de semblables prohibitions et rappelé les édits de Charles IX et de Henri III qui, « pour faire régner l'abondance », prescrivaient, « sous peine du fouet », de ne tuer aucun agneau depuis le 1^er^ janvier jusqu'au 31 juillet de chaque année.

En fait de trafic extérieur, la règle, pour les blés, c'était la prohibition. On voulait, sous l'ancien régime, les empêcher de sortir, comme, aujourd'hui, on veut les empêcher d'entrer. Il serait facile de citer des douzaines de lettres patentes ou ordonnances royales à cet effet et quant aux défenses analogues, émanant des municipalités ou des corps judiciaires, c'est par

centaines que l'on en trouverait; car tout le monde se mêlait de la « police des blés ». Ces diverses autorités agissaient d'ailleurs en des sens contraires; c'était l'usage du temps. Il ne faut pas trop s'en plaindre; les oppositions réciproques maintenaient pour les sujets un reste de liberté.

Lors des chertés excessives du XVI^e^ siècle, la crainte des spéculateurs avait fait prendre des mesures draconiennes contre ceux qui semblaient immobiliser à leur profit plus de grains qu'il ne convenait : « défense de garder chez soi du blé pendant plus de deux ans, si ce n'est pour sa provision », permission aux municipalités et aux officiers de justice de faire ouvrir les greniers privés et de prescrire la vente des blés qui s'y trouvaient, « à prix compétent et raisonnable ». Des mesures aussi exorbitantes, se produisant au moment où la marchandise déjà faisait défaut, avaient bien entendu pour effet de paralyser encore davantage sa distribution et d'activer la disette.

Le marchand, il est vrai, était souvent obligé de céder ses grains au prix que les autorités avaient fixé, suivant leur bon plaisir. La puissance sociale, en agissant de la sorte, croyait servir les intérêts du public; mais, au contraire, lorsque « messieurs de la maison de ville » édictaient des maxima au-dessous du cours normal, « leur prudence, au dire d'un écrivain du XVI^e^ siècle, tournait à nuisance »; il ne venait plus de blé. Le trafic, violenté, se dérobait.

Toutes les villes, sous l'ancien régime, taxaient le pain, comme font aujourd'hui encore nombre de localités, où l'arrêté municipal ne gêne personne, parce qu'il est d'accord avec les cours. La commune d'autrefois, qui souvent s'efforçait de réduire arbitrairement le prix au profit du consommateur, se heurtait à des oppositions incoercibles.

Nos pères, dans ce genre, ont tout essayé; ils ont lutté corps à corps durant des siècles avec tous les prix, mais surtout avec ce prix du grain dont dépend l'existence des hommes, sans parvenir à le maîtriser. Nous n'inventerons rien, en fait de règlements, qu'ils n'aient avant nous inventé. Nous ne saurions faire un pas dans cette voie sans marcher dans leurs pas d'hier. Et le tout aboutissant à l'impuissance, particulièrement en ce qui concerne les salaires des diverses professions, qui ne sont pas plus affectés par cet appareil qu'un chêne ne l'est d'un coup de poing.

Une concurrence exotique, régulatrice des prix, remplissait, dans les simples chefs-lieux de sénéchaussée comme dans les centres populeux. l'office de la publicité des journaux ou du catalogue des grands commerçants actuels. Les foires étaient les bazars ambulants d'une population immobile. Paris lui-même, quoique le trafic normal y fût plus mouvementé qu'ailleurs, avait ses deux grandes foires annuelles : l'une à Saint-Denis, — le Lendit, — l'autre en plein faubourg Saint-Germain.

Tous les règlements se relâchaient, tous les obstacles s'abaissaient pour faciliter les transactions; la procédure et la paperasserie étaient muselées. Une légende — je veux croire que ce n'est qu'une légende — prétend qu'à Bordeaux, durant les quinze jours de foire qui se tenaient au printemps et à l'automne, le cours habituel des lois était suspendu. Les pères avaient, dit-on, droit de vie ou de mort sur les enfants et les maris sur leurs femmes et n'encouraient aucune peine s'ils en usaient, pourvu qu'ils jurassent avoir obéi à un mouvement regrettable de colère.

Les personnes qui seraient tentées de croire que la liberté absolue du travail, proclamée par la Révolution et existant aujourd'hui sur notre sol, a eu pour

conséquence de supprimer les rapports immédiats entre artisans et consommateurs, en tuant le petit patron et en créant la grande industrie, se méprennent étrangement. Ce qui a suscité la grande industrie, ce n'est pas la liberté, c'est le machinisme. Dès l'ancien régime, à mesure que le machinisme s'introduisait dans une profession, elle prenait la nouvelle forme industrielle, témoin les textiles qui, en 1789, étaient déjà organisés en manufactures.

L'ouvrier d'ailleurs ne recueille pas nécessairement le bénéfice des succès de l'industrie : même il semble que le développement de l'industrie, chez certains peuples, ait tenu surtout à leur misère ; autrement dit au bas prix de la main-d'œuvre, résultant de son abondance excessive.

Dans les derniers siècles de la monarchie, le travailleur ne connut du progrès que le revers. Resserré chaque jour davantage par une propriété terrienne plus jalouse, dont les récents acquéreurs émergeaient des rangs du peuple, livré aux exigences d'un souverain, jadis nominal et comme légendaire, désormais effectif et toujours présent, superposé à ses anciens maîtres, l'homme de métier, l'homme de charrue, connut des angoisses que ses pères évitaient plus aisément que lui.

Parfois il arriva que les moments où « la France » était le plus heureuse furent souvent ceux où « les Français » étaient le plus malheureux. Le pays faisait l'admiration du monde et le désespoir de ses habitants. Durant la guerre de Trente Ans, lorsque les tailles, en maintes provinces, ne se recouvraient plus qu'au moyen d'archers et de garnisaires, lorsque les sergents du roi enlevaient les meubles, puis les portes et le toit même de la maison et qu'une foule de contribuables, ruinés, vagabondaient par la campagne,

on dansait à la cour, trois fois de suite, un ballet qui avait pour titre : « La félicité dont jouit la France! ».

Et l'ironie de ce contraste ne choquait point le gouvernement d'alors; il ne l'apercevait même pas, préoccupé qu'il était uniquement des succès politiques du royaume qui masquaient à ses yeux le désastre des individus. L'État prospérait en effet, tandis que les particuliers s'épuisaient. Mais « le devoir des particuliers n'est-il pas de se sacrifier au bien de l'État »?

D'ailleurs, dit le cardinal de Richelieu, « si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir...; il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail ». Nous étions loin ici de la « journée de huit heures »! Pourtant ces paroles si amères de Richelieu dans son Testament politique étaient conformes aux idées de son époque. Le grand patriote ne s'imaginait nullement que le peuple dont il parlait était l' « État » même, tout au moins la portion la plus intéressante de l'État, puisqu'il en formait la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Ce ministre si dévoué à la nation n'avait peut-être jamais causé une heure en toute sa vie avec un paysan, avec un ouvrier. On en pourrait dire autant de Louis XIV, et autant de Louis XV.

Durant ces quatre étapes parcourues par l'homme des champs, serf au début, puis vassal, ensuite sujet, enfin citoyen, sa besogne a été, est la même. Il labourait esclave; électeur, il laboure encore. Il a gagné son pain dans la servitude, il est forcé de le gagner aussi dans l'indépendance. Mais, sous l'apparente uniformité de sa vie, sa situation s'est plus d'une fois modifiée. Serf, il était tout près de son maître, chez qui l'intérêt engendrait la justice. Vassal-roturier, il avait des droits nettement définis vis-à-vis de son sei-

gneur. Sujet, il est loin de son roi qui l'ignore, et il n'a point de droits contre les agents du fisc. Or c'est surtout par des impôts, et souvent par des impôts oppressifs, que l'Etat s'est manifesté aux travailleurs des deux derniers siècles. La question du bien-être matériel est distincte, comme on l'a dit maintes fois dans ce livre, de la civilisation et de l'égalité politique. Il n'y a pas plus de soixante-dix ans qu'à Paris, durant la première partie du règne de Louis-Philippe, les maçons, malgré les révolutions qui s'étaient succédé, n'avaient d'autre repas du soir que la « soupe tourmentée » c'est-à-dire du pain délayé dans de l'eau chaude.

Cet équilibre entre la population et les subsistances, si heureusement rompu de nos jours au profit des travailleurs, au point que l'offre de marchandises arrive parfois à dépasser la demande — « surproduction » admirable, qui crée de nouvelles jouissances en sollicitant des consommations nouvelles, — cet équilibre avait peine à se maintenir à la fin de l'ancien régime et l'on a déjà remarqué que, sous Louis XVI, la multiplication des hommes était plus rapide que l'accroissement des objets nécessaires à la vie. Ceci ressort de la comparaison du prix des hommes — c'est-à-dire du taux des salaires — avec le prix de la vie — c'est-à-dire de la valeur des vivres et des vêtements, des logements et des combustibles.

Il n'arrive pas toujours que l'aisance fasse augmenter la population, ni que la gêne la fasse diminuer. Il est, de par le monde, des populations aisées dont le chiffre demeure immobile; il y a au contraire des populations prolifiques et grossissantes, quoique extrêmement dénuées. En certains pays, comme l'Espagne, les salaires demeurent très bas, quoique la population soit très faible; en certains autres,

comme l'Irlande, la population demeure très dense, quoique les salaires soient très bas.

L'accroissement de la population est d'ailleurs compatible avec les troubles politiques. Nous en avons un exemple dans ce fait, singulier mais positif, que durant la révolution de 1789, le nombre des habitants augmenta. De 1790 à 1806, le département de la Seine-Inférieure vit son effectif accru de 7 p. 100. Au contraire, en des époques de calme et de prospérité, la population reste parfois presque stationnaire, — témoin la France actuelle, — ou même elle décroît, — témoin les temps pacifiques du ministère de Fleury, sous Louis XV.

Durant la guerre de Cent Ans, dans ce temps où la vie humaine, si peu respectée, valait si peu de chose, les bras de l'homme valaient beaucoup ; on le voit par la comparaison du taux des salaires avec le prix des marchandises. Au milieu de cette confusion où toutes les lois sombraient, la loi économique, c'est-à-dire la force des choses, demeurait souveraine.

Avec la paix, au début, le salaire réel augmenta puisque le coût de la vie diminuait. Sans doute le défrichement alla plus vite que le peuplement, la production dépassa la consommation, parce que les nouveaux habitants créaient plus de blé, de bestiaux et d'autres denrées qu'ils n'en absorbaient.

Dépossédé au XVI^e^ siècle, par la crue de la population, du bien-être matériel dont il avait joui au Moyen Age, le paysan français ne le recouvrera plus que de nos jours. De 1601 à 1790, il traversera de bonnes et de mauvaises périodes, il sera plus ou moins à son aise, puisque le salaire annuel du manœuvre, pour 250 journées de travail, évalué en monnaie actuelle d'après le prix de la vie, oscillera de 570 francs sous Henri IV à 400 francs sous Louis XVI — il est aujour-

d'hui de 750 francs pour 300 journées de labeur — mais il ne reverra plus ces rétributions de 870 et 900 francs qu'il avait eues sous Louis XI et Charles VIII, ni même ces 650 à 750 francs qu'il gagnait tout au long des XIV^e^ et XV^e^ siècles et qu'on lui allouait encore jusqu'à Henri II (1550).

Au XVIII^e^ siècle la paix et l'extension de la population amenèrent un autre genre de malaise : celui des pays qui ont plus de monde qu'ils n'en peuvent occuper. Il y a cent dix ans, les trois quarts des habitants des Hautes-Alpes s'expatriaient pendant six à sept mois d'hiver pour gagner leur vie ailleurs ou mendier. Les gens de Limousin et d'Auvergne allaient, dit l'intendant, servir de manœuvres en Espagne afin d'avoir de quoi faire subsister leur famille. En pays vignoble, chaque année, « les vignerons sont en partie réduits à l'aumône durant la saison morte ».

Le développement de la population dans l'ancienne France a eu pour résultat de diminuer les recettes de l'ouvrier et de grossir ses dépenses. Le phénomène inverse s'est produit aux époques où la population a décru : la main-d'œuvre alors augmentait et les denrées baissaient. Lorsque les salaires se réduisaient sous l'influence de la multiplication du nombre des bras, on pourrait croire que le prolétaire profitait, comme consommateur, de l'avilissement des façons, qui lui préjudiciait comme producteur. Seulement le renchérissement des matières premières absorbait et au delà, l'économie réalisée sur le travail, de sorte que l'ouvrier perdait à la fois comme vendeur de main-d'œuvre et comme acheteur de denrées.

Perte d'autant plus grande qu'il s'agissait d'une marchandise où l'effort de l'homme a moins de part : la viande, le combustible. Il entre dans le prix d'une livre de bœuf ou d'un stère de bois beaucoup plus de

terre que de fabrication. La baisse des frais de fabrication n'affectait pas ces objets, et cent autres, dans une mesure comparable à la hausse de la propriété foncière.

A travers les heures sombres ou glorieuses que le royaume avait traversées, indifférent à toutes ces péripéties, à ces révolutions civiles, à ces guerres extérieures, à ces intrigues ou à ces exploits que nous content les livres et qui passaient au-dessus de sa tête, parce que dans le Français d'autrefois, ils n'atteignaient tout au plus que l'homme public, le « citoyen », c'est-à-dire une toute petite partie de son individu, le paysan, l'ouvrier a, de père en fils, labouré, tissé, battu le fer, fendu le bois, scié la pierre. Il a, comme on dit, « gagné sa vie » suivant cette destinée cruelle qui oblige la masse à peiner pour ne pas mourir.

Cette vie fut plus ou moins large, plus ou moins dure, mais la marche de la société ne l'avait pas adoucie et, par une contradiction désolante, la civilisation semblait n'apporter, il y a cent ans, que des privations et des misères au commun des êtres. De ce recul, la machine gouvernementale, la « politique ». était-elle donc responsable? Non, certes, mais elle n'avait aucun moyen de lutter contre une force omnipotente devant qui les combinaisons des potentats ou des parlements ne sont que poussière. Les salaires avaient obéi à la loi économique : l'accroissement de la population avait réduit le prix du travail et haussé le prix de la terre.

Ce jeu des forces anciennes a été favorablement bouleversé dans le siècle présent par l'introduction d'un élément nouveau : la science.

A voir la population française passer de 25 millions d'âmes environ en 1790, à 39 millions en 1910, tandis

que les salaires *réels* ont environ doublé, on s'est pris à douter de la vérité des formules que les savants avaient cru dégager jusqu'alors; et les propositions du sage Malthus ont semblé les rêves d'un méchant homme. Or ces formules, jadis rigoureusement vraies, ont cessé de s'adapter au temps présent : il demeure évident que, plus la somme des denrées, des vêtements, du combustible, des matériaux de construction et des marchandises de toute nature sera grande, par rapport au nombre des hommes qui se les partageront, plus chacun de ces hommes aura chance d'en avoir davantage. Seulement, la capacité de production de l'homme était jadis étroitement limitée : limitée par l'énergie infime de son bras, limitée par le faible rendement de la terre, limitée par la superficie mesquine de son pays où il demeurait enclos comme en un petit monde. Les prix de toutes choses, et aussi le prix du travail, se mouvaient à l'intérieur de ces bornes inflexibles.

La science est intervenue; elle a multiplié la productivité de l'homme et celle de la terre; elle a élargi la sphère d'action de chaque individu, de chaque pays; elle l'a étendue jusqu'à la totalité du globe. Économiquement parlant, malgré les barrières douanières, la créature du xx^{e} siècle n'a plus de patrie.

Deux cultivateurs qui remuent la terre et la sollicitent aux antipodes l'un de l'autre concourent ensemble à qui vendra, sur un point quelconque de la planète, le meilleur produit au meilleur marché.

Et de même que, pour le transport des personnes, on ne dit plus que telle localité est à cent ou deux cents lieues de telle autre, mais qu'elle en est éloignée de sept ou de quatorze heures; que l'on ne s'occupe plus, pour mesurer l'espace dans les voyages, de la

distance, mais seulement de la durée; de même, pour les transports de marchandises, on n'a plus à calculer la distance ni la durée, mais seulement les frets maritimes et les tarifs de voie ferrée. Et l'on peut dire que tel quintal de blé ou de viande est à 4 ou 6 francs de tel autre.

Cette révolution est-elle terminée? Qui pourrait le dire? Qui voudrait le croire? N'apparaît-elle pas, à nos yeux éblouis, comme l'aurore d'une ère incroyablement heureuse qui va s'ouvrir pour nos descendants? Augurer un progrès indéfini serait absurde, sans doute; moins absurde cependant que supposer le progrès d'hier fatalement arrêté au point où il est parvenu. Rien ne s'oppose à ce que le domaine des machines s'étende — au fait, il s'étend tous les jours — à ce que les engins nouveaux soient plus parfaits et mus d'une autre façon que leurs devanciers; rien ne s'oppose à ce que l'on trouve de nouvelles substances pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer, se loger ou que l'on se procure les anciennes plus aisément, ou qu'on les utilise avec plus d'adresse, moins de peine, plus de profit. Dans la voie des engrais artificiels, par exemple, dont la découverte transforme l'agriculture, n'est-il pas de nouveaux secrets que le génie d'un chimiste peut contraindre la nature à révéler demain?

Il est donc possible que la science dérange encore, à notre avantage, le vieil équilibre entre le travail, la population et la terre, sous lequel nos pères vivaient courbés. Il est certain qu'elle l'a, depuis un siècle, prodigieusement changé. Mais la loi subsiste tout entière, loi éternelle que les lois politiques n'influenceront pas : ces dernières se flatteraient vainement d'améliorer le sort du plus grand nombre, en modifiant la distribution des richesses existantes, lorsque

c'est seulement par la création de richesses nouvelles que ce sort peut devenir meilleur. Pour que les salaires augmentent encore, il n'est qu'un moyen : multiplier les produits davantage que les hommes, afin que le travail de l'homme acquière vis-à-vis d'eux un plus haut prix.

CHAPITRE XIV

Riches du passé et du présent.

Les richissimes d'aujourd'hui six fois plus riches et douze fois plus nombreux que ceux de l'ancien régime. — Trois sortes d'opulences de 1200 à 1900. — L'avoir global des Français monte à 235 milliards de francs. — La croissance de cette fortune est récente; elle a quadruplé depuis soixante-quinze ans. — Répartition de la fortune entre les citoyens. — 85 p. 100 de la population capitaliste ne possèdent que 13 p. 100 du capital. — 95.000 familles en possédent 45 p. 100. — Anciennes fortunes des rois saint Louis, Charles VII, François Ier, Louis XIV. — Fortunes de Richelieu, de Mazarin. — Détail de la richesse de Jacques Cœur. — Budgets du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, du Dauphin de Viennois comparés à ceux de nos grands industriels et commerçants actuels. — Fortunes des « traitants » et financiers des XVIIe et XVIIIe siècles. — Concini, Zamet, le duc d'Epernon. — Pensions du beau Dunois, du comte d'Angoulême. — Fortunes des grands seigneurs; revenu des duchés. — Dots des princesses du XIIIe au XVIe siècle, des filles de maisons chevaleresques, de gens de robe et de bourgeois modernes. — L'inégalité augmente entre les fortunes; plus les hommes courent plus ils s'espacent.

Les richissimes d'aujourd'hui sont six fois plus riches ou, à fortune égale, *douze fois plus nombreux* que les plus riches personnages de l'ancien régime; ils sont *dix fois plus riches* ou *vingt fois plus nom-*

breux que les plus opulents princes des temps féodaux.

Deux sortes d'opulences s'étaient succédé durant six cents ans, de 1200 à 1800 : au Moyen Age, il semble que la collectivité ait dû payer sans compter ce dont elle avait le plus besoin : l'ordre, la sécurité, la paix. A qui donnait... ou promettait ces biens primordiaux, allait de droit l'argent, avec la puissance et la gloire. L'homme d'argent, c'est l'homme de force, le guerrier qui a réussi. Il a gagné, il a droit de jouir du butin, de la portion du sol qui lui appartient; propriétaire des gens comme des choses, et tirant du tout le meilleur parti, en économiste plus ou moins habile, tantôt avide et tantôt débonnaire, fastueux parfois et parfois thésauriseur, jusqu'à ce qu'un plus fort le dépossède et le remplace. *Tels furent les riches du Moyen Age.*

Lorsqu'ils eurent tous été dépossédés et remplacés par un suzerain unique qui, ne tolérant plus d'autre force que la sienne, rendit l'ordre obligatoire et la sécurité banale, il fallut organiser le « faire-valoir » de cette seigneurie énorme, d'allure et d'espèce nouvelles, que l'on nommait l' « État ». Bon gré, mal gré, la collectivité paya pour avoir la guerre extérieure, comme elle avait payé précédemment pour avoir la paix intérieure, et, tondue d'assez près pour la gloire, elle récompensa amplement les intermédiaires indispensables qui savaient comment la tondre, et se chargeaient de l'opération : maltôtiers, partisans, collecteurs et trésoriers de haut grade. Ceux-ci acquirent, de Henri IV à Louis XVI, des fortunes de princes féodaux, plus liquides et moins périlleuses à défendre. *Tels furent les riches des temps modernes.*

A la fin du premier Empire, lorsque toutes les opulences notables de l'ancien régime parurent avoir été

balayées par la Révolution, que les illustres bénéficiaires des largesses de Napoléon eurent été réduits à la portion congrue, il sembla, dans ce pays nivelé, ordonné, voué par la loi au morcellement des héritages, ne plus rester place pour aucune des ascensions financières dont on avait gardé le souvenir.

Cependant il plut à la collectivité de payer ceux qui organisaient, non ses gendarmes ou ses impôts, mais son bien-être, ses jouissances privées. A qui sut lui fabriquer quelque marchandise nouvelle ou lui vendre à bas prix quelque objet jadis cher, susciter et satisfaire un désir assez durable pour devenir un besoin, augmenter par cette production la richesse publique, le public donna pour récompense une part de cette richesse accrue, part incomparablement plus grande que celle des soldats couronnés du temps chevaleresque, ou des pourvoyeurs de budget du temps monarchique. Tels sont les riches du temps présent.

Les enrichissements individuels s'étaient opérés au Moyen Age non par la force de la loi, mais par la loi de la force; par le déplacement de la richesse existante, et non par la création de richesses nouvelles. Même, lorsqu'elles prenaient leur source dans la violence, les grandes fortunes détruisaient des richesses autour d'elles, en même temps qu'elles en concentraient à leur profit. Ce mode d'enrichissement était donc funeste à la communauté.

Celle-ci pourtant ne se plaignait pas autant de la « richesse-fléau » d'autrefois, qu'elle réclame contre la « richesse-bienfait » du temps présent. La politique affirmait naguère que les inégalités étaient naturelles et le peuple, dès lors, les croyait justes. De nos jours, la loi les proclame injustes parce qu'il plaît à l'opinion de les estimer déraisonnables. Cependant

l'inégalité d'autrefois n'était pas un bien, et celle d'aujourd'hui n'est pas un mal social. Mais, singulière ironie du progrès, la résignation de nos pères masquait à leurs yeux des maux réels, et l'inquiétude de nos contemporains leur engendre des maux imaginaires.

La fortune acquise est d'ailleurs très diversement répartie entre les citoyens de notre république. L'avoir global des Français monte à environ 235 milliards de francs représentés par la propriété rurale — 70 milliards — les immeubles urbains — 55 milliards — et les valeurs mobilières — 110 milliards.

Remarquons, entre parenthèses, que la croissance de cette fortune française est très récente : elle a plus que quadruplé en soixante-quinze ans. D'après les chiffres authentiques, fournis par l'administration fiscale, elle ne dépassait pas 46 milliards en 1826, atteignait 70 milliards en 1850, 135 milliards en 1869, et 204 milliards en 1900.

Prenons la fortune — passif déduit[1] — et voyons à qui elle appartient : pour la plus grande part, à un très petit nombre de personnes; et pourtant cette fortune est d'hier. Elle est d'hier, puisqu'en 1830 elle ne valait pas plus du quart de ce qu'elle vaut aujourd'hui. Par conséquent ces riches aussi, ces privilégiés, sont d'hier.

Ce ne sont ni des vestiges d'anciens régimes, épargnés par la tourmente révolutionnaire, ni des créatures du régime censitaire, des monarchies constitutionnelles antérieures à 1848; ce sont, comme disaient les Romains, des « hommes nouveaux »,

(1) Sur les 235 milliards existant, 190 seulement sont connus du fisc; et ces 190. après déduction du passif, se réduisent à 174.

issus du régime de suffrage universel, et particulièrement de la présente république puisque, depuis 1870, la richesse nationale s'est accrue de moitié. Nouvelle preuve que la politique et l'économie sociale ont leurs domaines distincts ; que la seconde est maîtresse d'instituer des aristocrates de fait pendant que la première crée des démocrates de droit.

Et, coïncidence fondamentale à noter, c'est à partir du moment où cette élite s'est enrichie, — a partir de 1850, — que le taux des salaires de la masse s'est élevé ; et, plus les privilégiés s'enrichissaient, depuis 1870, plus le prix du travail, sous toutes ses formes, augmentait, tandis que le prix des objets nécessaires à la vie tendait à décroître. Tels sont les faits singuliers qui s'offrent à la méditation des sages.

Il est des millions de Français, — à peu près le tiers des adultes, — dont personne n'hérite et que l'enregistrement ignore, parce qu'ils n'ont rien ; rien à laisser ni à perdre, que leur vie à laquelle ils ont pourvu au jour le jour, dont ils ont exactement « joint les deux bouts », sans se soucier, sans pouvoir peut-être la « solder » en excédent.

Dans les deux autres tiers, où commence l'épargne, aux trois groupes les moins fortunés, qui forment un effectif de 11.390.000, — 85 p. 100 de la population capitaliste, — appartiennent seulement 13 p. 100 du capital : 23 milliards de francs. Ils vivent de leur travail, uniquement ou presque, puisque les revenus de 10, de 50 et de 200 francs correspondant à leurs capitaux respectifs, ne leur donnent pas moyen de vivre autrement. On en pourrait dire autant des 1.473.000 personnes qui occupent le degré suivant dans la hiérarchie pécuniaire, avec une

fortune globale de 31 milliards de francs, soit 21.000 francs pour chaque part individuelle. La vie oisive n'est matériellement possible qu'à la classe où le capital de 17 milliards représenté par les fortunes de 50 à 100.000 francs se partage entre 240.000 foyers. Avec les 2.850 francs de rente, que donnent à chacun leur 71.000 francs, ils subsisteront, s'il leur plaît, sans rien faire. A plus forte raison les 155.700 familles du rang supérieur, — 100.000 à 250.000 francs, — qui possèdent 24 milliards et demi de francs et jouissent séparément de 6.240 francs de rente.

Ces trois derniers groupes constituent un bloc de 1.869.000 ménages, que l'on peut nommer la « bourgeoisie de l'argent ». Ils sont propriétaires de 42 p. 100 du capital national, bien qu'ils ne représentent que 14 p. 100 de la population capitaliste.

Unies ensemble, les six catégories que nous venons d'envisager forment la presque totalité, 99,35 p. 100, — des Français propriétaires et ne possèdent pas beaucoup plus de la moitié, — 55 p. 100, — des propriétés existantes. Il est déjà parmi eux de grandes disparités ; puisque le premier échelon, — de 1 à 500 francs, — qui contient près du tiers de la masse des hommes, n'a pas le centième, — 0,60 p. 100, — de la masse des biens ; tandis que le sixième échelon, — 100.000 à 250.000 francs, — comprenant le centième de la masse des hommes, jouit de près du septième, — 13 p. 100 de la masse des biens.

L'autre moitié de la fortune française, — 45 p. 100, — appartient à moins du centième de la nation : 95.000 familles possèdent à elles seules 78 milliards et demi. Et, parmi ces riches encore, les parts sont bien différentes ; à 54.000 d'entre eux, — ayant de

250.000 à 500.000 francs, — il n'échoit en tout que 10 milliards et demi de francs; tandis que les 1.045 seigneurs des fortunes supérieures à 5 millions sont ensemble nantis d'environ 14 milliards, chiffre inférieur seulement d'un tiers au capital des 11 millions de Français les moins fortunés.

Quels qu'aient été les progrès de l'épargne depuis un demi-siècle, il est donc évident que ceux de la richesse ont été plus grands encore et que cette richesse a été l'apanage d'une élite. L'argent, le libre argent, s'est aggloméré, avec l'organisation industrielle du XIX^e^ siècle, en moins de mains que ne s'étaient agglomérés la terre et les serfs avec l'organisation féodale, et que ne s'étaient même agglomérés les charges lucratives, les biens d'Église et les deniers pompés sur l'État avec l'organisation monarchique.

Seulement, ici, la richesse nouvellement conquise n'est point dérobée au peuple, ni obtenue du roi, mais bien créée, tirée du néant par la science; et cette conquête individuelle de quelques-uns est accompagnée d'un gain collectif de tous, d'un gain vraiment social.

On s'enrichissait aux temps féodaux par la guerre privée, en ruinant ses voisins; aux temps modernes par l'usure publique, en s'appropriant les fonds de l'Etat. On s'enrichit aux temps actuels en enrichissant ses voisins et l'État. L'opération est certainement plus honnête.

Il existe présentement, dans notre république, 1.000 personnes ayant 200.000 francs de rentes mobilières ou foncières, sans tenir compte de leurs bénéfices commerciaux ni de leurs gains professionnels. Parmi ces 1.000, il en est 350 qui jouissent de plus de 500.000 francs de revenus. De ces 350, on en peut

citer 120 disposant annuellement de plus d'un million de francs de recettes ; 50 d'entre eux ont un budget normal de plus de trois millions de francs, et, sur ces 50, il en est une dizaine qui tirent de leurs capitaux une somme supérieure à cinq millions de francs par an.

Or nous ne trouvons personne au Moyen Age qui puisse être comparé aux 50 particuliers, formant les deux plus hautes catégories de nos revenus actuels. Personne, du XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^, n'a possédé plus de 5 millions de rente, ni même de 3 à 5 millions. Seule la dépense de saint Louis en 1251, année de croisade, atteint 3.880.000 francs ; mais ce total, très exceptionnel, ne se retrouve plus les années suivantes. Louis IX n'avait rien d'un prodigue ; la pension de la Reine, sa femme, pour ses dépenses personnelles était, en 1261, de 40.000 francs[1]. Maintes Parisiennes de nos jours reçoivent davantage de leur mari, dans les ménages qui possèdent un million de rente.

D'après les Comptes de l'Hôtel, en 1316, la dépense de Philippe le Long, l'un des derniers Capétiens directs, était de 2.650.000 francs, dont 1.700.000 francs pour la maison du Roi, 780.000 pour celle de la Reine et 170.000 pour les enfants de France. Peu après la fin de la guerre de Cent Ans, en 1450, Charles VII, dans la seconde partie de son règne, se contentait d'un budget de 1.062.000 francs. Louis XI, trente ans plus tard (1483) disposait pour sa maison d'une somme

1. Je rappelle au lecteur que tous les chiffres, sans exception, contenus dans ce volume sont exprimés en monnaie actuelle, d'après la *puissance d'achat* des métaux précieux. Ainsi la dépense de saint Louis était, en monnaie de 1251, de 48.558 livres tournois valant, *intrinsèquement*, 971.160 francs, de 4 grammes et demi d'argent, qui, au pouvoir de l'argent contemporain, correspondent à 3.880.000 francs de 1910.

deux fois et demie plus forte : 2.760.000 francs, tandis qu'au XVI^e^ siècle, des princes réputés pour leur faste, ne consacrent à leur personne et à leur cour, François I^er^ que 1.280.000 francs (1516) et Henri II que 1 million 141.000 francs (1558).

Trois siècles plus tard, à l'avènement de Louis XIV, le budget du royaume était monté à 450 millions et le budget du Roi à 21 millions de francs.

Cette « liste civile » un peu inférieure aux 25 millions dont jouissait l'empereur Napoléon III, absorbait une part proportionnellement beaucoup plus forte des recettes nationales : 4,50 p. 100 en 1640, contre 0,25 p. 100 en 1870. A ces 21 millions de dépenses, le roi du XVII^e^ siècle n'aurait pu faire face avec les fruits de son domaine privé.

Or, quoiqu'il ne puisse être fait aucune assimilation pratique entre un roi du XVII^e^ siècle et un financier du XX^e^, nous avons en France tel concitoyen qui possède aujourd'hui ces 20 millions de revenus privés — que Louis XIV n'avait pas — et qui n'a pas les mêmes frais de représentation que Louis XIV.

Trois personnes ont joui, sous l'ancien régime, d'un budget de 5 millions de rente, mais ce ne furent pas non plus des personnes privées : le duc Gaston d'Orléans et les cardinaux de Richelieu et Mazarin. Monsieur, frère de Louis XIII, longtemps son héritier présomptif, aurait disposé de plus de 5 millions par an. Nous avons aujourd'hui des marchands de nouveautés et des fabricants de fer qui gagnent tout autant.

Le cardinal de Richelieu possédait davantage : pauvre « évêque crotté », comme il s'intitule, réduit en 1617, après la chute du maréchal d'Ancre, à emprunter pour faire figure, il laissait à sa mort 940.000 francs de rentes en terres.

Mais la grande ressource de Richelieu furent les bénéfices ecclésiastiques, prieurés, doyennés, abbayes innombrables dont il porta les titres, s'abstint de faire les fonctions, mais ne manqua pas de toucher les fruits.

De sorte que, moitié en biens d'église dont il tirait 7 millions de francs annuels, moitié par diverses autres ressources, le premier ministre jouissait de 14 millions de rentes. Mais la plus grande partie de ce budget était éphémère et prenait fin avec lui. Richelieu n'était pas thésauriseur comme son successeur Mazarin, qui laissa 195 millions de francs.

Sauf les trois cas que je viens de citer, il n'y eut, jusqu'à la Révolution, aucun revenu privé supérieur, ou égal à 5 millions, et ceux-là mêmes peuvent-ils s'appeler des revenus « privés »?

Et non seulement il n'y eut plus de tels apanages bien que, de nos jours, il y en ait une dizaine, mais on ne pourrait même citer aucun revenu analogue à ceux qui — au nombre de quarante — oscillent aujourd'hui entre 3 et 5 millions de francs.

La catégorie suivante, celle des revenus de un à 3 millions, qui se compose de nos jours d'une centaine d'individus, en comptait une dizaine au plus sous l'ancien régime, souvent moins. Au Moyen Age c'est à peine s'il s'en trouvait cinq ou six. Encore devrons-nous, afin d'arriver à ce modeste effectif, tenir pour véridiques les chiffres, peut-être exagérés, que l'opinion de leurs contemporains attribua à certains personnages qui, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, payèrent leurs succès de leur tête.

Les seules grosses fortunes non princières de ces époques ont été celles de Jacques Cœur, sous Charles VII, et du chancelier Duprat sous François I^er^.

Au point de vue du tonnage et de la capacité de

transport, il existe, dans nos ports français actuels de l'Océan ou de la Méditerranée, 500 armateurs plus importants que n'était Jacques Cœur avec ses douze voiliers. N'oublions pas que deux siècles plus tard, sous Louis XIV, il ne sortait encore de Marseille que 150 navires par an (dont 32 seulement pour la Turquie) et que le mouvement total était alors de 50.000 tonnes, dans un port où il est aujourd'hui de 7 millions.

Mais, pour Jacques Cœur, le chiffre d'affaires était proportionnellement élevé : parce que les marchandises dont il faisait commerce étaient toutes des objets de luxe de haut prix. Son bénéfice net surtout — comparé au chiffre d'affaires — était notable, parce qu'il n'avait guère de concurrents.

Malgré tout, en additionnant les biens de Jacques Cœur, on atteindra au plus à 27 millions de francs pour l'apogée de cette proverbiale fortune. Celle du chancelier Duprat, acquise à moins de frais et de risques en puisant dans la caisse royale, aurait été, si l'on en croit les mémoires du temps, de 36 millions de francs tant en immeubles qu'en espèces.

En dehors de ceux-ci tous les autres richissimes furent, au Moyen Age, les possesseurs de provinces, de départements ou d'arrondissements actuels, connus sous les noms de rois, ducs ou comtes de ces territoires; parce que la propriété féodale se confondait avec la souveraineté. Tous étaient des hommes d'épée, parce qu'une propriété ne se conservait qu'à la pointe de l'épée. Ces grands feudataires étaient, au point de vue de la fortune, bien inférieurs à nos grands industriels et commerçants d'aujourd'hui. On a vu plus haut que les budgets personnels des monarques français variaient, suivant la prospérité de leurs affaires, de 1 à 3 millions de francs; ce sont les budgets actuels

de nos principaux raffineurs de sucre et fabricants de chocolat.

Le duc de Bourgogne dont les fiefs, moindres en étendue, surpassaient en aisance ceux de son royal cousin, dépensait, en 1404, 2 millions de francs par an. Ce sont les dividendes annuels du directeur propriétaire de notre journal parisien le plus répandu. Les Etats de Jean sans Peur, partie français, belges, hollandais et allemands, comparables par leur bizarre découpage à ceux du roi de Prusse de 1860, englobaient le plus beau lot économique de l'Europe d'alors : le littoral flamand, peuplé d'ouvriers d'art, de marins et... de banquiers. Aussi son maître laissait-il derrière lui tous les autres princes.

Si l'on en juge par les dots que les autres seigneurs de rang analogue donnent à leurs enfants, par celles qu'apportent en mariage leurs épouses et surtout par leur dépense annuelle, le comte de Savoie se trouve avoir, au XIII^e^ siècle, 600.000 francs de rente et plus tard, lorsqu'il eut conquis le Genevois et le Piémont, 900.000. Il n'est pas de grande marque de vins de Champagne dont le propriétaire actuel n'ait davantage.

Le Dauphin de Viennois, en vendant ses domaines au roi de France pour 4.200.000 francs, ne faisait pas un mauvais marché ; car l'argent rapportait 10 p. 100 et il n'avait pas auparavant plus de 400.000 francs de rente. Le comte d'Anjou, le comte de Périgord, le comte de Roussillon, roi de Majorque, n'en possédaient pas davantage. Le duc d'Orléans, père de Louis XII, avait 540.000 francs, et l'on peut regarder un revenu de 500.000 francs comme rarement dépassé par les suzerains de nos anciennes provinces au Moyen Age. Or, nous avons aujourd'hui 350 concitoyens qui jouissent de plus de 500.000 francs de rente.

Et nous en avons 600 qui ont de 200.000 à

500,000 francs, c'est-à-dire plus que le comte de Bar, qui en avait 150.000 et autant qu'Alain le Grand, sire d'Albret, père du premier roi de Navarre de cette maison, qui en avait 200.000. La famille de Rohan était citée, au XV^e^ siècle, pour sa richesse territoriale qui, d'après un inventaire détaillé, monte à 280.000 francs de rente. Nos 7 ou 8 agents de change les plus achalandés se font deux fois autant à la corbeille parisienne.

Au Moyen Age, il ne s'était vu pour ainsi dire nul revenu annuel, — sauf celui des rois, — supérieur à un million. N'oublions pas qu'il y en a aujourd'hui 150; il s'en vit jusqu'à une dizaine à la fois au XVII^e^ siècle. Leurs possesseurs furent Zamet, le banquier de la Cour, qui avouait 34 millions, Bouhier de Beaumarchais, le trésorier de l'Épargne, qui donnait à sa petite-fille 5 millions en mariage, lorsque Henriette-Marie de France, épousant le futur roi d'Angleterre Charles I^er^, ne recevait que 3.750.000 francs de dot.

D'autres obtenaient le même chiffre, mais par des sources moins assurées; le maréchal d'Ancre, venu en France sans un sou vaillant, évaluait, en 1617, son avoir total à 44 millions de francs.

De toutes ces prises, rapidement faites, Concini ne jouit pas longtemps. Plus heureux que le fils du petit notaire florentin, le cadet de Gascogne Nogaret de la Valette conserva et accrut, sous les premiers Bourbons, ce qu'il avait acquis sous les derniers Valois et mourut duc d'Épernon, avec 1.700.000 francs de rentes. La moitié venait de ses dignités multiples, le reste de 23 terres titrées dont il était propriétaire.

Mobilières au contraire, plutôt que foncières, étaient les fortunes de financiers, récemment édifiées, qui sont le trait caractéristique de l'époque. C'est la première fois que des particuliers amassent beaucoup d'argent

autrement que par la force, la première fois qu'ils le conservent autrement qu'à main armée. Il est alors entrepris par l'État sur ses sujets une sorte d'expédition intérieure, non point belliqueuse, mais pécuniaire. Le gouvernement fonde le budget; il prend aux uns, demande aux autres et parvient à se faire offrir, — en mettant aux enchères les fonctions publiques, — ce qu'il ne peut ni prendre, ni demander.

Les « généraux » des finances et leurs officiers de tout grade, chargés de lever des contribuables et de ranger en bataille cette armée de pistoles, d'écus et de louis d'or, en gardèrent une bonne part. L'État le savait un peu, mais n'en avait cure, puisqu'il lui fallait de l'argent et qu'il n'avait pas le choix des moyens. De temps à autre, sous prétexte de reviser leurs comptes, il rançonnait légèrement ses voleurs; petit impôt supplémentaire, levé sur les collecteurs d'impôts.

Cette création de la fiscalité, au XVII^e^ siècle, permit au partisan Le Camus et à Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, de gagner qui 25 millions, qui 30 millions de francs, au fermier des gabelles Feydeau de laisser 1.900.000 francs de revenus, au payeur des rentes Le Ragois et au surintendant Bullion de se faire des rentes de 3 millions de francs. De même la création de la féodalité, au Moyen Age, avait permis à Bernard le Louche de se faire comte d'Armagnac, à Guillaume Taillefer de s'instituer comte d'Angoulême, à Thibaut le Tricheur et à Godefroy le Barbu de gagner le comté de Champagne et le duché de Brabant.

Il n'y eut certainement pas, au XVIII^e^ siècle, d'aussi exceptionnelles richesses qu'au XVII^e^, ni parmi les financiers, ni parmi les grands seigneurs, et si le passif du prince de Guéménée atteignit 65 millions de francs, lors de sa faillite en 1783, cela ne prouve pas

que cette branche de la maison de Rohan eût jamais possédé une pareille somme.

Le premier duc de Rohan, tige des Rohan-Chabot, qui posséda, sous Louis XIII, 780.000 francs de rente, était regardé comme un des plus opulents de son temps. A juste titre, car la catégorie des revenus inférieurs à un million et supérieurs à 500.000 francs, qui, au Moyen Age, comptait seulement quelques grands vassaux et qui se compose, en 1910, de 150 personnes, ne comprenait guère, aux deux derniers siècles, qu'une quinzaine d'individus, dont 4 ou 5 prélats cumulateurs de grandes abbayes et trois ou quatre chefs de maisons illustres.

A ceux-là, du reste, rien dans l'ancien état social ne garantissait la durée de cette supériorité, puisque le duc de La Trémoille n'avait plus, en 1788, que 550.000 francs de rente, tandis que son aïeul, cent ans avant, en possédait plus du double.

Quant aux revenus inférieurs à ceux qui précèdent, mais supérieurs à 200.000 francs, ou atteignant au moins ce chiffre, l'on en compte environ 600 dans la France actuelle. Il n'y en avait sans doute pas plus de 70 dans la France monarchique, pas plus de 40 dans la France féodale.

On voit, par le détail des recettes dont se composaient les fortunes, combien était rare un budget de 200.000 francs et combien peu en approchaient. A côté des suzerains propriétaires effectifs de grands fiefs, au Moyen Age, leurs proches, frères ou enfants, n'ont que des revenus de bourgeois du xx^{e} siècle. La pension annuelle du « Beau Dunois », le bâtard d'Orléans, était, en 1433, de 27.000 francs. Les princes légitimes n'étaient pas mieux rentés : le comte d'Angoulême, petit-fils de Charles V et grand-père de Francois I^{er}, recevait 23.000 francs. La dépense

annuelle de la duchesse de Bourgogne, douairière, à Arras, était de 42.000 francs.

Le plus grand nombre des princesses, du XIII^e^ au XV^e^ siècle, sont gratifiées de dots qui varient de 600.000 à 700.000 francs. Telles sont communément celles que les héritières, appartenant aux maisons de Bourgogne, d'Artois, de Savoie, de Bar, de Genève, de Poitiers, de Viennois, de Périgord, apportent à leurs maris, lorsque les finances paternelles sont assez prospères, le fiancé assez exigeant ou l'alliance à conclure assez flatteuse pour que les parents de la future agissent avec largesse et s'imposent quelque sacrifice.

Hormis ces cas, les dots sont assez sensiblement réduites. Au commencement du XIII^e^ siècle, une princesse de Lorraine recevait en dot 240.000 francs, au XIV^e^ siècle, la dot de Thiébault, fils aîné du duc de Lorraine, Ferry III, était de 300.000 francs. Duc à son tour et devenu veuf, ce prince se remaria avec Isabelle d'Autriche, fille de l'empereur Albert, qui reçut en dot 435.000 francs.

Chez les vassaux de moindre envergure, sauf quand il s'agit d'une orpheline, unique héritière de sa maison, nous ne rencontrons plus de dots qui dépassent 100.000 francs et nous en trouvons souvent de 20.000. Dans la haute chevalerie, 60.000 francs étaient une dot fort recherchée au XV^e^ siècle.

Aux temps modernes où les roitelets, maîtres d'un ou deux départements, ont été remplacés au point de vue de la richesse par des officiers de finance, maîtres d'une ou deux dizaines de millions, et par des seigneurs de cour, titulaires d'une pension sur le Trésor, les chiffres ont beaucoup haussé. Le « plus gros mariage » de Paris, à la fin du XVI^e^ siècle, avait été celui de la fille du président Jeannin avec 420.000 fr.

de dot; au milieu du XVII^e^, la fille du chancelier Séguier en reçut 1.500.000. L'écart entre ces deux sommes permet de mesurer l'ascension récente de la noblesse de robe. De pareilles dots sont inconnues dans la noblesse d'épée.

Quoiqu'il soit impossible de prétendre évaluer, dans la France d'autrefois, le nombre des possesseurs d'une richesse moyenne ou d'une large aisance, comme nous pouvons le faire dans la France contemporaine, grâce aux taxes sur les successions ou sur les loyers, il est certain qu'il y a, dans la population de 1910 comparée à celle de 1700 ou de 1500, une proportion beaucoup plus forte de gens qui possèdent 10.000, 20.000 ou 40.000 francs de rentes.

Les différences entre l'ancien régime et le temps présent ne sont pas les mêmes à tous les degrés de l'échelle sociale. Elles sont beaucoup moindres, par exemple, dans la classe populaire, dont les recettes, prises en bloc, ont seulement doublé, que parmi les richissimes dont la fortune a sextuplé. L'écart s'est donc tendu entre ceux qui sont le plus riches et ceux qui le sont le moins, — bien que tous se soient enrichis, — parce qu'ils ne se sont pas enrichis pareillement. Et là encore, on peut observer une loi naturelle de la vie, qui est l'inégalité par la sélection. Plus les hommes courent et plus ils vont vite, plus ils s'espacent et se dépassent. Plus l'humanité progresse, plus l'inégalité s'accroît entre les peuples; plus un peuple progresse, plus l'inégalité s'accroît entre ses citoyens.

C'est le contraire de ce que l'on croit et de ce que certains souhaitent, mais c'est la vérité. Et l'on pourrait en dire autant des trésors de la science que des trésors de l'argent. Plus augmente le savoir humain, plus augmente aussi la distance entre

ceux qui savent le moins et ceux qui savent le plus. En fait d'argent, on peut estimer que les revenus intermédiaires entre 5.000 francs et 200.000 étaient, il y a cent cinquante ans, trois ou quatre fois moindres; que, par conséquent, la masse de la bourgeoisie a vu tripler son aisance et quadrupler son opulence. Ses recettes ont ainsi progressé plus que celles du peuple, qui ont doublé, et moins que celle des ultra-privilégiés, qui ont sextuplé. Mais l'effectif de ces familles richissimes n'est que de 1.000, celui de la bourgeoisie, grande et petite, est de 420.000 et celui des ménages qui vivent uniquement de leur travail est de 10 millions et demi.

Puisque les recettes des classes laborieuses ont doublé, ce ne sont pas elles qui ont fait les frais de l'accroissement d'opulence des riches. Mais le doublement des recettes de ces dix millions et demi de familles exigeait un chiffre annuel de milliards très supérieur à l'accroissement de revenus des autres classes; d'autant que la population française a augmenté de plus de moitié depuis 1789. Il a fallu que la demande de main-d'œuvre fût énorme pour faire hausser le prix du travail, alors que les travailleurs, par leur multiplication même, tendaient à le faire baisser. Il a fallu surtout que la même quantité de main-d'œuvre correspondît à une quantité de production plus grande, afin que chaque ouvrier, produisant beaucoup plus qu'il ne consomme, la part de chacun dans la consommation générale pût s'accroître. Tel a été le mécanisme du progrès industriel qui a changé, à notre avantage, l'ancien rapport entre la production et la consommation de toutes choses.

Mais cette révolution a eu pour effet de créer au profit de ceux qu'on pourrait nommer les capitaines de la production, entraîneurs et organisateurs du

travail national, un privilège d'argent, précaire et bref sans doute, mais considérable, et dont le résultat a été d'établir une aristocratie pécuniaire au sein de cette démocratie politique, et d'en étager la hiérarchie sur des bases beaucoup plus larges, et avec des degrés beaucoup plus distancés que ceux d'autrefois. De sorte que, pour arriver à ce que les moins aisés d'entre nous fussent deux fois plus aisés que n'étaient leurs grands-pères, il a fallu concéder aux plus riches d'entre nos parvenus de l'usine ou du comptoir la faculté de devenir trois, quatre ou six fois plus riches que les parvenus du fonctionnarisme monarchique et du féodalisme militaire.

CHAPITRE XV

Les appointements et honoraires.

L'Argent est maître chez lui. — Cette indépendance s'étend au prix des hommes. — L'Argent n'est maître que chez lui. — Il peut être confiné dans son domaine. — Disjonction opérée de nos jours entre la richesse, la puissance et les honneurs. — Les traitements, bénéfices et honoraires forment, avec les salaires, une recette double du revenu des capitaux. — Soldes militaires depuis le Moyen Age. — Appointements des professeurs, des magistrats, des fonctionnaires civils. — Les emplois privés beaucoup plus nombreux et mieux rétribués de nos jours que ceux de l'Etat. — Les maréchaux de la Nouveauté. — Les directeurs de sociétés industrielles. — « Actionnaires » et « obligataires » de la vie. — Honoraires des médecins. — Un grand médecin supérieur à un simple ministre. — Honoraires des avocats. — Evolution entre la magistrature et le barreau. — Goût de la chicane aboli de nos jours. — Bénéfices des gens de lettres. — Le profit de l'homme de lettres ne dépendait pas nécessairement jadis du genre de ses travaux. — Ce qui a créé la lecture universelle n'est pas l'enseignement universel, mais le bon marché des imprimés. — Pourquoi les honoraires des auteurs dramatiques ont augmenté.

L'Argent est maître chez lui. L'indépendance des prix, qui ne souffrent aucun joug et bravent toute autorité, est l'un des faits principaux que ces études ont pour objet d'exposer avec preuves à l'appui. Cette indépendance des « prix », dans l'acception

la plus vaste du mot, est universelle et absolue : elle s'étend aux prix des hommes, comme aux prix des choses, et au prix de tous les genres d'hommes, salaires ou appointements, bénéfices ou honoraires.

L'Argent et ses créatures : l'Aisance et la Richesse évoluent parmi nous à la manière des forces de la nature, brutales et aveugles. Le penseur constate ces fluctuations et les explique; le naïf seul prétend les maîtriser, sous prétexte qu'elles ne sont pas « justes » toujours ni « raisonnables ». Et en effet elles ne le sont ni plus ni moins que les réactions chimiques ou les phénomènes géologiques. Cependant personne n'accuse d'immoralité la géologie ou la chimie.

Il est donc tout à fait oiseux de rechercher si les grandes fortunes sont nuisibles ou utiles dans un Etat, si les gros lots d'argent sont l'apanage des branches d'activité les plus utiles à la nation et, dans chaque branche d'activité, la récompense des plus méritants. En effet, nous voyons tous que, dans cette distribution des biens par la loi économique, les mérites les plus hauts ne sont pas les plus profitables, que les mieux payés ne sont pas toujours les plus estimés, que des intelligences, également doublées de travail et de volonté, sont rétribuées très diversement suivant les besognes auxquelles elles s'appliquent et qu'un notaire par exemple gagne plus qu'un explorateur, un poète ou un astronome.

Au fond de toutes les revendications du temps présent apparaît clairement la volonté d'intervenir dans la distribution des richesses. Cette prétention noble et généreuse repose sur l'idée qu'il doit y avoir un rapport de justice entre le travail et son prix; elle domine toute la politique et gît au fond des aspirations de la foule, indiscutée comme un axiome. La foule voit très bien, parce que cela crève les yeux,

que ce rapport de justice, qu'elle croit logique, n'existe nulle part; il s'est donc créé un courant d'opinion déterminé à l'établir par la force. L'étude scientifique des faits montre que cette pierre philosophale du XX^e^ siècle est une chimère; il est bon de le démontrer parce que cette erreur trouble la raison des hommes et, par voie de conséquence, la paix des Etats.

La « monnaie » de justice ne peut être qu'une monnaie « morale », une monnaie d'estime; encore le salaire payé en cette monnaie n'est-il pas nécessairement juste, car les mœurs varient. L'on n'estime pas autant les mêmes choses dans tous les siècles et l'on n'estime pas toujours les choses qu'il faut. Surtout il n'y a pas connexité entre la monnaie d'estime et la monnaie d'argent, parce que l'on ne paie pas les choses à proportion du cas que l'on en fait, mais simplement du désir que l'on en a.

Dans le milieu d'où sortent les plus notables opulences, dans le monde financier, industriel et commercial, ce ne sont pas les sortes de commerce ou d'industrie les plus indispensables à la nation, les plus géniales ou les plus hasardeuses, qui ont procuré de nos jours les plus gros bénéfices; soit parce que la marge des gains s'y trouvait réduite par la concurrence, soit parce qu'ils se prêtaient moins que d'autres à la concentration en peu de mains. Et parmi les élus des grands et extraordinaires succès d'argent, il s'est trouvé des simples ou des pirates que le hasard s'est plu à visiter ou à seconder. Tout cela, semble-t-il, est connu, mais il est bon de le redire.

Au reste, si les millions se décernaient par autorité ministérielle comme les palmes académiques, au lieu de se conquérir en des batailles où la chance a grande part, il n'est pas certain qu'ils seraient partagés avec

plus d'équité. Pour exciter la haine des bras contre les têtes, on dit aux premiers : C'est vous seuls qui avez tout créé; vous êtes les artisans de toutes ces richesses que possèdent quelques-uns; donc ceux-ci vous les ont volées. Pourtant cette masse de travailleurs n'a rien créé du tout, c'est un outil, une force inerte. Le seul « auteur » est celui qui conçoit l'idée, qui dresse le plan, qui dirige les forces; sans lui, la foule ouvrière ne ferait, ne pourrait et ne serait rien, rien que ce qu'était l'homme primitif, l'homme des cavernes, qui chassait et pêchait pour ne pas mourir.

Le « créateur » qui serait fondé à se plaindre, à protester contre le spéculateur ou le patron enrichi, ce n'est pas le manœuvre exécutant, l'homme de peine, qui profite de la confection de ces richesses nouvelles dans son bien-être et ses salaires accrus, c'est l'homme de science, invisible générateur de cette vie progressive, père des machines, des substances et des inventions, dont l'application pratique profite le plus souvent à autrui. Celui-là pourtant ne se plaint pas.

Mais si l'Argent est maître chez lui, il n'est maître que chez lui. Si l'Argent n'a pas plus souci de la « raison » dans le choix de ses favoris que les prix n'ont souci de la « justice » dans leurs rapports vis-à-vis les uns des autres, — et que peuvent la raison ou la justice contre l'offre et la demande, contre l'abondance ou la rareté? — si la richesse se forme donc, se dissipe ou s'accroît à sa guise, suivant ses lois propres qui n'ont rien à démêler avec les lois politiques ou morales, son domaine, son rôle peuvent être bornés plus ou moins par la législation et par les mœurs.

L'Argent peut être plus ou moins confiné chez lui ; par la Constitution, suivant que certaines charges ou

dignités s'achètent ou ne s'achètent pas; par l'Opinion, suivant le rang assigné par elle aux biens de la fortune, parmi les autres biens, les autres forces, les autres prestiges de la terre. Il n'est pas rare d'entendre dire que le rôle de l'argent s'est accru de nos jours et que nous sommes menacés de ploutocratie. J'aurai donc l'air d'énoncer un paradoxe en affirmant que c'est plutôt le contraire qui est arrivé : la ploutocratie ne semble point à craindre; nous serions plutôt enclins à la « ploutophobie ».

C'est dans le passé, sous l'ancien régime, depuis la fin du Moyen Age jusqu'à la Révolution, lorsqu'il ne se faisait plus grand'chose par la Force et qu'il ne s'en faisait guère par l'Opinion, que l'Argent a régné en France. Presque tout se vendait, puissance et honneurs, emplois civils et militaires, et la noblesse elle-même dont les titres étaient inséparables des terres sur lesquelles ils reposaient. Il fallait être riche pour devenir quelque chose et, si la faveur du prince distinguait parfois un homme pauvre, elle en faisait du même coup un grand et un riche, parce que la richesse était la conséquence ordinaire du pouvoir.

Pour l'opinion publique de jadis, cette richesse, voyante et fastueuse, attirait par elle-même le respect et le légitimait d'ailleurs par la noblesse et les dignités qui s'y annexaient. Elle unissait ainsi l'ensemble de ces « grandeurs d'établissement », suivant le mot de Pascal, en face desquelles les « grandeurs naturelles », le talent et la science, demeuraient bien peu de chose. Les individus adonnés aux professions libérales, dont nous allons pénétrer ici le budget, dépendaient étroitement par leur bourse de cette élite pécuniaire. Ils ne souffraient point de lui être domestiqués dans leurs intérêts, sinon dans leurs personnes, et le commun peuple leur donnait dans son esprit une

place conforme à celle qu'ils occupaient dans la hiérarchie sociale.

Il s'est opéré de nos jours une disjonction absolue de ces biens et de ces forces autrefois associées : richesse, puissance et honneurs. Notre époque, où il y a plus d'argent aggloméré chez quelques-uns, est aussi celle où l'argent donne, à ceux qui le possèdent, le moins de pouvoir. Au cours du XIX^e^ siècle, il n'y a pas eu de grands hommes d'État enrichis par la politique; il n'y a pas eu de gros millionnaires portés au gouvernement par l'argent. Tel député peut vendre son vote, tel ministre jouer sur des nouvelles et tel président de la République mettre de côté pour sa famille ses frais de représentation ; ce sont là des grivèleries sordides, elles rapportent peu, elles déconsidèrent beaucoup. L'opinion les réprouve aujourd'hui tandis qu'elle ne s'en choquait pas naguère.

Si le pouvoir ne donne plus l'argent, l'argent ne donne pas davantage le pouvoir. De richissimes entrés, grâce à leur fortune, dans les assemblées électives, il ne s'en voit, à droite ou à gauche, qu'un fort petit groupe, beaucoup moins que de gens besogneux. Par contre, nombre de candidats millionnaires, aussi bien de gauche que de droite, échouent et, d'une manière générale, les postes officiels, grands ou petits, sont occupés par des gens médiocrement aisés.

Bien qu'il n'y ait plus en cette démocratie de privilèges de naissance, il subsiste encore des descendants de ces privilégiés. Or, la Richesse a plus perdu à l'abolition de la Noblesse que l'aristocratie elle-même. Turcaret ne peut plus acquérir à beaux deniers comptants un marquisat authentique, comme sous Louis XV ; tandis que le propriétaire d'un nom historique continue d'acquérir par contrat de mariage, comme sous Louis XV, les capitaux de Turcaret. Ici, les lois ont

enlevé à l'or une capacité d'achat ; les mœurs ont conservé à la race une capacité d'échange.

L'Argent n'a même pas le privilège de se multiplier lui-même, je veux dire de créer la richesse. Il ne joue qu'un petit rôle dans sa formation ; témoin le succès de la plupart des grandes entreprises industrielles et commerciales, de celles qui sont aujourd'hui les plus florissantes, les plus lucratives, et qui ont débuté presque toutes avec d'infimes capitaux.

Un autre avantage enfin, une autre supériorité, a échappé à la Richesse ; le respect, la considération des hommes, est allé à ces « professions libérales », faites de « grandeur naturelle », qui, plus que toutes, donnent maintenant « l'honneur » et où l'argent ne sert à rien pour réussir. Quelques-unes d'ailleurs donnent aussi l'argent : non seulement un grand riche qui n'est que riche a moins de prestige aujourd'hui, sauf peut-être pour son portier, qu'un grand peintre ou un grand avocat ; mais ceux-ci même arrivent, par leur parole ou leur pinceau, à compter parmi les citoyens très opulents.

Les recettes des particuliers ne consistent pas, pour la plus grande part, dans l'intérêt des capitaux mobiliers et fonciers, mais dans le prix du travail. Que ce prix du travail s'appelle « traitement » pour l'instituteur, « honoraires » pour le médecin, « courtage » pour l'agent de change, « solde » pour le capitaine ou « salaire » pour le charpentier et « gages » pour la servante, les noms donnés à ces rémunérations sont de médiocre importance. Ils changent avec les temps et avec les susceptibilités des intéressés : au XVII^e^ siècle, le maréchal de France demandait ses « gages » ; le cuisinier du XX^e^ siècle dit plutôt ses « appointements ». Question de nuances ; le paiement effectué a toujours la même cause et la même destination.

Il fait vivre la quasi-totalité de la nation, puisqu'il n'y a pas quatre familles françaises sur cent qui possèdent 50.000 francs de capital et jouissent par conséquent d'un revenu probable de 2.000 francs.

Le revenu du capital placé n'est en effet qu'une partie, et la moindre, des recettes générales de la nation ; les 12 milliards de salaires, de gages ouvriers et agricoles, les 3 à 4 milliards de bénéfices annuels des patentés du commerce et de l'industrie, les 2 à 3 milliards d'appointements des fonctions publiques ou privées et d'honoraires des professions libérales, font, chaque année, une somme double certainement des intérêts que rapportent les biens mobiliers et fonciers. Et c'est l'activité des transactions, l'émulation des découvertes, la course au succès, rêvé par tous, atteint par peu, qui a simultanément enfanté l'opulence des uns et le bien-être des autres.

Mais, comme les fortunes, les traitements, loin de se niveler, accusent au contraire, les uns vis-à-vis des autres, une tendance à l'inégalité. Ils se sont élevés beaucoup plus, pour l'élite de chaque profession, que pour la masse de ceux qui l'exercent. Partout, sauf pour les fonctionnaires de l'État, l'écart s'est tendu entre les plus gros et les plus petits appointements, entre les plus gros et les plus petits honoraires : les médecins, les ingénieurs, les avocats, les professeurs, les artistes renommés, sont aujourd'hui dix et quinze fois plus payés que ceux qui excellaient dans les mêmes branches il y a deux ou trois cents ans ; tandis que le commun des individus adonnés à ces professions gagnent seulement deux ou trois fois plus que leurs devanciers.

Enfin le partage des lots se fait aujourd'hui tout autrement que jadis. La place de chaque besogne, de chaque service, sur l'échelle des traitements a gran-

dement changé. Ce ne sont plus du tout aux mêmes sortes de gens que vont les larges émoluments. En chaque siècle, deux influences ont présidé à la répartition : la loi de l'offre et de la demande a fait enchérir les gens que l'on jugeait les plus utiles ; les mœurs ont associé les plus hauts appointements, naguère aux dignités les plus éminentes, maintenant aux capacités les plus rares.

C'était tout le contraire au Moyen Age : les charges publiques étaient de beaucoup les plus lucratives, et, parmi les charges publiques, les emplois guerriers étaient, au point de vue des appointements, hors de pair. Parmi les traitements que j'ai notés, le plus haut est de 257.000 francs, attribué en 1553 au chambellan de Charles-Quint. Le titulaire de cette charge est un personnage exceptionnel et quasi souverain, le célèbre comte d'Egmont, prince de Gavre, le vainqueur de Saint-Quentin, future victime du duc d'Albe. Au Moyen Age, les traitements supérieurs à vingt-cinq mille francs sont attribués exclusivement à des offices militaires et à des charges de cour, remplies par des gens d'épée. Sur les traitements de 10.000 francs à 25.000, 70 p. 100 se rapportent aux mêmes emplois, 30 p. 100 à des postes civils, dont 16 à des magistrats, 5 à des receveurs de finances, 5 à des médecins ou chirurgiens, 1 à un artiste et 3 à des gens d'Église.

Un brave chevalier, un écuyer bien monté, se payaient jadis le même prix qu'un chef de bureau d'aujourd'hui dans un ministère. Les traitements civils, attachés aux emplois de finance, de police et des autres branches d'administration ont suivi dans les temps modernes une marche inverse à celle des soldes militaires. Celles-ci ont baissé, ceux-là ont monté.

La catégorie qui a le plus enchéri parmi les traite-

ments civils de l'État est, comme on l'imagine sans le secours d'aucune statistique, celle des fonctionnaires de l'Instruction publique. Un bon professeur, au Moyen Age, devait s'estimer heureux d'avoir la solde d'un bon arbalétrier. Il l'obtenait rarement, autant que l'on en peut juger, tandis qu'aujourd'hui le professeur de Sorbonne est mieux payé que le général de brigade.

Mais c'est dans les administrations privées et parmi les professions libérales que se rencontrent presque exclusivement les gros émoluments, et qu'ils s'y trouvent en très grand nombre et à des taux jadis inconnus.

Quoique le « gouvernement » ait prodigieusement grossi, essaimé et pullulé, par ses fonctionnaires et par tout ce qu'il les charge de faire, de surveiller ou d'empêcher, ces 50.000, 100.000 et 200.000 francs par an, que l'État du Moyen Age et de l'ancien régime concédait ou procurait à ses généraux, à ses chanceliers, à ses sénéchaux, à ses gouverneurs, à ses archevêques, à ses intendants, à ses grands dignitaires, l'État contemporain ne les leur donne plus. Il alloue au maximum 35.000, 25.000, 20.000, 16.000 fr. à ses préfets, à ses commandants de corps d'armée, à ses premiers présidents, à ses recteurs, à ses conseillers d'Etat; et ceux qui, dans les postes officiels, civils ou militaires, touchent plus de 15.000 francs par an, ne forment pas aujourd'hui *un effectif total de mille personnes*, y compris les agents diplomatiques et les trésoriers de finance dont les uns sont astreints à une représentation onéreuse et les autres au dépôt d'un fort cautionnement.

Parmi les emplois privés, au contraire, en la place des courtiers et des « facteurs » du marchand en gros, des clercs et scribes du banquier, des contremaîtres

et « suppôts » du manufacturier, petites gens et de basse mine du XVIII[e] siècle, nous voyons des salariés de haute envergure, puissants personnages qui, sous titres de directeurs, administrateurs ou gérants, sont à la tête des chemins de fer, des compagnies de navigation et autres entreprises de transports, des usines et des magasins géants, des établissements de crédit aux bras longs et multiples, des journaux, des hôtels monstres, des théâtres, des docks, des sociétés d'assurances, d'éclairage, des houillères et des industries de toute sorte où les émoluments de 50.000 francs ne sont pas rares, où il s'en trouve un bon nombre de 100.000 francs et quelques-uns bien supérieurs.

Les trois « maréchaux de la Nouveauté », qui mènent le magasin le plus prospère en ce genre, se partagent un traitement de 600.000 francs, égal à la moitié de celui du Président de la République. Les douze commis supérieurs qui les assistent et forment leur conseil touchent autant que le conseil des ministres. Au-dessous d'eux, et pour l'ensemble des grands bazars à Paris, il existe au total plus de 250 traitements de 25.000 et 20.000 francs — égaux à ceux des préfets de 2[e] et 3[e] classes — encaissés par les chefs de comptoir et assimilés.

Et cela, dans une seule branche d'activité commerciale. Quoique ainsi transformés, ceux que l'on appelait sous la Restauration des « calicots » n'en sont pas moins des prolétaires de naissance, qui capitalisent leur intelligence et leur énergie. Les principaux employés de l'industrie, quoiqu'ils possèdent une instruction technique supérieure, sont aussi dénués le plus souvent de tout capital matériel; ils ne possèdent que le capital personnel, mais leur salaire d'une année arrive à représenter une fortune; 10 p. 100 sur les bénéfices au gérant de cette société métallur-

gique, qui occupe des milliers d'ouvriers, est-ce trop payer sa valeur? Non, sans doute, puisqu'il est seul responsable du succès. Mais, d'après le dividende moyen depuis vingt ans, cela équivaut à un traitement de 700.000 francs, le triple de ce que Charles-Quint, dans sa magnificence, donnait au prince gouverneur des Pays-Bas. Colbert n'avait pas autant lorsqu'il réformait la France; encore se servait-il lui-même et prenait-il dans la caisse à l'insu du Roi!

La société humaine, observée sous l'angle des intérêts, se compose d' « actionnaires » et d' « obligataires ». Tous les humains sans exception, et peut-être sans le savoir, — comme M. Jourdain pour la prose — possèdent un capital et le font valoir.

Quelques-uns ont acquis ou hérité le capital matériel (argent, terres, biens quelconques); tous reçoivent en naissant le capital personnel (force, intelligence, facultés diverses). Ce capital personnel est bien plus important que l'autre. Non seulement la plus grande part des recettes globales de la nation, les deux tiers aujourd'hui, — lui appartiennent, mais encore il conquiert et s'annexe fatalement le capital matériel, chez tous les peuples et en tous les temps. Tandis qu'au contraire les détenteurs du capital matériel le perdent, quand ils sont dénués de ce que nous nommons ici le « capital personnel ».

Les voies et moyens par où s'acquiert la richesse varient suivant les époques, et, de même que les fortunes modernes ne se composent pas d'éléments semblables à ceux des fortunes anciennes, les capacités propices au gain ont changé avec les siècles; dans un capital personnel, la vigueur physique et la bravoure guerrière, réservée par les nations de 1910 à l'usage externe, ne sont plus les « valeurs » lucratives qu'elles étaient il y a cinq cents ans. L'aptitude financière au

recouvrement des impôts et à la gestion des fonds d'État n'ont plus cette utilité privée, en vertu de laquelle le « traitant » d'ancien régime expropriait quelque peu le Trésor à son profit individuel.

Suivant ses besoins et son état social un peuple paie tel ou tel mérite par le don de l'opulence, et les citoyens qui obtiennent cette opulence par leur effort intellectuel travaillent, soit comme « actionnaires », soit comme « obligataires ». Les actionnaires de la vie sont ceux qui mettent au jeu sans réserve leurs biens ou leurs personnes, qui ont part à l'intégralité des chances et des risques et s'exposent à gagner beaucoup ou à tout perdre. Ces capitaines d'aventures, ces hardis routiers, sont les commerçants et industriels d'aujourd'hui ; ce sont aussi les avocats, médecins, artistes, gens adonnés aux professions libérales et les entrepreneurs de travail à la tâche.

Les « obligataires » sont ceux qui placent et louent leurs capitaux matériels ou personnels à taux limité, mais garanti. Le mirage des perspectives lointaines et indéfinies de la spéculation ne les séduit pas. Ils en redoutent les dangers et les désastres et se mettent à l'abri derrière un traitement fixe : ces prudents chevaliers, ces archers circonspects d'aujourd'hui sont les fonctionnaires de tout uniforme et les rentiers de tout repos ; ce sont les ouvriers payés à l'heure et à la journée.

Mais, qu'ils se cantonnent dans un salaire ou se livrent tout entiers aux profits et pertes, il arrive qu'en tout temps les genres d'affaires qui distribuent les gros « dividendes » aux actionnaires, sont aussi ceux qui servent aux obligataires les gros « intérêts » ; que les soldes militaires furent élevées lorsque la guerre menait à la fortune; que les traitements civils de l'Etat furent avantageux lorsque le « royaume » était, pour

ses fournisseurs, le client taillable et débonnaire par excellence ; et qu'enfin de nos jours, où le libre négoce avec l'universalité des citoyens est la source principale de richesse, c'est dans les services et les administrations privées que foisonnent les plus hauts honoraires comme les plus hauts appointements.

Seulement, toutes les professions « libérales », soit qu'elles répondent à un besoin, soit qu'elles procurent un plaisir, sont aujourd'hui gratifiées d'honoraires et d'appointements tout à fait supérieurs à ceux des fonctionnaires de l'Etat ; tandis qu'aux siècles anciens c'était le contraire. L'État n'a donc plus la même importance ; il ne joue plus le même rôle dans notre vie. Certes il a grandi, mais plus encore que lui, plus que la « France publique », a grandi la « France privée » ; et il est tout de même plus facile à un homme de talent, — hors du terrain sacrifié aux passions politiques, — d'être quelque chose aujourd'hui malgré le peuple que naguère malgré le roi.

L'individu a plusieurs aspects. Le talent, le succès, la considération et le profit sont choses tout à fait distinctes, tantôt unies et tantôt séparées. On peut avoir le succès sans le talent, la considération sans le succès, le profit sans la considération ou inversement. La possession de l'un de ces avantages n'entraîne ni n'exclut la possession des autres.

Le rang social, le rang politique, le rang intellectuel et le rang pécuniaire, dépendent parfois les uns des autres et influent dans quelque mesure les uns sur les autres, en bien ou en mal : certaines besognes sont moins rétribuées que d'autres précisément parce qu'elles sont plus estimées, partant plus recherchées et que la concurrence des postulants y abaisse le salaire. Un haut rang social appelle en quelques pays un haut rang légal ; en d'autres il lui fait obstacle. Et,

réciproquement, un haut rang politique ne confère pas toujours un haut rang social, même en pays démocratique où l'opinion fait la loi ; parce que le peuple veut choisir ses maîtres, peut choisir ses maîtres, mais ne peut se persuader toujours que ceux qu'il a choisis méritent d'être ses maîtres.

Parmi les professions libérales, les situations enviées, qui résultent de l'offre et de la demande, ont été créées au profit de leurs favoris, les unes — celles des médecins et des peintres — par l'aristocratie des nouveaux riches ; les autres — celles des auteurs dramatiques et des acteurs — par l'aisance nouvelle de la démocratie.

Sous l'ancien régime, quelques médecins réussissent par la faveur du prince. Mais ces ascensions domestiquées demeuraient toujours éphémères, fragiles, à la merci d'un caprice ; et leur caractère saillant est de n'être point proprement « médical », mais « politique ». Elles ne proviennent pas de la capacité professionnelle du docteur, mais de la chance du courtisan.

De nos jours aussi des médecins parviennent aux honneurs politiques ; ils occupent, par les bonnes grâces du peuple, les premières charges de l'État, autant que les autres citoyens et même davantage puisque, dans un de nos derniers cabinets, se trouvaient à la fois à l'Intérieur, aux Finances et aux Travaux Publics, trois ministres-médecins. Voilà de quoi Saint-Simon eût été fort choqué ; lui qui louait Fagon d'être demeuré « toujours respectueux et toujours à sa place », place assez modeste sans doute en comparaison de celle d'un duc et pair.

Le médecin du XX^e^ siècle, s'il lui plaît de « sortir de son état », peut donc tenir un rang beaucoup plus haut que jadis dans la politique ; mais il ne peut plus comme jadis tenir, de par la politique, le premier

rang dans le corps médical. Or, il est clair que, dans notre démocratie, un grand médecin est supérieur à un simple ministre.

Quant aux avocats, depuis l'institution de la vénalité des charges, c'est-à-dire depuis la fin du XVI^e^ siècle jusqu'à la Révolution, entre ceux qui plaidaient et ceux qui jugeaient, la question d'argent établissait une ligne de démarcation presque infranchissable.

Dans une société où la situation sociale s'achetait avec les places, il fallait être riche pour devenir quelque chose, et, par cela seul qu'il ne menait pas à la richesse, le métier d'avocat ne donnait pas l'accès des honneurs. La majorité de ceux qui l'exerçaient y joignaient d'autres emplois, plus ou moins subalternes, qui les classaient dans l'opinion à un niveau modeste.

Une évolution radicale s'est opérée au XIX^e^ siècle entre la magistrature et le barreau ; socialement, nos avocats actuels sont égaux et nos grands avocats sont supérieurs à leurs juges, parce qu'ils possèdent cette noblesse démocratique qu'est la « notoriété ».

Si les avocats sont moins nombreux que jadis et s''il y a plus d'avocats sans causes que de médecins sans malades, c'est que l'effectif des plaideurs s'est beaucoup réduit dans notre siècle. Nous sommes infiniment moins processifs que nos pères et nos procès durent moins longtemps. C'est un goût aboli.

Il n'y a d'ailleurs pas d'explication à donner de ce que les grands avocats soient mieux rétribués que les grands écrivains, plus qu'il n'en pourrait être donné de ce qu'un kilo d'acier coûte aujourd'hui moins cher qu'un kilo de bœuf, tandis que c'était exactement le contraire au XV^e^ siècle. Les prix aussi ont leurs raisons,... que la raison n'a point à connaître.

Albert Dürer, quoiqu'il ne fût guère fortuné, paie à Anvers (1521) « pour un clystère destiné à sa femme qui est malade » 24 francs, — le même prix exactement qu'il vendait ses dessins ou ses portraits au fusain.

Parmi les gens de lettres, le gain que procure les œuvres de l'esprit ne dépend ni de leurs qualités propres, ni du rang qu'elles occupent, ni de l'influence qu'elles possèdent, ni des services qu'elles rendent, mais seulement du nombre de leurs amateurs. Dès lors, il y a d'excellentes raisons pour que la part de chaque auteur dans le salaire global ne corresponde pas à son rang ni à son effort. Personne ne trouve mauvais qu'une chanson puisse rapporter davantage qu'un dictionnaire, ni même que ce siècle, qui doit tout à la science, ne la paie pas.

La distinction fondamentale entre le salaire des gens de lettres d'aujourd'hui et d'autrefois consiste en ceci : que les auteurs jusqu'au XVII^e^ siècle ne vivaient pas du produit direct de leurs œuvres, puisque les œuvres imprimées ne rapportaient à peu près rien ; ils vivaient de l'estime que l'on en faisait, parce que l'estime se monnayait, depuis la Renaissance, non plus seulement en cadeaux des puissants, mais en pensions et bénéfices ecclésiastiques. Le profit de l'homme de lettres ne dépendait pas nécessairement, comme de nos jours, du genre de ses travaux.

Aujourd'hui les genres littéraires, sur l'échelle des profits, se classent suivant qu'ils peuvent tirer plus ou moins du public ; le roman le plus répandu ne rapportera pas le quart de la pièce de théâtre la plus représentée ; le livre d'histoire le plus réimprimé ne fera pas gagner le tiers du roman ; les vers les plus achalandés n'ont pas rendu la moitié du livre d'his-

toire; quant aux ouvrages de philosophie, d'érudition ou de science pure, ceux dont l'usage n'est pas obligatoire pour une clientèle scolaire vaudront aux plus illustres auteurs quelques poignées de louis.

Remarquons-le bien, ce qui a créé la lecture universelle n'est pas du tout l'enseignement universel de la lecture; ce ne sont ni les fondations d'écoles, ni les lois qui en facilitent ou en imposent la fréquentation. Cela c'est l'action « politique », toujours extrêmement bornée et assez impuissante. Tout autre a été l'action « économique », insensible, mais souveraine : une révolution s'est opérée de notre temps dans l'industrie typographique. Ce qui coûtait cher autrefois, — le papier et le tirage, — coûte aujourd'hui très bon marché; la composition — à bon marché jadis — coûte cher aujourd'hui. Il en résulte que naguère il n'était pas très onéreux d'établir un livre, mais que le bénéfice ne s'accroissait pas avec un tirage à grand nombre; tandis que maintenant les frais de composition se réduisent à rien pour peu que l'on multiplie les exemplaires. Et cette multiplication est possible par suite des presses à vapeur et de la pâte de bois ou d'alfa.

Le progrès matériel a rapproché le livre du lecteur; il a comblé le fossé qui les séparait : d'abord par l'invention des nouveaux papiers et des nouvelles machines à imprimer et à composer; ensuite, car le bon marché de l'objet n'eut pas suffi, par la hausse générale des salaires qui a permis aux particuliers les plus modestes de faire à cette dépense nouvelle une petite place dans un budget élargi.

Le gain de l'écriture — les honoraires des gens de lettres — ont-ils grandi en proportion de la dépense de lecture faite par la nation? On se figure sans peine que, les genres les plus lucratifs étant ceux qui s'adres-

sent à la foule, ne peuvent être aussi les plus relevés; parce que le nombre des gens qui pensent ayant augmenté infiniment moins que le nombre des gens qui lisent, il a fallu faire, pour les besoins énormes de ces derniers, une quantité d'écritures que l'on puisse lire sans penser.

Et, par exemple, ce n'est pas surtout avec son talent littéraire que l'auteur dramatique « fait de l'argent ». Sa pure valeur intellectuelle ne le nourrirait pas mieux qu'un philosophe. Mais il profite, en tant qu'ouvrier intellectuel, de tout ce qui dans le théâtre n'est pas d'une haute intellectualité : du besoin de divertissement et de toute la dépense d'agencement matériel faite pour satisfaire ce besoin. Ce que l'on paie en lui c'est le plaisir qu'il donne, bien plus que le mérite qu'il a; à preuve le succès de nombreuses pièces qui n'ont pas beaucoup de mérite mais qui donnent beaucoup de gros plaisir, du plaisir qu'il faut, et même de mille exhibitions qui n'ont pas de mérite du tout, mais dont les amateurs se régalent.

Ce n'est donc ni à leur groupement syndical, ni à la gestion habile et énergique de leurs intérêts que les auteurs dramatiques doivent l'accroissement de leurs gains, mais à ce fait que leur clientèle s'est grandement étendue et enrichie depuis 120 ans. Si les conditions matérielles de la vie ne différaient pas aujourd'hui de ce qu'elles étaient sous Louis XVI, au lieu des 60.000 ou 100.000 francs annuels de droits que distribuait la Comédie-Française de 1780 à 1789, elle en distribuerait peut-être le double; et ce serait tout. Ceux qui écrivaient pour la scène n'auraient pu s'imaginer qu'il fût possible un jour de répartir à leur corporation une somme telle que les 5 millions de droits encaissés l'année dernière.

Où l'on voit à quel point le milieu économique nous

domine et comment seul il crée les salaires, c'est dans le partage effectif des droits entre les auteurs dramatiques. L'inégalité a beaucoup augmenté entre eux, par ce seul fait matériel que la clientèle théâtrale s'étant multipliée, les pièces à succès se jouent beaucoup plus longtemps que naguère, rapportent par conséquent beaucoup plus ; tandis qu'avec le renouvellement rapide des spectacles d'autrefois, un plus grand nombre d'ouvrages avaient forcément accès à la scène et personne n'y pouvait faire de très gros profits.

En tout cas, les gens de lettres, les savants, les artistes de tout genre ont gagné beaucoup à l'avènement de la démocratie et même à un certain abaissement des fonctions publiques.

L'État contemporain, issu d'un parti, a des favoris encore parmi les gens de lettres ; à ceux de « son parti » il réservera les menues distinctions, le panache qui se donne par décret, y compris le panache de corbillard, les apothéoses d'outre-tombe ; mais du moins parmi nous, sauf les cuistres, personne n'a-t-il plus du roi-peuple cette peur que Racine avait du grand roi, et c'est quelque chose.

CHAPITRE XVI

De quoi se composaient les anciennes fortunes.

En France, presque personne qui soit très riche par la terre. — Quelques fortunes foncières du XVII^e^ siècle. — Mobilité ancienne des biens-fonds. — Les placements en bétail, location de vaches à l'année. — Formes d'acquisition de la propriété, inconnues de nos jours. — Droits d' « aubaine » et de « bâtardise ». — Le domaine « direct » ; il ne comporte aucune possession de terres. — La propriété urbaine, toute récente. — Les rentes « constituées », personnelles et mobilières. — Prêts sur gages corporels. — Le roi emprunte sur sa batterie de cuisine. — Rôle des métaux précieux et des bijoux, bien plus important qu'aujourd'hui. — La guerre est la principale « spéculation » du Moyen Age. — Prisonniers transmissibles par endossement comme des effets de commerce. — Rentes sur l'État, sociétés par actions au XVII^e^ siècle. — Commandites pour la prise à bail des impôts. — Charges vénales. — Analyse des fortunes bourgeoises. — La folie du fonctionnarisme. — Les « suppléments de gages » repoussés par les intéressés. — Deux milliards encaissés en dix-huit ans. — Bénéfices ecclésiastiques. — La confiscation des biens d'église remonte à François I^er^. — Tous les riches se trouvaient faire partie de l'État. — Évolution moderne ; cosmopolitisme des fortunes contemporaines. — On ne tient plus à la patrie par la bourse.

Nous savons quels sont les éléments actuels de la richesse, en quoi elle consiste et quels genres de biens possèdent les riches d'aujourd'hui que ne possédaient

pas les riches de jadis. Voyons quelles sortes de propriétés ont disparu depuis six siècles, quels modes de gain et d'acquisition ont été abolis.

Le seul bien de jadis qui subsiste encore, est la terre ; mais la terre n'était nullement possédée au XIV^e^, ni même au XVII^e^ siècle, de la même façon que de nos jours et, le fût-elle, nous ne saurions tirer de sa hausse en général ou de la plus-value de domaines nominalement désignés, cette conclusion que les propriétaires ruraux sont plus riches au XX^e^ siècle qu'au XVII^e^ ou au XIV^e^.

Dans notre pays où la terre est si riche, il n'y a presque personne qui soit très riche par la terre, parce qu'il n'y a personne qui en possède beaucoup. Tandis qu'aux siècles passés, où la terre valait la moitié, le tiers de ce qu'elle vaut aujourd'hui, il se trouvait des revenus fonciers plus élevés qu'il ne s'en rencontre de nos jours.

Il n'existe peut-être pas quatre grands propriétaires actuels, jouissant de 500.000 francs de rentes en terres ; ils existaient sous Louis XIII et Louis XIV. La grande Mademoiselle avait 1.700.000 francs de rente, dont la plus grande partie venait de ses immeubles. C'était, il est vrai, la plus riche princesse de France. Au même temps le cardinal de Richelieu possédait 940.000 francs et le duc de la Trémoille 800.000 francs de rentes en terre.

La stabilité des biens-fonds est assez relative. Sur 27 terres et seigneuries, possédées par son aïeul en 1395 et disséminées en tout le royaume, le sire de La Trémoille, cent ans après (1493), n'en détenait plus que 5. Ces 22, qui lui avaient échappé, étaient remplacées par 10 nouveaux domaines. Sur dix terres dont il jouissait à la veille de la Révolution, une seule, celle dont il portait le nom, lui avait été trans-

mise par ses aïeux depuis 1395; deux leur appartenaient depuis 1493 — trois remontaient seulement à 1679 — la propriété des quatre autres n'était pas antérieure au XVIII^e siècle.

Ce serait au reste grande erreur de croire que la terre ait été le seul, ou même le principal élément de revenu aux siècles passés. D'abord la pauvreté des cultivateurs avait suscité, pour les besoins de l'exploitation, des valeurs mobilières aujourd'hui inconnues : la location des bestiaux, par exemple, qui datait du Moyen Age. C'est un placement très répandu, dès le XIV^e siècle, parmi toutes les classes de la société. Des juifs et des évêques comme de simples bourgeois, « plaçaient » du bétail comme nous plaçons du numéraire. De nos jours, les animaux qui garnissent l'étable ou la bergerie appartiennent, soit au fermier, soit au propriétaire de la ferme à titre de cheptel fourni par lui. Autrefois ce cheptel était souvent la possession de plusieurs personnes étrangères au fonds, qui avaient prêté, moyennant un intérêt annuel, celle-ci des bêtes à cornes, l'autre un lot de moutons ou des chevaux et louaient ainsi des centaines de têtes en diverses métairies.

Elles les louaient cher. Un laboureur de vignes, en Seine-et-Oise (1600), prend à bail, d'un receveur de la Cour des aides à Paris, « une vache sous poil brun » moyennant un loyer annuel de 51 francs. Ces 51 francs étaient presque le tiers de la valeur de l'animal qui coûtait alors 168 francs en moyenne. Beaucoup de baux du même genre sont cependant faits à la même date pour le même chiffre. Quatorze ans plus tard, les vaches ne se louent que 24 francs, sans doute par suite de la multiplication de l'espèce. Le taux de location, selon qu'il montait ou descendait, était l'indice de la misère ou de l'aisance des campagnes.

Le Moyen Age a connu beaucoup de formes de propriétés ignorées de nos jours, et ses manières de les acquérir ne sont plus les nôtres. Certaines, oubliées aujourd'hui, ont persisté jusque dans les derniers siècles : tels les droits d' « aubaine » et de « bâtardise ». Le seigneur héritait des étrangers et des enfants naturels décédés sur son fief. Le Roi, qui était en toute la France le plus grand propriétaire de seigneuries, recueillait de ce chef de fructueuses successions. Souvent il en gratifiait des gens en faveur. Pontis raconte avec quelle impatience on attendait la mort d'une lingère de la reine Anne d'Autriche, Espagnole de nation, « qui ne s'était pas fait naturaliser et était extrêmement malade ». Avant son décès, son héritage qui montait à 400.000 francs, était déjà promis par le Roi à un officier des gardes, auquel le duc d'Elbœuf et le marquis de Rambouillet disputaient d'ailleurs cette « aubaine ».

Ce droit barbare faisait partie du revenu foncier, entendu à la manière féodale, qui comprenait autant et plus de profits indirects sur les personnes que de location réelle des choses.

Un seigneur de l'ancien régime pouvait posséder des fiefs vastes et nombreux, sans avoir à lui appartenant, dans l'étendue de ces fiefs, un hectare de sol cultivable qu'il fût capable d'affermer ou de vendre. Il pouvait n'avoir que la « seigneurie », le « domaine direct », et point du tout de « domaine utile » à louer ou à faire valoir. Le domaine direct comprenait tout ce qui fut aboli dans la nuit du 4 août, tout ce que l'on engloba sous le terme générique de « droits féodaux », c'est-à-dire des contributions, des redevances en argent, en nature, en travail.

La propriété urbaine n'est pas moins différente de ce qu'elle était sous l'ancien régime, — celle du

Moyen Age n'existait guère. — C'est une valeur récente; depuis un demi-siècle, elle a plus que triplé : de 18 milliards en 1853 à 57 milliards en 1900. Elle a augmenté beaucoup plus que la propriété rurale qui valait 63 milliards en 1853 et aujourd'hui 70.

En analysant les recettes, anciennes et modernes, nous devons remarquer que bâtir ou acheter une maison en vue de la louer à d'autres, et non de l'habiter, est un mode de placement qui ne s'est développé qu'au XIXe siècle, avec les constructions du nouveau type provoquées par la hausse des terrains. Ce placement a pris une telle ampleur que certains riches actuels n'en ont pas d'autres; que tel immeuble est à lui seul une fortune; et que les lots de maisons qu'ils possèdent à Paris, par centaines, forment une bonne part du patrimoine des plus gros millionnaires français.

Tout différents qu'ils puissent être des nôtres, ces biens sont pourtant les seuls qui nous soient communs avec les siècles antérieurs. Des « rentes foncières, » des « rentes en grains, » des « rentes constituées » sur les personnes et de toutes les autres sortes d'obligations sur papier, au moyen desquelles nos pères mobilisaient leurs valeurs ou leur crédit, il ne reste plus trace.

Urbains ou ruraux, les revenus des immeubles de jadis étaient en partie transformés en titres au porteur par l'institution des rentes foncières. Le propriétaire actuel, qui hypothèque son bien, contracte un emprunt dont ce bien sera le gage. Il garde ce bien et possède en outre un capital dont il sert la rente. C'était le contraire autrefois. Le propriétaire qui constituait une rente foncière sur sa terre ou sa maison ne recevait aucun capital; de plus, il abandonnait sa maison ou sa terre, il en transférait la possession et la jouissance à un tiers, qui s'obligeait à lui payer en retour un revenu annuel immuable.

Le commerce des rentes foncières constitua, au Moyen Age, une vaste et perpétuelle spéculation, tout à fait indépendante des transactions dont les immeubles eux-mêmes étaient l'objet. Ce propriétaire, que nous avons vu vendre sa terre pour un revenu, pouvait transférer ce revenu, à titre gratuit ou onéreux, le morceler même à l'infini. Cette rente, passant de main en main, devint ainsi une valeur très mobile, autant que peuvent l'être les obligations d'une compagnie de chemin de fer de nos jours. C'est par milliers, par dizaines de milliers, que chaque année l'on vendait et l'on achetait, en France, des parcelles de rente dont le prix n'était souvent que de quelques sous.

En outre, les « rentes constituées », reposant, non sur un immeuble, mais sur la personne et l'ensemble des biens du débiteur, augmentèrent singulièrement en nombre aux temps modernes. « A prendre votre costume depuis les pieds jusqu'à la tête, dit l'Avare de Molière à son fils, il y aurait là de quoi faire une bonne constitution. » Ces constitutions, que l'on se transmet et dont on hérite, ne sont autre chose que l'intérêt d'un prêt, le plus souvent non remboursable, fait par un particulier à un autre. Les valeurs de ce genre sont très inégalement réparties entre les diverses classes sociales; presque toutes sont aux mains de la bourgeoisie urbaine, de grand et de petit plumage. Les gentilshommes sont emprunteurs plutôt que créanciers. A Amiens, un président à la Chambre des Comptes jouit de 4.500 livres de rente sur le duc de Chaulnes, un conseiller à la cour des aides en a 1.000 sur le maréchal de Schomberg; l'assesseur en la prévôté de Montdidier en possède 300 sur le marquis de Feuquières, et un chanoine de Péronne 200 sur le comte de Créqui.

Les prêts sur gages corporels, dont le monopole est réservé à nos Monts-de-Piété, où ils atteignent à peine cent millions de francs, ne tentent que la clientèle la moins fortunée, aujourd'hui où la Banque de France et les établissements de crédit avancent et warrantent deux milliards de francs aux bourgeois sur leurs titres, aux négociants sur leurs marchandises. Porter ses bijoux, à plus forte raison ses casseroles, au Mont-de-Piété est considéré, par nos contemporains, comme un moyen héroïque et inavoué de se procurer de l'argent. Le roi Philippe le Long n'en jugeait pas ainsi car, en 1317, une partie de sa batterie de cuisine était en gage pour 1.833 francs et deux cents de ses nappes pour 3.000 francs. Le manque d'argent était si naturel et le manque de confiance si général que, pour de très petites dettes, des gens très haut placés doivent donner des garanties : tel ce comte de Vertus, neveu du roi, qui, ayant perdu 352 francs au jeu de paume, laisse sa robe en gage chez le paumier (1407). Pour des prêts de 4.000 ou 5.000 francs, un duc de Lorraine, un comte de Provence, engagent des forteresses. Ces grands seigneurs empruntent sans cesse, et quelles sommes! A peine celles qui représentent aujourd'hui la valeur d'un cheval de fiacre. Marie d'Anjou, femme de Charles VII, engage sa « foi de reine » à un nommé Jean Pasquier pour une créance de 2.800 francs. On amassait, on conservait nombre de bijoux et d'objets d'or et d'argent, parce qu'ils servaient à deux fins : d'agrément ou de luxe, comme de nos jours, et aussi de valeur mobilière, de nantissement à offrir en échange des espèces sonnantes.

Les métaux précieux ne jouent plus chez nous qu'un rôle secondaire; c'est une sorte de biens qui a perdu de son importance et ce n'est pas en or et en argent

que nous sommes beaucoup plus riches que nos pères.

Les sujets de Louis XVI possédaient pour deux milliards de francs de notre monnaie, à la veille de la Révolution, et nous n'en avons pas plus du triple aujourd'hui. Pourtant nous sommes sept ou huit fois plus riches sans doute, parce que nous avons une masse de richesses de création nouvelle, dont nos aïeux n'avaient nulle idée et nos huit milliards d'or ou d'argent sont une valeur bien modeste, comparée, non pas même à notre fortune globale, mais seulement à la partie mobilière de cette fortune.

Aujourd'hui les gens les plus riches évitent de garder, soit chez eux, soit même en dépôt dans une banque, les métaux précieux ou la monnaie fiduciaire qui les représente; ils ne tiennent disponible qu'une légère provision pour leurs dépenses courantes. Autrefois les gens les plus pauvres s'efforçaient de posséder, à domicile, de l'argent ou de l'or, en espèces, en lingots, parce que le seul moyen vraiment sûr de n'en pas manquer, c'était de l'avoir effectivement et substantiellement sous la main.

Des manières de placer son argent, il en existait beaucoup, mais de moyen de s'enrichir, il n'y en avait qu'un : la guerre. La guerre est la grande, l'unique spéculation, le risque aux perspectives sans pareilles pour une ambition de pauvre brave. Il peut tout y gagner, même la gloire, et n'est en danger de perdre que sa mise en jeu, — la vie, — chose considérée comme de moindre conséquence que de nos jours.

A mesure que la civilisation a fait des progrès, la guerre est devenue moins intéressante. Déjà, pour les troupes de métier des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, le succès des partners heureux ne se soldait plus que par un assez médiocre butin; dans les corps à corps nationaux de notre époque, « remporter la victoire » n'est

qu'une figure de rhétorique; les gagnants s'en vont les mains vides. Le bénéfice consiste en provinces que le peuple vainqueur arrache au peuple vaincu, pour les annexer à son territoire et, si l'on stipule une indemnité pécuniaire, les guerriers du XX^e^ siècle n'ont aucune part à sa distribution, comme avaient les compagnons du chef barbare ou les gens d'armes du baron capétien.

Au Moyen Age, si le danger était personnel, le profit l'était aussi. Les biens du perdant, ses fiefs, ses maisons fortes, ses trésors, passaient légitimement à son adversaire.

Les prisonniers, par les rançons auxquelles ils étaient taxés, représentaient une véritable valeur au porteur, transmissible, négociable, avec laquelle on payait une dette et sur laquelle on pouvait emprunter, comme on fait aujourd'hui, au bureau des avances de la Banque de France, contre un dépôt d'obligations ou de fonds publics. Faire de bonnes prises, des prises lucratives, était une opération des plus recommandables. Aussi en fait-on le plus possible et de toutes manières, souvent par ruse et par trahison.

Une fois aux mains du belligérant dont il est devenu la propriété et qui le tient en chartre privée, le captif est admis à « composer », c'est-à-dire à payer la rançon arbitrairement fixée pour sortir de la geôle. Cette rançon est si lourde qu'elle atteint parfois la moitié, les trois quarts de sa fortune. En attendant, renfermé en quelque chambre, voire en un cachot du donjon, il « garde prison » étroite et dure. La lutte continue ainsi, sournoise et âpre, à qui lassera la patience de l'autre. Et cela pendant des années, pour de très grands personnages comme pour des paladins de moyen état. Charles, duc d'Orléans, fut prisonnier vingt-cinq ans en Angleterre, le duc Jean de Bourbon

mourut en 1434, après dix-huit ans de captivité. Le duc de Bar, le roi René de Provence, restèrent aussi de très longues années en geôle.

Quelque bonne volonté qu'il ait de se libérer, le détenu parfois ne le peut; on lui demande plus qu'il ne possède. Les seigneurs qui se trompent ainsi sur la valeur de leur prise, semblables à ces joueurs de bourse qui rêvent une hausse indéfinie et ne se décident pas à liquider en temps opportun, finissent par ne pas « réaliser » leur prisonnier. Celui-ci meurt entre leurs mains en frustrant leurs espérances.

Les chevauchées, les assauts, la vie errante, les grands coups d'épée, c'est le côté brillant de la guerre chevaleresque, où se complaisent les chroniqueurs; mais, la vie précaire, l'insécurité constante, la ruine et les longues prisons, voilà qui obscurcit singulièrement ce clinquant du Moyen Age et voilà de quoi les histoires ont peu parlé.

D'aucuns, ayant eu la malchance d'être plusieurs fois appréhendés à la guerre, se trouvent avoir vécu plus longtemps sous les verrous qu'à l'air libre, comme les malfaiteurs récidivistes d'aujourd'hui. Mais aussi ceux-là deviennent vite millionnaires qui encaissent ces belles rançons de plusieurs centaines de mille francs, ou s'adjugent par le sort des armes qui l'arrondissement, qui le canton de leurs rivaux, avec leurs coffres pleins de bijoux, d'objets précieux, de monnaies d'or et d'argent.

Avec le XVII^e^ siècle apparurent de nouveaux types de capitaux et de revenus, dont les uns se sont perpétués et accrus jusqu'à nos jours, — rentes sur l'Etat, sociétés par actions, — et dont les autres ont été abolis en 1789 : fonctions vénales, bénéfices ecclésiastiques, commandites pour la prise à bail des impôts.

Le receveur municipal de Saintes, qui n'avait hérité

de ses parents que de 10.000 à 15.000 francs de « légitime », meurt en 1648, laissant 2.250.000 francs acquis en moins de trente-cinq ans, « étant, dit un contemporain, grandement laborieux et homme d'esprit ». Sa fortune se décomposait ainsi : une maison à Saintes, 90.000 francs; ses offices de receveur ancien, alternatif et triennal des deniers communs de Saintes, 540.000 francs; son office de secrétaire du Roi en la chancellerie de Bordeaux, 100.000 francs; l'office de lieutenant criminel en Guyenne, acheté par lui pour son fils et payé 270.000 francs, etc.

Tels étaient, au début du règne de Louis XIV, les éléments d'une richesse bourgeoise. On voit combien les charges vénales y tenaient de place et quel haut chiffre elles atteignaient. Ces épithètes d' « ancien, alternatif et triennal », appliquées ici au percepteur des fonds communaux sembleront bizarres à qui ne connaît pas l'organisation de l'époque.

Malgré son désir de multiplier les offices pour en tirer profit, le gouvernement n'aurait pu charger plusieurs receveurs et payeurs de remplir, dans le même bureau et pour les mêmes sommes, le même emploi. On régla que les comptables n'exerceraient plus leurs fonctions que tous les deux ans, et l'on en créa de nouveaux qui alternèrent avec les anciens. Au bout de quelques années, l'expédient ayant réussi, on adjoignit aux deux premiers receveurs un troisième collègue qui n'opérait que tous les trois ans, et auquel l'usage donna le nom de triennal. A la longue on finit par trouver cet état de choses si naturel, que tout nouvel office de finance fut créé avec trois titulaires à la fois, l'ancien, l'alternatif et le triennal, payés tous les ans, mais ne travaillant qu'une année sur trois. Le calcul était fort simple : trois offices se vendaient plus cher qu'un seul. Libre à qui en avait les moyens,

comme notre receveur de Saintes, d'acheter les trois et d'être à lui seul : triennal, alternatif et ancien.

On imagina des fonctionnaires qui font sourire : des conseillers honoraires dans chaque bailliage, présidial, etc., « parce qu'il nous importe grandement d'admettre en nos tribunaux des personnes *de bon sens*, quoique non lettrées ni graduées ». Le bon sens était donc la seule qualité requise pour exercer ces magistratures. Les femmes mêmes sont autorisées à en jouir. Plus d'une fois on lit dans le préambule d'un édit : « Nos chers et bien-amés sujets (de telle ou telle province) nous ayant fait remontrer qu'ils désiraient ardemment... », et l'on terminait par quelques créations d'offices. Aussitôt éclatait un concert de réclamations. Des oppositions étaient formées au Conseil d'État par les « chers et bien-amés sujets », qui insistaient avec énergie pour qu'on abandonnât le projet.

Il était une espèce de dignités très recherchées : les places dans les cours souveraines; ici les créations ne dépendaient pas de la seule volonté royale. Les Parlements, Chambres des Comptes, Cours des Aides, avaient conservé un esprit de corps presque invincible.

Vue d'un certain angle, l'institution baroque de la vénalité et de l'hérédité des charges a conservé aux sujets de la monarchie absolue un minimum d'indépendance : des employés héréditaires n'obéissent ni ne gouvernent comme les agents d'un jour.

En tant que valeurs mobilières, — seul aspect sous lequel nous les considérons ici, — les charges rapportaient très diversement. Quand l'émission des offices nouveaux marchait mal, que les brevets invendus restaient en blanc dans ses cartons, l'État, pour tenter l'acheteur, attribuait à ces titres dédaignés

quelque privilège, quelque profit nouveau ; par une combinaison analogue à celle du commerçant qui baisse les prix pour se défaire d'un article peu goûté du public.

Quoique nanti de sa place, le fonctionnaire n'était pas à l'abri des exigences de l'État, qui le forçait à acheter quelque « supplément de gages ». Saisi par l'engrenage fiscal, retenu par ce qu'il a déjà déboursé, il court après son argent.

Les appointements étaient en moyenne de 10 à 12 1/2 p. 100 du prix des charges ; mais ce ne sont là que des taux apparents et très instables. D'une part, l'État fit une banqueroute d'un tiers à peu près, en retranchant, sous Richelieu et Mazarin, un quartier et demi de leurs gages à tous ceux qui avaient un emploi public. D'autre part, les titulaires récupéraient sur le public, sous forme d'épices, ou sur l'Etat, sous forme de taxations et de remises, les sommes qu'on leur arrachait. Et comment réprimer les abus de pouvoir ou les concussions d'agents que l'on rançonne sans trêve?

La Meilleraye ayant dit à Richelieu qu'il connaissait un homme prêt à donner 3.600.000 francs de la charge de lieutenant civil au Châtelet, — à la fois préfet de police et président du tribunal de la Seine : — « Ne me le nommez pas, répondit le cardinal, il faut que ce soit un voleur ! »

La fonction de trésorier de l'Épargne, -- caissier payeur central du Trésor, — malgré la modicité du traitement de 15.000 francs qui lui était attaché, se négocia 3 millions de francs en 1618 et 8 millions en 1655.

Quant aux charges de haute judicature, à celles de l'armée ou de la Cour, elles constituaient une bonne part des fortunes de la bourgeoisie possessionnée et

de la noblesse titrée. L'on n'a pas de peine à s'en convaincre par le prix qu'il fallait mettre à les acquérir.

Une présidence aux Cours des aides, surtout aux Chambres des comptes de province, montait à 200.000 et 250.000 francs, aux Parlements à 300.000 et 400.000 francs. A Rouen, les présidents « à mortier », — c'est-à-dire ceux de la Grand'Chambre, — trouvent preneurs de leur office à 500.000 francs, somme partout atteinte par les « premières présidences » des cours entre lesquelles était partagé le royaume.

A Paris, ces taux sont beaucoup dépassés ; ils vont de 270.000 francs pour les simples conseillers à la Cour des aides, à 400.000 francs pour les maîtres des comptes. Les avocats généraux au Parlement atteignent 1.200.000 francs, le lieutenant civil au Châtelet 1.350.000 francs et les présidents à mortier 2 millions, et l'on sait que Fouquet, peu de temps avant sa chute, vendit sa charge de procureur général pour une somme peu inférieure à 5 millions.

A combien montaient en 1789 les offices vénaux de toute la France? Il serait difficile de le dire exactement même si l'on additionnait, année par année, le produit des émissions faites par l'État ; puisque le cours auquel ces charges se négocièrent par la suite fut très supérieur à leur prix originaire. Si l'on songe que le Trésor avait encaissé, de ce chef, plus de deux milliards, rien que pendant les dix-huit ans du ministère de Richelieu, on doit croire qu'en les évaluant à huit milliards à l'époque de leur suppression par l'Assemblée constituante, on ne serait pas au-dessus de la vérité. Cette suppression, sans indemnité, fut la part de la bourgeoisie, moyenne et petite, dans les sacrifices imposés par la Révolution.

Les capitalistes des règnes de Louis XIV et Louis XV

ne sont pas propriétaires seulement d'emplois civils. Un champ beaucoup plus vaste était ouvert aux prises de l'argent. Avec de l'argent on achetait aussi les charges honorifiques de la maison du Roi, les gouvernements de ville et de province et les grades militaires jusques et y compris celui de colonel. En somme, on achetait à peu près tout ce par quoi on pouvait être quelque chose, même la familiarité, sinon la faveur du souverain.

Et, par une contradiction singulière et inconsciente de nos pères, quoique l'argent eût, dans ce domaine, une prépondérance qu'il n'avait pas eue aux siècles antérieurs et qu'il n'a plus dans le nôtre, les carrières d'argent ne menaient à tout qu'à la condition d'en sortir. Suivant les idées féodales, l'exercice du commerce continuait à faire perdre la noblesse aux gentilshommes, tandis qu'il la faisait gagner aux roturiers suivant le plan de la société nouvelle.

Pour les avoir payées, il ne s'ensuit pas de là que les possesseurs de ces charges en fussent indignes. Mais, à cause du prix qu'il y fallait mettre, ces postes ne pouvaient être brigués et occupés que par des riches. Les emplois de premiers gentilshommes de la Chambre valaient de 1 million à 1.200.000 francs; celui de maître de la garde-robe du Roi 1.900.000 francs; ceux de capitaines des gardes du corps 1.250.000 francs. Les grandes charges militaires, dont plusieurs furent abolies sous Louvois, dépassaient toutes le million : celle de colonel de la cavalerie légère se paya 1.460.000 francs; celle de colonel général des Suisses 2 millions et demi; celle de général des galères 2.275.000 francs. La propriété d'un régiment, — à laquelle était attaché le grade de « mestre-de-camp », plus récemment colonel, — coûtait de 400 à 450.000 francs.

Que la richesse des particuliers se crée, s'augmente, se conserve, se détruise ou se perde, suivant les époques, par telle ou telle voie; que la fortune acquise consiste dans la propriété de telles ou telles choses et soit employée par son possesseur de telle ou telle façon, ce ne sont point là seulement des sujets d'études économiques, faites pour piquer notre curiosité et nous mieux révéler l'âme de nos pères. Le jeu des intérêts, associés ou hostiles, produit, suivant le terrain sur lequel ils évoluent, de bonnes ou de mauvaises conséquences. Le désir naturel de s'enrichir et la manière dont on s'enrichit peuvent être avantageux ou nuisibles à la prospérité collective d'une nation, suivant les procédés employés : suivant, par exemple, que la richesse se conquiert par force, s'obtient par don de l'Etat, ou se gagne par échange.

Les Français pacifiques et surveillés que nous sommes trouvent invraisemblable, et d'ailleurs injuste, que les richesses aient été, durant les temps féodaux, le prix de la force d'un homme de guerre.

Naguère aussi la communauté avait profité de ce que la fortune était un prix remporté par la force. Le seul moyen d'intéresser à la propriété les barbares, les violents, les ravageurs, c'est de les rendre propriétaires; et nous croyons, avec notre mentalité du XX^e^ siècle, que rien n'est plus facile, pourvu qu'il se trouve des biens à mettre à leur disposition. Mais, au contraire, ce pas initial de toute civilisation est assez long à franchir; parce que l'homme primitif, l'homme de combat ne tient pas à posséder et préfère détruire. Il se plaît à manifester ainsi sa force.

Prendre pour posséder, non pour abîmer, ni exterminer, c'est avoir le goût recommandable de la conservation, qui engendre le besoin de la sécurité. La sécurité matérielle qui, dans notre république, paraît

aussi naturelle que les feuilles aux arbres et l'eau dans la rivière, a été le luxe du Moyen Age. Précaire toujours, avec tant de gens d'armes portés à la troubler, la sécurité devait avoir pour elle un nombre plus grand encore de gens d'armes intéressés à la maintenir, au moins chez eux et chez ceux qui leur en achetaient. Car elle était à vendre ou à louer, à l'année ou au trimestre, à prix débattu, cette sauvegarde des « avoués » et des vidames, des prévôts et chambellans d'abbayes, sorte d'assurance contre les risques hostiles.

Néanmoins, la prépondérance de l'énergie physique et la légitimité du courage, appliqué dans les relations privées, belle matière à thèse pour les philosophes des époques tranquilles, parut, à l'user, un organisme pénible aux contemporains de la guerre de Cent Ans ou des guerres religieuses. Aux « surhommes » des donjons, difficiles à contenir et faits pour une humanité à coups de poing, les hommes du « plat pays », de métier ou de charrue, d'église, de prétoire ou de boutique, préférèrent un seigneur unique et omnipotent. Dussent leurs chères franchises en souffrir, il n'y aura plus d'autre épée que la sienne. Mais il y aura des compensations : ce monarque, qui devient l' « État », a pris et va prendre beaucoup. Il pourra ainsi beaucoup donner et l'on pourra gagner sur lui davantage.

Au premier rang, parmi ses largesses, sont les bénéfices ecclésiastiques. Officiellement, on date de la Révolution de 1789 la confiscation des biens du clergé : pour la plus grande part d'entre eux, la spoliation est bien antérieure. Elle remonte à François I^er^ et eut pour instrument le Concordat passé par ce prince avec Léon X. Les deux pouvoirs, spirituel et temporel, s'y donnèrent mutuellement ce que ni l'un ni l'autre ne possédaient.

Sur les 600 millions de revenu que produisaient à peu près les biens ecclésiastiques au XVIII^e^ siècle, dont 150 millions provenant des dîmes et 450 millions des immeubles affermés et des redevances, les trois quarts formaient un véritable fonds d'État, un chapitre additionnel et complémentaire des pensions royales. Le libre usage qu'en faisait le gouvernement ne comportait qu'une restriction : il n'en pouvait gratifier que des célibataires; parce que, si les « abbés » commendataires n'étaient pas nécessairement revêtus du caractère sacerdotal, ils devaient être au moins engagés dans la cléricature.

Par une autre combinaison, nombre de gens haut placés et en faveur jouissaient du temporel des bénéfices par « confidence ». Ils les faisaient mettre sous le nom d'un homme de paille, d'un « *custodi nos* » ecclésiastique, appointé par eux d'une commission et qui encaissait pour leur compte comme un honnête régisseur.

Ce type de valeurs et de revenus est particulier aux derniers siècles. Rien ne peut leur être comparé, ni aujourd'hui, ni au Moyen Age. Ce ne sont ni des placements ni des salaires. Par leur origine, ils font partie, et même une partie très importante, de la propriété foncière; par leur destination, ils rentrent dans la catégorie des bienfaits pécuniaires dont l'État monarchique récompensait ses principaux serviteurs; tandis que l'État féodal récompensait ses vassaux par l'octroi des terres et que l'État démocratique actuel récompense ses partisans par le don des emplois publics. Le gouvernement de Louis XIV n'avait plus de places à donner, puisqu'il les avait vendues, et la concession qu'il faisait des bénéfices ecclésiastiques ne coûtait rien au Trésor, puisque ces fonds n'étaient pas à lui.

Le caractère dominant des grandes, ou simplement belles fortunes de l'ancien régime, c'est donc de dépendre de l'État, soit qu'elles en viennent, soit qu'elles y aillent. Dès le XVII^e^ siècle il n'y a presque pas d'opulences foncières notables, même dans la classe aristocratique qui passe pour la principale propriétaire du sol. Les duchés par exemple n'ont d'éminent que leur titre; leur revenu ne l'est pas. Sous Louis XV, la moitié des ducs ne tiraient pas 50.000 francs de rente du domaine dont ils portaient le nom.

Il arriva, par la nature des placements et des gains à espérer, que tous les riches de France firent, peu ou prou, partie de l'État; soit qu'ils eussent été enrichis par lui, soit qu'ils se fussent donnés à lui déjà riches, parce qu'on ne pouvait obtenir de grands emplois qu'à très haut prix. Politiquement, il est dangereux pour un État d'avoir de son côté tous les riches et de n'en pas laisser dans l'opposition, parce qu'une opposition de pauvres gens est toujours plus rude, plus absolue et moins compréhensive qu'une opposition de riches.

Economiquement, cette puissance d'attraction de l'État eut une influence fâcheuse. Il ne faut jamais favoriser l'argent qui veut se reposer; il faut au contraire le pousser aux aventures. Or on magnifiait l'argent en lui vendant ces charges, dont beaucoup donnaient la noblesse et qui, toutes, donnaient à leur possesseur une suprématie sur les personnes de même classe. Mais, en ouvrant ce débouché à la richesse acquise, on lui faisait une retraite au lieu de l'obliger à travailler. Certains de nos commerçants, de nos manufacturiers devenaient riches: mais comme tout riche devenait plus ou moins « fonctionnaire » et gentilhomme et qu'aussitôt il cessait d'être négociant ou

industriel, — « artisan », disait-on, — les capitaux à peine formés, sortaient des affaires pour n'y plus rentrer. Le trafic maritime, qui exige de grands fonds, ne les trouvait jamais. Si la France, beaucoup plus avancée que l'Angleterre au début du règne de Henri IV, était fort dépassée par elle au moment de la Révolution sous le rapport de l'activité matérielle, — l'agriculture exceptée, — cela pouvait tenir à la manière française de placer son argent en valeurs improductives.

Après avoir possédé privément des morceaux de fleuves et des familles d'ouvriers ou de paysans, des rançons de prisonniers, des aubaines d'étrangers et des troupeaux disséminés en location chez vingt laboureurs de sa province; après avoir joui plus tard d'un canonicat, dans une cathédrale où il n'était jamais allé, et d'un monastère dont il encaissait les dîmes, sans avoir le droit d'y entrer; après avoir acheté une présidence de cour ou une trésorerie générale, ou, plus modestement, une moitié de magistrature et un tiers de perception, — conseiller « semestre » ou receveur « triennal », — après avoir hérité une part dans la « ferme des gabelles » ou dans le « parti des cuirs », une « rente constituée » sur un marquis ou sur un colonel, voire la « seigneurie » d'une paroisse où le seigneur n'avait ni un toit ni un champ; après avoir possédé dans les siècles passés, tant de choses qui ne sont plus objets de propriété privée, le Français du XX^e^ siècle est intéressé aux Etats-Unis dans un trust d'acier et dans une mine de cuivre en Espagne; il possède quelques mètres de chemins de fer brésiliens ou chinois; il a des hypothèques sur des terres égyptiennes, des actions de câbles télégraphiques sous-marins et se trouve aussi créancier de l'Empereur de Russie et du Grand Turc.

Loin de prétendre lever tribut sur les nations voisines, il leur offre ses capitaux.

Tout casanier qu'il demeure personnellement, il est pécuniairement cosmopolite; tout contribuable, justiciable et administré soumis qu'il puisse être, il ne dépend de l'État qu'autant et aussi longtemps qu'il lui plaît d'en dépendre. Bien plus, tout bon patriote qu'il se croie, là où est son trésor, là sera nécessairement un peu de son cœur. Le pays où il est né, où il réside, dont il est membre, pourrait éprouver des revers éclatants ou traverser de cruelles vicissitudes que ce citoyen n'y perdrait rien ou peu de chose. La patrie ne le tient donc plus et il ne tient plus à elle par sa bourse.

C'est une évolution économique qui produit, ou produira, — puisqu'elle n'est encore qu'à son début, — le résultat que nous augurons ici. Et, une fois encore, remarquons que les phénomènes économiques, c'est-à-dire les intérêts, mènent les hommes beaucoup plus que la politique. Nul législateur n'aurait pu créer, nul ne pourra entraver une pareille circulation des fortunes sur la terre et, par la circulation des fortunes, un pareil emmêlement des âmes. Qui verrait dans cette dispersion un danger national réfléchira qu'aujourd'hui les peuples, les vieux peuples surtout, possèdent tous ainsi plus ou moins les uns chez les autres, et qu'en France nombre d'usines et d'obligations de chemins de fer appartiennent à des étrangers. Jusqu'à quel point l'internationalisme des placements transformera-t-il le monde? C'est le secret de l'avenir.

Peut-être les nations futures s'allieront-elles par les capitaux plus solidement que les rois de jadis par les mariages et peut-être que le globe sera plus cohérent s'il est ceinturé d'un cercle d'or.

CHAPITRE XVII

Partage des recettes françaises entre travailleurs et capitalistes.

De la répartition proportionnelle du revenu actuel entre les classes. — Le capital, intrinsèquement, a sextuplé depuis cent vingt ans, tandis que les salaires ont seulement quadruplé. — La distance a grandi entre les riches et les pauvres. — Réponse de quelques économistes tirée de la baisse du taux de l'intérêt. — Cette réponse est sans valeur. — Les variations du taux de l'intérêt n'ont rien de commun avec la part du capital dans le revenu global de la nation. — La part du « patron » dans l'industrie; sa diminution considérable. — La comparaison des salaires aux bénéfices ne signifie rien pour le démontrer. — Seules preuves concluantes qu'il est aisé d'en fournir. — Comment concilier la réduction du bénéfice patronal avec l'accroissement de la fortune des capitalistes. — La coïncidence des deux phénomènes montre que cette fortune n'a pas été dérobée aux travailleurs. — Le travail d'un demi-siècle cristallisé en épargnes. — Les capitaux formés sans travail. — Par leurs capitaux travaillant à l'étranger, les Français encaissent plus de « revenus » que de « salaires ». — L'accroissement des revenus par rapport aux salaires est le critérium des progrès d'un peuple; la France de Louis XV et celle d'aujourd'hui; la Russie et l'Angleterre. — Part du capital : 40 p. 100; part du travail : 60 p. 100. — Comment le progrès moderne tend non pas à égaliser les « fortunes », mais à égaliser les « jouissances ».

A la fin de l'histoire des revenus, appointements, bénéfices et honoraires, une question se pose, qui

intéresse l'ensemble des travailleurs et des capitalistes ; elle mérite d'être traitée ici parce qu'elle forme le complément des chapitres qu'on vient de lire sur ceux que j'ai qualifiés de « riches ». Richesse bien relative, puisqu'elle consiste à dépenser annuellement plus de 2.500 francs par famille. Mais puisque l'on admet que les recettes globales des Français montent à 27 milliards de francs et qu'il existe sur notre territoire 11 millions de « feux », 2.500 francs par an constituent la moyenne de ce qui reviendrait à chacun de ces foyers si l'on partageait exactement entre eux la masse des salaires et des revenus. La plupart des journaliers ruraux ne gagnent pas moitié de ce chiffre, nombre d'ouvriers parisiens le dépassent ; quel que soit d'ailleurs leur état social, les ménages — de trois à quatre personnes — qui disposent d'une somme supérieure à 2.500 francs par an ne forment pas plus du cinquième de la nation.

Les salaires ayant à peu près quadruplé depuis un siècle, tandis que le coût de la vie doublait à peine, et, pour beaucoup de chapitres, tels que le blé, ne haussait pas, nul ne conteste que le bien-être des salariés ne soit deux fois plus grand. Peu importe, répondent les dévots de l'égalité, que les ouvriers aient vu croître leur salaire, si les capitalistes ont vu croître davantage leur fortune ; peu importe que les pauvres soient devenus moins pauvres, si en même temps les riches sont devenus plus riches ; si la distance entre eux n'a pas varié, si même l'écart a grandi entre ceux qui possèdent le moins et ceux qui possèdent le plus.

A ces détracteurs du présent quelques économistes ont cru faire une réponse péremptoire en montrant la plus-value de la main-d'œuvre concordant avec la baisse du taux de l'intérêt. Il n'a pas été difficile à

leurs adversaires d'observer : que le taux de l'intérêt ne signifiait rien ici, que les capitaux pouvaient grossir dans leur ensemble beaucoup plus que leur loyer ne s'amoindrissait.

Si le fait se produit, si, *dans les recettes globales des Français*, les capitalistes prennent plus et les travailleurs prennent moins qu'il y a un siècle, c'est la preuve, concluent-ils, que le progrès profite aux capitalistes plus qu'aux travailleurs.

Remarquons d'abord que les variations du taux de l'intérêt n'ont rien à démêler avec celles des salaires. Aucune connexité entre ces deux phénomènes ; l'histoire fournit des exemples, soit d'une baisse des salaires coïncidant avec une baisse du taux de l'intérêt — au XVI^e^ siècle — soit des prix du travail doublant, pendant que le loyer de l'argent demeure immobile — du XIV^e^ au XV^e^ siècle. — Sans chercher dans le passé, si nous jetons un regard sur le globe nous voyons aux Etats-Unis l'intérêt élevé de même que les salaires, en Russie les salaires bas et l'argent cher, en Belgique les salaires et l'argent également bon marché.

En France, le taux de l'intérêt, après avoir baissé de 1815 à 1848 jusqu'à 3 p. 100, remonta sous le second Empire à plus de 5, et, de sa baisse récente depuis trente ans, il faut exclure les revenus fixes, dont la capitalisation plus haute accroît *nominalement* la fortune publique. C'est un point important à considérer, puisque le grand argument, pour convaincre le travailleur qu'il est spolié, consiste à lui dire : pendant que le capital sextuplait — de 1790 à 1910 — les salaires ont simplement quadruplé.

Il est pourtant indéniable que dans l'industrie et le commerce la part du patron a diminué. Pour s'en rendre compte il ne faut pas, comme on le fait par-

fois, mettre en parallèle dans une affaire quelconque les salaires avec les dividendes : suivant que l'objet de l'entreprise exige plus ou moins de main-d'œuvre, il semblera que le capital reçoit beaucoup ou très peu, par rapport au travail, et ce ne sera peut-être pas plus vrai, dans un cas que dans l'autre. Il faut savoir aussi quelle est l'importance du capital initial et non pas seulement le chiffre d'affaires.

Mais, si l'on ne saurait tirer aucune conclusion de la comparaison du bénéfice avec les salaires, on peut comparer le bénéfice sur le même objet à deux époques successives et l'on se convainc alors que, dans ce domaine immense de la production et de l'échange, la part du capital s'est réduite et la part du travailleur s'est accrue. Lorsqu'on entend dire que l'ouvrier a droit au produit intégral de son travail, cela veut dire, je pense, que le travailleur capitaliste — appelé patron — devrait cesser de prélever, sur le prix de l'objet fabriqué, le loyer de son argent employé à l'achat des outils et des matières premières. En attendant que les capitaux aient été supprimés par ce qu'on nomme l' « organisation coopérative du crédit », nous constatons déjà que le capital a été réduit à la portion congrue.

Par rapport à ce que prenaient, pour l'intérêt de leurs avances et de leur matériel rudimentaire, les petits patrons d'il y a cent ans sur chaque kilo de fer, de charbon, de papier ou de cuir, sur chaque mètre de drap ou de toile, sur chaque tonne de marchandises transportée par terre ou par eau, les gros patrons d'aujourd'hui prennent infiniment moins. La distance entre la journée du « maître » et la journée du « compagnon », qui constituait le bénéfice patronal sous Napoléon I^{er}, multipliée par les deux ou trois mille « compagnons » qu'emploient les sociétés indus-

trielles de nos jours, représenterait pour elles un bénéfice cinq ou six fois supérieur à tous ceux qu'elles espèrent recueillir. Cependant l'outillage qu'elles fournissent à ces deux ou trois mille hommes coûte beaucoup plus que tous les outils réunis dont ils se servaient il y a cent ans.

C'est même pour s'être contentée d'un profit inférieur que la grande industrie a supplanté la petite, et non pas seulement pour avoir introduit des procédés mécaniques perfectionnés. La preuve c'est que dans le commerce, où il n'y pas de mécanique ni de travail usinier, c'est en réduisant ses ambitions de lucre que le gros commerçant a tué le petit. Et le mouvement ne s'arrête pas : dans toute manufacture dont on peut suivre l'histoire depuis cinquante ans, on constate que, sur chaque unité de marchandise, quels que soient les progrès réalisés dans la fabrication, le gain s'est aminci tandis que la journée de l'ouvrier renchérissait.

Comment donc concilier ces deux faits, en apparence contradictoires : l'accroissement de la fortune des capitalistes, supérieur à la hausse des salaires, et l'extrême réduction du bénéfice patronal? Il est clair, par la coïncidence même des phénomènes, que la fortune advenue aux capitalistes n'a pas été dérobée aux travailleurs. Au contraire, loin d'en avoir fait les frais, ce sont les travailleurs qui en sont les propriétaires ; du moins les plus chanceux d'entre eux, car nos capitalistes sont tous de date récente. Le travail, c'est le gain annuel ; le capital, c'est le gain accumulé d'un demi-siècle. Et comment interdire au travailleur d'épargner, s'il lui plaît, quelque chose sur son gain de l'an dernier, de le cristalliser en capital et d'en tirer un revenu.

Les capitaux se forment d'ailleurs et peuvent aug-

menter par des causes où le travail n'a rien à voir : les propriétaires du sol de Paris, des grandes villes et de quelques localités où le terrain a prodigieusement augmenté; ceux des domaines sis en des provinces reculées dont les voies de communication ont quadruplé la valeur ; les porteurs de fonds d'État français et d'obligations de chemins de fer, souscrits à l'émission un tiers plus bas que le cours actuel ; ceux-là, et bien d'autres, tels que les actionnaires des Compagnies d'assurances, de banque ou de commerce, ont gagné, sans qu'on les puisse accuser d'exploiter le travail d'autrui, puisque leur capital ne servait à payer aucun travail manuel.

Il est aussi beaucoup de capitaux français qui ne correspondent pas à du travail français, puisqu'ils sont placés à l'étranger. Ici les Français encaissent nécessairement plus de revenus que de salaires, à l'inverse des Américains qui reçoivent plus de salaires que de revenus, puisque le prix tout entier du travail reste chez eux et qu'une partie du loyer des capitaux émigre dans le vieux monde.

Cette opposition que l'on veut faire, entre le développement des capitaux et celui des salaires, pour en tirer des arguments contre le temps présent, est si vaine et si fausse que, tout au rebours, l'accroissement des revenus par rapport aux salaires est le critérium des progrès d'un peuple : c'est signe qu'il s'y forme des capitaux. Nous évaluons les salaires actuels en France à 12 milliards et les revenus à 9 milliards. Or, sous Henri III ou sous Louis XV, le total des salaires, comparé à celui des revenus, devait être proportionnellement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, quoique l'aisance des salariés fût bien moindre que de nos jours. Dans la Russie contemporaine, la somme des salaires est, par rapport à la somme des revenus,

bien plus grande qu'en Angleterre; ce qui n'empêche pas le moujik d'être pauvre, tandis que l'ouvrier anglais est riche.

Jusqu'ici nous venons d'appeler « salaire » la rétribution du pur travail manuel et nous l'avons comparée à la rente que l'argent, placé n'importe où et n'importe comment, représenté par des valeurs ou des immeubles, rapporte, sinon sans risque du moins sans labeur. Mais il est d'autres salaires : les appointements des fonctions privées ou publiques et les honoraires des professions libérales, que l'on peut estimer à 2 milliards et demi par an. Il est aussi des revenus mixtes, produits à la fois du travail et du capital : ce sont les bénéfices des commerçants, des industriels, des fermiers ou autres exploitants du sol, que nous avons chiffrés à 3 milliards et demi. Sur le profit de cette classe, on peut admettre que la moitié au plus représente l'intérêt de son argent et l'autre moitié son salaire.

Ainsi, dans la répartition proportionnelle des recettes nationales, la part du travail, quelle que soit sa nature, depuis la journée du maçon jusqu'à la comédie de l'auteur dramatique, se chiffre annuellement par quelque 16 ou 17 milliards, moitié plus que les 10 ou 11 milliards de revenu des capitaux. Mais n'allez pas croire qu'il y ait un avantage quelconque pour une nation à ce que la part du travail dans les recettes, — qui se trouve ici de 60 p. 100, — surpasse la part du capital, — qui est de 40 p. 100.

C'est un fait sans conséquence; même le contraire serait plus avantageux pour la France : il vaudrait mieux que la part des capitaux égalât celle des salaires, ce qui est probablement le cas en Angleterre. Reprocher aux capitaux d'avoir en cent ans augmenté plus que les salaires, — qui ont quadruplé, — c'est

faire le procès de la France moderne sur un chapitre où elle mérite précisément d'être louée : celui de ses économies que les financiers apprécient à 1.800 millions par an.

Il est vrai que ces capitaux, de nouvelle création, ne sont pas distribués à chacun par la destinée, comme le pain bénit à la grand'messe, en parcelles uniformes, dans une corbeille où il n'y a qu'à plonger la main. Ils s'agglomèrent et se concentrent chez quelques travailleurs heureux par le jeu même des forces contemporaines, qui parfois ne laissent pas de milieu entre la ruine et l'extrême opulence, et qui partout, jusqu'au sein des professions libérales, instituent le triomphe pécuniaire d'une élite. A coup sûr, les « égalomanes » ne s'attendaient pas à pareille trahison de la démocratie qui se plaît à forger des altesses économiques. Il faut en prendre son parti. Nul système coercitif, qu'il naisse de la colère ou du rêve, n'entravera ces ascensions tant qu'elles seront utiles.

Or, elles sont utiles en ceci : les princes de la production, en vulgarisant au profit du plus grand nombre un luxe ordinaire et banal, — il n'y avait de banal autrefois que la misère, — retirent au riche une partie de son privilège et à la richesse une partie de sa valeur. Ils sont ainsi les agents de l'évolution moderne qui, si elle n'a pas pour but d'égaliser les « fortunes », a pour résultat d'égaliser les « jouissances ».

CHAPITRE XVIII

Le roman économique du XIX^e^ siècle.

On changera nos costumes mais pas nos figures. — Les inégalités que l'on supporte et celles que l'on ne supporte pas. — Le *beau* recherché bien avant l'*utile*. — Les nations se sont avisées assez tard de penser au bien-être. — Intérêt actuel de l'histoire des jouissances tirées de l'argent. — Egalité devant la bourse; les partis politiques n'ont guère d'autre problème en tête. — L'écart a-t-il diminué entre les conditions humaines? — L'histoire des budgets privés seule capable de nous éclairer là-dessus. — Pourquoi l'histoire anti-romanesque offre peu d'attrait pour le public et les auteurs.

Dépenses anciennes disparues, diminuées ou augmentées, soit en quantité, soit en prix. — Conséquences diverses de ces transformations suivant les classes sociales. — Les révolutions politiques n'y ont joué aucun rôle. — Le luxe féodal est souvent de réelle nécessité, bien que superflu au premier abord. — Trois bahuts et trente épées. — Train militaire, chevaux, joyaux d'or, messagers, ménestrels.

Supposez qu'un romancier, vers la fin du règne de Louis XVI, ait dévoilé, sous forme de fiction, à la masse rationnée et agenouillée de l'ancien régime, tout ce que le siècle futur lui ménageait de bien-être et de dignité, et qu'il ait montré dans ce même livre comment les hommes de cet âge béni ne se verraient pas plus heureux; certainement, on eût regardé ses

imaginations comme des rêves et ses conclusions comme un sot pessimisme. On n'eût ajouté foi ni aux oracles miraculeux de ce devin ni aux résultats maussades qu'il prévoyait. Pourtant, les uns et les autres se sont réalisés.

Par ce qui s'est passé hier, nous pouvons augurer ce qui se passera demain. On changera nos costumes, on ne changera point nos figures. On pourra améliorer dix fois plus qu'on ne l'a fait la condition de la majorité des hommes; nos fils ne seront pas plus satisfaits par là que ne le sont nos contemporains. On peut tout nous promettre, on peut tenir tout ce qu'on nous promettra, nous pouvons tout attendre sauf le bonheur. Le bonheur, s'il est vrai, comme dit la sagesse antique, que « chacun le porte en soi », chez qui se plaît à l'en faire sortir, il n'est au pouvoir de personne de le faire rentrer.

Les bonnes fées, réunies pour doter le XIX^e^ siècle à son aurore, l'avaient gratifié des biens les plus précieux dans le domaine matériel comme dans le domaine moral. La mauvaise fée, celle que l'on oublie toujours d'inviter et qui se venge, survint à son tour et dit à ce siècle : « Tu auras tout cela mais tu ne sauras pas en jouir. » Les fruits de l' « arbre de Science » sont-ils donc faits, comme dans le paradis terrestre, pour donner la mort; pour tuer les joies qu'ils procurent, en empêchant de les ressentir et en ne laissant que le sentiment de la privation?

Des diverses sortes d'inégalités humaines, les unes, depuis cent ans, ont été abolies : celles qui étaient d'ordre social et politique; les autres, d'ordre physique ou moral, continuent d'être acceptées, du moins jusqu'à ce jour : les Français supportent patiemment de n'avoir pas tous une bonne santé, de n'être pas tous d'une haute taille, de n'avoir pas tous une

grande force musculaire et de n'être pas tous beaux et intelligents. Ils supportent de perdre des enfants alors que le voisin conserve les siens et de faire mauvais ménage avec leur femme alors qu'ils voient des couples heureux.

Ce qu'ils ne peuvent supporter et ce que l'on n'a point aboli, c'est l'inégalité pécuniaire. Ils souffrent cruellement de n'être pas tous également riches; le progrès, en accroissant les richesses, ne fait qu'accroître cette souffrance, parce qu'il est naturel à l'homme de se passer de tout ce qu'il ignore et il lui est naturel aussi de ne se passer de rien de ce qu'il connaît. Mais ce qui, en soi, n'est pas « naturel, » c'est ce que nous appelons nos « besoins. » Ceux qui nous paraissent de « première nécessité » sont tous artificiels; la plupart étaient inconnus jadis et le sont encore sur les trois quarts du globe, où les habitants sont demeurés plus près de la nature. Nous trouvons « naturel » d'avoir des assiettes et des verres, d'avoir des bas et des souliers et de voyager dans un pays sillonné de routes. Nous avons tort, ce sont des inventions très extraordinaires. Il semblait naturel à nos pères qu'il n'existât rien de tout cela et, pourvu qu'ils ne mourussent pas de faim, ils s'accommodaient de l'existence.

Le « bien-être » ne tient vraiment qu'une place très secondaire dans la vie du commun des hommes : il en tient une très petite dans l'histoire des nations. C'est assez tard qu'elles se sont avisées d'y penser.

Elles ont visé longtemps à des satisfactions d'un tout autre ordre; elles se sont passionnées pour tout autre chose et, dans sa marche lente, la civilisation, celle de l'antiquité aussi bien que celle du Moyen Age, a recherché le *beau* bien avant l'*utile*. Elle a excellé à faire des statues ou des temples avant de faire des

lampes ou des parapluies; elle a su écrire avant de savoir se chauffer et a découvert le pinceau avant la fourchette.

Ces hommes simples et brutaux, à notre estime, ont vécu pour l'idée plus que pour la matière; ils ont glorifié les noms des guerriers qui ont accompli les faits héroïques, dont les peuples le plus souvent ont souffert; et aussi les noms de ceux qui ont formulé des pensées ou créé des œuvres d'art, dépourvues d'utilité pratique. Quant aux noms de ceux qui les ont dotés des inventions les plus nécessaires, semble-t-il, à la vie, ils les ont laissés tomber dans l'oubli. De sorte qu'à examiner les faits au long des siècles on s'aperçoit qu'il n'y a que les « idées » qui comptent. Bien que l'on puisse toujours soutenir qu'elles ne signifient rien, — puisque l'on ne peut prouver qu'elles servent à quelque chose, — c'est pour elles cependant que les hommes vivent; c'est pour elles qu'ils meurent, car on ne voit pas qu'ils se soient jamais fait tuer pour du « pain! »

De nos jours encore ceux qui semblent le plus attachés, soit à l'argent, soit aux plaisirs qu'il sert à payer, poursuivent, au fond, une satisfaction purement idéale beaucoup plus qu'un besoin corporel. Ce n'est pas en vue du confort que ce propriétaire de 30.000 francs de rente, tantôt travaille et risque son avoir, tantôt épargne pour l'augmenter. — Il n'aura pas plus de confort avec 60.000 francs qu'avec 30.000. Ce n'est pas au luxe que tend celui qui possède 100.000 francs de revenus et qui s'efforce de les doubler — il ne doublera pas son luxe. — C'est au succès, à la conquête qu'il dévoue ses énergies et, pour l'obtenir, il sait souffrir et se contraindre. C'est donc la recherche d'une joie *de l'esprit*, et non pas celle d'une joie *sensuelle* qui le fait agir.

Au bas de l'échelle, chez l'ouvrier et le paysan, ce n'est pas le souci du bien-être qui leur fait consacrer à l'alcool 7 ou 800 millions par an. S'ils sacrifient des « nécessités » tangibles, nourriture, mobilier, vêtements, aux vapeurs de rêve que leur procure cet aliment-fantôme, c'est que, pour beaucoup d'entre eux, les « besoins » que nous croyons primordiaux ne le sont pas; puisque, au lieu d'y pourvoir, des millions d'êtres préfèrent appliquer leurs salaires au bercement illusoire d'une moitié d'ivresse chronique.

Ainsi le bien-être matériel, dont je m'occupe ici, n'est pas seulement un sujet bien prosaïque et vulgaire; il semble même assez chimérique, puisque nous constatons que, pour les pauvres comme pour les riches, cette question de fortune et de dépenses est surtout *affaire d'imagination*.

Mais c'est par là justement que l'histoire des jouissances tirées de l'argent offre un intérêt de premier ordre et tout actuel, puisque c'est à l'*égalité* de ces jouissances que nos contemporains paraissent tenir le plus : les partis politiques n'ont guère d'autre problème en tête; ils l'ont baptisée « question sociale ». Et sous les étiquettes diverses de « socialisme », « collectivisme », etc., se sont formulés, à défaut de systèmes précis, de nobles programmes d'organisation de l'égalité, non plus seulement *devant la loi*, mais *devant la bourse*.

Jusqu'à ce que cette dernière égalité soit parfaitement établie on affirme que les Français demeureront divisés en « classes », et que ces classes lutteront pour arriver à ce que tous les citoyens puissent mettre une pareille quantité de viande dans leur pot-au-feu. Chacun convient qu'ils en peuvent mettre davantage qu'il y a cent ans; mais, si les recettes de la masse populaire ont augmenté deux fois

plus que le prix de la vie, les revenus des bourgeois aisés ont augmenté trois ou quatre fois plus et ceux d'un petit groupe de richissimes ont augmenté six et huit fois davantage.

L'écart, disent les égalophiles, n'a donc pas diminué entre les plus pauvres et les plus riches, il s'est tout au contraire accru ; et il importe peu que les pauvres soient moins pauvres, si les riches sont plus riches. « La situation *absolue* de la classe ouvrière ne signifie rien, disent Lassalle et ses disciples ; la seule qu'il faille envisager c'est sa situation *relative* par rapport aux autres classes, dans le temps où vous vivez ». Il est clair que la distance est beaucoup moindre « entre les classes » chez les sauvages du centre de l'Afrique et du Brésil, que chez les Français ou les Anglais. On n'oserait dire que ces peuplades sont dans une situation socialement supérieure à la nôtre ; mais peut-être préférerait-on que la généralité des hommes fût plus misérable, à condition qu'il y eût moins de différence entre eux.

Aux partis qui ne veulent et d'ailleurs ne peuvent *créer* aucune jouissance nouvelle, mais prétendent seulement mieux *répartir* les anciennes, il serait inutile d'objecter que si l'on avait fait le *partage* de celles qui existaient en 1790, le profit de l'opération eût été dérisoire, même pour les plus pauvres, tandis que la *production* de biens nouveaux par la science les a tous enrichis d'un héritage quasi surnaturel. Ces politiques vous répondraient que la question n'est pas là, que l'on n'a rien fait tant que l'on n'a pas diminué l'écart entre les conditions humaines.

L'histoire des budgets privés est seule capable de nous éclairer là-dessus, de montrer si le progrès économique, qui n'égalise pas du tout les « for-

tunes », égalise au contraire les « jouissances » et, par suite, réalise sans violence et sans bruit ce nivellement du confortable que des législateurs bienfaisants se flattent d'obtenir à coups de bâton. De sorte que cette histoire des comptes de ménage, à laquelle on eût refusé naguère le nom même d' « histoire », et que l'on eût traitée de statistique anecdotique, répond assez bien aux préoccupations contemporaines pour prétendre marcher de pair avec le récit des combats, des conspirations, des négociations, des meurtres et des amours de vingt-cinq rois qui ont occupé le trône de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XVI.

La succession des événements ou des actes par lesquels ces princes ont signalé leur passage n'ont eu pour la plupart, sur la vie privée de leurs sujets, qu'une assez fâcheuse influence. Les vues d'ambition familiale des descendants de ce seigneur parisien qu'était Hugues Capet, poursuivies avec une inlassable persévérance à l'encontre de leurs voisins, ont agrandi leur fief qui a fini par devenir la France moderne; le besoin de fortifier leur pouvoir personnel à l'intérieur a transformé les vassaux, les bourgeois et les manants du plat pays en « sujets » uniformes; de quel prix les générations passées ont payé la paix au dedans et la guerre au dehors, l'histoire s'en est médiocrement enquise. Mais ces changements territoriaux et politiques n'affectaient que « le citoyen »; l'homme privé, beaucoup plus important que l'homme public, s'en ressentait peu ou point.

Et de vrai ce n'est ni par règnes ni par siècles que l'on devrait chiffrer l'histoire pour marquer les étapes de l'humanité, pour apprécier en quoi l'individu d'une certaine date ne ressemble pas à celui d'une

autre. La chute de l'Empire romain, le changement des dynasties, à plus forte raison les agissements de tel ou tel monarque, ont eu sur l'état social de leur temps une répercussion cent fois moindre que telle évolution rurale, industrielle ou financière. L'abolition du servage, l'invention des armes à feu, celle de l'imprimerie, la baisse du taux de l'intérêt au XVI^e^ siècle, la crue de la population au XVIII^e^ et la création des prairies artificielles ont eu, pour les diverses classes de la nation, des résultats effectifs incomparablement plus grands, et par suite plus dignes d'examen que toutes les contentions et les faits divers des souverains et de leur entourage, à l'intérieur ou à l'extérieur.

L'histoire, ainsi comprise et envisagée, exigerait à coup sûr une pénétration plus intime des âmes d'autrefois, une recherche plus longue et plus minutieuse de la vie journalière des humbles, plongés dans une ombre épaisse que les documents officiels n'éclairent nullement. Les témoins à interroger et à confronter sont par milliers.

Cette histoire pourrait être, je crois, aussi « littéraire » que toute autre, puisqu'il n'y a pas, quoi qu'on en dise, de genre proprement « littéraire ». — La géométrie devient telle si Pascal tient la plume, ou l'histoire naturelle quand Buffon en est l'auteur et la métaphysique lorsque Sully Prudhomme la capte dans ses vers ; aussi bien les genres d'imagination pure cessent-ils d'être « littéraires » lorsque la comédie n'est qu'une pochade, le romancier qu'un feuilletoniste et la poésie digne seulement du mirliton. — Mais peut-être que l'histoire anti-romanesque dont je souhaite l'avènement tentera peu les auteurs futurs, parce qu'ils consentiront difficilement à se passer de l'attrait du « récit » dramatique, qui porte le

narrateur sans effort en même temps qu'il passionne le public. Si les générations nouvelles récrivent perpétuellement la vieille histoire, c'est que seule jusqu'ici elle a su plaire.

Nous sommes ainsi faits que l'aventure bruyante d'un seul personnage nous intéresse beaucoup plus que les vicissitudes silencieuses d'un peuple. Celles-là pourtant sont plus évocatrices d'idées, plus fécondes en conclusions et, comme elles sont d'ailleurs moins connues, quelques lecteurs braveront, j'espère, l'aridité de cette portion d'histoire pour nous suivre dans les ténèbres de l'évolution des dépenses privées.

Avant d'étudier l'emploi que chaque classe sociale, à chaque époque, a fait de son argent, il faut d'abord observer que la *nature* des divers besoins a beaucoup varié, en même temps que leur *importance respective* dans le budget se modifiait sous mille influences. Beaucoup de dépenses anciennes ont disparu, d'autres ont diminué ou augmenté, soit en *quantité*, soit en *prix*, enfin de nouvelles dépenses ont surgi. L'on conçoit aisément que l'effet de ces changements n'était pas du tout le même pour toutes les bourses ; la situation pécuniaire de tel ou tel groupe se ressentait plus ou moins de la suppression, de la réduction, de l'accroissement de telle ou telle dépense, *à proportion* de la place que cette dépense tenait précédemment dans son budget.

Dans les comptes de ménage aussi beaucoup de chapitres se sont transformés : soit qu'ils répondissent aux *mêmes* besoins sous des noms *différents*, soit que les *mêmes* noms fussent donnés à des objets *différents* par leur substance. Lorsqu'on s'applique seulement à comparer le coût de la vie à diverses époques pour en déduire le pouvoir d'achat de l'argent, on est bien forcé de suivre à travers les âges des marchandises identiques et, tout en attribuant à chacune

— laine ou froment, bois ou chandelle — une part correspondant à la place effective qu'elle occupe dans la vie du commun des hommes, on est tenu de maintenir cette part invariable au long des siècles.

Mais en réalité le *rôle* de chaque comestible, de chaque combustible, de chaque tissu et de presque tous les objets que l'on appelle « nécessaires » a varié considérablement selon les mœurs, les goûts, les conditions économiques, et surtout suivant les découvertes de la science. Et il n'est d'aucune conséquence que le prix des choses dont on ne fait plus ou presque plus usage ait haussé ou baissé ; tandis qu'il est de grande conséquence que des matières nouvelles ou des systèmes nouveaux aient été créés, procurant, à très bon marché parfois, des jouissances jadis onéreuses.

Or ces révolutions ont été si nombreuses de nos jours que nous ne mangeons, nous ne buvons presque plus rien de ce que mangeaient et buvaient nos pères, l'histoire des denrées nous l'apprend. Et non seulement l'alimentation, mais l'habillement, l'ameublement, le logis, l'éclairage et le chauffage, pour ne parler que des besoins principaux, ont été renouvelés de fond en comble. De sorte que la vie matérielle des Français du Moyen Age ou de la Renaissance n'est guère semblable à celle des Français de 1789, et que celle-là même n'est en rien comparable à la vie des Français actuels.

La transformation dans ce domaine est bien postérieure à la Révolution politique. Elle n'a même aucun rapport avec cette Révolution. Des faits incroyables s'étaient accomplis, la face du monde avait changé, la France s'était affranchie de routines séculaires, l'ancien moule social s'était brisé; nos armées victorieuses avaient bouleversé la vieille Europe, par leurs idées plus encore que par leurs sabres ; mais, comme

durant la première moitié du siècle les nouveautés scientifiques étaient demeurées nulles ou sommeillaient inappliquées, le bien-être de la masse française depuis la chute de l'ancien régime ne se trouvait nullement augmenté.

« Pourquoi es-tu triste, riche duc? dit la chanson de Garin au XII^e siècle. Tu as de l'or et des fourrures en tes coffres, des faucons sur les perches, des palefrois, des mulets, des roussins et tu as battu tes ennemis. Tous tes vassaux sont prêts à marcher pour te servir. » Parmi les dépenses *disparues*, la plus notable est celle des frais militaires ; chaque particulier au Moyen Age avait son « budget de la guerre », autant que ses moyens lui permettaient de se l'offrir.

La sécurité des personnes et des choses, ce bien aujourd'hui commun et banal, était un luxe *privé :* donjons et forteresses, armes offensives et défensives, poudre, canons et coulevrines, gages de soldats et capitaines ne figurent plus dans les comptes des millionnaires de notre république ; et l'on n'y rencontre pas davantage les traitements des chevaucheurs et « messagers de pied », les appointements des fonctionnaires de leurs fiefs, juges et baillis seigneuriaux, de leurs jongleurs et ménestrels, de leurs « physiciens », — médecins, — à demeure, et de leurs fauconniers. Ils ne s'habillent plus en cérémonie d'étoffes d'or et, lors des épousailles « en grand triomphe », les riches mariées ne revêtent plus ces robes chamarrées de pierres précieuses, terribles harnais si couverts d'orfèvrerie qu'on n'eût su dire de quelle couleur était le tissu.

Ils ne tiennent plus table ouverte, leurs châteaux ne sont plus peuplés d'un domestique innombrable et leurs écuries n'abritent plus un escadron de chevaux et de mulets. Ils ne possèdent plus de meubles d'ar-

gent massif; leurs revenus, encaissés sans effort, n'exigent plus de débours onéreux pour les frais de recouvrement et la « voiture » des espèces ; s'ils empruntent, ils ne sont plus grevés d'intérêts exorbitants et n'ont plus à soutenir, pour conserver leur propriété, des procès perpétuels qui constituaient une charge très lourde et à peu près inévitable.

Car beaucoup d'anciennes dépenses, qui semblent au premier abord de pur luxe ou de superfluité, étaient au fond de nécessité réelle : le train militaire était indispensable à qui voulait faire respecter ses biens et sa personne. C'est pourquoi l'on voit si souvent, dans les anciens inventaires de mobiliers, plus de cuirasses que de matelas et plus d'arquebuses que de fauteuils ; tout au contraire de nos jours où les panoplies sont pour la parure et les fusils pour le divertissement. Dans ce même manoir qui contenait trois bahuts et trente épées, il y a maintenant trente armoires et il n'y a peut-être pas une épée. Naguère, on se fût passé d'un valet de chambre, mais non d'un écuyer.

La profusion des bêtes de selle et de trait n'était pas davantage une fantaisie : sans parler des chevaux d'armes, — le destrier était un besoin plus pressant au XIV^e^ siècle que l'automobile au XX^e^, — il fallait, au moindre déplacement, nombre de palefrois, bidets, roussins et sommiers, pour transporter une famille avec ses multiples bagages, puisque l'on n'était assuré de trouver en aucun gîte autre chose que ce que l'on y apportait. Et pour traîner sur les mauvaises pistes, qu'on appelait des chemins, ces superbes voitures de blanchisseur qu'étaient les chars féodaux, il fallait atteler à chacune quatre et six chevaux.

Les lourds joyaux d'or et d'argent, c'était la réserve monétaire, la seule que l'on eût toujours sous la main, pour gager un emprunt urgent ou effectuer une dépense

imprévue. Ils représentaient nos titres au porteur et nos dépôts dans une banque de crédit. L'entretien de messagers à domicile, c'était le seul moyen de correspondre ; la seule chance d'être soigné ou diverti, c'était d'avoir son médecin ou son ménestrel ; et la possession de vaisselle d'argent garantissait seule des assiettes propres, comme celle des fourrures pendant le jour et des tapisseries autour du lit durant la nuit préservait seule du froid et des courants d'air.

La plupart des luxes vraiment inutiles, enluminure de manuscrits, achat ou élevage de faucons pour la chasse et, dans les siècles plus rapprochés de nous, les objets d'art, peinture ou sculpture, coûtaient relativement très bon marché. Ce n'était rien, comparé aux luxes actuels correspondants. Les seules dépenses antiques qui n'aient pas d'analogues aujourd'hui étaient la somptuosité du vêtement masculin et surtout la table, repues franches, ripailles solennelles où, plusieurs jours durant, des centaines de convives étaient défrayés sans trêve ; usage conservé aux noces campagnardes longtemps après son abandon par les seigneurs et les bourgeois.

Ces dépenses disparues ont été remplacées par d'autres que le riche a partagées avec la masse de la nation : aux frais de garde et de sûreté personnelle a été substitué l'impôt. Et l'impôt n'a pas seulement payé une armée et une police collectives, il a procuré à tous des biens que l'ancien riche ne pouvait obtenir avec sa fortune : des routes et des ponts, des villes hygiéniques et bien tenues, pavées, balayées, arrosées, éclairées, coupées de voies spacieuses pour l'agrément des riverains autant que pour la commodité des passants. Jusqu'au XVIII^e siècle, qui n'avait pas le moyen de bâtir « entre cour et jardin », pour soi seul, devait

se résigner à vivre sans air et sans soleil au long de ruelles étroites et malpropres.

La satisfaction de ces besoins et de plusieurs autres par l'impôt fut un progrès *économique* autant que politique; il ne suffisait pas que l'État fût assez organisé pour exiger de chacun des contributions proportionnelles, voire progressives ; il fallait que les contribuables devinssent *assez riches pour les payer*. Notre fiscalité contemporaine, appliquée par Charles le Sage ou par Louis XIV, n'aurait pas rapporté grand'chose.

Aux messagers et courriers privés ont succédé les postes, le télégraphe et le téléphone; les jongleurs et musiciens du château, les conteurs ambulants sont représentés, suivant la fortune de chacun, par une loge à l'Opéra, un fauteuil d'orchestre, une entrée de café-concert ou les feuilletons du journal à un sou. Les physiciens domestiques, apanage de quelques privilégiés, ont été supplantés par des médecins et chirurgiens indépendants, vingt-cinq fois plus nombreux et accessibles à tous, quoique spécialisés par leurs études ou hiérarchisés par le talent.

CHAPITRE XIX

Le nivellement des jouissances.

A la transformation des dépenses anciennes les petits ont gagné plus que les grands. — Importance relative de la table suivant les budgets. — Le rôle de la nourriture s'amoindrit chez le seigneur et le bourgeois avec les siècles. — Ce qui ne procure au riche qu'une *économie* procure au peuple une *jouissance*. — La table du riche a changé de *prix*, celle du peuple a changé de *nature*. — Variations depuis cent vingt ans des *substances* et des *procédés* dont usent les Français pour s'habiller, se meubler, se chauffer, s'éclairer, voyager, etc. — Comment la foule recueille nécessairement le bénéfice des créations nouvelles. — « Besoins » devenus luxes ou inversement depuis cinq siècles. — Résultat positif du progrès pour le riche et pour le peuple. — En quoi consiste le nivellement. — Le peuple a acquis plus de vrai bien-être que le riche. — Chaque invention nouvelle constitue une révolution moindre au regard de l'état préexistant. — Quel emploi fera désormais le riche de son superflu? — L'extrême supériorité d'argent ne donne plus des « commodités », ni des « beautés », mais seulement des « raretés ». — Les Français ne peuvent pas détenir tous le meuble « unique ».

A la transformation des dépenses anciennes les petits ont gagné plus que les grands ; l'écart s'est amoindri par ce fait que le peuple a maintenant sa part de biens, naguère hors de sa portée, dont une élite avait le monopole. Entre toutes les métamor-

phoses, celle de la table a profité surtout aux moins fortunés pour cette simple raison que la nourriture tient dans leur budget une place incompressible. Qu'importe à la bourgeoisie aisée le prix du pain? Il absorbe 200 ou 300 francs chez les gens qui ont 10.000 francs de rente; chez les gens qui en ont 100.000, il ne prélève pas 1.000 francs. Mais chez l'ouvrier, le paysan, il exige le quart du revenu et davantage, à mesure que les bouches augmentent ou que les ressources diminuent.

Lors des famines, lors des renchérissements excessifs du blé, c'est le pauvre qui a souffert, qui est mort d'inanition; la classe moyenne paie la surtaxe forcée en maugréant; à peine si la classe opulente s'en aperçoit. C'est un point capital dans l'histoire du rapprochement des classes, sous le rapport des jouissances, que l'énorme abaissement et la quasi-immobilité actuelle des prix du pain; puisqu'il n'y a pas, je pense, entre deux hommes, d'écart comparable à celui de mourir ou non de faim.

Le bon marché du blé a donc été un gain exclusivement populaire; il ne s'est pas traduit par une économie d'argent mais par une révolution alimentaire : l'abandon spontané et universel des pains noirs, bruns et gris pour le pain blanc, devant lequel les Français contemporains sont égaux, au moins autant que devant la loi. Aux riches, qui jadis n'en mangeaient pas d'autre, ce pain de pur froment coûte à présent deux ou trois fois moins; mais ce n'est pas le bon marché de cet article qui pouvait réduire sensiblement les frais de leur table.

Si le pain tient une place très différente *dans le budget alimentaire* de chacun de nous, l'ensemble de la nourriture représente dans le total de nos dépenses une part extrêmement variable, suivant le chiffre des

fortunes : une famille composée par exemple de quatre personnes consacre à sa table 60 p. 100 d'un revenu annuel de 2.500 francs, 40 p. 100 d'un revenu de 5.000 francs, 25 p. 100 d'un revenu de 20.000 francs et 15 p. 100 seulement d'un revenu de 60.000 francs ; bien qu'en ce dernier cas l'effectif des commensaux soit doublé de quatre ou cinq domestiques.

Le contingent de la table, si divers à présent suivant les classes sociales, n'est pas demeuré identique pour chacune d'elles dans le passé : chez le travailleur manuel le tiers du salaire suffisait pour la nourriture au XV^e^ siècle ; il en fallait la moitié au milieu du XVI^e^ et, à la fin, les deux tiers, proportion qui varia peu jusqu'à la Révolution. Pourtant, loin de s'améliorer, l'ordinaire s'était réduit ; la viande avait disparu des chaumières. Chez le bourgeois, chez le grand seigneur, au contraire, le rôle de la cuisine s'amoindrit de siècle en siècle.

Question de mode d'abord plus que de sensualité : la bonne chère avait été le grand luxe du baron féodal, comme la grande chasse ou l'écurie de courses sont le luxe du millionnaire contemporain. Question de personnel ensuite : la clientèle, les hôtes ordinaires et extraordinaires du château étaient en foule, comme les tissus précieux étaient accumulés en abondance ; mais les victuailles se renouvelaient plus vite que les costumes. Question de chiffres enfin : les mets recherchés étaient plus onéreux au Moyen Age que de nos jours. Dans son budget de 1826, un pair de France qui jouissait de 60.000 francs de rentes dépensait pour le sucre — sans parler des confiseries — les trois quarts de ce qu'il dépensait pour le pain ; et le sucre sous la Restauration coûtait 2 fr. 85 le kilo. Il coûtait 6 francs sous Louis XIV et 20 francs sous Charles VI ; bien des denrées étaient dans le même cas.

La table du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, qui avait 2.160.000 francs de rentes au XIVe siècle, ou celle du général des galères Pont-Courlay qui avait 250.000 francs de revenus sous Louis XIII, accaparait une somme triple de ce que lui consacrent de nos jours des particuliers ayant les mêmes budgets. Au XVIIIe siècle où les goûts avaient changé, où le train n'était plus le même, le rôle des subsistances était plus borné : cependant la table du duc de La Trémoille, en 1788, équivalait presque au tiers de sa dépense totale : 90.000 francs sur 286.000 ; proportion qui serait aujourd'hui tout à fait extraordinaire, et qui pourtant est inférieure à celle que Mme de Maintenon assigne au chapitre des vivres, dans la lettre souvent citée où elle règle en détail les comptes de son frère, d'une façon d'ailleurs assez fantaisiste.

Malgré la charge qu'il leur imposait, les hautes classes n'étaient ni aussi délicates, ni aussi prodigues pour leur vivre quotidien qu'on serait porté à le croire. Un ouvrier parisien répondait ingénument, il y a quelques années, au médecin des hôpitaux qui lui reprochait un amour immodéré de la bouteille et s'enquérait combien il buvait : « Mais pas trop, mes quatre litres par jour comme vous, parbleu ! » Ce prolétaire eût fort mal vécu à la Cour du roi Philippe le Long où mangeaient, en 1316, 408 personnes et où l'on consommait par jour 280 litres de vin : soit seulement 70 centilitres par tête. Ce qui laisse supposer qu'une partie du personnel se contentait d'eau claire.

Mme de Maintenon regarde comme exorbitant qu'il faille à sa belle-sœur d'Aubigné « des confitures à la collation et du beurre à déjeuner ». Elle nous paraît bien sévère, pour un ménage qui a dix domestiques et dont la dépense journalière monte à 42 fr. 35, soit 3 fr. 50 par personne ; chiffre fort raisonnable aujour-

d'hui, même à Paris. Les menus sont courts pourtant et ne prévoient, pour le dessert, qu'un plat de pommes et de poires, « qui passera la semaine en renouvelant les vieilles feuilles qui sont dessous ». Depuis cinq cents et même depuis deux cents ans, les riches et le peuple ont changé de nourriture ; mais le changement a été beaucoup plus sensible chez le peuple, et l'on verrait comment il s'est opéré en examinant l'un après l'autre chaque sorte d'aliments.

Tandis que la création ou la circulation d'une masse de subsistances nouvelles n'a eu d'autre effet que de procurer au riche une *économie*, elle a procuré au peuple une *jouissance*. Le peuple possède maintenant des choses que le riche seul possédait ; le riche les paie seulement moins cher. La table du riche a changé de *prix;* celle du peuple a changé de *nature*. L'avantage positif dans cette évolution est tout entier du côté du peuple : avantage matériel, puisqu'il accède à des biens jusqu'ici hors de son atteinte; avantage moral aussi, puisque sa condition ne diffère plus autant de celle des classes supérieures.

Or le même phénomène s'est produit dans tous les chapitres du budget populaire : si le travailleur avait vu seulement son salaire augmenter deux fois plus que le prix de ses anciennes consommations, il en pourrait consommer le double et ce serait déjà quelque chose. Mais on pourrait soutenir que la distance est toujours la même entre lui et les privilégiés de la fortune, que cette distance même a grandi, puisque les fortunes contemporaines ont triplé, quadruplé et que les richissimes actuels sont six ou huit fois plus riches que ceux d'autrefois. Et l'on aurait beau dire que ces nouveaux aristocrates d'argent sont des parvenus du travail et de la démocratie, ce fait brutal n'en subsisterait pas moins : qu'eu égard à la

somme des besoins satisfaits l'inégalité irait croissant.

Mais les *substances* et les *procédés* dont usent les Français de 1910 pour s'habiller, se meubler, se chauffer, s'éclairer, voyager ou s'amuser, n'ont pas moins varié depuis cent vingt ans que les procédés et les substances dont ils usent pour se nourrir. De même que le pain, la viande, le poisson, les légumes, l'huile, le vinaigre, le sucre, les fruits, le vin, — sans parler des denrées exclusivement modernes, — consommés aujourd'hui par la masse de la nation, n'ont de commun que *le nom* avec les aliments ainsi désignés en 1789; de même une paire de draps ou de chaussettes, un costume ou un chapeau, des rideaux ou des tapis, des assiettes ou des cuillers, une bougie, une feuille de papier ou une gravure, tout en ayant gardé leur ancien sens, sont devenus — et par la matière et par la façon — des objets nullement comparables à ceux qui répondaient jadis aux mêmes besoins.

Peu importe qu'à de nouvelles acquisitions ait correspondu l'introduction dans le langage de *vocables nouveaux* : gaz ou calorifère, chemin de fer ou pétrole, télégraphe ou bicyclette; les *vieux mots* conservés recouvrent tout autant de découvertes et de révolutions.

Le succès de ces révolutions et de ces découvertes était nécessairement lié à une consommation intense. Le XIX^e^ siècle ayant, pour produire en grand et pour transporter en masse, évoqué le Génie de la Force et déchaîné le Génie de la Vitesse, ses esclaves-machines l'entraînaient. L'offre énorme ne pouvait être absorbée que par le peuple innombrable; et ce peuple, ne pouvant l'absorber qu'à très bas prix, la quantité créait le bon marché. Elle n'eût su exister sans lui. Par une conséquence forcée, le nombre, la foule urbaine et rurale, recueillit donc elle-même le plus clair béné-

fice de ce gigantesque effort où elle collaborait de son bras.

Cet effort ne porta pas toujours sur des objets indispensables; il ne fut pas aussi efficace pour toutes les matières, parce que l'on ne peut donner des lois à la Science et lui dire : « Tu créeras de préférence ceci ou cela. » Le progrès a multiplié les étoffes, le linge, le café, les journaux, les fruits secs, le poisson salé, les tapis, la faïence, les couverts de ruolz, les dentelles-imitation ou les voyages circulaires, plus qu'il n'a multiplié les œufs, les gigots, les bottines ou les vastes logis dans les cités surpeuplées.

Cela tient à ce que jusqu'ici la demande de ces derniers articles égale ou même surpasse la production; car plusieurs, comme les souliers, ont haussé de prix depuis un siècle. Mais rien n'empêche de prévoir que l'élevage, le commerce ou l'industrie mondiale, à l'aide d'engrais et de systèmes nouveaux, décuplent ou remplacent les bestiaux et les cuirs. Et, si l'on n'a pas encore trouvé le moyen de réduire le coût des matériaux et de la main-d'œuvre pour la confection d'une maison, autant qu'on l'a fait, par exemple, pour la confection d'une chemise, d'une lampe ou d'un morceau de sucre, la création récente de railways électriques aura pour effet d'élargir, d'étirer le sol urbain, en supprimant la distance du centre des villes à leurs banlieues.

Le peuple n'a vu diminuer ou disparaître aucune de ses anciennes dépenses d'agrément, — cela lui eût été difficile, il n'en avait guère. — Quant aux dépenses désagréables, comme les obligations militaires d'acquisition d'armes, de garde bourgeoise et, plus tard, de logement des gens de guerre et de tirage à la milice, elles ont été remplacées par notre service obligatoire de deux ans; fardeau sans doute aussi lourd,

mais d'un effet plus utile pour le bon ordre général.

Un certain nombre de marchandises lourdes, encombrantes ou promptes à se gâter, comme le bois, la paille, les fruits, qui ne circulaient pas et se trouvaient parfois à vil prix au lieu de production, ont enchéri, avec les moyens de transport, pour les consommateurs du voisinage. Quoiqu'il subsiste encore entre les prix de nos diverses provinces des différences assez sensibles, il y en avait bien davantage aux siècles passés. La vie coûtait plus cher à Lille qu'à Paris sous Louis XIV. L'intendant de La Rochelle affirme qu'en Saintonge la viande, le vin, le bois, sont infiniment meilleur marché qu'en Bretagne. Pourtant, entre certains prix de la Bretagne et de la Provence, il y avait un écart du simple au double.

Que l'on pût tenir sa maison à Boulogne-sur-Mer pour moitié de ce qu'il en coûte à Londres, comme nous l'apprend un Anglais sous Louis XV, le fait est possible; mais que, suivant un autre voyageur, les auberges de Metz fissent payer 3 fr. 40 le logement et un bon dîner sous Louis XVI, tandis que, pour un mauvais dîner et une chambre, les aubergistes de Nancy exigeaient 15 francs, voilà qui paraît plus difficile à admettre. Les touristes sont enclins à généraliser et, lorsque le docteur Smollet nous dit qu'à Paris, en 1763, tout est deux fois plus cher que seize ans avant, bien que la manière de vivre fût restée la même, nous savons qu'il exagère; la comparaison des prix accuse seulement une hausse de moitié.

A cette époque (1767) les invalides Canadiens, rapatriés en France, n'avaient pour vivre que la paie du soldat : 0 fr. 55 par jour, ou 0 fr. 33 avec le pain de munition en nature; pourtant « ils sont bien portants et ne semblent pas dans le besoin ». Il fallait bien qu'ils vécussent alors avec ces 0 fr. 55 par jour; cer-

tains manœuvres ne gagnaient pas davantage. Mais comment « vivaient-ils? » Parmi les classes laborieuses d'aujourd'hui il y a vingt manières de « vivre », parce qu'il y a vingt catégories d'ouvriers et de paysans.

Si les besoins de l'homme sont, hélas! tristement compressibles dans la misère, ils sont naturellement extensibles dans l'aisance. De sorte que personne n'a jamais pu ni ne pourra dire ce que c'est qu'une « dépense de luxe ». On ne saurait pas définir le « luxe » *en lui-même*, il n'existe que par rapport aux autres objets, aux milieux et aux circonstances : une côtelette ou un fromage étaient de grand luxe à Paris, à la fin du siège de 1871. Qualifierons-nous de « luxueux » ce qui est inutile? Encore faudrait-il savoir ce qui est « utile », ce qui même est « indispensable ». Une fourchette, un mouchoir, sont-ce des objets de luxe? Un miroir, une bicyclette, sont-ce des objets indispensables? Hier, du pain blanc et des vitres aux fenêtres étaient un luxe aux yeux du même paysan pour qui sa carriole attelée d'un cheval est aujourd'hui une chose de première nécessité.

Rien ne s'oppose à ce que beaucoup de « luxes » actuels deviennent des « besoins » dans l'avenir; ni d'ailleurs à ce que, par une marche inverse des prix, des « besoins » impossibles à satisfaire soient promus au rang de « luxes ». On en vit un exemple au XVI^e^ siècle lorsque l'enchérissement de la viande força les classes populaires à y renoncer. La multiplicité des domestiques au XVII^e^ siècle, où les gages d'un laquais ne dépassaient pas 300 francs par an, correspondait à une moindre opulence que de nos jours; et les perles fines n' étaient pas au XIV^e^ siècle, sous les premiers Valois, une parure inaccessible aux classes moyennes, lorsque les grosses perles d'Orient coû-

taient 70 francs et les petites 6 à 7 francs[1]. La possession d'une tapisserie ancienne des Gobelins n'était pas, au début du règne de Napoléon III, l'apanage des fortunes exceptionnelles, lorsque les mêmes, qui se payent maintenant 200.000 ou 300.000 francs la pièce, se vendaient 400 et 500 francs aux environs de 1850. Les tapis persans, assez répandus parmi notre bourgeoisie contemporaine, lui échapperaient aussi le jour où les femmes de Perse, émancipées, cesseraient de travailler pour 0 fr. 20 par jour.

De quelque marchandise qu'il s'agisse, la baisse ou la hausse de son prix a cette conséquence de la déclasser, de la transférer de la catégorie somptueuse ou superflue à la catégorie usuelle, et réciproquement. Ces catégories n'ont donc rien de fixe et les déclassements ne s'opèrent pas toujours dans le même sens.

Nous assistons depuis soixante-dix ans à un développement inouï de l'aisance; il n'en faudrait pas conclure que c'est là un phénomène naturel et quasi fatal de la civilisation, comme aux rosiers chaque printemps fleurissent des roses. Loin que les « progrès » poussent tout seuls, il faut que la Science les enfante un par un dans la peine. Tarde-t-elle à les réussir, à les imposer, le cours normal de la vie peut parfaitement appauvrir des populations, même libres et éclairées, mais grossissantes. On pouvait signaler vers 1830, comme un fait *évident*, que « l'artisan, à mesure que nous avançons, tire un moindre parti de son travail » ; parce qu'en effet, si l'on comparait les salaires et les consommations de 1810, 1800 ou même 1790 à ce qu'ils étaient dans les premières années du règne de Louis-Philippe, on constatait que, d'une époque à

1. Soit en monnaie de l'époque, 22 sous pour les grosses et 2 sous 6 deniers pour les petites; ce dernier prix était alors inférieur à celui d'un kilo de chandelles.

l'autre, le prix de la vie avait haussé davantage que le taux des salaires.

Au commencement du second Empire, en 1855, où l'ouvrier ne gagnait pas moitié de ce qu'il gagne en 1910, le prix des principaux objets d'alimentation, tiré des mercuriales officielles, des bulletins commerciaux et de divers comptes privés, était à peu près le même que de nos jours. Aussi la masse de la nation menait-elle un tout autre train. Le maçon parisien déjeunait alors d'une mixture de pain et d'eau chaude, sans beurre ni graisse, vulgairement baptisée de « soupe tourmentée ». Dans une famille bourgeoise on remboursait à une « bonne » sa nourriture sur le pied de 1 fr. 25 par jour; ce qui ne signifie pas que sa nourriture coûtât moins cher qu'aujourd'hui, puisque le pain, le vin, la viande, les pommes de terre, etc., étaient aussi chers, mais que l'ordinaire d'une servante, il y a un demi-siècle, n'était pas du tout ce qu'il est présentement.

La famille dont il s'agit était celle d'un médecin de la capitale dont la femme a tenu ses comptes de ménage, jour par jour, de 1840 à 1880. Et l'on constate en feuilletant ses livres que, dans les divers chapitres du budget, la plupart des articles de luxe coûtaient de 1845 à 1860 le même prix qu'en 1910. Seulement ces articles seraient aujourd'hui beaucoup plus nombreux parce que le médecin actuel d'un rang équivalent à celui-là gagne beaucoup plus que son devancier.

Quel a donc été le résultat positif du progrès matériel pour le riche et pour le peuple? Quelle est de nos jours leur situation respective, par rapport à ce qu'elle était dans les siècles précédents? Et comment s'est effectué ce nivellement graduel des « jouissances », parallèle et simultané à l'inégalité croissante des « fortunes »? Car un double phénomène s'est produit :

augmentation du chiffre des richesses, réduction de prix des dépenses. Les découvertes de la science, appliquées par l'industrie, ont bouleversé le rapport des choses et leur valeur, aussi bien pour des objets dits « superflus » que pour des objets dits « nécessaires ». Il advient par suite que, le riche a beau être plus riche, il n'y a guère de jouissances dont il ait le monopole et, quoique la distance ait grandi entre un multi-millionnaire et un terrassier, si l'on ne regarde que la somme d'argent qu'ils possèdent l'un et l'autre, cette distance a diminué si l'on envisage les conditions de leur vie. L'écart pécuniaire est plus grand, l'écart usuel et réel est plus petit.

Le riche semble doublement enrichi, si l'on veut, puisque son budget est plus gros et que sa vie est moins chère ; mais la diminution du prix de sa vie le touche peu, elle ne lui procure pas de plaisirs positifs, elle le libère seulement d'une partie de ses charges. Et l'accroissement de sa richesse le touche également peu, puisqu'il n'en a pas l'emploi nécessaire et qu'il se crée pour l'employer de nouveaux besoins, de nouvelles dépenses, de moins en moins utiles, et, pour les richissimes, tout à fait artificielles. On peut dire qu'en beaucoup de cas *l'ancien « luxe » du riche était jadis un « besoin » et que les nouveaux « besoins » du peuple sont des « luxes. »* Ce sont les luxes anciens, du riche et même des luxes que le riche ancien n'avait pas.

Le nivellement consiste donc en ceci : que le peuple a acquis plus de vrai bien-être, plus de luxe utile que le riche. La richesse a moins de jouissances véritables par-dessus la médiocrité, qui lui ravit ses anciens privilèges. La foule les possède désormais, avec très peu d'argent, ce peu que le commun des hommes obtient aisément par son travail. Et l'argent, pour

donner quelque chose, en est réduit à donner des biens de plus en plus factices.

Douterait-on de ce rapprochement des classes et de la différence, moindre que naguère, qui existe entre l'élite et la masse? Il suffit, pour s'en convaincre, de les regarder vivre aux temps passés et actuels, de voir comment l'une et l'autre étaient nourries, vêtues, meublées, éclairées, chauffées, logées, transportées, diverties ou soignées et comment elles le sont aujourd'hui. Il y a moins de différence entre un homme qui mange des truffes ou du raisin à 6 francs la livre et un homme qui mange de la charcuterie et une orange de deux sous, qu'entre ce dernier et un homme qui mange du pain sec; il y en a moins encore entre ceux-ci qu'entre l'homme qui mange à son appétit et celui qui souffre de la faim.

Il y avait plus de différence entre le paysan éclairé d'une chandelle de résine et le seigneur éclairé par des bougies de cire, qu'il n'y en a entre un ouvrier éclairé au pétrole et un bourgeois éclairé à l'électricité. Ou, si l'on veut, il importe peu d'avoir vingt lampes ou d'en avoir une; mais il importe beaucoup d'avoir une lampe ou d'être dans l'obscurité. Il importe également peu d'avoir des costumes garnis de point d'Alençon et créés par le grand couturier, ou seulement une robe de soie tramée coton et brodée à la machine, venant du magasin de confection, mais il importe beaucoup d'avoir une toilette élégante à bas prix ou de s'en passer.

L'écuelle de terraille ou de bois graisseux, dans laquelle mangeaient les pauvres gens des siècles passés, ressemblait plutôt à l'auge de leurs bestiaux qu'à l'assiette d'argent ou même d'étain des classes supérieures. Mais aujourd'hui, l'assiette de faïence à 0 fr. 15 des tables les plus modestes diffère peu

d'aspect et nullement de propreté de l'assiette de porcelaine la plus chère. Des murs lambrissés de papier peint à 0 fr. 50 le rouleau et ornés de chromos encadrés sont moins opulents que des panneaux tendus de soie et décorés de tableaux de maîtres; mais ils s'en rapprochent beaucoup plus que jadis une boiserie sculptée ou une tenture de cuir doré d'une muraille nue, crépie à la chaux.

Entre l'individu qui disposait de messagers privés ou qui, depuis l'invention des postes, payait un port de lettres aussi cher qu'une journée de travail, et l'individu à qui ses ressources interdisaient tout espoir de correspondre au loin avec un parent, il y avait un abîme. Maintenant, la conversation téléphonique du premier n'est séparée du pli affranchi à 0 fr. 10 par le second que par une simple nuance, un délai de quelques heures. De même, entre le voyage en troisième classe de l'un et le voyage en sleeping-car de l'autre, nulle dissemblance comparable quant à la durée, la facilité ou la fatigue, à celle qu'il y avait entre le voyage en litière, en « chariot branlant » ou, plus récemment, en berline de poste, et le voyage à pied ou dans le panier suspendu entre les roues à l'essieu du coucou.

Bref, sous quelque point de vue que l'on envisage, depuis sept siècles ou tout simplement depuis cent ans, d'un côté les privilégiés de l'aisance et de la richesse, de l'autre les plus humbles salariés; qu'il s'agisse des plaisirs qu'ils peuvent prendre, des livres qu'ils peuvent lire, des remèdes qu'ils peuvent acheter et de tout l'ensemble des besoins que la civilisation permet de satisfaire, il est évident que l'écart entre eux a singulièrement diminué et diminue à chaque invention nouvelle. La bicyclette, par exemple, est beaucoup plus utile au pauvre que l'automobile au

bourgeois, et le Métropolitain donnera bientôt à tout prolétaire ce que le roman de 1840 présentait comme le faste inouï du « comte de Monte-Cristo » : une voiture à toute heure attelée et à ses ordres.

Ce ne sont pas les riches qui auraient pu tripler, quintupler, décupler depuis quatre-vingts ans la consommation française de cinquante marchandises diverses. Les riches sont peu nombreux : l'effectif des familles qui tirent *de leurs rentes ou de leur travail* un budget annuel supérieur à 10.000 francs est, je crois, peu supérieur à 160.000, et j'ai estimé à 360.000 ceux qui disposent de 5.000 à 10.000 francs par an[1]. Ces 500.000 familles ne constituent pas le vingtième de la nation. Ce ne sont pas elles qui pouvaient absorber des dizaines, des centaines de millions de kilos de froment ou de papier, de sucre ou de coton, en plus de ce qu'elles absorbaient précédemment.

Quel que soit le bon marché de certains objets, il arrive un moment où leur clientèle, saturée, se dérobe à un accroissement indéfini de la production. Le pain ne coûtât-il que deux centimes le kilo, l'ouvrier n'en mangerait pas dix kilos par jour et le port des lettres ne coûtât-il rien du tout, les citoyens français n'en écriraient pas pour cela vingt fois davantage. C'est

1. Voyez le tableau inséré à la page 358 du tome V de mon *Histoire économique de la propriété, des salaires*, etc. Le ministre des Finances, dans l'exposé des motifs du projet d'impôt sur le revenu, évalue à 187.200 le nombre des revenus supérieurs à 10.000 francs. En revanche il ne porte qu'à 294.000 le nombre des revenus de 5.000 à 10.000 francs. — Ces estimations ne peuvent prétendre, jusqu'à nouvel ordre, à une exactitude mathématique, et je ne sais si les appréciations du gouvernement sont plus près de la vérité que les miennes. On ne saurait, en tout cas, m'accuser de réduire à l'excès le nombre des riches, puisque le chiffre de 527.000 donné par moi, pour tous les revenus au-dessus de 5.000 francs, est supérieur à celui de 481.000 indiqué par l'administration des Finances.

parmi les classes fortunées que la consommation des choses *nécessaires* a le moins augmenté, par ce motif que leurs besoins à cet égard étaient déjà largement satisfaits.

Une remarque s'impose dans cette histoire du nivellement des jouissances : l'animal humain que nous sommes, le seul, dans ce potager rocheux et sylvestre que nous disputons aux brutes, à qui la nature n'ait pas mis son couvert et taillé son costume, a transformé jusqu'ici quelque peu son sort. Mais depuis l'époque où, logé dans des grottes et vêtu d'une peau empruntée aux fauves, il se nourrissait d'herbes crues ou de chairs massacrées, jusqu'à ce qu'il ait découvert la télégraphie sans fil et l'aéroplane, chaque pas fait par l'homme dans ce que nous nommons le « progrès » a été moins important que le précédent.

Je veux dire que chaque invention nouvelle a beau sembler, a beau être réellement, *plus merveilleuse en soi* qu'aucune des inventions antérieures, elle constitue *au regard de l'état préexistant une révolution* moindre. Elle apporte à la condition de l'humanité une mutation moins radicale que celles apportées par les étapes passées.

L'invention du langage avait été un pas plus important que celle de l'écriture, sur pierre ou sur écorce. Celle-ci à son tour était une découverte plus précieuse que celle du papyrus ou des tablettes de cire. De là au parchemin, au papier de chiffon, au livre imprimé, puis au journal, à la pâte de bois, au clichage, aux machines rotatives et à la linotype, on voit clairement que le résultat obtenu pour l'expression et la diffusion des idées n'a pas correspondu, à chaque degré franchi, à la génialité qu'il a fallu déployer pour le franchir.

Et de même pour le transport des personnes et des

marchandises : la grande trouvaille fut l'animal de bât ou de selle; après quoi vint l'idée de la roue dont les conséquences, en fait de communication, dépassèrent beaucoup en leur temps celles que, dans le nôtre, ont eues les chemins de fer. La simple institution des postes a aussi rendu plus de services effectifs que le télégraphe ou le téléphone. La grande innovation, en fait de combustible, fut l'étincelle produite par le frottement du silex. Le briquet ou les allumettes amorphes ne sont rien en comparaison, ni même les calorifères à vapeur.

Depuis l'arc ou la fronde qui permettaient de se défendre et d'attaquer jusqu'aux armes de fer, à la poudre, aux mousquets et au canon de 320 millimètres; depuis la conception du filage de la laine jusqu'aux manufactures de textiles, d'un progrès à l'autre, la science a été croissant et l'intérêt décroissant puisque la vie était de moins en moins changée. Je ne sais si l'on trouvera dans l'avenir quelque chose de vraiment capital, comme la suppression des infirmités ou de la maladie; mais jusqu'à ce jour nous avons simplement perfectionné les besoins de nourriture, de logement, de vêtements, de chauffage, d'éclairage, le besoin de nous remuer et de transporter les objets. Nous n'avons pas créé de nouveaux types de besoins *fondamentaux;* car on ne saurait appeler tels les bijoux, les arts, le théâtre ou le tabac.

Mais si la fertilité de notre imagination n'aboutit qu'à obtenir par des procédés nouveaux des satisfactions anciennes, c'est surtout pour les riches que l'effet de ces découvertes est *de plus en plus petit.* Ce qu'elles leur donnent n'est rien auprès de ce qu'elles leur enlèvent : le privilège de jouir seuls naguère de ce dont le commun des hommes jouit désormais. Un par un, les anciens monopoles de l'élite for-

tunée lui échappent et le peuple les conquiert : ses désirs s'éveillent aussi vite que ses prises s'étendent.

« Que faut-il à un nègre du Soudan, disait-on, il n'a pas de besoins ; qu'on lui donne une chemise il ne souhaitera rien de plus. — Vous vous trompez, répondait un fin psychologue, lorsqu'il aura une chemise, il voudra faire faire sa photographie. » L'emploi que font les « besogneux » de l'Europe de leurs nouvelles disponibilités n'est pas toujours le plus judicieux : au lieu de faire faire leur photographie, ils s'alcoolisent. Ils ressemblent à ce berger de jadis qui disait en pataugeant dans la boue : « Si je suis jamais roi, je garderai mes brebis à cheval ». A la création d'un petit pécule ou d'une vie plus douce, beaucoup préfèrent l'indigence avec l'eau-de-vie à discrétion ; ils « gardent leurs brebis à cheval ». Le bien-être cependant a fait son chemin ; il a pénétré peu à peu des couches de plus en plus profondes qui, baignées dans cette ambiance, ne se doutent pas de leur luxe lorsqu'elles « mangent figues et dattes », ce dessert de richard au temps du poète Villon, et lorsqu'elles achètent une montre d'argent ou d'or.

Que fera donc le riche maintenant que ce bijou, ayant cessé d'être précieux, est souvent remplacé dans son gousset par une montre d'acier bruni ? Que fera ce riche actuel, à la fois plus garni d'argent que ses devanciers et libéré d'une partie de ses charges par la baisse de prix de ses anciennes dépenses vulgarisées ?

La fortune, incapable de donner la santé ou l'intelligence, ou la beauté, ou la gloire, donnait sous l'ancien régime le rang et la puissance, à tout le moins l'honneur et la considération. Désormais l'opi-

nion en interdit l'étalage ; le train extérieur est passé de mode dans nos cités ; les pompes nuptiales y seraient ridicules et voici que les pompes funéraires deviennent déplacées. Les piétons, éclaboussés et respectueux devant les anciens carrosses à chevaux, regardent d'un œil sourcilleux les nouveaux carrosses à pétrole et seul un autobus peut écraser quelqu'un impunément. Parmi les manifestations antiques de la richesse, beaucoup flattaient seulement la vanité ; à ce titre elles n'étaient parfaites qu'à la condition d'être publiques et montrables. Ces jouissances disparaissent ou s'atténuent fort dès qu'on cesse de les afficher et qu'il les faut goûter à huis clos.

Puisqu'il n'en a plus d'autres, le riche devra s'en contenter : il y voyait clair avec ses deux lampes Carcel et son lustre de vingt-cinq bougies de stéarine, il y verra plus clair avec cinquante lampes électriques dont chacune a l'intensité de vingt bougies. Il avait des assiettes et des couverts d'argent, mais en petit nombre et il n'en changeait pas à chaque plat ; son argenterie sera plus abondante, ses porcelaines et ses cristaux fragiles exigeront plus de frais annuels qu'une inusable vaisselle plate. Le loyer de son appartement, dans un quartier élégant de Paris, viendra s'ajouter à l'achat et à l'entretien d'une maison de campagne.

S'il voyage, ce ne sera plus à la distance de 20 lieues, mais à 200 ou à 1.000, et ces déplacements, jadis rares, se renouvelleront plusieurs fois par an. La toilette de Monsieur coûtera moins qu'il y a deux siècles ; mais, si Madame est coquette et se sert des grands faiseurs, elle se chargera de doubler en définitive le chapitre consacré à l'habillement par le ménage. Si ce ménage est fastueux pour sa table, s'il s'y fait servir des asperges en janvier à 40 francs

la botte ou des vins de premiers crus à 1.000 francs la pièce, s'il y veut voir des orchidées rares renouvelées en permanence, il peut égaler avec peu de convives la dépense des tables d'autrefois avec leurs amas de chairs alignées en de multiples bassins. Si l'un des membres de la famille est malade ou doit subir une opération, et que l'on ait recours aux soins des praticiens les plus en renom, les honoraires seront dix ou vingt fois plus hauts que ceux dont se contentaient les médecins et chirurgiens du passé.

Telles seront, avec beaucoup d'autres, les nouvelles manières pour le riche de dépenser son superflu. Quelle en est, je ne dis pas l'utilité, mais simplement le charme positif? Qui ne voit combien il est réduit et combien les jouissances sont vaines pour ces quelques milliers de privilégiés. Ils ne sont pas davantage en effet, puisque les divers luxes que nous esquissons ici ne sauraient être l'apanage de la plupart des 85.000 familles françaises qui disposent de 10.000 à 20.000 francs par an et qu'une partie seulement des 77.000 familles qui ont plus de 20.000 francs de revenus peuvent payer quelques-unes de ces fantaisies.

Et la preuve que ces fantaisies n'ont pas en elles-mêmes grand attrait et que la bourgeoisie, riche ou aisée, capable de se les offrir, ne s'en soucie pas, c'est qu'elle se plaît davantage à faire des économies. Il est vrai qu'en agissant ainsi elle grossit sa fortune et s'éloigne, pécuniairement, du peuple dont hier elle est issue. Mais qu'importe une inégalité d'argent qui n'engendre plus une inégalité de réelles jouissances.

Montez plus haut, en effet, jusqu'aux 5.000 budgets privés de 100.000 à 200.000 francs; allez jusqu'au sommet de la pyramide des revenus combinés du

capital et du travail, où figurent 1.100 budgets supérieurs à 200.000 francs[1], et vous verrez combien plus conventionnel encore et de pure imagination est le luxe où doit se cantonner ce petit groupe d' « heureux » enviés. Les édits somptuaires que la monarchie promulguait assez naïvement, de loin en loin, « pour la réforme des dépenses superflues dans les maisons particulières du royaume, trains, tables, habillements, meubles et jeux, où se glissent les abus et désordres », auraient plus ample matière à fulminer contre les superfluités contemporaines.

Pourtant les censeurs royaux ne pourraient reprocher aux seigneurs de notre république de se ruiner par leur gaspillage, comme il arrivait à maints citoyens de l'ancien régime. Le cas est rare présente-

1. Les chiffres donnés par moi dans le tome V, de mon *Histoire Économique : Essai de répartition des recettes globales du capital et du travail* (voyez p. 358), sont supérieurs à ceux du ministère des Finances (Exposé des motifs du projet de loi d'impôt sur le revenu), qui estime seulement à 3.400 le nombre des revenus supérieurs à 100.000 francs.

Mais l'évaluation du gouvernement est manifestement trop basse, puisque la statistique des successions, à elle seule, accuse un total de 4.220 pour les fortunes de 2 à 5 millions de francs et un total de 945 pour les fortunes supérieures à 5 millions. A ces chiffres s'ajoutent les revenus provenant d'appointements, d'honoraires et de gains commerciaux et industriels qui, seuls ou combinés avec les rentes des capitaux, portent aisément à plus de 5.000 le nombre des budgets privés supérieurs à 100.000 francs.

En Angleterre, où les *fortunes* supérieures à 2.500.000 francs sont au nombre d'environ 13.000, il se voit en outre, d'après les statistiques de l'*Income Tax*, 1.058 *gains individuels* supérieurs à 100.000 francs, et 1.056 maisons de commerce, comportant deux ou plusieurs associés, gagnant plus de 250.000 francs par an. Enfin 234 employés privés ou d'Etat ont plus de 100.000 francs d'appointements. A ces chiffres il convient d'ajouter ceux qui obtiennent 100.000 francs par an par leurs revenus ajoutés à leurs bénéfices commerciaux ou industriels.

ment; ce sont les spéculations malheureuses et le morcellement après décès qui se chargent de faire fondre les plus gros lingots. Qu'ils résistent plus ou moins ou soient remplacés par d'autres de formation nouvelle, leurs propriétaires, pour les employer, se réfugient dans des Fragonards ou des Gainsboroughs à 400.000 francs, dans des tentures des Gobelins à 300.000 francs, dans des yachts de grand tonnage aussi rapides que des paquebots, dans des chasses où 6.000 faisans sont abattus en un jour, dans des écuries de courses peuplées de 200 ou 300 chevaux à l'entraînement, ou dans un boudoir dont l'entretien peut n'être pas moins dispendieux que celui du gibier ou des pur-sang.

Pour conquérir et conserver un siège au Parlement, celui-ci répandra ses largesses périodiques sur des milliers d'électeurs; pour régner dans la société d'un pays aristocratique, celui-là subventionnera l'héritier du trône par des prêts remboursables en politesses. D'autres seront collectionneurs et le champ alors sera sans limites : qu'il s'agisse de camées ou de médailles, de reliures ou de bibelots, de bronzes ou de porcelaines, on pourra faire tenir des millions dans l'espace étroit de quelques vitrines. Et si, par une aventure plus fréquente qu'on ne croit, le richissime n'a aucun de ces goûts laborieux, s'il n'est ni sportsman, ni artiste, ni même vaniteux; si c'est un homme qui voit trop le néant des choses et qui ne sait ou ne veut pas se donner « la peine de jouir » de sa fortune, il est obligé de l'accumuler jusqu'à ce qu'un partage la dépèce ou qu'un maladroit la dissipe. L'hyperopulence lui devient de nul prix, non qu'il la dédaigne, mais il ne la « sent » plus.

Quelque parti que prenne cette élite, sa capacité de consommation, pour énorme qu'elle soit, est sans

intérêt, parce que son objet est illusoire. Cette extrême supériorité d'argent ne donne plus ni des « commodités », ni même des « beautés », mais seulement des « raretés ». Elle ne donne pas les plus belles choses, mais seulement les plus chères : les portraits de l'école française du XVIII^e^ siècle n'étaient ni plus ni moins beaux il y a soixante-dix ans, lorsqu'ils se vendaient à vil prix, qu'aujourd'hui où leur vogue surpasse celle de toutes les autres peintures.

De ce qu'un Crésus actuel alloue à son jardinier-chef le double du traitement de 12.000 francs que Louis XIV donnait à La Quintinie, il ne s'ensuit pas que l'horticulteur du XX^e^ siècle soit plus savant ou plus habile. De ce que les meubles payés à André-Charles Boulle par le grand Roi, pour Versailles ou Trianon, n'aient jamais dépassé 5 à 6.000 francs, tandis qu'une de ces mêmes commodes authentiques peut se vendre aujourd'hui cent fois plus, on n'en saurait conclure que le mérite de ces marqueteries ou de ces bronzes ait centuplé, mais seulement que le très grand luxe moderne a la « rareté » pour objectif, *parce qu'il ne peut plus en avoir d'autre.*

Dans une salle du musée Wallace, à Londres, se voient deux bureaux : l'un est la copie de celui de Riesener au Louvre, c'est une œuvre superbe exécutée en 1878 ; l'autre est une table Louis XV assez ordinaire, mais ancienne ou supposée telle. Si demain ces deux bureaux étaient mis en vente, les « amateurs » mépriseraient le premier et s'arracheraient le second à prix d'or. Cette différence de traitement concrète la protestation du luxe actuel contre la jouissance démocratisée. Cette recherche forcenée de l' « unique » est un sentiment que nos pères n'ont pas connu, parce qu'ils n'étaient pas guettés comme nous par la reproduction et l'imitation.

Pourrait-on nier cependant le nivellement social des jouissances, parce qu'il continue d'exister une vingtaine de gens qui ont un yacht, une grande chasse ou une galerie de tableaux? Faut-il, pour que les Français soient heureux, qu'ils détiennent *tous* le meuble *unique*, ou qu'on brise ce meuble puisque tout le monde ne peut l'avoir? Il est des cas où le « plaisir de rareté » est indéniable, lorsqu'il s'agit de biens dont la foule ne peut user sans leur enlever une partie de leur charme : il serait sans doute plus agréable pour chaque Parisien de posséder le Bois de Boulogne à soi tout seul, ou avec un petit nombre d'amis, plutôt que d'en partager aux jours de fête la jouissance avec 500.000 propriétaires. Mais c'est justement la gloire du Progrès d'avoir créé cet encombrement, en rendant accessible à tous la promenade jadis éloignée.

Les seules jouissances que n'éprouveront jamais l'universalité des êtres sont les jouissances exceptionnelles; M. de La Palisse est le seul qui l'eût remarqué; personne autour de nous ne s'y résigne. Oserions-nous bien rire de cet enfant jaloux qui refuse les pâtisseries offertes à la table de famille en disant avec rage : « Le seul gâteau que je veuille c'est celui que mon frère a mangé. » Il est des jouissances négatives, on ne les nivellera jamais; pour beaucoup de nos contemporains la seule privation vraiment insupportable, c'est de penser qu'il puisse exister un plaisir auquel ils ne goûtent pas.

FIN

APPENDICE

VALEUR, EN MONNAIE ACTUELLE, DE LA LIVRE TOURNOIS

On sait que jamais, sous l'ancien régime, il n'a été frappé de livre tournois. Le mot « livre tournois » ne désignait pas une pièce de monnaie d'or ou d'argent, mais seulement une quantité de métal précieux, représenté par des monnaies de toutes sortes, très variables suivant les époques. La « livre tournois » n'existait que dans le langage ; elle ne servait pas *à payer* mais *à compter*, comme le sesterce des Romains ou le talent des Grecs, et aussi comme la livre sterling d'Angleterre qui valait 75 francs à la fin du XIII^e^ siècle et était descendue à 25 francs, jusqu'à l'année 1562 où elle se matérialisa sous l'aspect du « souverain » d'or actuel, en vertu d'un « act » d'Élisabeth.

Le public se chargeait d'apprécier en livres, sous et deniers, à leur juste valeur de poids et de titres, un nombre infini de disques d'or, d'argent et de billon, frappés en toutes provinces par toutes sortes d'autorités diverses. Le prix de la livre se déduisait lui-même de la valeur du kilo d'or ou d'argent : lorsque l'on disait, par exemple, au commencement du XIII^e^ siècle, que le marc d'argent de 245 grammes — le marc était le poids-étalon des métaux précieux — valait

2 livres 10 sous, c'est comme si l'on eût dit que la livre tournois représentait 98 grammes d'argent ; c'est-à-dire, *intrinsèquement*, 21 fr. 77 c. de nos francs modernes de 4 grammes et demi d'argent fin.

Comment ce mot « livre tournois », qui signifiait 98 grammes d'argent fin avant 1226, est-il venu à n'en plus signifier que 11 en 1600 et 4 1/4 en 1789 ? L'affaiblissement progressif de la livre tournois a eu deux causes : le changement de valeur des deux métaux (or et argent) par rapport l'un à l'autre, et l'ingérence de l'État dans les monnaies. Chaque fois que l'un des deux métaux devenait plus rare ou plus abondant, c'était toujours *par une élévation nominale*, en *livres-monnaie*, que se manifestait le changement de rapport. On ne réduisait jamais le prix, exprimé en livres, du métal qui baissait, *on augmentait le prix de l'autre.* Ainsi, au lieu de dire comme nous, aujourd'hui où l'argent a baissé de moitié sur sa valeur légale de 222 francs le kilo, « qu'il vaut seulement 111 francs », nos pères auraient dit de l'or — dont la valeur légale est de 3.444 francs le kilo — que sa valeur montait à 6.888 francs. Il aurait doublé le prix de l'or au lieu de diminuer de moitié le prix de l'argent. L'élasticité d'une monnaie de compte, qui n'était ni en or, ni en argent, facilitait singulièrement cette manière d'agir.

Mais on devine que, maintes et maintes fois répétées dans le cours de six siècles, ces hausses et ces baisses des deux métaux, qui dépréciaient inévitablement la livre, aient fini par la réduire à peu de chose. D'autant plus que, lorsque l'effet se produisait, les gouvernements ne manquaient pas d'intervenir et accentuaient encore la baisse de ladite livre, sans le vouloir, comme on l'a vu ci-dessus au chapitre II, page 27.

En d'autres cas, le gouvernement était seul l'auteur de la baisse lorsqu'*en manière d'impôt* il décidait qu'une certaine espèce, mise par lui en circulation et qui *réellement* valait 10 sous, en vaudrait 15 *légalement*. Le public n'était pas dupe ; s'il cédait, il ne cédait qu'en apparence. Il consentait à appeler *livre* une quantité de métal fin moins grande qu'auparavant, en prenant pour 15 sous une monnaie qui, par son titre et son poids, ne valait précédemment que 10 sous.

Mais il rehaussait nominalement, dans la même proportion, toutes les espèces d'argent ou d'or, nationales ou étrangères, en circulation dans le royaume. Celles qui valaient une livre se trouvaient dès lors valoir dans le commerce 30 sous et la valeur de la livre était ainsi devenue plus faible de 33 p. 100.

Le prix du kilo d'argent en livres tournois, c'est-à-dire le nombre de grammes d'argent fin contenu dans une livre tournois, une fois déterminé pour chaque époque, il suffit pour établir la valeur des livres tournois en *francs intrinsèques*, de diviser par 4 grammes et demi — valeur légale d'argent fin de notre franc — le poids d'argent fin de l'ancienne livre tournois.

La livre tournois ayant été constamment, au cours de ce volume, traduite et exprimée en francs actuels, non seulement d'après sa *valeur intrinsèque*, mais d'après cette valeur, multipliée par la *puissance d'achat* d'un poids donné d'argent, je crois utile de donner ici un tableau de la livre tournois en francs *actuels*.

Sauf les cas extrêmement rares où le franc est qualifié d' « *intrinsèque* », je me suis exclusivement servi de francs contemporains, déduits de leur pouvoir d'achat variable suivant les dates. Le résumé des calculs qui ont servi de base à l'établissement de ce pouvoir d'achat de l'argent se trouve au tome IV, pages 576-577 de mon *Histoire économique de la Propriété, des salaires*, etc.

Le lecteur qui désire connaître la correspondance entre la livre-monnaie, le franc intrinsèque (valeur en grammes d'argent) et le franc relatif (valeur d'achat) trouvera ces renseignements au tableau ci-après.

UNE LIVRE TOURNOIS VAUT :

DATES	FRANCS INTRINSÈQUES d'après son poids d'argent	Au pouvoir de	Soit en FRANCS ACTUELS
	fr. c.		fr. c.
1201-1225	= 21,77	× 4,50	= 98
1226-1290	20	4	80
1291-1300	16	4	64
1301-1320	13,40	3,50	47
1321-1350	12,25	3,50	43
1351-1360	7,26	3	22
1361-1375	8,90	3	27
1376-1389	8,90	4	36
1390-1400	7,53	4	30
1401-1410	7,53	4,25	33
1411-1425	6,85	4,25	29
1426-1445	6,53	4,50	29
1446-1450	5,69	4,50	26
1451-1455	5,69	6	34
1456-1487	5,29	6	32
1488-1500	4,64	6	28
1501-1511	4,64	5	23
1512-1525	3,92	5	20
1526-1540	3,92	4	16
1541-1550	3,34	4	13,30
1551-1560	3,34	3	10
1561-1572	3,11	3	9,30
1573-1575	2,88	3	8,60
1576-1579	2,88	2,50	7,20
1580-1600	2,57	2,50	6,50
en 1601	2,57	3	7,70
1602-1614	2,39	3	7,10
1615-1625	2,08	3	6,25
1626-1635	2,08	2,50	5,20
1636-1642	1,84	2,50	4,70
1643-1650	1,82	2,50	4,50
1651-1675	1,62	2	3,25
1676-1700	1,48	2,33	3,45
1701-1725	1,22	2,75	3,34
1726-1750	0,95	3	2,85
1751-1758	0,90	2,33	2,10
1759-1775	0,95	2,33	2,20
1776-1790	0,95	2,10	2

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Pages

La méthode de travail. 1

Comment les découvertes de l'histoire économique répondent aux préoccupations actuelles. — Elles apportent des faits positifs. — 75.000 prix classés, rapprochés et comparés. — Réunion et façonnage des matériaux. — Leur mise en œuvre; comment l'histoire des chiffres devient l'histoire des hommes. — L'auteur a fait ses découvertes malgré lui. — Exemples qu'il en donne : tirés des prix du blé sous Richelieu, des salaires d'ouvriers de métiers en corporation ou libres, etc. — Les évolutions économiques ne dépendent pas des changements politiques ou sociaux. — Le XIX^e^ siècle où s'est fondée l'égalité dans les codes a vu croître l'inégalité dans les fortunes. — Le prix du travail n'a aucune corrélation avec le coût de la vie. — Pas de concordance entre la prospérité du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la classe laborieuse. — Le salarié de 1848 semblable à celui de 1788. — Lors même que rien ne serait libre en un Etat, le prix des choses ne se laisserait asservir par quiconque. — La question « sociale » est une question scientifique et nullement politique.

Chapitre I. — L'argent à vendre ou à louer. . . . 16

Le coût de la vie; pouvoir d'achat de l'or et de l'argent. — Comparaison de la somme des marchandises que procure, à deux époques différentes, un kilogramme d'argent. — Cette connaissance eût évité nombre d'erreurs à de célèbres économistes. — Opinions fausses d'Adam Smith, de Malthus et autres, causées par l'ignorance de l'histoire des prix. — Le prix de la vie n'a pas du tout augmenté d'une

Pages

façon constante. — L'or et l'argent ont augmenté en quantité beaucoup plus qu'ils n'ont baissé de prix. — L'or, plus abondant et plus cher. — L'or a augmenté en quantité *deux fois plus que l'argent depuis quatre siècles; pourtant il a triplé de* valeur *par rapport à l'argent. — Résumé de l'histoire du prix de la vie depuis le Moyen Age. — On ne peut rien conclure de la hausse ou de la baisse du prix de la vie relativement à la prospérité publique. — Coût de la vie en 1789. — Variations diverses depuis 120 ans, pour chaque nature de dépenses. — L'argent à louer et l'argent à vendre. — Fluctuations du loyer de l'argent ou taux de l'intérêt. — Ses causes. — Vassal d'un billet de mille francs. — Féodalité métallique. — Albergue de « trois chevaliers, trois écuyers et deux setiers d'avoine ».*

CHAPITRE II. — **La monnaie et la ruine des anciens capitalistes** 25

Les altérations des monnaies par les rois n'ont eu aucune influence sur le prix des marchandises dans le commerce. — Des deux sortes d'altérations : sur la nature du métal, sur sa valeur en livres. — Il est faux que le Système de Law *ait influé sur les prix; les prix ne varièrent pas à cette époque. — Croyance des gouvernements à un « juste rapport » entre l'or et l'argent. — Lutte bouffonne entre l'Etat et le public. — Par la force des choses, toutes les anciennes fortunes mobilières sont tombées en poussière. — Action combinée de la dépréciation de la livre tournois, de la diminution du pouvoir d'achat de l'argent et de la baisse du taux de l'intérêt. — Une somme de mille francs de l'an 1200 est aujourd'hui réduite à 3 fr. 70 c. — Capitalistes mobiliers tous par conséquent de date récente. — Les allées et venues des familles du haut en bas et du bas en haut de l'échelle sociale. — Opinions « rétrogrades » et « avancées », également fausses devant l'histoire. — Illusion d'optique sur l'ancienne aristocratie. — Erreurs sur le chiffre des parvenus anciens et modernes.*

CHAPITRE III. — **La terre aux paysans** 33

Le servage, les hommes et femmes « de corps ». — Embrasser la serrure de son propriétaire. — Le respect, immeu-

ble par destination. — Paix et trève de cent un ans entre un portefaix et un laveur de laine. — Il n'est pas exact que le servage différât de l'esclavage antique. — Le serf n'est pas nécessairement attaché à la terre. — Beaucoup de serfs personnels et mobiliers. — On les vend, on les donne, on les échange individuellement à son gré. — Pourquoi et comment le servage disparut. — Ce fut un phénomène purement économique, nullement moral ni religieux; encore moins politique. — On donne à la fois aux serfs la liberté et la propriété. — Le sol concédé aux paysans par contrat spontané et non par violence. — Le « droit d'attrait », escroquerie chevaleresque. — Défense d'aller à la cléricature, obligation de faire souche. — L'esclavage pur et simple des étrangers subsiste dans le midi jusqu'au XVI^e^ siècle. — Formes de l'aliénation à cens. — Presque toute la terre noble ou ecclésiastique glisse en roture et y reste. — Pendant la seconde partie du Moyen Age, les nobles ne peuvent plus acquérir la terre roturière, tandis que les roturiers peuvent acquérir la terre noble.

CHAPITRE IV. — **Le fermage et l'agriculture moderne.** 46

Tenures intermédiaires entre la vente à cens et le prêt moderne de la terre à court terme. — Elles sont plus favorables au bailleur. — Domaine congéable. — Emphytéose. — Toutes fort atteintes et la plupart résiliées par la Révolution. — Le juveigneur *en Bretagne. — Le « mauvais gré » en Picardie. — Baux à vie et « baux à trois vies ». — Au XVIII^e^ siècle les baux se réduisent à six et neuf ans. — Les prétentions du propriétaire augmentent; sa part dans le produit net du sol devient plus grande aux temps modernes. — La condition du fermier empire.*

Les laboureurs, qui passent pour routiniers, sont de perpétuels novateurs. — Adaptations successives d'une même terre. — Morcellement prodigieux du sol au XV^e^ siècle. — Mouvement de concentration depuis le milieu du XVI^e^ siècle. — Comparaison à chaque époque du rendement *de la terre avec son* revenu. *— Révolution des assolements. — Mauvais outils ruraux. — Les salaires étaient bas et la main-d'œuvre des labours et moissons était chère. — A aucune époque la terre n'a été mieux cultivée et la condition du paysan n'a été pire qu'à la fin de l'ancien régime.*

Pages

CHAPITRE V. — **Le socialisme d'hier et l'extension récente de la propriété individuelle** 63

Changement d'appréciation, des temps féodaux aux modernes, sur les choses qui peuvent être possédées. sur les formes et les degrés de la possession. — Le travail propriété collective, non individuelle : bouchers et hôteliers communaux. — Propriétés privée et politique, anciennement confondues. — Formalités solennelles des prises de possession. — Droits d'usage sur la superficie boisée, pour pâture, chauffage, charpente, meubles et ustensiles. — Procès aux temps modernes. — Les usagers et le nu-propriétaire au XVIII^e^ siècle. — Propriété du bétail est entière; propriété du sol est restreinte. — Le maître d'une prairie n'est chez lui que pendant trois mois et demi par an. — Il n'a droit qu'à la première récolte du foin. — La jouissance collective regardée comme nécessaire pour le bétail. — Les jachères obligatoires. — Défense d'employer la faux pour les pailles; on les coupe à mi-hauteur. — Glanage légal. — Les vaches ne donnent de lait que pendant six mois par an. — Maigreur des bestiaux, révélée par la comparaison des prix du bétail sur pied avec ceux de la viande au détail. — Bestiaux à demi sauvages. — La graisse est rare et le cuir abondant, d'où les chandelles chères et les souliers à bon marché.

CHAPITRE VI. — **La vaine pâture et la liberté de la chasse disparaissent.** 80

Transformation de la vaine pâture, aux temps modernes. — Au XVIII^e^ siècle commencent les prairies artificielles. — On met les luzernes en « défens ». — Le regain est réservé aux propriétaires. — Restes de communisme pour les animaux reproducteurs. — Le berger communal. — Avec la propriété flottante et relâchée du Moyen Age le non-possédant était chez lui à peu près partout; aux temps modernes il ne sera plus chez lui à peu près nulle part. — Le droit exclusif de chasse pour la noblesse était d'institution récente. — La chasse, souvent obligatoire au Moyen Age pour le seigneur, était libre pour tout le monde. — La dépossession du paysan est contemporaine des progrès de l'agriculture. — Ses réclamations, pour maintenir son droit, en diverses provinces. — Un édit forestier de

Pages

Louis XIV défend aux roturiers de chasser sur leurs propres biens. — Comment l'abolition des droits féodaux par la Révolution de 1789 touchait peu la classe des travailleurs ruraux. — Souvent même cette classe y perdit. — Certaines familles nobles, n'ayant pas émigré, se trouvèrent au contraire enrichies par la Révolution. — Avantages de l'œuvre révolutionnaire : elle affranchit la propriété de ses entraves.

CHAPITRE VII. — **Valeur et revenu des terres. . . .** 89

Prix actuels de l'hectare de terre en France. — Du XII^e^ au XIII^e^ siècle la terre triple de valeur. — Les prix de Philippe le Bel sont les plus hauts de tout le Moyen Age. — Ils s'appliquent à une petite quantité de terres. — Baisse de la terre aux XIV^e^ et XV^e^ siècles; ses causes successives. — Les inventaires à la fin de la Guerre de Cent ans. — Retour à la barbarie. — Hausse des biens-fonds au XVI^e^ siècle. — Les prix élevés des denrées. — Renaissance agricole sous Henri IV. — Sous Richelieu la terre baisse et le blé augmente; le contraire se produit sous Colbert. — La hausse des terres n'a aucun rapport avec la prospérité de la nation. — Crise foncière à la fin du règne de Louis XIV. — Le prix de 1.000 francs l'hectare est atteint sous le ministère de Fleury. — Valeur des prés; rapport ancien et moderne de leurs prix avec celui des terres labourables. — Histoire de la culture des vignes. — Prix des vignobles par provinces. — Prix des bois; leur diversité. — Comparaison, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, de la destinée des propriétaires de biens meubles et immeubles. — La propriété foncière en 1790 et en 1910. — Exemple de fluctuations de prix de quelques domaines.

CHAPITRE VIII. — **Maisons et terrains de Paris . . .** 109

Les anciens édifices privés ont presque totalement disparu. — Le sol parisien haussé de valeur de 1 à 500, depuis le XIII^e^ siècle. — La hausse des maisons n'est que de 1 à 38. — Prix du mètre carré près du Louvre, faubourg Saint-Marcel, au Châtelet, rue de l'Ancienne-Comédie, à Vaugirard, faubourg Montmartre, près de la Madeleine, près du Luxembourg, rue de l'Université, etc. — Le gouvernement de Louis XIII s'oppose aux agrandissements de Paris. —

Pages

Terrain, près le boulevard Montmartre, de 1234 à 1637. — Histoire de 2 hectares 70 ares, sur l'emplacement de l'Opéra, de 1380 à 1775. — Baisse de prix du XIII^e^ au XV^e^ siècle; hausse depuis le XVI^e^ siècle. — Prix des maisons de Paris, rue Notre-Dame, rue Pavée, rue Saint-André-des-Arts, rue Vieille-du-Temple, Place Royale, rue Saint-Honoré, rue Richelieu, Place Vendôme, rue de Tournon, rue Saint-Jacques, rue de la Chaussée-d'Antin, etc. — Loyers d'un chanoine, de la comtesse d'Artois, d'un apothicaire, d'un pelletier, d'un charpentier, d'un épicier, d'un savetier, d'une « femme amoureuse » de « chambrettes à fillettes ». — Prix des hôtels de Gondi, d'Effiat, d'Epernon, de Longueville, de Potier-Blérancourt, de la maison de Poquelin, père de Molière, de l'hôtel de Bourgogne. — Loyers de l'Ambassadeur d'Angleterre, du collège Sainte-Barbe, de M^me^ de Coislin, du baron de Talleyrand. — Prix global du Paris ancien comparé au Paris actuel.

CHAPITRE IX. — **Maisons de province et de villages.** 132

Ce qu'on doit appeler « villes » de 1200 à 1800, n'est pas ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot. — Rapport, ancien et actuel, du prix moyen d'une maison de province avec celui d'une maison parisienne. — Prix et loyers des maisons à Rouen, Soissons, Vitry-le-François, Montpellier, Montélimar, Beaucaire, Tours, Evreux, Orléans, Troyes, Rennes, Perpignan, Gray, Nantes, La-Rochelle, Lille, Dijon, Clermont-Ferrand, Limoges, Tulle, Versailles. — Prix des châteaux forts. — Loyers de maisons d'école, de mairies, de lupanars, de casernes de gendarmerie, d'auditoires de bailliage. — Changement des constructions au XVII^e^ siècle. — Vente de la « Maison Carrée » à Nimes. — Loyer du Sire de Coucy à Orléans, du comte d'Egmont à Arras, du duc de Créqui à Grenoble, du comte de Tressan à Boulogne-sur-Mer, de cardinaux à Avignon, d'un évêque, d'un sénéchal, d'un professeur, d'un médecin, d'un libraire, d'un boucher, d'un imprimeur, du bourreau, d'un chapelier, d'un drapier. — Loyer de chambres et de boutiques. — Loyer de maisons villageoises à Courbevoie, Colombes, Gonesse. — Loyers en Languedoc, Saintonge, Normandie, Dauphiné, etc. — Moyennes des loyers de paysans du XVI^e^ siècle à nos jours.

Pages

CHAPITRE X. — **Gages des journaliers et des domestiques** 144

L'histoire des salaires est l'histoire des quatre cinquièmes de la nation. — Seuls ils révèlent l'intimité des petits foyers. — La journée du manœuvre, mesure universelle des prix du travail. — Féodalité ouvrière; fief de vacher ou de vigneron. — Inconvénients du système; ces conventions cessent de plaire par suite du mouvement perpétuel des prix. — On les rachète. — Prix du travail libre; pourquoi il est bien payé au XIII^e siècle. — Faucheurs, journaliers, porteurs d'eau. — Hausse des salaires au XV^e siècle. — La journalière rurale. — Nombre des bras dans les campagnes. — Le travailleur à la fin du XVI^e siècle, n'a plus que la moitié de ce qu'il avait cent ans plus tôt. — Le domestique autrefois était moins payé que le manœuvre; c'est le contraire de nos jours. — Motifs de cette différence. — Gages des servantes. — La « bonne à tout faire » est, au point de vue du salaire, celle qui a le plus profité de la civilisation. — Légende sur les domestiques du temps passé. — Ils n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux d'aujourd'hui. — Plaintes contre les serviteurs aux XIV^e, XVI^e et XVII^e siècles. — Leur inconstance. — Les laquais.

CHAPITRE XI. — **Salaires des ouvriers de métier**. . . 155

Les corporations n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. — Les ouvriers de métier ont subi les mêmes vicissitudes que les manœuvres. — Ni la puissance des rois, ni la coalition des intérêts ne sont parvenus à maîtriser la valeur de la main-d'œuvre. — Preuves de ce qui précède. — Proportion, identique à celle de nos jours, entre les salaires des métiers jurés et ceux des journaliers ruraux. — Pléthore et disette de certains corps d'état. — Les corporations se multiplièrent aux XVI^e et XVII^e siècles, quand le prix du travail diminuait. — Durée et prix de l'apprentissage. — Nombre annuel des jours de travail autrefois. — Loisir volontaire et chômage forcé. — Rapport du salaire des hommes à celui des femmes. — Inconvénients de la restriction du travail féminin. — La Révolution de 1789 ne fit pas augmenter les salaires. — Ils n'étaient pas

Pages

plus avantageux en 1850 qu'en 1789. — Résultat des découvertes scientifiques depuis le milieu du XIX^e^ siècle. — Est-il possible de faire du pain avec des lois? — Le bien-être n'est pas du domaine de la politique, même dans une démocratie.

CHAPITRE XII. — **Les dépenses de l'ouvrier et du paysan.** 167

La soi-disant « loi d'airain » n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques écrivains. — Chaque sorte de dépense a varié de la façon la plus diverse. — Leur importance respective dans le budget d'une famille. — La nourriture en représentait les trois cinquièmes; le pain, à lui seul, absorbait le quart des débours annuels. — La question du pain tenait une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. — Changement du pain noir en pain blanc. — Variations du simple au quadruple des prix du blé, d'une année à l'autre. — Les salaires évalués en froment. — La France exportait du blé sous Louis XIV, bien qu'elle en manquât. — La qualité du pain ne s'améliore pas de Henri IV à Louis XVI. — Rapport des prix du froment à ceux de la viande. — Salaires journaliers évalués en grammes de bœuf ou de porc, du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle. — Le peuple doit renoncer à la viande au XVI^e^ siècle. — Prix du lait, du beurre et du fromage. — Prix du vin; le nouveau plus cher que le vieux. — Plantations et arrachages successifs des vignes. — Prix du poisson, des œufs, de l'huile, du sel, des légumes. — Prix de l'habillement; salaire évalué en drap. — Prix du linge. — Au XVIII^e^ siècle la matière première augmentait et le prix des façons baissait. — Révolution inverse depuis cent ans. — Coût du chauffage. — Prix de l'éclairage.

CHAPITRE XIII. — **Rapports de l'État avec le travail.** 190

Trois périodes : travail asservi, libre, despote. — Ancienne réglementation gigantesque et infinie. — Les ordonnances observées seulement dans la mesure où elles sont d'accord avec les mœurs. — Changement récent d'attitude de l'argent vis-à-vis du travail manuel. — L'Etat protégeait l'agriculture et l'industrie, non les paysans et les ouvriers. — Toutes mesures prises en faveur des employeurs plutôt que des employés. — Grèves et « monopoles » des ou-

Pages

vriers. — Métiers fermés seulement en apparence. — Les « lettres de maîtrises » et l'accession au patronat. — Prohibitions corrigées par des privilèges. — Ce régime n'a influé en fait ni sur la transformation du matériel, ni sur le salaire des ouvriers, ni sur le prix des marchandises. — Socialisme professionnel en lutte avec le socialisme municipal. — Entraves au commerce; les lois pour et contre la spéculation. — Les foires, bazars ambulants d'une population immobile. — Ce n'est pas la liberté qui a suscité la grande industrie. — Rapports anciens entre la population et les subsistances. — La vie humaine peu respectée et les bras de l'homme très chers. — Rapports de la population avec les salaires.

CHAPITRE XIV. — Riches du passé et du présent. . 213

Les richissimes d'aujourd'hui six fois plus riches et douze fois plus nombreux que ceux de l'ancien régime. — Trois sortes d'opulences de 1200 à 1900. — L'avoir global des Français monte à 235 milliards de francs. — La croissance de cette fortune est récente; elle a quadruplé depuis soixante-quinze ans. — Répartition de la fortune entre les citoyens. — 85 p. 100 de la population capitaliste ne possèdent que 13 p. 100 du capital. — 95.000 familles en possèdent 45 p. 100. — Anciennes fortunes des rois saint Louis, Charles VII, François Ier, Louis XIV. — Fortunes de Richelieu, de Mazarin. — Détail de la richesse de Jacques Cœur. — Budgets du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, du Dauphin de Viennois comparés à ceux de nos grands industriels et commerçants actuels. — Fortune des « traitants » et financiers des XVIIe et XVIIIe siècles. — Concini, Zamet, le duc d'Epernon. — Pensions du beau Dunois, du comte d'Angoulême. — Fortunes des grands seigneurs; revenu des duchés. — Dots des princesses du XIIIe au XVIe siècle, des filles de maisons chevaleresques, de gens de robe et de bourgeois modernes. — L'inégalité augmente entre les fortunes; plus les hommes courent plus ils s'espacent.

CHAPITRE XV. — Les appointements et honoraires. . 232

L'Argent est maître chez lui. — Cette indépendance s'étend au prix des hommes. — L'Argent n'est maître que chez lui. — Il peut être confiné dans son domaine. — Disjonc-

Pages

tion opérée de nos jours entre la richesse, la puissance et les honneurs. — Les traitements, bénéfices et honoraires forment, avec les salaires, une recette double du revenu des capitaux. — Soldes militaires depuis le Moyen Age. — Appointements des professeurs, des magistrats, des fonctionnaires civils. — Les emplois privés beaucoup plus nombreux et mieux rétribués de nos jours que ceux de l'Etat. — Les maréchaux de la Nouveauté. — Les directeurs de sociétés industrielles. — « Actionnaires » et « obligataires » de la vie. — Honoraires des médecins. — Un grand médecin supérieur à un simple ministre. — Honoraires des avocats. — Evolution entre la magistrature et le barreau. — Goût de la chicane aboli de nos jours. — Bénéfices des gens de lettres. — Le profit de l'homme de lettres ne dépendait pas nécessairement jadis du genre de ses travaux. — Ce qui a créé la lecture universelle n'est pas l'enseignement universel, mais le bon marché des imprimés. — Pourquoi les honoraires des auteurs dramatiques ont augmenté.

CHAPITRE XVI. — **De quoi se composaient les anciennes fortunes** 252

En France, presque personne qui soit très riche par la terre. — Quelques fortunes foncières du XVII^e^ siècle. — Mobilité ancienne des biens-fonds. — Les placements en bétail, location de vaches à l'année. — Formes d'acquisition de la propriété, inconnues de nos jours. — Droits d' « aubaine » et de « bâtardise ». — Le domaine « direct »; il ne comporte aucune possession de terres. — La propriété urbaine, toute récente. — Les rentes « constituées », personnelles et mobilières. — Prêts sur gages corporels. — Le roi emprunte sur sa batterie de cuisine. — Rôle des métaux précieux et des bijoux, bien plus important qu'aujourd'hui. — La guerre est la principale « spéculation » du Moyen Age. — Prisonniers transmissibles par endossements comme des effets de commerce. — Rentes sur l'Etat, sociétés par actions au XVII^e^ siècle. — Commandites pour la prise à bail des impôts. — Charges vénales. — Analyse des fortunes bourgeoises. — La folie du fonctionnarisme. — Les « suppléments de gages » repoussés par les intéressés. — Deux milliards encaissés en dix-huit ans. — Bénéfices ecclésiastiques. — La confis-

Pages

cation des biens d'église remonte à François Ier. — Tous les riches se trouvaient faire partie de l'Etat. — Evolution moderne; cosmopolitisme des fortunes contemporaines. — On ne tient plus à la patrie par la bourse.

CHAPITRE XVII. — **Partage des recettes françaises entre travailleurs et capitalistes.** 273

De la répartition proportionnelle du revenu actuel entre les classes. — Le capital, intrinsèquement, a sextuplé depuis cent vingt ans, tandis que les salaires ont seulement quadruplé. — La distance a grandi entre les riches et les pauvres. — Réponse de quelques économistes tirée de la baisse du taux de l'intérêt. — Cette réponse est sans valeur. — Les variations du taux de l'intérêt n'ont rien de commun avec la part du capital dans le revenu global de la nation. — La part du « patron » dans l'industrie; sa diminution considérable. — La comparaison des salaires aux bénéfices ne signifie rien pour le démontrer. — Seules preuves concluantes qu'il est aisé d'en fournir. — Comment concilier la réduction du bénéfice patronal avec l'accroissement de la fortune des capitalistes. — La coïncidence des deux phénomènes montre que cette fortune n'a pas été dérobée aux travailleurs. — Le travail d'un demi-siècle cristallisé en épargnes. — Les capitaux formés sans travail. — Par leurs capitaux travaillant à l'étranger, les Français encaissent plus de « revenus » que de « salaires ». — L'accroissement des revenus par rapport aux salaires est le critérium des progrès d'un peuple; la France de Louis XV et celle d'aujourd'hui; la Russie et l'Angleterre. — Part du capital : 40 p. 100; part du travail : 60 p. 100. — Comment le progrès moderne tend non pas à égaliser les « fortunes », mais à égaliser les « jouissances ».

CHAPITRE XVIII. — **Le roman économique du XIXe siècle.** 281

On changera nos costumes mais pas nos figures. — Les inégalités que l'on supporte et celles que l'on ne supporte pas. — Le beau *recherché bien avant l'*utile. *— Les nations se sont avisées assez tard de penser au bien-être. — Intérêt actuel de l'histoire des jouissances tirées de l'argent. — Egalité devant la bourse; les partis politiques*

Pages

n'ont guère d'autre problème en tête. — L'écart a-t-il diminué entre les conditions humaines? — L'histoire des budgets privés seule capable de nous éclairer là-dessus. — Pourquoi l'histoire anti-romanesque offre peu d'attrait pour le public et les auteurs.

Dépenses anciennes disparues, diminuées ou augmentées, soit en quantité, soit en prix. — Conséquences diverses de ces transformations suivant les classes sociales. — Les révolutions politiques n'y ont joué aucun rôle. — Le luxe féodal est souvent de réelle nécessité, bien que superflu au premier abord. — Trois bahuts et trente épées. — Train militaire, chevaux, joyaux d'or, messagers, ménestrels.

Chapitre XIX. — Nivellement des jouissances. . . . 295

A la transformation des dépenses anciennes les petits ont gagné plus que les grands. — Importance relative de la table suivant les budgets. — Le rôle de la nourriture s'amoindrit chez le seigneur et le bourgeois avec les siècles. — Ce qui ne procure au riche qu'une économie procure au peuple une jouissance. — La table du riche a changé de prix, celle du peuple a changé de nature. — Variations depuis cent vingt ans des substances et des procédés dont usent les Français pour s'habiller, se meubler, se chauffer, s'éclairer, voyager, etc. — Comment la foule recueille nécessairement le bénéfice des créations nouvelles. — « Besoins » devenus luxes ou inversement depuis cinq siècles. — Résultat positif du progrès pour le riche et pour le peuple. — En quoi consiste le nivellement. — Le peuple a acquis plus de vrai bien-être que le riche. — Chaque invention nouvelle constitue une révolution moindre au regard de l'état préexistant. — Quel emploi fera désormais le riche de son superflu? — L'extrême supériorité d'argent ne donne plus des « commodités », ni des « beautés », mais seulement des « raretés ». — Les Français ne peuvent pas détenir tous le meuble « unique ».

APPENDICE

Valeur, en monnaie actuelle, de la livre tournois. . 319

4523. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. — 12-09.

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR, 26, RUE RACINE, PARIS

BIBLIOTHÈQUE
DE
PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

Publiée sous la direction du Dr GUSTAVE LE BON

Collection in-18 jésus à 3 fr. 50 le volume

H. POINCARÉ (*de l'Académie Française*)
La Science et l'Hypothèse

M. POINCARÉ a réuni sous ce titre les résultats de ses réflexions sur la logique des sciences mathématiques et physiques. Dans les unes comme dans les autres, l'hypothèse a joué un grand rôle. Quelques personnes en ont voulu conclure que l'édifice scientifique est fragile; être sceptique de cette façon, c'est encore être superficiel. Douter de tout, ou tout croire, ce sont deux solutions également commodes qui, l'une et l'autre, dispensent de réfléchir. — Un vol.

H. POINCARÉ. — La Valeur de la Science

Cet ouvrage a pour but de rechercher quelle est la véritable valeur objective de la Science; n'est-elle, comme le prétendent ses détracteurs, qu'une accumulation d'hypothèses arbitraires, une simple règle d'action incapable de nous rien faire connaître de la réalité. On pourrait le croire à voir les capricieuses variations de la mode scientifique; le caractère à demi-conventionnel des notions les plus fondamentales, comme celle de temps et d'espace. — Un vol.

Dr GUSTAVE LE BON. — Psychologie de l'Éducation

Ce livre a été écrit pour tous les membres de l'enseignement, et au moins autant pour les pères de famille, soucieux de l'avenir de leurs fils. Le Dr G. LE BON s'est livré à une étude attentive du volumineux Rapport de la Commission d'enquête sur la réforme de l'enseignement; il en est sorti persuadé que toute la réforme n'a malheureusement tourné qu'autour d'une question de programmes; et il craint que les programmes nouveaux n'apportent aucun remède. — Un vol.

DASTRE (*Professeur de Physiologie à la Sorbonne*)
La Vie et la Mort

Ce livre intéressant entre tous, sera bientôt dans toutes les mains. Ce n'est plus, comme jadis, un poète ou un moraliste qui vient disserter sur la destinée humaine et développer les éternels lieux communs que comporte le sujet. L'auteur de cet ouvrage, M. Dastre, professeur de physiologie à la Sorbonne, est l'un de nos savants les plus originaux et les plus profonds. Son livre traite des questions relatives à la Vie et à la Mort au point de vue de la philosophie et de la science. — Un vol.

FRÉDÉRIC HOUSSAY (*Professeur de Zoologie à la Sorbonne*)
Nature et Sciences naturelles

Ce nouveau livre, accessible à tous les esprits cultivés et réfléchis, a pour noyau la plus originale tentative pour montrer, dans l'édification de la science, la continuité de pensée depuis l'antiquité jusqu'à notre époque. Il contient de plus une philosophie opposant la réalité naturelle aux diverses images scientifiques que l'homme s'en est faites, images que les progrès techniques modifient beaucoup moins dans leurs traits essentiels qu'on ne le croit d'ordinaire. — Un vol.

Dr J. HÉRICOURT. — Les Frontières de la Maladie

Les frontières de la maladie, ce sont les maladies de la nutrition qui commencent, s'installant de façon insidieuse et progressant insensiblement, jusqu'au moment où elles se démasqueront en troubles graves et incurables; ce sont les infections latentes et atténuées qu'on laisse évoluer librement, et qu'on répand autour de soi, d'abord dans sa famille, et puis au dehors; ce sont toutes les maladies qui laissent aux patients les apparences de la santé, et qui, par cela même, sont abandonnées à leur libre évolution dans leur phase maniable par l'hygiène, jusqu'à leur transformation en états graves, contre lesquels la thérapeutique est alors le plus souvent impuissante. — Un vol.

Dr HÉRICOURT. — L'Hygiène moderne

Sous une forme toute nouvelle, et qui n'a rien de commun avec les traités d'hygiène classiques, toujours lourds et touffus, *L'Hygiène Moderne* du Docteur J. Héricourt présente aux lecteurs du grand public un ensemble d'idées générales capables de les guider avec sûreté pour la solution de tous les problèmes concernant la conservation et la protection de leur santé. — Un vol.

FÉLIX LE DANTEC (*Chargé de Cours à la Sorbonne*)

Les Influences Ancestrales

Après avoir, dans une courte introduction, mis en évidence les avantages de la narration historique des faits, l'auteur montre comment, de la seule notion de la continuité des lignées, on conclut sans peine aux principes de Lamarck et Darwin. Le premier livre de l'ouvrage est un véritable résumé de la biologie tout entière. — Un vol.

FÉLIX LE DANTEC

La Lutte universelle

Contrairement à Saint-Augustin qui affirme que les corps de la nature se soutiennent réciproquement et « s'aiment en quelque sorte » M. Le Dantec prétend, dans ce nouveau livre, que l'existence même d'un corps quelconque est le résultat d'une lutte. « Etre, c'est lutter » dit-il et il ajoute aussitôt : « Vivre, c'est vaincre ». — Un vol.

FÉLIX LE DANTEC

L'Athéisme

Voici, nous dit l'auteur, un livre de bonne foi; et, réellement, le ton de l'ouvrage est tel qu'on pourrait se demander, le plus souvent, si l'on est en présence d'un plaidoyer pour l'athéisme ou pour la nécessité d'une foi religieuse. — Un vol.

FÉLIX LE DANTEC

Philosophie du XX^e^ Siècle

★ DE L'HOMME A LA SCIENCE

Les études biologiques de M. Le Dantec, ses efforts pour placer la vie au milieu des autres phénomènes naturels, devaient l'amener à écrire une œuvre de synthèse. — Un vol.

★★ SCIENCE ET CONSCIENCE

Science et Conscience nous est donné par M. Le Dantec comme son dernier livre de Biologie; mais son œuvre considérable ne saurait manquer d'avoir une grande influence sur la pensée moderne. — Un vol.

E. BOINET (*Professeur de Clinique médicale*)

Les Doctrines médicales. — Leur Évolution

La nécessité d'une doctrine directrice s'impose à la médecine, qui est à la fois un art par ses applications et une science par ses moyens d'étude. Les doctrines médicales ont donc une portée pratique et théorique, et leur évolution marque les étapes de la médecine. — Un vol.

ÉMILE PICARD (*Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne*)

La Science moderne et son Etat actuel

M. Picard s'est proposé de donner, dans ce volume, une idée d'ensemble sur l'état des sciences mathématiques, physiques et naturelles dans les premières années du XX^e^ siècle. Ces trois cents pages forment une véritable encyclopédie, où sont condensés les résultats positifs les plus importants, en même temps qu'un livre de philosophie scientifique, où les liens qui unissent les diverses sciences sont mis en évidence. — Un vol.

ALFRED BINET (*Directeur du Laboratoire de Psychologie à la Sorbonne*)

L'Ame et le Corps

Depuis quelques années, le vrai problème de l'âme et du corps sollicite de nouveau l'attention du monde savant. M. Binet a voulu montrer que les progrès récents de la psychologie expérimentale ont eu un retentissement sur les spéculations les plus hautes et les plus abstraites de la philosophie. L'analyse de la sensation, de l'image, de l'idée, de l'émotion, telle qu'elle résulte des travaux les plus précis, oblige à poser en termes nouveaux la distinction du physique et du mental. — Un vol.

JULES COMBARIEU (*Chargé de Cours d'Histoire musicale au Collège de France*)

La Musique. — Ses Lois et son Évolution

Dans ce travail, l'auteur s'est placé à un point de vue nouveau, qui n'est pas celui de Marx, de Gevaërt, de Riemann, et des autres grands théoriciens. M. Jules Combarieu ne s'est pas contenté d'exposer en langage très clair, avec exemples à l'appui, les *lois* de la musique : il les explique, en rattachant un état donné de l'art et de la théorie à l'état correspondant de la vie sociale; de plus, il montre que la musique, tout en étant la forme la plus libre de la pensée, est en harmonie avec les lois fondamentales de la nature. — Un vol. illustré.

Dr GUSTAVE LE BON. — L'Évolution de la Matière

Cet ouvrage présente un intérêt scientifique et philosophique considérable. L'auteur y a développé les recherches nombreuses que sous ces titres : *La Lumière Noire*, *La Dématérialisation de la Matière*, etc., il a publié depuis plusieurs années. On sait qu'elles ont eu en France et surtout à l'étranger un retentissement énorme. Il a montré que, contrairement à une croyance bien des fois séculaire, la matière n'est pas éternelle et peut être détruite sans retour, qu'elle est le siège d'une énergie colossale insoupçonnée jusqu'ici et dont l'intensité est telle que la dissociation complète d'une pièce de 1 centime représenterait autant d'énergie qu'on pourrait en obtenir en brûlant 68.000 francs de houille.

Les expériences sur le radium et leur analyse critique forment un des chapitres intéressants de l'ouvrage. On y voit que tous les corps de la nature possèdent les mêmes propriétés que le radium bien qu'à un degré moindre. — Un vol. illustré de 62 gravures photographiées au laboratoire de l'auteur.

Dr GUSTAVE LE BON. — L'Évolution des Forces

Ce livre est consacré à developper les conséquences des principes exposés par Gustave Le Bon dans son ouvrage l'*Evolution de la Matière*, dont le 15e mille a paru récemment. — Un vol. illustré de 42 figures.

LUCIEN POINCARÉ (*Inspecteur général de l'Instruction publique*)

La Physique moderne. — Son Évolution

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences

L'auteur a pensé qu'il serait utile d'écrire un livre où, tout en évitant d'insister sur les détails techniques, il ferait connaître, d'une façon aussi précise que possible, les résultats si remarquables qui, depuis une dizaine d'années, sont venus enrichir le domaine de la physique et modifier profondément les idées des philosophes aussi bien que celles des savants. — Un vol.

LUCIEN POINCARÉ. — L'Électricité

Dans ce volume, M. Lucien Poincaré étudie les modes de production et d'utilisation des courants électriques et les principales applications qui appartiennent au domaine de l'électrotechnique.

L'auteur s'adresse au public éclairé qui s'intéresse aux progrès des sciences et lui présente, sous une forme très simple et facilement accessible, un tableau fidèle de l'état actuel de l'électricité. — Un vol.

HENRI LICHTENBERGER (*Maître de Conférences à la Sorbonne*)

L'Allemagne moderne. — Son Évolution

La science allemande s'est efforcée, depuis quelques années surtout, en de nombreuses publications individuelles ou collectives, de dresser le bilan du siècle écoulé. Il a semblé qu'il pouvait être intéressant de présenter au public français, sous une forme aussi simplifiée que possible et dans un esprit de stricte impartialité, quelques-uns des résultats généraux de cette vaste enquête. Dans cet ouvrage on a donc essayé de donner, en quatre livres, un tableau sommaire de l'évolution économique, politique, intellectuelle, artistique de l'Allemagne moderne. — Un vol.

ERNEST VAN BRUYSSEL (*Consul général de Belgique*)

La Vie sociale. — Ses Évolutions

Ce livre expose dans son ensemble toute l'histoire de l'humanité. Il a pour but l'étude des idées sociales dès leur origine et à travers leurs évolutions, durant la succession des siècles. Ecrit largement, d'une synthèse claire et rigoureuse, il nous met, par une analyse raisonnée, en face de l'immense progrès qu'a réalisé l'esprit de l'homme dans le sens de la conquête de sa liberté matérielle et intellectuelle, simplement en exposant les faits ainsi qu'ils se sont succédé. C'est une leçon encyclopédique et à la fois un enseignement moral d'une haute portée. — Un vol. in-18.

GASTON BONNIER (*Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne*)

Le Monde végétal

L'ouvrage que vient de rédiger M. Gaston Bonnier n'est pas, à proprement parler, un livre de Botanique.

Dans *Le Monde Végétal*, l'auteur, avant tout, expose les faits qui éclairent la philosophie des sciences naturelles ; il y passe en revue la succession des idées que les savants ont émises sur les végétaux ; il les commente et il les discute. — Un vol. illustré de 230 figures.

COLONEL BIOTTOT

Les Grands Inspirés devant la Science

JEANNE D'ARC

Cette œuvre s'adresse également aux penseurs et aux simples curieux d'une explication scientifique de Jeanne d'Arc, l'héroïne du patriotisme. — Un vol.

L. DE LAUNAY (*Professeur à l'École des Mines*)

L'Histoire de la Terre

Ecrire un ouvrage de géologie, sans termes rébarbatifs, sans mots latins, sans énumérations fastidieuses, sans termes techniques, sans figures ; faire une *Histoire de la Terre*, qui soit, à proprement parler, une Histoire, c'est-à-dire qui raconte simplement les faits du passé dans leur succession chronologique et qui ne devienne pas, pour cela, un roman, tel est le but difficile que s'est proposé M. De Launay. — Un vol.

L. DE LAUNAY

La Conquête minérale

Le but de cet ouvrage est d'étudier le rôle industriel, économique, social et politique de cette richesse minérale dans l'histoire, en indiquant l'évolution subie, aussi bien dans la conception de sa propriété, que dans son mode de découverte, d'extraction et d'application dans l'industrie. — Un vol.

CHARLES DEPÉRET (*Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon*)

Les Transformations du Monde animal

Ce livre est destiné à exposer ce que nous savons, à l'heure actuelle, des lois qui ont présidé aux incessantes transformations du monde animal, depuis l'apparition de la vie sur le globe jusqu'à nos jours. — Un vol.

E.-A. MARTEL

L'Évolution souterraine

Pour offrir le tableau réduit mais complet des phénomènes révolus sous l'écorce terrestre, l'auteur a dû tenter en même temps la synthèse des travaux accomplis par d'innombrables chercheurs souterrains dans les plus divers ordres d'idées. Il montre ainsi le rôle capital de la fissuration de la planète dans l'évolution grandiose et continue de la Terre. — Un vol. illustré de 80 belles gravures.

ÉMILE BOUTROUX (*Membre de l'Institut*)

Science et Religion

DANS LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Etude critique des principales solutions que reçoit actuellement, parmi les hommes qui réfléchissent, le problème des rapports de la religion et de la science. Il n'est plus possible aujourd'hui, à un homme qui participe au mouvement intellectuel de son milieu et de son temps, de s'en tenir à la commode solution dite de la cloison étanche. Religion et science interfèrent nécessairement, et l'heure vient où elles ne subsisteront ensemble dans une même conscience que si un accord rationnel s'établit entre elles. — Un vol.

M. MACH (*Professeur à l'Université de Vienne*)

La Connaissance et l'Erreur

Traduction du Dr Dufour (*Professeur à la Faculté de Nancy*)

M. Mach est un physicien dont la pensée a été fortement influencée par la théorie de l'évolution. Il envisage la vie psychique et notamment le travail scientifique comme un aspect de la vie organique, et il en cherche les origines profondes dans les exigences biologiques. Selon lui, le but de la science est de mettre de l'ordre dans les données sensibles, et de chercher avec toute *l'économie de pensée* possible les relations de dépendance qui existent entre nos sensations. — Un vol.

JEAN CRUET (*Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel*)

La Vie du Droit

ET L'IMPUISSANCE DES LOIS

Cet ouvrage examine s'il n'y a pas, contre le droit du législateur et à côté de lui, un droit du juge et un droit des mœurs. Il convient d'apporter au moule dans lequel doit être coulée la pensée législative, certaines retouches ou corrections. Le législateur ne devrait pas promettre ce qu'il ne saurait tenir.

EN PRÉPARATION :

GUILLAUME DUBUFE. — Le Témoignage de l'Art.
ABEL REY. — La Philosophie moderne.
BOUTY. — La Vérité scientifique, sa poursuite.
EDMOND PICARD. — Le Droit pur.

Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.

Bibliothèque de Philosophie scientifique

DIRIGÉE PAR LE Dr GUSTAVE LE BON

1° SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

La Science et l'Hypothèse, par H. Poincaré, membre de l'Institut (16e mille).

La Valeur de la Science, par H. Poincaré (14e mille).

La Vie et la Mort, par le Dr A. Dastre, membre de l'Institut (10e mille).

Nature et Sciences naturelles, par F. Houssay, profr à la Sorbonne (6e mille).

Les Frontières de la Maladie, par le Dr J. Héricourt (6e mille).

Les Influences ancestrales, par Félix Le Dantec, chargé de cours à la Sorbonne (9e mille).

La Lutte universelle, par Félix Le Dantec (8e mille)

Les Doctrines médicales, par le Dr E. Boinet, profr de clinique médicale (5e mille).

L'Évolution de la Matière, par le Dr Gustave Le Bon, avec 63 figures (18e mille).

La Science moderne et son état actuel, par Emile Picard, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne (10e mille).

La Physique moderne, par Lucien Poincaré, Inspr gal de l'Instr pub. (11e mille).

L'Histoire de la Terre, par L. de Launay, profr à l'Ecole supre des Mines (8e mille).

La Musique, par J. Combarieu, chargé de cours au collège de France (8e mille).

L'Hygiène moderne, par le Dr J. Héricourt (8e mille).

L'Electricité, par Lucien Poincaré, Inspecteur gal de l'Instruction publique (8e mille).

L'Evolution des Forces, par le Dr Gustave Le Bon, avec 42 figures (10e mille).

Le Monde végétal, par Gaston Bonnier, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, avec 230 figures (8e mille).

Les Transformations du Monde animal, par Charles Depéret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon (7e mille).

De l'Homme à la Science, par Félix Le Dantec (6e mille).

L'Evolution souterraine, par E.-A. Martel, directeur de *La Nature* (80 figures).

La Vérité scientifique, sa poursuite, par Edmond Bouty, membre de l'Institut, professeur de Physique à la Sorbonne.

La Conquête minérale, par L. de Launay, professeur à l'Ecole des Mines.

La Dégradation de l'Énergie, par Bernard Brunhes, directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme (6e mille).

Science et Méthode, par H. Poincaré, membre de l'Institut (9e mille).

L'Aéronautique, par le Ct Paul Renard (6e mille).

L'Evolution d'une Science, la Chimie, par W. Ostwald, professeur de chimie à l'Université de Leipzig (6e mille).

Les Théories de l'Évolution, par Yves Delage, de l'Institut et M. Goldsmith.

2° PSYCHOLOGIE ET HISTOIRE

La Philosophie moderne, par Abel Rey, profr agrégé de Philosophie (6e mille).

L'Ame et le Corps, par A. Binet, directeur du Laboratoire de psychologie à la Sorbonne (6e mille).

Les grands Inspirés devant la Science, par le colonel Biottot.

La Connaissance et l'Erreur, par Ernst Mach, profr à l'Université de Vienne.

L'Athéisme, par Félix Le Dantec, chargé de cours à la Sorbonne (10e mille).

Science et Conscience, par Félix Le Dantec (6e mille).

Science et Religion dans la Philosophie contemporaine, par Emile Boutroux, membre de l'Institut (10e mille).

La Valeur de l'Art, par Guillaume Dubufe.

Psychologie de l'Éducation, par le Dr Gustave Le Bon (11e mille).

La Vie du Droit et l'Impuissance des Lois, par J. Cruet, av. à la Cour d'appel.

Le Droit pur, par Edmond Picard, sénateur, professeur à l'Université de Bruxelles.

La Vie sociale, par Ernest van Bruyssel, consul général de Belgique (6e mille).

L'Allemagne moderne, par H. Lichtenberger, profr adj. à la Sorbonne (10e mille).

Les Démocraties antiques, par A. Croiset, membre de l'Institut (6e mille).

Le Japon moderne, son Évolution, par Ludovic Naudeau (6e mille).

Les Névroses, par le Dr Pierre Janet, profr de Psychologie au Collège de France (6e mille).

La Naissance de l'Intelligence, par le Dr Georges Bohn (40 figures).

Le Crime et la Société, par le Dr J. Maxwell, substitut du Procureur gal à Paris.

Les Idées modernes sur les enfants, par Alfred Binet, directeur de laboratoire à la Sorbonne (6e mille).

L'Evolution des Dogmes, par C. Guignebert, chargé de Cours à la Sorbonne.

La Formation des Légendes, par A. Van Gennep, dirr de la Revue d'Ethnographie.

Découvertes d'Histoire sociale, par le Vicomte Georges d'Avenel.

5574. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie. — 1-10.

Vte G. D'AVENEL

Découvertes d'Histoire sociale

PRIX :

3 fr. 50

LIBRAIRIE
ERNEST
FLAMMARION